



61636

OPTIMISATION DU PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE *pour* L'AFRIQUE

Envois de fonds, compétences et investissements

Optimisation du phénomène migratoire pour l'Afrique

Optimisation du phénomène migratoire pour l'Afrique

Envois de fonds, compétences et investissements

Dilip Ratha

Sanket Mohapatra

Çağlar Özden

Sonia Plaza

William Shaw

Abebe Shimeles



BANQUE MONDIALE
Washington



© 2011 La Banque internationale pour la reconstruction et le développement / la Banque mondiale
1818 H Street NW
Washington DC 20433
Téléphone : 202-473-1000
Internet : www.worldbank.org

Tous droits réservés

1 2 3 4 14 13 12 11

Cet ouvrage a été rédigé par le personnel de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement/la Banque mondiale. Les conclusions et interprétations exprimées dans ce volume ne reflètent pas nécessairement les avis des administrateurs de la Banque mondiale ou des gouvernements qu'ils représentent.

La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans cet ouvrage. Les frontières, couleurs, appellations et autres informations reprises dans les cartes de ce volume n'impliquent aucun jugement de la Banque mondiale sur le statut juridique d'un territoire ni l'acceptation de ces frontières.

Droits et autorisations

Le contenu de cette publication est protégé par des droits d'auteur. Toute copie et transmission du tout ou d'une partie de cet ouvrage sans autorisation peut constituer une infraction à la législation en vigueur. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou la Banque mondiale encourage la diffusion de son travail et en accorde généralement rapidement des droits de reproduction partielle.

Pour obtenir le droit de photocopier ou réimprimer une partie quelconque de cet ouvrage, veuillez envoyer une demande accompagnée d'informations complètes à l'adresse Copyright Clearance Center Inc., 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923, États-Unis ; téléphone : 978-750-8400 ; fax : 978-750-4470 ; Internet : www.copyright.com.

Toutes les autres demandes concernant les droits et licences, y compris les droits dérivés, devraient être adressées au Bureau des publications, Banque mondiale, 1818 H Street, NW Washington, DC, 20433, États-Unis d'Amérique ; télécopie : 202-522-2422 ; e-mail : pubrights@worldbank.org.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| <i>Avant-propos</i> | xi |
| <i>Remerciements</i> | xiii |
| <i>Abréviations</i> | xvii |
| Introduction et résumé | 1 |
| Tendances de la migration africaine | 1 |
| Gestion de la migration | 3 |
| Amélioration de l'efficacité des envois de fonds des migrants | 4 |
| Comment répondre à la migration hautement qualifiée | 7 |
| Comment obtenir des contributions émanant des diasporas | 10 |
| Pour l'avenir | 12 |
| Bibliographie | 12 |
| Chapitre 1 Tendances et politiques migratoires en Afrique | 13 |
| Migration en provenance d'Afrique et à l'intérieur du continent | 15 |
| Immigration en Afrique | 23 |
| Compréhension des tendances migratoires transfrontalières | 23 |
| Caractéristiques socio-économiques des migrants d'Afrique | 26 |
| Gestion de la migration | 30 |
| Annexe 1A | 38 |
| Remarques | 40 |
| Bibliographie | 41 |
| Chapitre 2 Envois de fonds par les migrants | 47 |
| Tendances récentes des envois de fonds et impact de la crise financière internationale | 49 |
| Implications des envois de fonds au niveau macro-économique | 54 |
| Impact des envois de fonds sur le développement au niveau macro-économique | 60 |

| | |
|--|------------|
| Marchés des envois de fonds en Afrique | 73 |
| Vers des envois de fonds plus transparents et moins onéreux : les changements politiques | 84 |
| Annexe 2A | 92 |
| Notes | 96 |
| Bibliographie | 99 |
| Chapitre 3 Migration des populations hautement qualifiées | 109 |
| Avantages et tendances de la migration hautement qualifiée | 111 |
| Revenus dans les marchés du travail de destination des migrants diplômés du troisième cycle | 124 |
| Options politiques | 137 |
| Notes | 142 |
| Bibliographie | 143 |
| Chapitre 4 Maîtrise des ressources de la diaspora | 147 |
| Où trouver la diaspora africaine | 149 |
| Avantages présentés par les diasporas | 150 |
| Programme d'action émergent afin de maximiser les avantages des diasporas | 165 |
| Annexe 4A Exemples d'institutions de gouvernements africains ayant affaire avec les communautés de diasporas à l'étranger | 177 |
| Notes | 180 |
| Bibliographie | 183 |
| Encadrés | |
| 1.1 Problèmes avec les données sur la migration africaine | 16 |
| 1.2 Migration forcée en Afrique | 20 |
| 1.3 Les coûts et avantages sociaux de la migration | 31 |
| 1.4 L'évolution des politiques européennes envers la migration provenant d'Afrique | 36 |
| 2.1 Effets des envois de fonds sur les résultats dans le domaine de l'éducation | 66 |
| 2.2 Déplacements d'argent au Kenya avec le système M-Pesa | 81 |
| 2.3 Bureaux de poste et envois de fonds en Afrique : Un projet pilote en Afrique de l'Ouest | 85 |
| 2.4 Initiatives de politiques sur les envois de fonds en Afrique | 86 |
| 2.5 Augmentation de la transparence et de la concurrence sur les marchés des envois de fonds : Réformes de Wall Street et directive sur les services de paiements de l'Union européenne | 88 |

| | | |
|-----|---|-----|
| 3.1 | Recrutement de cerveaux | 112 |
| 3.2 | Tendances migratoires parmi les plus brillants et les meilleurs du Ghana | 126 |
| 3.3 | Ghana : Étude de cas des médecins émigrants | 132 |
| 3.4 | Incitations visant à conserver les professionnels de la santé au Ghana | 139 |
| 4.1 | Définition des diasporas | 149 |
| 4.2 | Une étude de cas des Associations africaines au Danemark | 162 |
| 4.3 | Éducation de la diaspora rwandaise sur les élections au Rwanda | 168 |
| 4.4 | Rôle des ambassades dans la dynamisation des diasporas | 174 |

Figures

| | | |
|-----|---|----|
| 1 | Nombre d'émigrants provenant d'Afrique, 2010 | 2 |
| 2 | Envois de fonds et autres apports de ressources vers l'Afrique, 1990–2010 | 5 |
| 3 | Taux de migration des personnes à compétence élevée en Afrique, par taille de pays et par niveau de revenus, 2000 | 8 |
| 4 | Principaux pays de destinations pour les émigrants provenant d'Afrique, 2010 | 10 |
| 1.1 | Principaux pays de destination des émigrants d'Afrique, 2010 | 17 |
| 1.2 | Taux de migration, par pays, 2010 | 18 |
| 1.3 | Principaux couloirs migratoires en Afrique subsaharienne, 2010 | 22 |
| 1.4 | Taux d'immigration dans les pays africains, 2010 | 24 |
| 1.5 | Relation entre la migration intra-africaine et le PIB par habitant, 2006 | 24 |
| 1.6 | Relation entre les taux d'émigration vers les pays de l'OCDE et le PIB par habitant en Afrique, 1990–2000 | 25 |
| 1.7 | Relation entre les liens coloniaux et les modèles d'émigration en Afrique | 26 |
| 2.1 | Envois de fonds et autres apports de ressources vers l'Afrique, 1990–2010 | 50 |
| 2.2 | Source des envois de fonds vers l'Afrique et toutes les régions en développement, 2010 | 53 |
| 2.3 | Stabilité des différentes sources d'apports de ressources vers l'Afrique, 1990–2008 | 55 |
| 2.4 | Dette extérieure faisant partie des exportations provenant des envois de fonds vers une sélection de pays d'Afrique subsaharienne | 56 |

| | | |
|------|---|-----|
| 2.5 | Pourcentage de bénéficiaires des envois de fonds dans les deux quintiles supérieurs de consommation dans une sélection de pays africains, par source d'envois de fonds | 61 |
| 2.6 | Moyenne annuelle des envois de fonds dans une sélection de pays africains, par source d'envois de fonds | 62 |
| 2.7 | Performances en enseignement secondaire et tertiaire des ménages bénéficiaires d'envois de fonds et des ménages non bénéficiaires dans une sélection des pays d'Afrique | 67 |
| 2.8 | Part de la population du Burkina Faso et du Ghana avec des maisons en béton, par état d'envoi de fonds | 70 |
| 2.9 | Pourcentage des ménages disposant de comptes bancaires dans une sélection de pays africains, par état d'envoi de fonds | 72 |
| 2.10 | Facteurs entravant l'utilisation des canaux d'envoi de fonds formels en Afrique subsaharienne et dans tous les pays en développement | 74 |
| 2.11 | Coûts de la transmission des envois de fonds à destination et en provenance des régions en développement | 75 |
| 2.12 | Coût de l'envoi de 200 dollars à l'intérieur de l'Afrique subsaharienne | 76 |
| 2.13 | Mesures de l'accessibilité à des services bancaires de proximité dans les régions en développement | 77 |
| 2.14 | Canaux formels et informels d'envois de fonds en Afrique | 79 |
| 2.15 | Les zones les plus importantes concernant les migrants et les envois de fonds et nécessitant une attention selon les banques centrales d'Afrique subsaharienne | 87 |
| 3.1 | Part des migrants dans la population active, par région entre 1990 et 2000 | 113 |
| 3.2 | Taux de migration parmi les travailleurs diplômés du tertiaire, 1990 et 2000 | 114 |
| 3.3 | Part des migrants diplômés du tertiaire parmi tous les migrants, 1990 et 2000 | 114 |
| 3.4 | Part des travailleurs diplômés du tertiaire dans la population active, 2000 | 115 |
| 3.5 | Taux de migration des diplômés du tertiaire dans une sélection de pays africains | 117 |
| 3.6 | Taux de migration en Afrique par taille de pays, 1990 et 2000 | 118 |
| 3.7 | Migration des travailleurs diplômés du tertiaire en Afrique, par niveau de revenu de chaque pays, 2000 | 119 |
| 3.8 | Répartition du total des migrants et des migrants diplômés provenant d'Afrique par destination, 1990 et 2000 | 121 |

| | | |
|------|---|-----|
| 3.9 | Répartition du total des migrants et des migrants diplômés provenant de pays anglophones d'Afrique sélectionnés, 2000 | 122 |
| 3.10 | Répartition du total des migrants et des migrants diplômés provenant de pays francophones d'Afrique sélectionnés, 2000 | 123 |
| 3.11 | Probabilité qu'un migrant né en Afrique détenant un diplôme de bachelier ou professionnel obtienne un travail spécialisé aux États-Unis | 125 |
| 3.12 | Nombre de médecins migrants dans les pays de l'OCDE en tant que pourcentage des médecins formés localement dans la région source, par région du monde | 130 |
| 3.13 | Nombre de médecins formés en Afrique, dans les pays africains et de l'OCDE, entre 1991 et 2004 | 131 |
| 3.14 | Nombre de médecins africains travaillant dans une sélection de pays de l'OCDE, 1991 et 2004 | 134 |
| 3.15 | Pays africains avec les taux les plus élevés d'émigration de médecins, 1991 et 2004 | 134 |
| 3.16 | Taux de migration parmi les infirmières, par pays, 2000 | 136 |
| 4.1 | Principaux pays d'origine de l'immigration africaine aux États-Unis, 2010 | 150 |
| 4.2 | Migration et échanges commerciaux vont de pair : Pays africains et de l'OCDE | 152 |
| 4.3 | Investissements dans des entreprises et dans des logements dont le financement provient des envois de fonds d'Afrique et hors d'Afrique | 154 |

Tableaux

| | | |
|-----|--|----|
| 1.1 | Émigrants en pourcentage de la population dans des régions mondiales sélectionnées, 2010 | 16 |
| 1.2 | Origines et destinations des émigrants, par région du monde, 2010 | 19 |
| 1.3 | Migration à l'intérieur et hors d'Afrique | 19 |
| 1.4 | Changements prévus de la taille de la population en âge de travailler dans les régions mondiales sélectionnées, 2005–50 | 23 |
| 1.5 | Caractéristiques des migrants provenant d'une sélection de pays africains | 27 |
| 1.6 | Emploi des personnes provenant du Burkina Faso avant et après migration, 2009 | 29 |
| 1.7 | Statut sur le marché du travail avant et après migration des personnes provenant d'une sélection de pays africains, 2009 | 29 |

| | | |
|------|--|-----|
| 1.8 | Migration de retour au pays dans une sélection de pays africains | 30 |
| 1A.1 | Taux nets de migration en Afrique par 1 000 personnes, 1975–2010 | 38 |
| 2.1 | Envois de fonds et autres apports de ressources vers l’Afrique, 1990–2010 | 50 |
| 2.2 | Potentiel de titrisation pour l’Afrique subsaharienne, 2009 | 57 |
| 2.3 | Utilisation des envois de fonds par les ménages bénéficiaires dans une sélection de pays africains, par source d’envois de fonds | 64 |
| 2.4 | Stratégies et sécurité alimentaire, et réception d’envois de fonds chez les ménages éthiopiens | 69 |
| 2.5 | Accès par les ménages aux technologies de l’information et des communications dans une sélection de pays africains, par état d’envois de fonds | 71 |
| 2A.1 | Flux d’envoi de fonds vers les pays africains, 2006–10 | 92 |
| 2A.2 | Canaux d’envoi de fonds formels et informels dans une sélection de pays africains, 2009 | 93 |
| 3.1 | Taux de migration des personnes hautement qualifiées dans les pays d’Afrique subsaharienne de tailles et de revenus différents, 2000 | 120 |
| 4.1 | Économies estimées par les migrants provenant d’une sélection de pays africains, 2009 | 157 |
| 4.2 | Pays africains permettant et interdisant la double nationalité pour les adultes | 167 |
| 4A.1 | Institutions des gouvernements africains ayant affaire avec les communautés de diasporas à l’étranger | 177 |

Avant-propos

Chaque pays en Afrique a été affecté par la migration internationale dans toutes ses formes. Certaines personnes ont choisi de migrer alors que d'autres y sont obligées en raison de catastrophes naturelles ou de conflits. La migration a souvent été regardée comme un « exode des cerveaux » plutôt qu'une opportunité. Les progrès technologiques permettent de faciliter le contact entre les migrants et les pays qu'ils ont quittés et de contribuer à leur développement économique et social. Jusqu'à récemment, peu de gouvernements et d'institutions en Afrique ont reconnu la contribution potentielle que pouvait apporter la diaspora à la transformation économique du continent, sous réserve d'une gestion adéquate.

L'augmentation prévue de la main-d'œuvre dans les régions pauvres et son déclin dans les économies riches et de certains pays émergents au cours des décennies à venir devraient créer des déséquilibres importants au niveau du marché mondial du travail. Si ces déséquilibres ne sont pas pris en compte, ils pourraient avoir des conséquences économiques négatives sur le long terme dans les deux régions. Le changement climatique, qui ne peut être abordé que par le biais d'une préparation précoce et de solutions innovantes, devrait aussi conduire à un accroissement de la migration provenant des zones les plus peuplées d'Afrique. Malgré des pressions en faveur de la migration et des améliorations rapides dans les transports et les technologies de communications, la migration globale reste beaucoup plus lente que le mouvement des biens et des capitaux à travers le monde, en raison de la présence de barrières qui lui sont opposées. Ces barrières devraient se renforcer à l'avenir, en effet l'augmentation récente de l'immigration et la crise financière ont transformé le phénomène migratoire en une question de nature délicate dans l'esprit du public comme dans celui des responsables politiques des pays développés et en développement.

Ce rapport important de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale vient à point nommé alors que de nombreux pays font face à des choix difficiles quant à la manière de gérer la migration internationale. Les deux institutions insistent fortement sur le rôle des

migrants dans le développement économique et social. Elles travaillent en collaboration étroite avec les gouvernements africains et avec les opérateurs du secteur privé, avec les associations de la diaspora et avec d'autres parties prenantes afin de créer un environnement qui encourage la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intellectuelles et financières des migrants pour le développement de l'Afrique.

La plupart des pays d'Afrique sont confrontés à des déficits de financement qui entravent leur développement et ils nécessitent des apports financiers destinés aux infrastructures et au transfert de technologie. Les sources traditionnelles de financement, telles que l'assistance officielle au développement et les investissements étrangers directs, ont généralement démontré leur inadéquation et leur imprévisibilité. À l'inverse, les envois de fonds ont fortement augmenté au cours des dix dernières années, assouplissant les contraintes du marché des changes auxquelles font face la plupart des pays et sont devenus une source fiable de financement extérieur. Le recours au levier financier des envois de fonds pour influencer sur le développement reste prioritaire pour la Banque africaine de développement et pour la Banque mondiale. Des mécanismes innovants de financement comme la titrisation des flux d'envois de fonds futurs et l'émission d'obligations pour la diaspora pourraient aider à financer des projets à budget élevé, tels que des voies de chemin de fer, des routes, des centrales électriques et des institutions d'enseignement supérieur et d'autres projets connexes qui sont indispensables à la transformation de l'Afrique.

La migration fait partie intégrante des priorités relatives à l'intégration économique régionale qui a enregistré des progrès au cours des dix dernières années. Ce rapport fournit un grand nombre d'informations sur la migration et sur les tendances des envois de fonds, ainsi qu'une analyse des déterminants migratoires et une discussion sur les politiques que l'Afrique et ses partenaires devraient adopter afin d'améliorer l'impact sur le développement grâce à la migration. Le rapport souligne aussi les divers moyens grâce auxquels les ressources de la diaspora peuvent être gérées afin de promouvoir le développement économique en Afrique.

Ce rapport représente le résultat des efforts conjoints sur la durée de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale, et exemplifie un partenariat solide fondé sur le respect mutuel, la collégialité et le professionnalisme.

Shantayanan Devarajan
Économiste en chef, Région Afrique
Banque mondiale

Mthuli Ncube
Économiste en chef et Vice-président
Banque africaine de développement

Hans Timmer
Directeur
Directeur du Groupe des perspectives de développement
Banque mondiale

Remerciements



Canadian
International
Development
Agency

Agence
canadienne de
développement
international

MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF DENMARK
DANIDA INTERNATIONAL
DEVELOPMENT COOPERATION

DFID Department for
International
Development

Ce rapport a été préparé par l'Unité de la migration et des envois de fonds de la Banque mondiale et par le Département de la recherche sur le développement de la Banque africaine de développement. L'auteur principal du rapport est Dilip Ratha. Les principaux auteurs des chapitres sont Abebe Shimeles et William Shaw (chapitre 1), Sanket Mohapatra (chapitre 2), Çağlar Özden (chapitre 3) et Sonia Plaza (chapitre 4). William Shaw a fourni des commentaires et des suggestions sur tous les chapitres au cours de la préparation du rapport. Uri Dadush, Shantayanan Devarajan, Louis Kasekende, Mthuli Ncube, Leonce Ndikumana, John Page et spécialement Hans Timmer ont offert leurs conseils à l'équipe lors des différentes étapes de cette étude. Manolo Abella, Richard Adams, Jr., Abdoussalam Drame, Marguerite Duponchel, Suhas Ketkar, Anthony Kusi, Loren B. Landau, David McKenzie, Birgitte Mossin Brønden, John Oucho, Peter Hansen, Nauja Kleist, Elina Scheja, William Shaw, Lars Trans, Simon Turner et Ida Vammen ont préparé les documents de référence relatifs à ce rapport.

Nous tenons à remercier particulièrement Johannes Koettl, Subha Nagarajan, Désiré Vencatachellum et Peter Walkenhorst pour leur contribution au chapitre 1, Jose Anson et Nils Clotteau pour les informations sur le rôle des bureaux de poste dans les envois de fonds du chapitre 2, Mirvat Sewadeh pour ses remarquables contributions, David McKenzie pour l'encadré sur l'émigration des « Meilleurs et des plus brillants » du Ghana dans le chapitre 3, Chris Parsons et Frédéric Docquier pour leur aide sur les ensembles de données du chapitre 3 et Jacqueline Irving et Seifu Mehari pour le chapitre 4.



Enabling poor rural people
to overcome poverty



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

DE L'OUTRE MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION



BANQUE MONDIALE

Kaouther Abderrahim, Manka Angwafo, Sohini Chatterjee, Aymen Dhib, Farai Jena, Onitola Oni, Carly Petracco, Ani Silwal et Zhimei Xu ont apporté leur assistance à la recherche. Neil Ruiz a fourni une excellente assistance tout au long de la coordination du projet.

David McKenzie, Mustapha K. Nabli et David Olusanya Ajakaiye ont effectué l'examen par les pairs pendant les réunions du comité consultatif du projet. Shanta Devarajan, Punam Chuhan-Pole, Maureen Lewis, Benjamin Musuku et Raju Singh ont effectué l'examen par les pairs interne du projet de consultation. Nous voulons exprimer nos remerciements à Michael Clemens, Uri Dadush, Sarah Lahmani, Thomas Melonio, Leonce Ndikumana et Rosemary Vargas-Lundius pour leurs services en tant qu'arbitres externes du projet de consultation.

Barfour Osei a fait partie de l'équipe pendant les étapes initiales du projet et a fourni ses conseils et son soutien. Pour leurs commentaires et soutiens généreux, nous remercions aussi Martin Alsop, Jeff Dayton-Johnson, Thomas Debass, Pedro de Lima, Rick Erlebach, Tim Green, Robert Holzman, Bela Hovy, Arun Kashyap, Sarah Lahmani, Robert E. B. Lucas, Leonce Ndikumana, Kerry Nelson, David Olusanya Ajakaiye et Rosemary Vargas-Lundius.

Le rapport s'est appuyé sur des premières études portant sur des ménages de migrants au Burkina Faso, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal, en Afrique du Sud et en Ouganda, sous la houlette de Sonia Plaza, les aspects administratifs étant coordonnés par Neil G. Duiz. Des conseils sur la méthodologie des enquêtes ont été fournis par Richard Adams Jr., Richard Bilsborrow, Juan Muñoz et Mario Navarrete, qu'ils en soient ici vivement remerciés. Les enquêtes ont été conduites par l'Université de Ouagadougou (pour le Burkina Faso), par le Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES) (pour le Sénégal), par le Human Sciences Research Council (HSRC) (pour l'Afrique du Sud), par Makerere Statistical Consults Ltd. (pour l'Ouganda), par l'Université de Nairobi School of Economics (pour le Kenya) et par Zibah Consults Ltd. (Pour le Nigéria). Carly Petracco et Adriana Castaldo ont apporté leur concours avec l'analyse des données des enquêtes.

Le rapport s'est aussi fondé sur les enquêtes des prestataires de services d'envois de fonds conduites au Burkina Faso, au Cap Vert, en Éthiopie, en France, au Ghana, au Kenya, au Nigéria, en Ouganda,

au Sénégal et au Royaume-Uni et qui ont été gérées par Sanket Mohapatra, les aspects administratifs étant coordonnés par Neil Ruiz. Les enquêtes ont été réalisées par Yiriyibin Bambio au Burkina Faso, Georgiana Pop au Cap Vert, Alemayehu Geda et Jacqueline Irving en Éthiopie, Frédéric Ponsot en France, Peter Quartey au Ghana, Rose Ngugi au Kenya et en Ouganda, Chukwuma Agu au Nigéria, Fatou Cisse au Sénégal, et Leon Isaacs au Royaume-Uni. Nos remerciements vont aussi vers C. David, pour ses contributions décisives sur les enquêtes au stade initial du projet.

Le rapport a bénéficié des interviews d'officiels gouvernementaux, de personnels des ambassades et des consulats ainsi que des leaders des associations de diasporas, réalisés en 2009 à Abou Dhabi, Londres, New York, Paris, Philadelphie, Pretoria et Washington.

Cette étude a été rendue possible grâce au soutien financier de la Banque africaine de développement, de la Canadian International Development Agency (CIDA), du Département du développement international (DFID) du Royaume-Uni, du ministère français de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Asile et du Développement solidaire, de la Danish International Development Agency (DANIDA) appartenant au ministère des Affaires étrangères du Danemark, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI).

La conception, l'édition et la production de cet ouvrage ont été coordonnées par Fayre Makeig et Steven McGroarty, Aziz Gökdemir, Mary Fisk et Denise Bergeron du Bureau des publications de la Banque mondiale.

Abréviations

(tous les montants en dollars sont exprimés en USD)

| | |
|----------|--|
| ADB | Banque asiatique de développement |
| ADHA | Attribution d'heures de services supplémentaires |
| ADN | Diaspora Networks Alliance (Alliance des réseaux de la diaspora) |
| AKPA | Association of Kenyan Professionals in Atlanta (Association des professionnels kenyans d'Atlanta) |
| API | Agence pour la promotion des investissements (Mali) ; Agence pour le développement de la promotion industrielle (Tunisie) |
| ARI | African Remittances Institute (Institut africain des envois de fonds) |
| BRI-CPSS | Banque des règlements internationaux — Comité sur les Systèmes de Paiement et de Règlement |
| BRIDGE | Building Remittance Investments for Development, Growth and Entrepreneurship (Mise en œuvre d'investissements d'envois de fonds pour le développement, la croissance et l'entrepreneuriat) |
| CAE | East African Community (Communauté d'Afrique de l'Est) |
| CCG | Conseil de coopération du golfe |
| CEA | Commission économique pour l'Afrique |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CEMAC | Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale |
| CEN | Commission Électorale Nationale |
| CENI | Commission électorale nationale indépendante |
| CEPEX | Centre de Promotion des Exportations |

| | |
|-----------|--|
| CIDPM | Centre international pour le développement de politiques migratoires |
| COMPAS | Centre on Migration, Policy and Society (Centre de migration, des directives et de la société) |
| CUA | Commission de l'Union africaine |
| DAB | Distributeurs automatiques de billets |
| DCI | Development Corporation for Israel (Corporation du développement pour Israël) |
| DPNU | Division des Nations Unies pour la population |
| DUTFS | Diaspora Unit Trust Funds Schemes (Projet de financement par fiducie d'investissement à participation unitaire pour la diaspora) |
| ECOSOCC | Economic, Social and Cultural Council of the African Union (Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine) |
| e-monnaie | monnaie électronique |
| FAR | Future of African Remittances (Avenir des envois de fonds en Afrique) |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| FMI | Fonds monétaire international |
| GCAP | Groupe consultatif pour l'aide aux pauvres |
| GDDA-UK | Ghanaian Doctors and Dentists Association United Kingdom (Association des médecins et dentistes ghanéens du Royaume-Uni) |
| HTA | hometown association (association d'originaires) |
| IDE | Investissements directs étrangers |
| KAIF | Kenyan Abroad Investment Fund (fonds d'investissement étranger des Kenyans) |
| KEPSA | Kenya Private Sector Alliances (alliances du secteur privé au Kenya) |
| LBC-LFT | Programme de renforcement des capacités de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme |
| MIDA | Migration pour le développement en Afrique |
| MME | Migration, mobilité et emploi |
| NHS | National Health Service (service national de la santé) |
| NIDO | Nigerians in Diaspora Organization (Nigériens dans l'organisation de la diaspora) |
| NIDOE | Nigerians in Diaspora Organisation Europe (Nigériens dans l'organisation de la diaspora pour l'Europe) |

| | |
|--------|--|
| NIPC | Nigerian Investment Promotion Commission (commission de promotion des investissements Nigériens) |
| NRI | nonresident Indian (non-résident de l'Inde) |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques. |
| OCI | overseas citizenship of India (citoyen indien à l'étranger) |
| OIM | Organisation internationale pour les migrations |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| OSIC | One Stop Investment Centre (centre d'investissement à guichet unique) |
| PATC | Project Advice and Training Centre (centre de formation et conseils en matière de projets) |
| PIB | produit intérieur brut |
| PIO | person of Indian origin (personne d'origine indienne) |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| PSEV | Prestataire de services d'envois de fonds |
| R et D | Recherche et développement |
| RISE | Regional Initiative in Science and Education (initiatives régionales pour les sciences de l'éducation) |
| SAFE | Strategy for Assuring Financial Empowerment (stratégie d'assurance de l'autonomisation financière) |
| SANSA | South African Network of Skills Abroad (réseau sud-africain de main d'œuvre qualifiée à l'étranger) |
| SIDA | Syndrome d'immunodéficience acquise |
| TI | technologie de l'information |
| TOKTEN | Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés nationaux (Transfer of Knowledge through Expatriate Nationals) |
| UA | Union africaine |
| UE | Union européenne |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNHCR | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| USAID | Agence américaine pour le développement international |
| VIH | virus de l'immunodéficience humaine |
| WALTPS | West African Long-Term Perspective Study (étude des perspectives à long terme d'Afrique de l'Ouest) |
| WITS | World Integrated Trade Solution |

Introduction et résumé

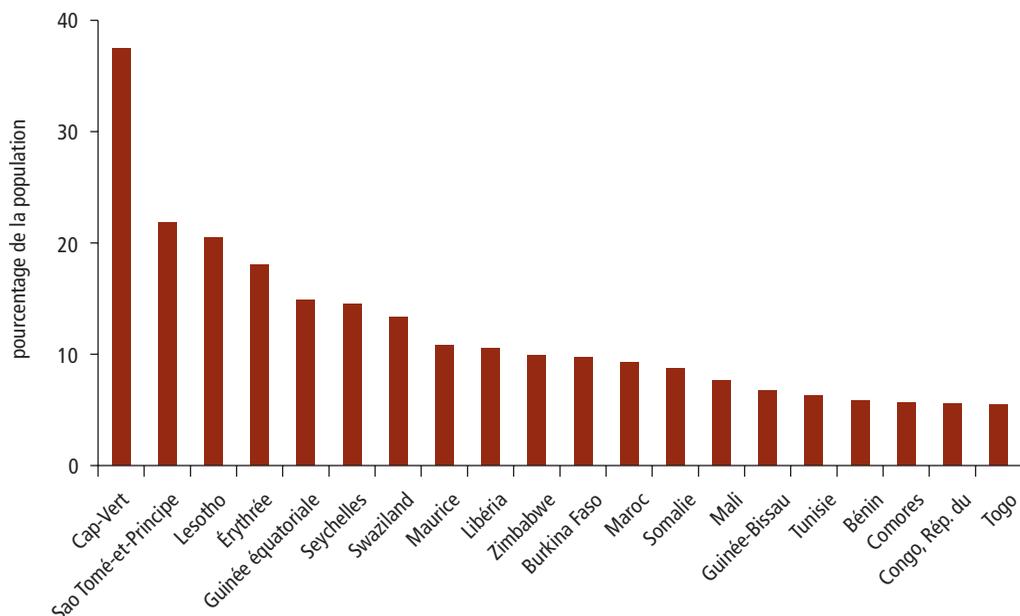
La migration internationale présente de profondes implications pour le bien-être humain et les gouvernements africains n'ont eu qu'une influence limitée sur le bien-être, qu'elle soit positive ou négative. De meilleurs efforts de gestion de la migration nécessiteront des informations sur la nature et l'impact des flux migratoires. Cet ouvrage a pour but de contribuer à l'avancement de cet objectif en reprenant des recherches antérieures et en fournissant de nouvelles analyses (par l'inclusion d'enquêtes et d'études de cas), ainsi qu'en formulant des recommandations politiques qui peuvent améliorer l'expérience migratoire des migrants, des pays d'origine et des pays de destination.

Ce livre comprend cette introduction, son résumé ainsi que quatre chapitres. Le chapitre 1 analyse les données de la migration africaine et étudie les défis auxquels les gouvernements africains font face dans la gestion de la migration. Le chapitre 2 évoque l'importance des envois de fonds, le lien le plus tangible entre la migration et le développement. Il identifie aussi les politiques qui peuvent faciliter les flux des envois de fonds vers l'Afrique et accroître leur impact sur le développement. Le chapitre 3 analyse l'émigration hautement qualifiée, ainsi que les politiques pouvant limiter les répercussions négatives et maximiser les effets favorables sur le développement. Le chapitre 4 s'intéresse aux moyens que l'Afrique peut utiliser pour tirer parti des ressources de sa diaspora afin d'accroître ses échanges commerciaux, ses investissements et son accès aux technologies.

TENDANCES DE LA MIGRATION AFRICAINE

Selon les statistiques officielles, environ 30 millions d'Africains, soit environ 3 % de la population, ont internationalement migré (y compris en Afrique). Ces chiffres, qui comprennent les migrants volontaires et les réfugiés internationaux, sous-estiment vraisemblablement la dimension et l'importance de la migration aussi bien depuis l'Afrique qu'en son sein.

Figure 1 Nombre d'immigrants provenant d'Afrique, 2010 (pourcentage de la population)



Source : auteurs, sur la base de données de la Banque mondiale 2011.

Le pourcentage de la population d'un pays ayant émigré varie fortement à travers le continent (figure 1). Ce pourcentage est particulièrement important dans les pays faiblement peuplés (en raison des diversifications limitées des activités économiques à l'intérieur des frontières nationales) ou ayant des antécédents de conflits.

Environ les deux tiers des migrants de l'Afrique subsaharienne, particulièrement les plus pauvres, se rendent dans d'autres pays de la région, mais la majorité des migrants restent dans leurs sous-régions. En Afrique de l'Ouest par exemple, plus de 70 % de l'émigration intra-africaine se situait dans la sous-région. À l'opposé, plus de 90 % des migrants provenant d'Afrique du Nord émigrent vers des pays en dehors de la région. Les migrants provenant des pays à revenu intermédiaire migrent de façon disproportionnée vers des destinations en dehors de l'Afrique alors que les émigrants originaires de pays plus pauvres se dirigent généralement vers les pays voisins.

De nouvelles données sur la migration à la suite d'enquêtes auprès des ménages réalisées au Burkina Faso, au Ghana, au Nigéria et au Sénégal indiquent que les migrants sont de jeunes adultes (les deux tiers des émigrants du Burkina Faso étaient âgés de 15 à 40 ans) mâles (à 90 % au Burkina Faso), détenant pour certains une éducation au-delà de l'école primaire. La migration provenant de ces pays a provoqué des modifications professionnelles significatives, particulièrement la transition des activités agricoles au profit du négoce, des emplois moyennement spécialisés et des professions libérales.

Les statistiques officielles indiquent qu'en moyenne les taux de migration ne sont pas particulièrement élevés dans les pays africains. La migration touche cependant la vie de centaines de millions de personnes sur le continent. De nombreux Africains ont migré vers de nouveaux pays, dans les pays voisins le plus souvent, sans s'obliger à traverser aux postes frontières ou de s'enregistrer auprès des autorités officielles. Chaque migrant peut prendre en charge un réseau important de membres de la famille dans le pays d'origine grâce aux envois de fonds ; dans les zones affichant une forte émigration, l'activité économique est souvent dépendante de cet apport extérieur. Les facteurs démographiques devraient substantiellement augmenter la migration au cours des 10 prochaines années, particulièrement vers les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans la mesure où la population en âge de travailler devrait nettement augmenter en Afrique et décliner dans les pays de l'OCDE.

L'amélioration des gains provenant de la migration nécessiteront une meilleure connaissance de la manière avec laquelle les gouvernements africains devraient intervenir, étant donné leurs ressources limitées, et ce que les pays de destination peuvent réaliser, en tenant compte des divergences d'intérêt et des contraintes politiques. C'est pourquoi cet ouvrage s'intéresse particulièrement aux quatre domaines politiques parmi lesquels les gouvernements peuvent opérer une différence : gestion de la migration, amélioration de l'efficacité des envois de fonds des migrants, prise en compte de la migration hautement qualifiée et obtention de contributions émanant des diasporas.

GESTION DE LA MIGRATION

Des ressources techniques et financières limitées et des frontières longues et difficiles à surveiller auxquelles s'ajoutent des liens ethniques surpassant les frontières ont concouru à un environnement quasiment sans contrôle de la migration transfrontalière à l'intérieur de l'Afrique. L'absence d'un cadre institutionnel et juridique efficace de gouvernance de la migration augmente de manière significative les risques et les coûts auxquels les migrants font face. De nombreux migrants d'Afrique sont vulnérables devant les trafiquants, sont en danger physique durant la traversée de déserts ou d'océans et totalement à la merci de pratiques d'exploitation abusive dans les pays de destination. Dans plusieurs pays d'Afrique, une législation inadaptée, une application inadéquate des lois et des attitudes sociales rendent le combat difficile contre les trafiquants, une situation exacerbée par des réglementations dans les pays de destination qui laissent les migrants, particulièrement les femmes, à la merci des employeurs et des autorités frontalières. En imposant une application plus stricte des lois, en fournissant des informations sur les dangers liés à la migration, en améliorant la réglementation sur les intermédiaires et en s'assurant que les enfants bénéficient de l'assistance nécessaire à la maison (pour qu'ils n'aient pas besoin de migrer), l'aide à combattre les trafics serait facilitée. Mais les réglementations qui cherchent à protéger ou à contrôler les femmes en restreignant leurs droits à la migration

peuvent contraindre celles-ci à utiliser des voies illégales, avec pour effet d'augmenter plutôt que de réduire leur vulnérabilité aux trafiquants. Certains gouvernements africains ont accru les difficultés auxquelles font face les migrants en appliquant des expulsions de masse, en utilisant la violence contre ces migrants non autorisés et en étant incapables de limiter les déprédations policières et celles d'autres officiels à l'encontre des migrants sans-papiers.

Des accords bilatéraux en faveur de programmes sur la migration temporaire peuvent être utilisés afin d'augmenter la migration légale provenant des pays africains. Ces programmes nécessitent toutefois une surveillance attentive afin de protéger les migrants contre toute exploitation par des employeurs et des intermédiaires. Les ressources nécessaires à la supervision de tels programmes signifient qu'ils ne peuvent couvrir qu'une petite proportion des migrants sans papiers.

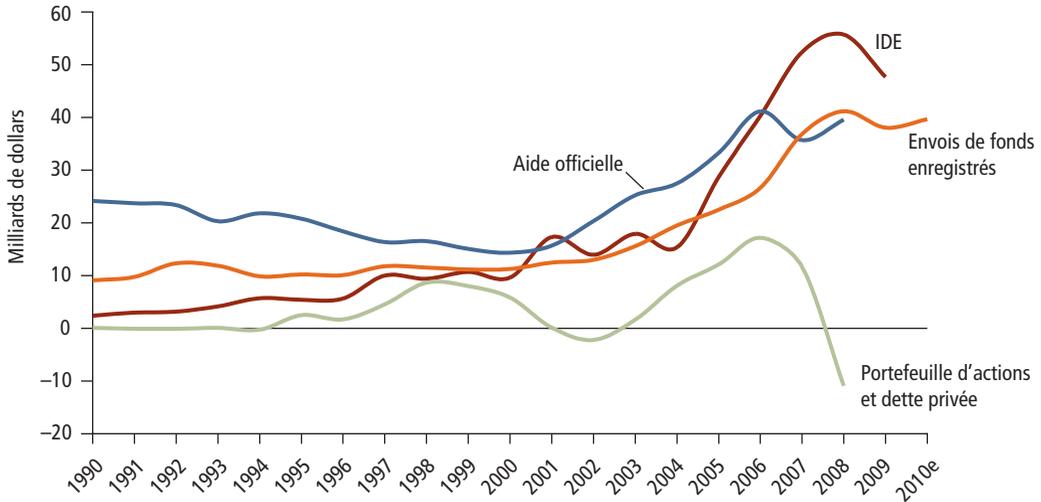
AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES ENVOIS DE FONDS DES MIGRANTS

Les rentrées d'envois de fonds en Afrique ont quadruplé au cours des 20 dernières années (depuis 1990), en atteignant environ 40 milliards de dollars (2,6 % du PIB) en 2010. Ces envois constituent pour le continent la source la plus importante de recettes étrangères après les investissements directs étrangers (IDE) (figure 2).

La réception de ces envois de fonds présente des avantages importants pour les pays d'origine des émigrants. Au niveau macro-économique, les envois de fonds ont tendance à devenir plus stables que les autres sources de devises étrangères. Leurs variations sont souvent contracycliques, ce qui aide à maintenir la consommation et les investissements lors d'un ralentissement économique et ils améliorent la solvabilité souveraine en augmentant le niveau et la stabilité des rentrées de devises.

Au niveau micro-économique, les études par pays et les analyses géographiques ont montré que les envois de fonds réduisent la pauvreté. Ils encouragent aussi des dépenses de santé et d'éducation en raison de l'accroissement du revenu des ménages et, selon certaines études, une partie plus importante des envois de fonds est dévolue à ces services par rapport aux autres sources de revenus. De plus, les envois de fonds fournissent une assurance contre les chocs négatifs en diversifiant les sources de revenus des ménages. Par exemple une étude récente montre que les ménages éthiopiens bénéficiaires d'envois de fonds internationaux étaient moins susceptibles que les autres ménages de vendre leurs biens productifs, comme du bétail, pour faire face aux pénuries alimentaires.

Des rentrées d'envois de fonds importantes peuvent présenter un défi macro-économique, mais en provoquant l'appréciation des taux de change, ils réduisent potentiellement la production de biens marchands. Les responsables politiques des pays qui reçoivent un afflux important d'envois de fonds doivent veiller à leur impact sur les taux de change, particulièrement lorsque les contraintes d'approvisionnement représentent une entrave à l'expansion du secteur des biens non marchands et qu'une partie significative des envois de fonds est dépensée pour des biens non

Figure 2 Envois de fonds et autres apports de ressources vers l'Afrique, 1990–2010

Source : auteurs, sur la base des données provenant de la base de données Banque mondiale 2010 sur le Financement du développement dans le monde.

e = estimation.

marchands domestiques. Au-delà du maintien d'une souplesse des taux de change et en considérant le véritable niveau des rentrées d'envois de fonds lors de l'élaboration d'objectifs relatifs aux politiques de surplus de capitaux et à la croissance de la masse monétaire, les responsables politiques peuvent mettre en œuvre des interventions micro-économiques destinées à assouplir la rigidités du marché du travail ainsi que des réformes visant à améliorer la compétitivité afin de limiter le danger potentiel d'une appréciation excessive des taux de change. Un excès de rentrées d'envois de fonds peut aussi nuire à la croissance en réduisant l'offre de main-d'œuvre, même si cet effet n'est pas encore véritablement prouvé.

Les flux d'envois de fonds semblent être fortement sous-estimés : seulement la moitié des pays de l'Afrique subsaharienne recueillent régulièrement des données sur les envois de fonds, et certains des principaux pays bénéficiaires de ces envois n'en fournissent aucune. Peu de pays africains présentent des rapports mensuels ou trimestriels de données sur les envois de fonds. Les banques centrales africaines et les agences de statistiques peuvent améliorer la collecte totalement inadaptée des données sur les envois de fonds en étendant la fourniture de rapports sur ces envois depuis les banques vers d'autres prestataires de services d'envois de fonds, comme les sociétés facilitant les transferts d'argent, les bureaux de poste, les coopératives d'épargne et les organismes de microcrédit. Ils peuvent utiliser des enquêtes sur les ménages et sur les émigrants afin d'estimer les flux des envois de fonds transitant par les canaux formels et informels. Les ministères du travail, ainsi que les ambassades des pays de destination, peuvent aider à l'estimation du volume et des coûts des transactions sur les envois de fonds.

Les responsables politiques doivent augmenter la transparence et l'efficacité des marchés des services d'envois de fonds. Le coût des envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne équivaut à presque 12 % d'une transaction de 200 dollars, alors qu'il est inférieur à 8 % pour la plupart des autres régions en développement. Si rien ne vient l'empêcher, le coût des envois de fonds transfrontaliers en Afrique a tendance à augmenter. Les gouvernements des pays d'origine et d'accueil (en Afrique et ailleurs) doivent dissuader les accords exclusifs entre les prestataires de services d'envois de fonds (comme les banques commerciales, les bureaux de poste, les coopératives d'épargne et de crédit, les organismes de microcrédit et les services de transferts monétaires mobiles) et les agences internationales de transferts monétaires, qui maintiennent les tarifs élevés. La fourniture d'informations sur les filières disponibles d'envois de fonds, l'élaboration de bases de données sur les tarifs pratiqués et la promotion de connaissances financières destinées aux migrants possibles peuvent renforcer la concurrence sur le marché et encourager l'utilisation de filières formelles. Sur le long terme, le développement financier devrait réduire les coûts des envois de fonds en augmentant l'accès aux services financiers dans les zones rurales et parmi les communautés les plus pauvres, et en réduisant les coûts d'ouverture d'un compte en banque.

Les bureaux de poste, les coopératives de crédit, les banques rurales et les organismes de microcrédit disposent de réseaux importants (particulièrement parmi les pauvres), ce qui présente une opportunité unique d'étendre les marchés formels d'envoi de fonds et d'améliorer l'accès aux services financiers dans les zones rurales et pauvres. Une étude récente a déterminé que 81 % des bureaux de poste en Afrique subsaharienne se trouvent en dehors des trois plus grandes villes dans lesquelles vivent plus de 80 % des Africains (a contrario, les banques commerciales en Afrique sont généralement concentrées dans les grandes villes). Quant à la stabilité financière, le cadre réglementaire devrait prendre en charge la fourniture de services de transferts monétaires par ces institutions, ce qui pourrait encourager des partenariats avec les banques et les opérateurs de transferts d'argent. De tels partenariats ne doivent pas être des accords exclusifs passés avec un seul opérateur de transferts monétaires, en effet de telles limites concurrentielles ont tendance à augmenter le coût des envois de fonds.

Les avancées technologiques représentent un énorme potentiel afin d'améliorer la concurrence et d'accroître la portée des marchés d'envois de fonds formels. Les services de transferts monétaires au moyen des réseaux de téléphonie mobile ont augmenté de manière significative en Afrique, particulièrement pour les envois de fonds internes au Kenya (l'utilisation des téléphones portables pour transférer des envois de fonds internationaux est limitée en raison des problèmes de blanchiment d'argent). Les gouvernements peuvent prendre en charge ce processus en améliorant leurs infrastructures de télécommunications, en harmonisant les réglementations bancaires et de télécommunications afin de permettre aux principales banques africaines de participer aux transferts monétaires mobiles et, dans le respect de la sécurité publique, en simplifiant la réglementation de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-LFT) pour des transferts de faible

valeur, ce qui pourrait faciliter les transactions transfrontalières de téléphone portable à téléphone portable.

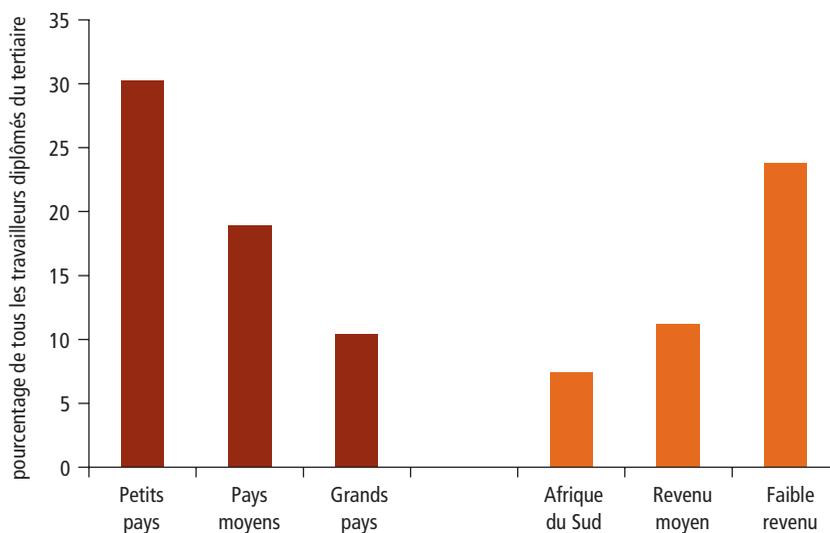
Les gouvernements peuvent améliorer potentiellement leurs accès aux marchés internationaux des capitaux en émettant des obligations qui sont titrisées par les rentrées d'envois de fonds futurs. De telles transactions ont été limitées dans les pays africains en raison du niveau généralement faible du développement financier, de la protection déficiente des droits du créancier, de l'environnement macro-économique volatile, de l'absence de relations avec les banques internationales et des coûts fixes élevés des services juridiques, des services bancaires d'investissement et des services de notation financière. Les mesures d'amélioration du potentiel relatif à la titrisation des envois de fonds comprennent l'amélioration du mesurage desdits envois et l'encouragement à utiliser les filières formelles, l'obtention d'une notation souveraine et la mise en œuvre de lois sur les titrisations. Les donateurs multilatéraux et bilatéraux peuvent jouer un rôle en facilitant de telles transactions. Tout accroissement de la dette en devises étrangères doit cependant être accompagné d'une gestion prudente des risques.

COMMENT RÉPONDRE À LA MIGRATION HAUTEMENT QUALIFIÉE

L'émigration de travailleurs qualifiés peut générer des avantages substantiels pour les pays d'origine par le biais d'envois de fonds, de contacts avec les marchés étrangers, de transfert de technologie, de l'amélioration des connaissances des émigrants de retour au pays et peut-être d'une demande croissante d'éducation dans le pays d'origine. Cependant, l'émigration hautement qualifiée peut aussi nuire au développement en réduisant la fourniture de services de première importance, en limitant les retombées de productivité vers les travailleurs hautement et moyennement qualifiés, en réduisant le potentiel d'activités innovantes et créatrices qui sont le fondement de la croissance sur le long terme et en limitant les contributions vers les institutions économiques, politiques et de santé. La perte de travailleurs éduqués aux frais de l'état peut représenter une perte fiscale substantielle, et de nombreux émigrants africains de niveau universitaire qui ne peuvent pas obtenir d'emplois qualifiés dans des pays de destination à revenus élevés représentent une perte d'investissement en capital humain (une étude récente sur le marché du travail aux États-Unis montre que les immigrants titulaires d'une licence de 7 pays africains sur 15 enquêtés ont moins de 40 % de chances de trouver un emploi qualifié).

Les taux de migration hautement qualifiée sont particulièrement élevés en Afrique. En 2000, un Africain sur huit avec un niveau universitaire vivait dans un pays de l'OCDE, le taux le plus élevé parmi les régions en développement hormis les Caraïbes, l'Amérique centrale et le Mexique. Les petits pays pauvres ont perdu une part inhabituelle et importante de leur main-d'œuvre à compétence élevée (figure 3) ; le nombre d'émigrants qualifiés correspond à 30 % de la main-d'œuvre qualifiée dans les petits pays et à près de 25 % dans les pays à faible

Figure 3 Taux de migration des personnes à compétence élevée en Afrique, par taille de pays et par niveau de revenus, 2000



Source : auteurs, sur la base des données dans Docquier et Marfouk 2004.

revenu, ces chiffres sous-estiment l'impact de la migration hautement qualifiée en cas de migration des travailleurs les plus qualifiés. Dans une enquête sur les cinq meilleurs étudiants diplômés des 13 meilleurs lycées du Ghana entre 1976 et 2004, les trois quarts d'entre eux avaient émigré à un moment entre l'école secondaire et l'âge de 35 ans. Le manque d'offres de travailleurs qualifiés dans les économies africaines révèle les limites des opportunités d'éducation et, dans de nombreux pays, les faibles retours sur l'investissement éducationnel résultent de conditions de travail difficiles, d'un climat d'investissement défavorable ou d'une économie à petite échelle. Pour faire face au manque de compétences de la main-d'œuvre africaine, il est indispensable d'augmenter les opportunités, donc accroître les retours sur investissement dans l'éducation et la formation plutôt que de limiter l'émigration.

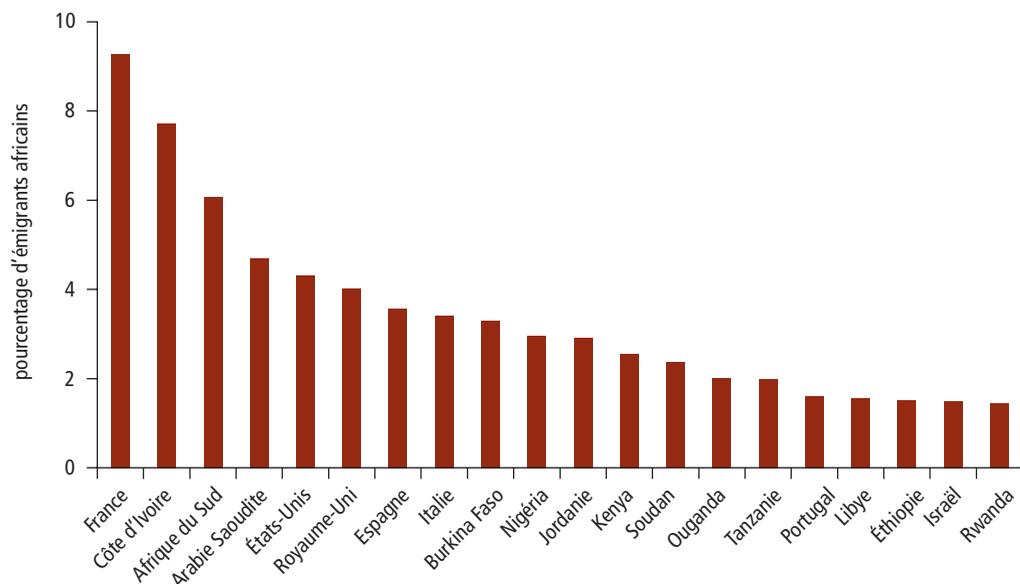
Toute une gamme de politiques et stratégies éducationnelles pourraient être conçues afin de répondre aux inconvénients d'une migration de diplômés de l'enseignement universitaire. Chacune d'entre elles présente néanmoins des problèmes. L'accroissement des frais de scolarité pour un enseignement universitaire subventionné par l'état devrait réduire les pertes fiscales générées par l'émigration de travailleurs à haut degré d'éducation, mais il n'est pas dans l'intérêt des économies africaines de restreindre l'apport de diplômés ou de limiter l'éducation aux riches en augmentant les frais de scolarité. Une autre approche pourrait concerner l'éligibilité à une éducation gratuite au moyen de tests scolaires et de faire intégralement payer des frais de scolarité aux candidats affichant un faible score.

L'imposition d'obligations de service pourrait conditionner l'inscription scolaire ou professionnelle et pourrait augmenter la disponibilité de professionnels. Elle pourrait aussi encourager l'émigration à obtenir des diplômes professionnels, ce qui découragerait néanmoins le retour au pays. Les diplômés pourraient consentir de fournir quelques années de service dans des communautés mal desservies, en tant que compensation raisonnable à une éducation subventionnée ; certains pourraient même considérer cela comme une opportunité d'expérience après l'obtention du diplôme. Le Ghana a expérimenté en demandant aux professionnels médicaux de rembourser une partie de leurs frais de scolarité s'ils ne travaillent pas dans le pays pendant une certaine durée après leur diplôme. La plupart des médecins travaillant à l'étranger ont effectué un remboursement plutôt que de répondre à la demande de services.

Les pays pourraient éduquer les étudiants selon un niveau de compétence moindre (par exemple des assistantes-infirmières ou des assistants-médecins plutôt que des infirmières et des médecins), ce qui pourrait réduire les coûts et la demande de services après le diplôme dans les pays de destination. De tels programmes (controversés) impliquent cependant un compromis entre la quantité et la qualité des services fournis. Ils devraient être conçus en prenant en compte les besoins du pays en spécialistes plutôt que les implications de l'émigration.

Une option restant à étudier concerne l'utilisation d'institutions (par exemple, des hôpitaux publics ou privés) dans les pays d'accueil pour qu'ils ouvrent des établissements de formation en Afrique. Des politiques plus intrusives, comme l'imposition d'une taxe sur les professionnels qui émigrent et des restrictions de déplacement pour les travailleurs qualifiés, nécessitent le soutien effectif des gouvernements des pays de destination et peuvent aller à l'encontre des droits de l'homme.

Certains pays ont offert des incitations, comme des salaires plus élevés, de l'aide à la recherche d'un emploi ou des subventions pour le logement et pour les dépenses liées au retour au pays, afin d'encourager le retour des professionnels. Il est difficile de savoir si de telles incitations sont efficaces, dans la mesure où les motivations conduisant à la migration comprennent souvent une promotion professionnelle et la qualité de l'environnement de recherche. Les incitations financières pour les rapatriés peuvent aussi pénaliser les professionnels qui sont restés au pays ou subventionner le retour de personnes qui seraient revenues quelles que soient les circonstances. L'élimination d'un parti pris à l'encontre des professionnels retournant au pays, impliquant la reconnaissance de leurs qualifications et de l'expérience acquise à l'étranger, pourrait faciliter le retour avec des coûts fiscaux limités. Des pays de destination (la France, par exemple) et les organisations internationales (comme le programme TOKTEN ou Transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés nationaux du Programme des Nations Unies pour le développement) ont pris des mesures afin d'encourager le retour. Ces programmes n'ont couvert qu'un nombre limité de migrants et de ce fait, leur efficacité n'a pas été évaluée.

Figure 4 Principaux pays de destinations pour les émigrants provenant d'Afrique, 2010

Source : auteurs, sur la base des données de la Banque mondiale 2011.

Les politiques adoptées par les pays de destination encouragent l'émigration hautement qualifiée en proposant des visas de travail temporaire ou d'installation permanente et en recrutant activement certains professionnels (particulièrement dans les soins de santé). Il pourrait être demandé aux pays de destination qui bénéficient d'une immigration qualifiée de compenser les pays d'origine en raison de cette pratique, d'une manière qui ne remplace pas simplement les flux d'aide existant. La controverse sur l'émigration des professionnels de la santé a encouragé les agences publiques de certains pays à limiter leur recrutement étranger, mais l'impact d'une telle restriction sur les niveaux généraux de recrutement n'a pas été significatif.

COMMENT OBTENIR DES CONTRIBUTIONS ÉMANANT DES DIASPORAS

À peu près la moitié des immigrants africains résident en dehors de l'Afrique, principalement en Europe. Les principales destinations extrarégionales des migrants africains comprennent la France (9 % du total des émigrants), l'Arabie Saoudite (5 %) ainsi que les États-Unis et le Royaume-Uni (4 % chacun) (figure 4).

Les diasporas grandissantes dans les pays de destination offrent une opportunité non négligeable d'amélioration du développement en augmentant les investissements directs, en améliorant l'accès au marché des capitaux étrangers par le biais de fonds d'investissements

et d'obligations de la diaspora, en fournissant des aides pour le développement, en établissant des contacts afin de promouvoir les échanges et les investissements, en augmentant la demande des exportations d'un pays et en transférant de la technologie (par exemple, au moyen d'associations professionnelles fournissant leur expertise aux entreprises du pays d'origine, des affectations temporaires d'expatriés qualifiés dans les pays d'origine et le retour des émigrants avec des connaissances améliorées).

En permettant la double nationalité, il est possible d'encourager une plus grande participation des diasporas dans leur pays d'origine, en évitant les contraintes rencontrées par les étrangers lors de certaines transactions (par exemple, un travail temporaire, l'acquisition d'une terre) et en fournissant un accès aux services publics et aux avantages sociaux. Plus largement, la double nationalité peut aider au maintien de liens affectifs avec le pays d'origine, ce qui encourage le contact continu et les investissements. Malgré ces avantages, seulement 25 pays d'Afrique sur 54 reconnaissent la double citoyenneté.

La facilitation du vote par les citoyens du pays d'origine qui résident à l'étranger peut aussi aider à resserrer les liens. Lorsque de tels votes sont autorisés, des améliorations du processus d'inscription et des procédures de vote (en augmentant par exemple le nombre de bureaux de vote ou en autorisant le vote par correspondance) peuvent s'avérer nécessaires.

Peu de pays africains ont établi des agences gouvernementales afin d'encourager les diasporas à investir, à assister les communautés locales et à fournir des avis politiques. Ces agences sont aussi impliquées dans le recueil de données sur les diasporas, dans la fourniture d'informations et de conseils ainsi que dans la prestation de services consulaires. Les résultats d'une enquête récente sur les efforts par les ambassades des gouvernements africains pour responsabiliser les diasporas démontrent que plusieurs d'entre elles détiennent peu d'informations sur le nombre de membres de leurs diasporas, que la coordination entre les ambassades et les ministères gouvernementaux est médiocre et que le besoin est urgent d'orienter et de former le personnel des ambassades sur la manière de travailler avec les membres de leurs diasporas.

Les gouvernements peuvent aider les réseaux de la diaspora en soutenant les associations professionnelles et en organisant des événements culturels. Dans certains pays, favoriser la croissance des réseaux du secteur privé peut être plus efficace que l'implication directe d'un gouvernement dans l'établissement de liens vers la diaspora. Les investissements dans la technologie moderne des communications peuvent aider le secteur privé à maintenir les liens avec les diasporas.

Le meilleur accès des émigrants aux informations sur leurs pays d'origine et leur plus grande tolérance sur la dévaluation de la devise (parce qu'ils détiennent le passif monétaire local) peuvent les inciter à acheter des obligations émises par des entités publiques ou privées (les « obligations de la diaspora »). Peu de gouvernements ont favorisé les investissements dans les pays d'origine en permettant aux émigrants de bénéficier de la couverture de protection sociale et de conserver leur admissibilité aux plans d'épargne locaux pendant qu'ils sont à l'étranger. Les pays avec un nombre important d'émigrants, comme le Ghana, le Nigeria, le Sénégal et l'Afrique du Sud, ont mis au point des

plans visant à incorporer les communautés de la diaspora en qualité de partenaires dans les programmes de développement. L’efficacité de tels efforts reste encore à évaluer.

POUR L’AVENIR

La migration internationale présente un potentiel énorme d’amélioration du développement et du bien-être dans les pays d’origine. Les gouvernements africains peuvent jouer un rôle significatif en sécurisant les bénéfices de la migration par le renfort des liens avec les diasporas, en améliorant la compétition sur les marchés d’envois de fonds, en concevant des politiques de l’éducation conformes aux défis entourant l’émigration de personnes hautement qualifiées et en fournissant informations et protection aux travailleurs émigrés. Les ressources fiscales et techniques limitées des pays africains d’origine limitent cependant l’efficacité de telles politiques et réduisent les apports de la migration tout en exposant les migrants à de graves risques. Les gouvernements africains font aussi face à des difficultés significatives dans la gestion de l’immigration, ce qui peut engendrer du ressentiment et conduire à des politiques répressives, comme des expulsions en masse qui imposent des coûts élevés aux migrants et désorganisent les économies africaines.

L’Afrique est un continent composé de multiples petits pays, ce qui crée des pressions significatives sur la migration internationale. La population de l’Afrique est inférieure à celle de l’Inde, cependant les flux migratoires au sein de l’Afrique ne peuvent pas se réaliser sans un cadre politique et juridique commun. Ce problème suppose des défis politiques non négligeables pour les gouvernements et des coûts plus élevés pour les migrants qui font face à des systèmes juridiques et réglementaires différents, à des coûts plus élevés des envois de fonds et à des risques liés à une migration irrégulière.

Des efforts substantiels sont nécessaires pour réduire les coûts et les risques encourus par les migrants africains et améliorer les avantages offerts par la migration au pays de la région. Ce livre tente d’améliorer la base d’informations pour que les gouvernements africains, les pays de destination et la communauté internationale puissent améliorer leurs politiques migratoires.

BIBLIOGRAPHIE

- Docquier, Frédéric et Abdeslam Marfouk. 2004. « Measuring the International Mobility of Skilled Workers (1990–2000). Release 1.0. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 3381, Washington.
- Banque mondiale. 2011. *Recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds*. Washington : Banque mondiale.

Tendances et politiques migratoires en Afrique

L'Afrique est connue pour sa longue histoire de migrations à l'intérieur et au delà de ce vaste continent. Le nombre de personnes d'origine africaine vivant hors du continent est estimé à presque 140 millions, la plupart d'entre elles se trouvant dans l'hémisphère occidental (Shinn 2008). Nombre de ces personnes ne sont pas des émigrants, mais les membres de familles qui vivent dans les pays de destination depuis plusieurs générations et qui souvent ont peu de liens avec l'Afrique. Par contre, les migrants qui ont quitté leurs pays dans les dernières décennies, nombre estimé avec prudence à plus de 30 millions, ont été en mesure de rester en contact étroit avec leurs familles et de maintenir des relations économiques, sociales et politiques avec leurs pays d'origine principalement grâce à la mondialisation et aux progrès des technologies de communication.

Ce chapitre présente une description générale des migrations internationales provenant d'Afrique, sur la base d'études, de données sur plusieurs pays et d'enquêtes auprès des ménages¹. Il se concentre sur les différences de taux de migration entre l'Afrique et d'autres régions ainsi que sur les migrations au sein de régions et de pays d'Afrique, sur le choix des pays de destination par les émigrants africains, sur l'accroissement potentiel de la migration provenant d'Afrique dans les années à venir et sur les caractéristiques socio-économiques des migrants et de leurs ménages. L'analyse se fonde sur des données officielles qui sous-estiment probablement les flux migratoires réels, surtout à l'intérieur de l'Afrique. Plusieurs conclusions se dégagent de cette analyse :

- La majorité des migrants internationaux provenant d'Afrique (particulièrement ceux des pays les plus pauvres) se déplacent vers d'autres pays africains, car la majorité des émigrants potentiels ne possèdent ni les ressources financières pour voyager vers des continents éloignés ni l'éducation et les compétences requises pour réussir sur les marchés du travail des pays riches. En revanche, 90 % des émigrants d'Afrique du Nord vont vers des destinations hors Afrique, principalement en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord.

- Les migrations africaines sont fortement influencées par l'histoire conflictuelle du continent, les coups d'état, les insurrections, les dictatures, la guerre et les catastrophes naturelles. L'émigration antérieure vers les pays de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) semble faciliter l'émigration actuelle par des effets de réseaux.
- Les liens coloniaux continuent d'exercer une influence sur le choix des pays de destination, la moitié des pays africains indiquant que l'ancien colonisateur constitue la destination la plus courante des émigrants.
- Des enquêtes récentes auprès des ménages de quelques pays (Burkina Faso, Nigéria et Sénégal) fournissent un début d'informations sur le profil des émigrants africains. Les migrants de ces pays ont tendance à être des hommes jeunes et relativement bien éduqués. La probabilité d'un ménage ayant un membre à l'étranger présente une relation positive en termes de composition, d'éducation et de richesse de la famille. La majorité des migrants des ménages étudiés lors des enquêtes ont quitté leur pays pour obtenir un emploi. La migration a tendance à avoir un impact spectaculaire sur la situation par rapport au marché du travail des migrants, reflétant souvent un passage du travail indépendant à un emploi salarié. Le taux de retour au pays de migrants provenant de ces enquêtes sur les ménages est relativement faible (moins de 10 % du total des émigrants au Nigéria et au Sénégal).
- Les différences importantes de revenus potentiels, le vieillissement des populations des pays à revenu élevé, l'augmentation rapide des cohortes en âge de travailler en Afrique (et le déclin de ces cohortes en Europe et Amérique du Nord)², et l'importance des effets de réseaux continuent d'alimenter les pressions migratoires de l'Afrique vers les pays à revenu élevé. Les décisions politiques déterminent en partie si ces augmentations de l'offre et de la demande en migrants entraînent davantage de migration. La volonté des pays à revenu élevé d'accepter des migrants et leur capacité à contrôler efficacement leurs frontières seront mises à l'épreuve dans les années à venir. Les migrants potentiels devront obtenir les compétences requises pour être compétitifs sur les marchés du travail à revenu élevé : les travailleurs africains pauvres manquant d'éducation et de connaissance des langues auront du mal à obtenir un emploi en Europe ou aux États-Unis. Les décisions de migration seront également affectées par la capacité des gouvernements africains à établir le cadre de travail requis pour un développement rapide et des opportunités génératrices de revenus. La migration peut procurer d'énormes avantages en termes de prestations d'aide sociale pour les pays en développement, cependant le développement doit en définitive réduire le besoin de migration.
- D'importants défis de gestion de la migration se présentent aux gouvernements africains. Les gouvernements doivent aider à la protection des migrants en améliorant la réglementation des intermédiaires, en renforçant les protections juridiques contre le trafic de personnes et en fournissant des informations sur les dangers potentiels qu'impliquent le franchissement illégal des frontières

et les pratiques d'exploitation par les représentants officiels et les employeurs de certains pays de destination. La migration irrégulière est acceptée dans de nombreuses régions, particulièrement là où les migrants proviennent de zones contiguës aux pays voisins et ont des liens ethniques avec la population de leur nouveau pays, mais elle peut constituer une source de tensions sociales considérables. La migration irrégulière présente un défi de taille aux pays riches comme pauvres. Au minimum, les gouvernements doivent empêcher les pratiques violentes ou d'exploitation, comme les expulsions en masse ou la tolérance des officiels corrompus qui s'attaquent aux immigrants sans-papiers. La coopération internationale peut permettre une meilleure gestion de la migration par l'intermédiaire de programmes bien réglementés de migration temporaire devant être supervisée avec attention pour éviter l'exploitation des migrants. Les ressources considérables requises pour superviser efficacement ces programmes signifient qu'ils ne peuvent couvrir qu'une proportion très faible des émigrants potentiels.

Le chapitre est organisé de la manière suivante. La première section documente les tendances migratoires en provenance d'Afrique et à l'intérieur de ce continent. La deuxième section s'intéresse à l'immigration vers l'Afrique. La troisième section examine les tendances migratoires transfrontalières. La quatrième section identifie les caractéristiques socio-économiques des migrants provenant d'Afrique. La dernière section offre des suggestions aux pays pour la gestion des migrations.

MIGRATION EN PROVENANCE D'AFRIQUE ET À L'INTÉRIEUR DU CONTINENT

L'émigration provenant d'Afrique a connu une augmentation importante ces dernières décennies (consultez Russell, Jacobsen et Stanley 1990 pour une ancienne enquête et Banque mondiale 2011 pour des données récentes). Le taux de migration (le rapport des émigrants dans la population totale du pays d'origine) reste cependant faible en moyenne, malgré un écart marqué parmi les pays (tableau 1.1).

Selon les données du tableau des migrations bilatérales de la Banque mondiale, environ 30,6 millions d'Africains (3 % de la population mondiale) vivaient en 2010 dans des pays autres que ceux de leur naissance. Les données officielles sur l'émigration en Afrique sous-estiment cependant le mouvement réel de personnes de manière significative (encadré 1.1). Le nombre réel d'émigrants africains devrait être largement supérieur.

Au niveau des pays, la France se démarque comme la première destination des émigrants d'Afrique (9 % du total des émigrants), suivie par la Côte d'Ivoire (8 %), l'Afrique du Sud (6 %), l'Arabie Saoudite (5 %), les États-Unis et le Royaume-Uni (4 % chacun) (figure 1.1). La part des émigrants africains est inférieure à 3 % dans la plupart des pays de l'OCDE. L'Europe occidentale, les États-Unis, le Canada

Tableau 1.1 Émigrants en pourcentage de la population dans des régions mondiales sélectionnées, 2010

| Région | Nombre d'émigrants (millions) | Population (millions d'habitants) | Émigrants/population (pourcentage) |
|----------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Afrique | 30,6 | 1 032 | 3,0 |
| Afrique du Nord | 8,7 | 170 | 5,1 |
| Afrique subsaharienne | 21,9 | 862 | 2,5 |
| Amérique latine | 30,2 | 581 | 5,2 |
| Asie de l'Est et Pacifique | 21,7 | 1 974 | 1,1 |
| Asie du Sud | 26,7 | 1 644 | 1,6 |
| Europe et Asie centrale | 43,0 | 404 | 10,7 |
| Monde | 215,8 | 6 909 | 3,1 |

Source : Banque mondiale 2011.

Remarque : les chiffres incluent la migration intrarégionale.

Encadré 1.1 Problèmes avec les données sur la migration africaine

Les données sur les migrations en Afrique sont souvent manquantes, obsolètes ou incohérentes avec les définitions utilisées dans d'autres pays. Les flux migratoires intrarégionaux sont souvent informels et ne sont pas saisis dans les statistiques officielles. Les données sur les migrations saisonnières et de transit demeurent un défi important. L'enregistrement des flux de réfugiés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) est plus précis et plus opportun.

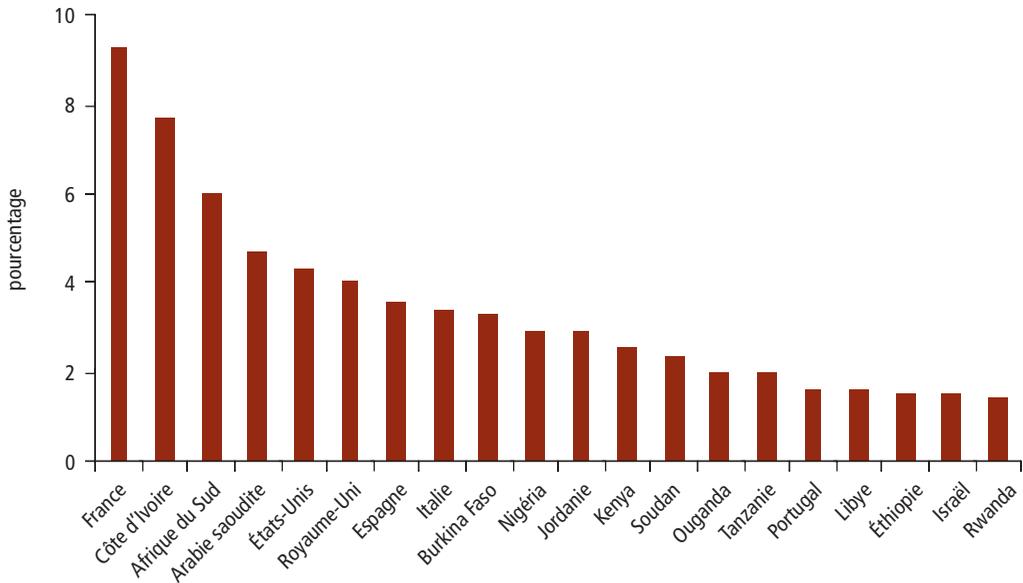
Bien que 49 des 54 pays d'Afrique fournissent des données provenant d'un recensement national sur les immigrants par pays d'origine, les données sur les migrations intra-africaines souffrent de lacunes notables. Seulement 15 pays africains disposent de données pour la période postérieure à 2000, 24 pays disposent de données pour les années 90 mais pas plus récemment et 10 pays n'ont aucune donnée, même pour les années 90. La couverture varie selon les sous-régions. Des données pour les années 90 sont disponibles pour tous les pays d'Afrique australe, pour trois quarts des pays d'Afrique de l'Est ou de l'Ouest et pour la moitié des pays d'Afrique centrale et du Nord. L'Afrique centrale présente le moins de données, avec aucun pays ne fournissant des données après 2000. Dans toute l'Afrique, de nombreux pays ne signalent que les migrants des principaux pays d'origine.

Les données sur l'émigration d'Afrique vers des pays à revenus élevés membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont de qualité significativement supérieure et plus pertinentes que les données sur la migration intra-africaine. Les données de tous les recensements nationaux effectués en 2000 dans l'OCDE ont été complétées par des études sur la population active et la population en 2005–07.

Les données de migration de tous les pays de destination ont été utilisées pour élaborer une matrice bilatérale des nombres de migration pour 2010 (Ratha et Shaw 2007 ; Banque mondiale 2011). Le nombre de migrants de chaque pays de destination, ainsi qu'une répartition par pays d'origine, a été mis à l'échelle des dernières estimations par la Division Population des Nations Unies du nombre d'immigrants de chaque pays de destination pour 2010.

L'utilisation de données de recensements sporadiques entrave particulièrement la connaissance des flux migratoires dans les pays touchés par des chocs économiques ou politiques importants. Par exemple, la Côte d'Ivoire, qui constitue une destination importante des migrants des pays voisins, peut être devenue moins attrayante suite à la guerre civile de 2002–04. De manière similaire, le recensement sud-africain le plus récent ne prend pas en compte l'afflux d'immigrants du Zimbabwe depuis le début de la crise économique de ce pays il y a presque dix ans. Globalement, les données sur les migrations en Afrique, particulièrement sur la migration intra-africaine, nécessitent une amélioration importante en termes de disponibilité, de délais, de qualité et de possibilité de comparaison entre les pays.

Figure 1.1 Principaux pays de destination des émigrants d'Afrique, 2010
(part des émigrants africains)

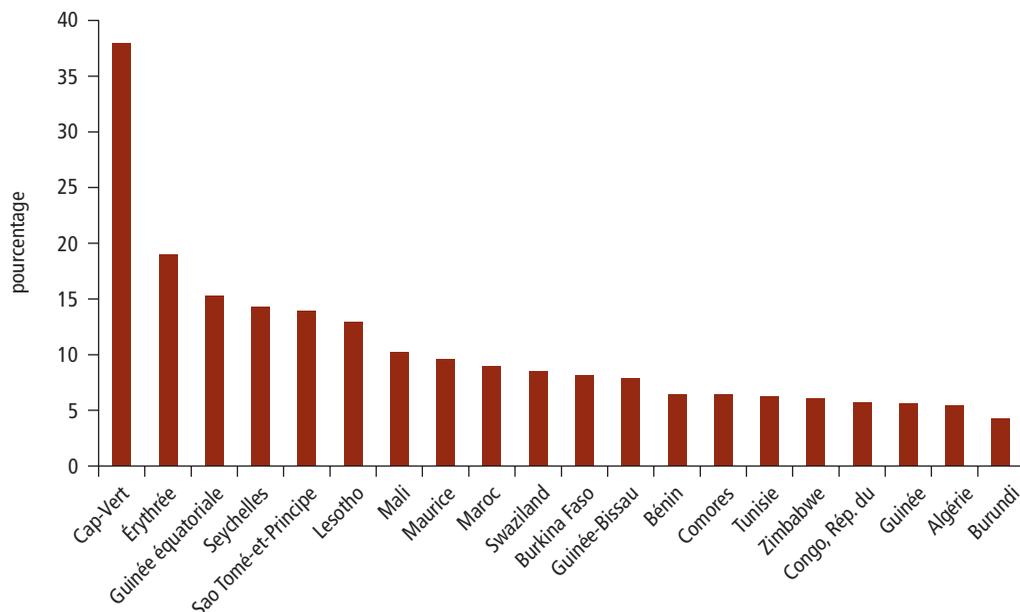


Source : auteurs, sur la base de données de la Banque mondiale 2011.

et l'Australie ne représentent qu'environ 37 % du total des migrants africains (65 % si l'on exclut la migration intra-africaine).

De nombreux pays africains ont connus des variations prononcées de taux nets de la migration (la différence entre l'immigration et l'émigration en part de population du pays d'origine) depuis la fin des années 1970, traduisant les événements tumultueux de l'histoire du continent pendant cette période³. Ces variations importantes des taux nets de la migration ont été en partie provoquées par des conflits civils et externes. Par exemple, les taux nets de la migration ont été particulièrement volatiles en Érythrée, au Libéria, au Malawi, au Mozambique, au Rwanda, au Sierra Leone et en Somalie (tableau en annexe 1A.1)⁴. Toutefois, pour l'Afrique dans son ensemble, les taux nets de la migration ont été stables dans le temps, entre -0,4 % et -0,6 % sur des périodes de cinq ans entre 1975 et 2010. Alors qu'un pourcentage important de la migration africaine a lieu à l'intérieur du continent, la moyenne sur les pays a tendance à être proche de zéro. Depuis 2006 les flux indiquent un certain déclin de la migration moyenne nette ainsi que sa variabilité selon les pays.

Le taux d'émigration varie de manière significative selon les pays. Certains des pays les plus petits (par exemple, Cap-Vert, Guinée équatoriale, Lesotho, Mali, São Tomé et Príncipe et Seychelles) connaissent des taux d'émigration brute supérieurs à 10 % (figure 1.2). Le niveau élevé de l'émigration reflète en partie les moyens limités de subsistance et une forte variabilité des revenus découlant de la

Figure 1.2 Taux de migration, par pays, 2010

Source : auteurs, sur la base de données de la Banque mondiale 2011.

Remarque : les figures montrent le nombre d'émigrants divisé selon la population.

dépendance quant aux produits primaires (Docquier et Schiff 2009). Plusieurs pays souffrant de troubles civils ont également connu des taux d'émigration élevés. Par exemple, après plus de trente ans de guerre, les émigrants érythréens représentent presque 20 % de la population du pays.

Les déplacements des personnes dans le monde se caractérisent par le fait qu'au moins la moitié d'entre eux se situent sur le même continent (à l'exception de l'Amérique latine et des Caraïbes, où la plupart des migrants optent pour l'Amérique du Nord ainsi que pour l'Asie de l'Est et le Pacifique) (tableau 1.2)⁵. Le taux d'émigration intra-africaine est d'environ 50 %, chiffre similaire aux taux intrarégionaux des pays en développement d'Europe et d'Asie centrale (59 %) et du Moyen-Orient (45 %).

Il existe à cet égard une différence significative entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord. L'émigration intrarégionale en Afrique subsaharienne représente presque 65 % du total des émigrants, le déplacement de personnes intracontinental ou Sud-Sud le plus important au monde. En revanche, plus de 90 % des émigrants d'Afrique du Nord se dirigent vers des pays hors de l'Afrique (tableau 1.3). L'émigration intra-africaine est principalement motivée par une recherche d'offres d'emplois dans les pays voisins. Elle est également basée sur les complexités de la formation historique des états, en effet les frontières coloniales ignoraient souvent les liens linguistiques et ethniques, et sur des vagues de conflits internes ou transfrontaliers (encadré 1.2).

Tableau 1.2 Origines et destinations des émigrants, par région du monde, 2010
(pourcentage de l'émigration totale)

| Région d'origine | Région de destination | | | | | | Pays à revenu élevé |
|-----------------------------|-----------------------|----------------------------|-------------------------|-----------------------------|--------------|-------------|---------------------|
| | Afrique | Asie de l'Est et Pacifique | Europe et Asie centrale | Amérique latine et Caraïbes | Moyen-Orient | Asie du Sud | |
| Afrique | 50 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 46 |
| Amérique latine et Caraïbes | 0 | 0 | 0 | 13 | 0 | 0 | 87 |
| Asie de l'Est et Pacifique | 0 | 15 | 0 | 0 | 1 | 0 | 83 |
| Asie du Sud | 0 | 2 | 0 | 0 | 8 | 30 | 61 |
| Europe et Asie centrale | 0 | 0 | 59 | 0 | 0 | 0 | 41 |
| Moyen-Orient | 2 | 0 | 1 | 1 | 45 | 0 | 51 |
| Pays à revenu élevé | 1 | 1 | 3 | 5 | 2 | 0 | 87 |

Source : Banque mondiale 2011 ; Ratha et Shaw 2007.

Remarque : La somme des lignes peut ne pas être égale à 100 % à cause d'erreurs d'arrondi.

La majeure partie de l'émigration intra-africaine s'est déroulée vers les pays voisins. En Afrique de l'Ouest, plus de 70 % de l'émigration a eu lieu dans la même sous-région ; l'émigration était à 66 % intra-africaine en Afrique australe, ce qui traduit le fort attrait exercé par l'Afrique du Sud (tableau 1.3).

La prédominance de l'immigration transfrontalière reflète des racines linguistiques et historiques communes. Par exemple, un nombre important d'émigrants provenant de Djibouti, d'Érythrée, d'Éthiopie et de Somalie se trouvent dans la même région en raison de forts liens ethniques, religieux et linguistiques le long des vastes frontières partagées par ces

Tableau 1.3 Migration à l'intérieur et hors d'Afrique (pourcentage de tous les émigrants)

| Sous-région d'origine | Sous-région de destination | | | | | |
|-----------------------|----------------------------|------------------|-----------------|------------------|--------------------|--------------|
| | Afrique centrale | Afrique de l'Est | Afrique du Nord | Afrique australe | Afrique de l'Ouest | Hors Afrique |
| Toute l'Afrique | 3 | 13 | 2 | 11 | 21 | 50 |
| Afrique australe | 0 | 7 | 0 | 66 | 0 | 28 |
| Afrique centrale | 23 | 26 | 0 | 9 | 3 | 39 |
| Afrique de l'Est | 1 | 52 | 3 | 3 | 0 | 41 |
| Afrique de l'Ouest | 5 | 0 | 0 | 0 | 71 | 24 |
| Afrique du Nord | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 93 |
| Autres régions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 100 |

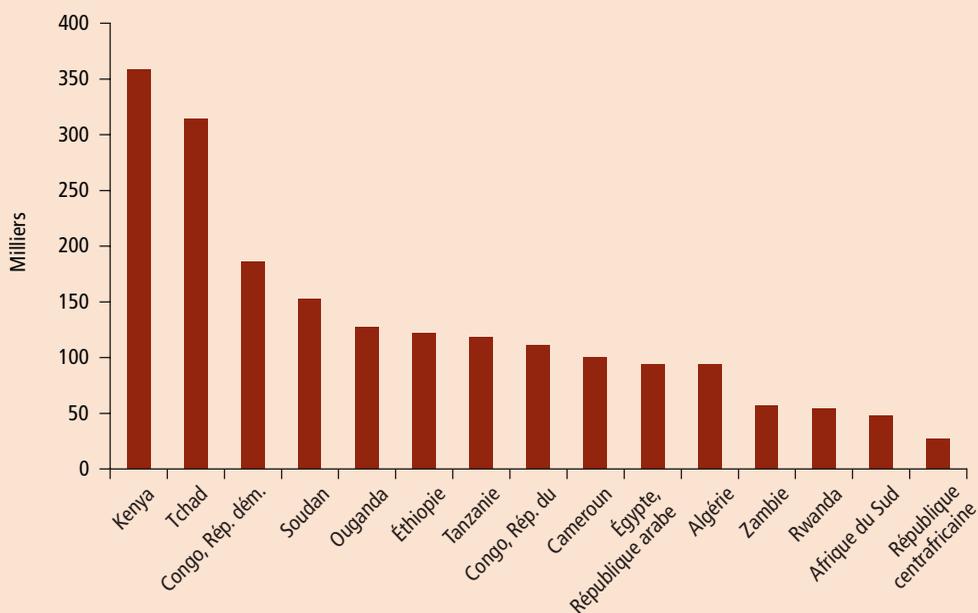
Source : Banque mondiale 2011.

Remarque : n'inclut que les origines et les destinations identifiées. La somme des lignes peut ne pas être égale à 100 % à cause d'erreurs d'arrondi.

Encadré 1.2 Migration forcée en Afrique

Environ 2,2 millions d'Africains vivant dans des pays autres que leurs pays de naissance sont reconnus comme étant des réfugiés, déplacés principalement par une guerre ou une sécheresse et d'autres catastrophes naturelles (UNHCR 2010). Environ la moitié de ces réfugiés se trouvent au Kenya, au Tchad, en République démocratique du Congo et au Soudan (encadré 1.2.1). Les principales origines des réfugiés internationaux sont la Somalie, la République démocratique du Congo, le Soudan et l'Érythrée (encadré 1.2.2). 6,5 millions de personnes supplémentaires ont été forcées de déménager au sein de pays africains et sont considérées comme des personnes déplacées à l'intérieur des pays.

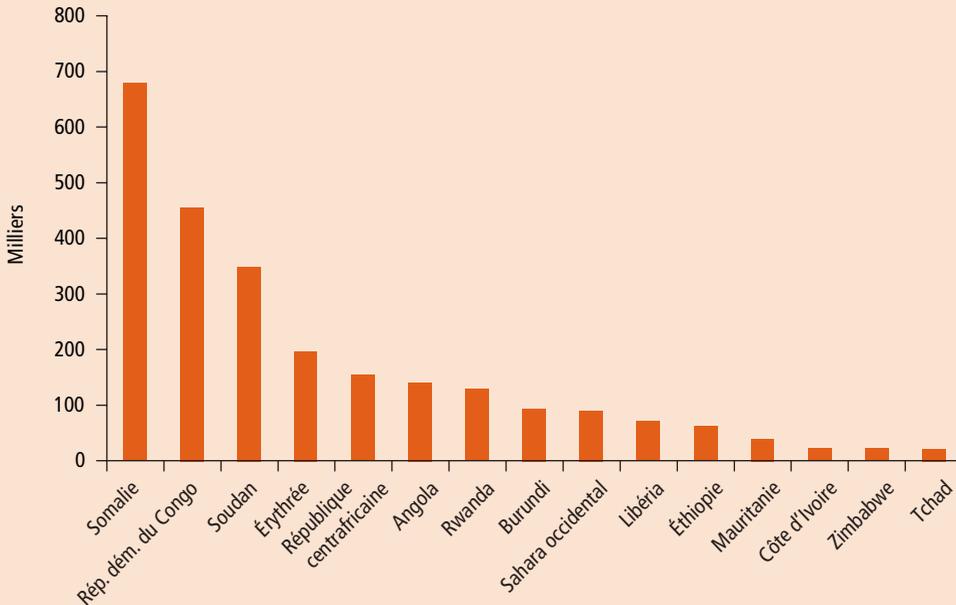
Figure 1.2.1 Réfugiés transfrontaliers dans une sélection de pays africains, fin 2009



Source : UNHCR 2010.

Le nombre de réfugiés a fortement chuté depuis la fin des années 90, période pendant laquelle leur nombre atteignait 5 millions, et 1 migrant africain sur 5 était un réfugié (Hatton et Williamson 2003 ; Lucas 2006). Cette baisse traduit une fréquence plus espacée des coups d'états, insurrections avec guérilla, chutes de gouvernements et guerres civiles.

Les réfugiés peuvent représenter une charge substantielle aux pays d'accueil en imposant des dépenses publiques supplémentaires, des contraintes sur l'infrastructure et en contribuant à la dégradation environnementale (Puerto Gomez et Christensen 2010). Par exemple, la présence des réfugiés érythréens et éthiopiens a été perçue par leurs hôtes soudanais comme un énorme fardeau sur l'économie soudanaise encore fragile (Ek et Karadawi 1991). Une arrivée importante de réfugiés peut entraîner la transformation de forêts et de terres rurales en camps et colonies de peuplement, les personnes déplacées pouvant également recourir à des activités non durables en l'absence d'autres moyens de survie (Hugo 2008). Il est possible de traiter l'impact socio-économique d'une présence prolongée de réfugiés en ciblant l'assistance au développement aux zones concernées, comme l'Initiative de Zambie qui mit en œuvre des projets de développement communautaires afin de faire face à l'impact de plus de 100 000 réfugiés angolais (Puerto Gomez et Christensen 2010).

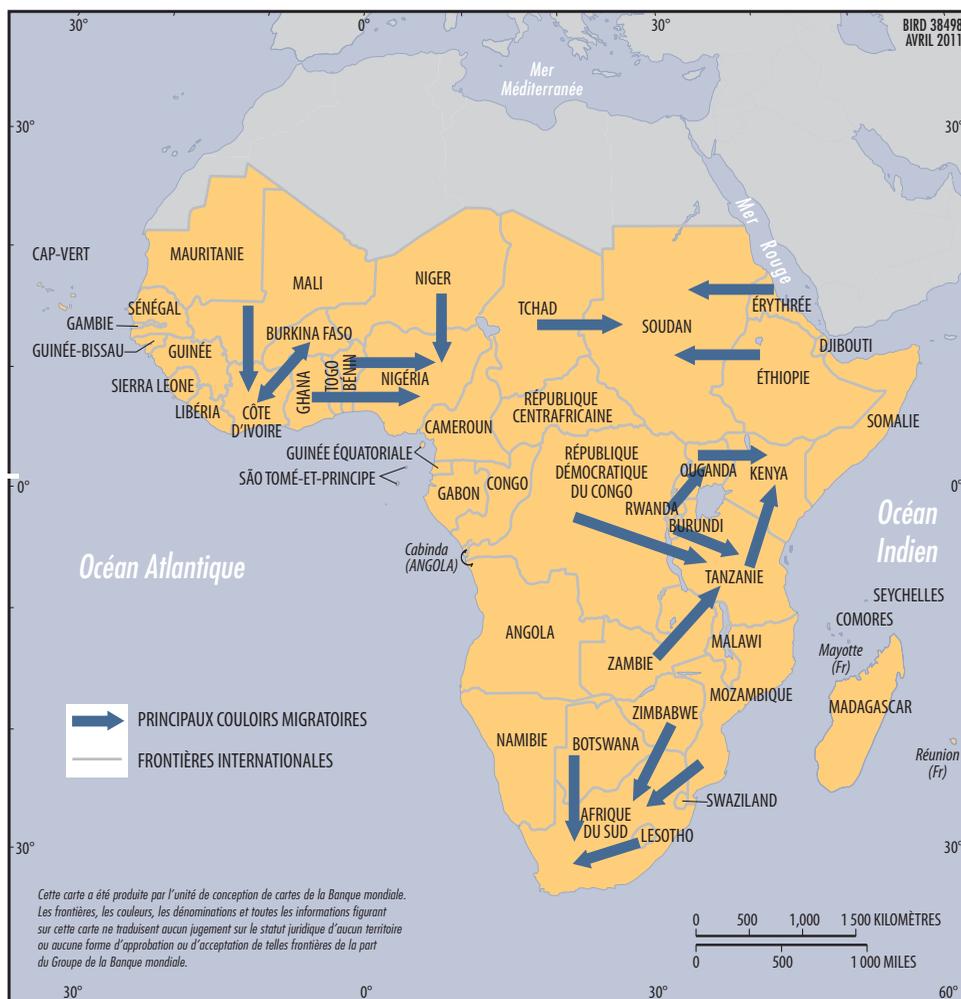
Encadré 1.2 Migration forcée en Afrique (*suite*)**Figure 1.2.2** Réfugiés transfrontaliers provenant d'une sélection de pays africains, fin 2009

Source : UNHCR 2010.

pays. Le Kenya constitue une destination courante pour les émigrants de Tanzanie et d'Ouganda. Le Soudan représente la principale destination des émigrants du Tchad, d'Érythrée et d'Éthiopie. Les émigrants du Burundi et du Rwanda parlent souvent la même langue que les habitants de Tanzanie et d'Ouganda, ou partagent des attaches historiques avec ces derniers. La Côte d'Ivoire constitue un creuset ethnique pour les pays voisins, car la plupart des migrants sont en mesure de communiquer avec les habitants des pays avoisinants et partagent les mêmes attaches religieuses et historiques. Les émigrants du Bénin, du Ghana et du Niger se dirigent vers le Nigéria pour des raisons similaires. En Afrique australe, les migrants du Botswana, du Lesotho, du Mozambique et du Swaziland peuvent se fondre dans des communautés d'Afrique du Sud, ce qui facilite, toute proportion gardée, la mobilité et l'installation.

Les flux migratoires intra-africains sont affectés par les différences de revenus, comme le suggère l'importante immigration vers l'Afrique du Sud relativement prospère. Des exceptions existent cependant. La Tanzanie, par exemple, représente la destination la plus courante pour les émigrants du Burundi, de la République démocratique du Congo et de la Zambie, même si la différence du produit intérieur brut par habitant (PIB) est négligeable ou en faveur du pays d'origine (figure 1.3).

Figure 1.3 Principaux couloirs migratoires en Afrique subsaharienne, 2010



Source : auteurs, sur la base de données de la Banque mondiale 2011.

Plus de 90 % des émigrants d'Afrique du Nord se retrouvent hors de l'Afrique (tableau 1.3). Par contre, seulement 41 % des émigrants d'Afrique de l'Est, 24 % d'Afrique de l'Ouest, 39 % d'Afrique centrale et 28 % d'Afrique australe finissent hors de l'Afrique. Ces chiffres suggèrent que les populations d'Afrique du Nord, et dans une certaine mesure celles d'Afrique de l'Est, disposent d'un meilleur accès aux opportunités dans les pays de l'OCDE et du Moyen-Orient que les habitants des autres parties d'Afrique.

Les variations démographiques (couplées aux effets de réseau) pourront certainement aussi stimuler l'émigration africaine vers les pays de l'OCDE dans les années à venir. La population en âge de travailler devrait décliner entre 2005 et 2050 en Europe et aux États-Unis,

Tableau 1.4 Changements prévus de la taille de la population en âge de travailler dans les régions mondiales sélectionnées, 2005–50 (*millions*)

| Classe d'âge | Afrique subsaharienne | Moyen-Orient et Afrique du Nord | Asie du Sud | Asie de l'Est et Pacifique | Europe de l'Est et Asie centrale | Union européenne et autre Europe | Amérique du Nord |
|------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|-------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------|
| 15–24 | 163 | 10 | 27 | –78 | –26 | –18 | –7 |
| 25–39 | 262 | 53 | 178 | –65 | –14 | –37 | –6 |
| 40–64 | 274 | 124 | 450 | 215 | 15 | –33 | 1 |
| Total en âge de travailler (15–64) | 699 | 187 | 655 | 72 | –26 | –88 | –12 |
| Population totale | 951 | 270 | 863 | 321 | –7 | –57 | 22 |

Source : Koettl 2010.

et fortement augmenter (doublement de la population active) en Afrique subsaharienne (tableau 1.4). Malgré une incertitude de l'impact du déclin de la population sur la demande de travail dans les pays industriels, le vieillissement de leurs populations augmentera la demande de santé et de services à la personne. Pendant ce temps, la croissance de l'emploi en Afrique risque de ne pas être suffisante pour absorber toutes les nouvelles arrivées dans la population active. Il est donc probable que l'offre et la demande de migrants augmenteront dans le futur. Même si l'Afrique atteint une croissance rapide, l'écart des revenus avec les pays industriels restera une incitation importante à migrer dans un avenir prévisible.

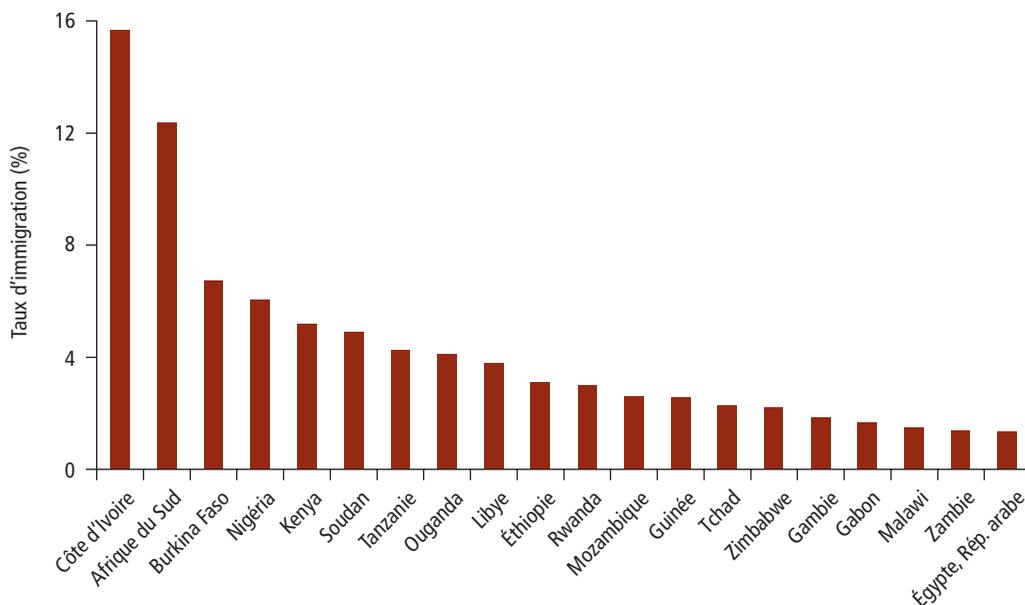
IMMIGRATION EN AFRIQUE

L'immigration vers l'Afrique de personnes nées hors d'Afrique a été estimée à environ 618 000 en 2010, soit presque 4 % du total de l'immigration sur le continent, le reste étant représenté par les migrants provenant de la région. Les destinations les plus courantes des immigrants provenant d'Afrique sont la Côte d'Ivoire (16 %), l'Afrique du Sud (12 %) et le Burkina Faso (6 %) (figure 1.4). L'Afrique du Sud et la République arabe d'Égypte représentent les premières destinations en nombre d'immigrants d'origines extérieures à l'Afrique. Ces deux pays comportent des communautés importantes de migrants venant d'Australie, du Liban, des Philippines, de Cisjordanie et du Yémen.

COMPRÉHENSION DES TENDANCES MIGRATOIRES TRANSFRONTALIÈRES

Les différences de capacités migratoires représentent une partie significative de l'écart des taux de migration intra-africaine⁶. Les émigrants des pays les plus pauvres ont tendance à rester en Afrique, le plus souvent dans les pays voisins. La figure 1.5 compare le revenu par habitant avec la part des émigrants d'un pays allant vers d'autres

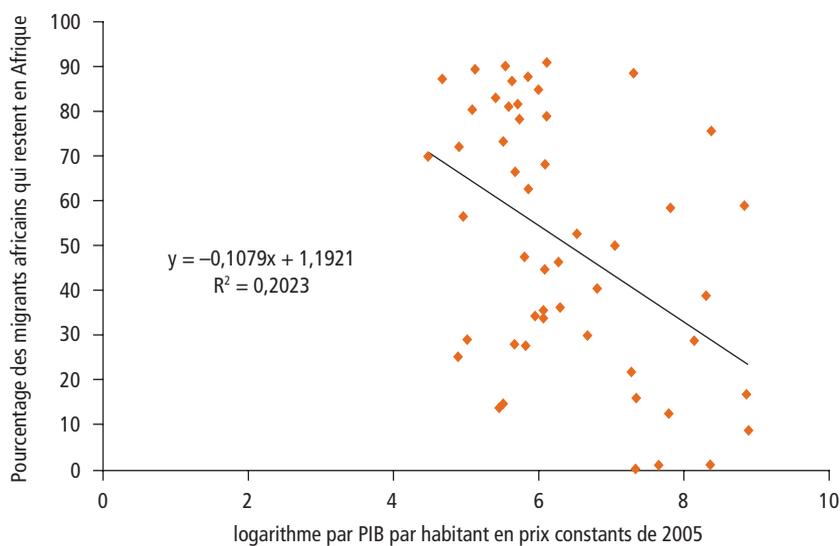
Figure 1.4 Taux d'immigration dans les pays africains, 2010



Source : calculs fondés sur Banque mondiale 2011.

Remarque : les figures montrent le nombre d'immigrants divisé selon la population.

Figure 1.5 Relation entre la migration intra-africaine et le PIB par habitant, 2006



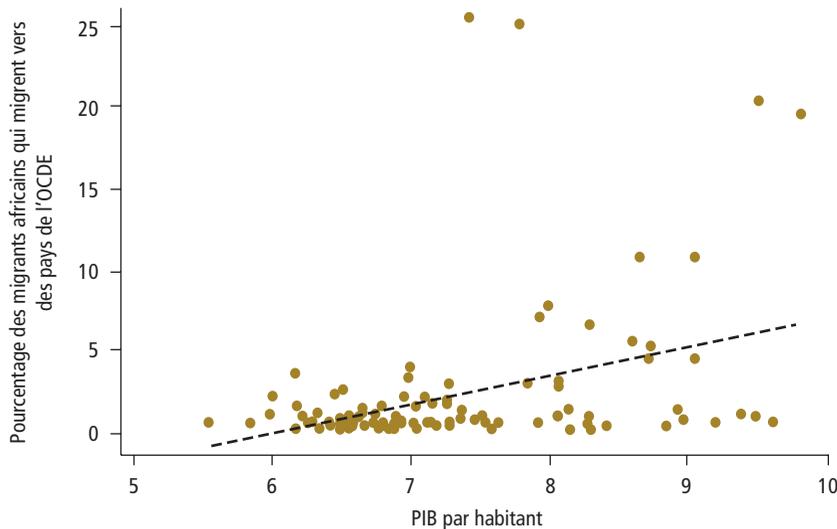
Source : auteurs, sur la base de données de la Banque mondiale 2008, 2009.

pays africains. Une différence de 10 % du PIB par habitant est associée à une différence d'un point de pourcentage de la proportion des émigrants restant en Afrique⁷. Les émigrants des pays à revenu intermédiaire présentent une tendance disproportionnée à migrer vers des destinations hors de l'Afrique ; il existe une forte corrélation entre les taux d'émigration africains vers les pays de l'OCDE et le PIB par habitant (figure 1.6). Les émigrants des pays à revenus intermédiaires sont plus à même de disposer de ressources pour le transport et les frais d'établissement dans les pays de l'OCDE, et de l'éducation et autre compétences requises pour y trouver des emplois.

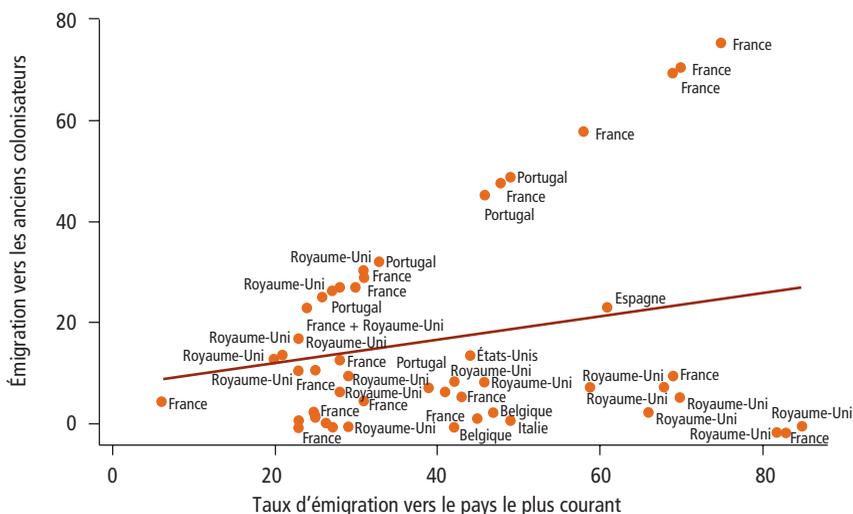
De nombreux pays africains conservent des liens économiques, politiques et culturels étroits avec leurs anciens colonisateurs. La France, la Belgique et le Royaume-Uni en particulier ont maintenu des relations spéciales avec leurs anciennes colonies d'Afrique, incluant des opportunités de voyages, d'études et d'affaires. La langue constitue également un lien important : il est plus facile aux migrants des régions francophones de voyager en France et en Belgique et à ceux des régions anglophones d'aller au Royaume-Uni.

Les liens coloniaux continuent de jouer un rôle influant le choix du pays de destination. L'axe vertical de la figure 1.7 montre la part des émigrants d'un pays vers les anciens colonisateurs ; l'axe horizontal mesure la part des émigrants d'un pays vers la destination la plus courante. Si la destination la plus courante concerne l'ancien colonisateur, alors les valeurs des axes x et y sont égales (le point se trouve sur la ligne à 45° de l'origine). Le nombre important d'observation en dessous de

Figure 1.6 Relation entre les taux d'émigration vers les pays de l'OCDE et le PIB par habitant en Afrique, 1990–2000



Source : auteurs, sur la base de données de la Banque mondiale 2008, 2009.

Figure 1.7 Relation entre les liens coloniaux et les modèles d'émigration en Afrique

Source : auteurs, sur la base de données de la Banque mondiale 2011.

la ligne des 45° implique que l'ancien colonisateur est parfois, mais pas toujours, la destination la plus prisée. Bien que la ligne de tendance indique une relation limitée entre l'ancienne puissance coloniale et le pays de destination le plus courant des émigrants, une partie significative des émigrants de l'Afrique subsaharienne reste dans la région. (Le lien colonial aurait un impact plus important sur le choix de la destination en cas de seule prise en compte de l'émigration hors Afrique).

Cette relation ne paraît pas avoir beaucoup changé avec le temps : une étude menée en 1990 (Russell, Jacobsen et Stanley 1990) a également révélé que les émigrants transafricains avaient tendance à migrer chez les anciens colonisateurs. Le fait que le choix du pays de destination n'a pas changé reflète en partie la capacité des immigrants à assister les candidats à l'émigration des pays d'origine (Hatton et Williamson 2009). Les immigrants aident les nouveaux en finançant les voyages, en facilitant l'entrée légale par l'intermédiaire de programmes de regroupement familial et en fournissant des renseignements et une assistance réduisant le poids de la réinstallation.

CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES MIGRANTS D'AFRIQUE

La compréhension des déterminants des migrations en Afrique est rendue difficile par le manque d'informations descriptives sur les migrants et leurs familles dans les pays d'origine. Certaines preuves détaillées sur les déterminants des migrations internes en Afrique sont disponibles, mais il existe peu d'informations sur les migrations internationales⁸. Ce n'est que récemment que des études auprès des ménages ont commencé

à recueillir les caractéristiques des ménages dont un membre vit dans un autre pays. Cette section présente les résultats de l'étude 2005/06 sur la mesure des niveaux de vie au Ghana et d'études plus récentes au Burkina Faso, au Nigéria et au Sénégal réalisées pour le Projet sur la migration en Afrique.

L'analyse des données de ces enquêtes auprès des ménages montre que les migrants des pays étudiés ont tendance à être jeunes et principalement des hommes adultes jouissant d'une éducation au-delà du primaire (tableau 1.5). Le sexe, l'âge et la composition éducationnelle des migrants varient selon les destinations. Il n'est pas surprenant que les migrants vers les pays de l'OCDE aient tendance à être plus âgés, à bénéficier d'une meilleure éducation et que 70 % d'entre eux soient des hommes. Parmi les pays couverts par l'enquête, il existe certaines différences dans le motif de migration. L'emploi constitue le principal motif d'émigration du Burkina Faso, alors que l'éducation et le regroupement familial sont mentionnés comme la raison d'émigration par presque la moitié des familles interrogées au Nigéria et au Sénégal.

L'étude sur la mesure des niveaux de vie du Ghana et les enquêtes au Burkina Faso, au Sénégal et au Nigéria menées pour le Projet sur la migration africaine ont révélé que plus la famille est grande, plus la

Tableau 1.5 Caractéristiques des migrants provenant d'une sélection de pays africains (pourcentage)

| Caractéristique/ destination | Burkina Faso | Ghana | Nigéria | Sénégal |
|---|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Âge (50 % médians) | | | | |
| Migrants dans des pays de l'OCDE | 35 | 37 | 33 | 38 |
| Migrants intra-africains | 32 | 35 | 28 | 35 |
| Migrants internes | 32 | 35 | 27 | 32 |
| Sexe (pourcentage masculin) | | | | |
| Migrants dans des pays de l'OCDE | 79 | 70 | 72 | 80 |
| Migrants intra-africains | 90 | 63 | 75 | 86 |
| Migrants internes | 82 | 62 | 62 | 75 |
| Éducation (pourcentage avec niveau d'éducation donné) | | | | |
| Migrants dans des pays de l'OCDE | 52 secondaire | 61 secondaire | 45 tertiaire | 44 tertiaire |
| Migrants intra-africains | 65 primaire | 45 secondaire | 38 secondaire | 48 primaire |
| Migrants internes | 45 secondaire | 54 secondaire | 49 secondaire | 35 primaire |
| Motif d'émigration | | | | |
| Emploi | 78 | .. | 48 | 48 |
| Éducation | 8 | .. | 29 | 29 |
| Famille | 10 | .. | 20 | 20 |
| Autres | 4 | .. | 4 | 3 |

Source : auteurs, sur la base de données de Plaza, Navarette et Ratha 2011.

Remarque : .. = négligeable ; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques.

probabilité d'émigration permanente d'un de ses membre augmente. Cette relation peut simplement refléter la vraisemblance d'un nombre plus important de personnes parmi les membres d'une famille ayant le souhait et la capacité de migrer. Elle est également cohérente avec le point de vue que souvent la migration correspond à une décision des ménages afin de diversifier leurs sources de revenus dans un environnement risqué avec des garanties inexistantes ou inabordables (davantage d'occasions de diversification se présentant aux plus grandes familles) (Hoddinott 1994). Il existe également une corrélation entre la probabilité d'envoi d'un migrant à l'étranger par une famille en fonction de l'âge moyen de celle-ci, ce qui correspond à la réflexion à propos des effets du cycle de la vie. Cet effet est clairement révélé en ce qui concerne le Nigéria et le Sénégal, où les migrants internes et externes proviennent des familles plus âgées.

Au Ghana, plus l'éducation du chef de famille est élevée (ainsi que celle de ses parents), plus la probabilité d'émigration d'un de ses membres est forte. L'augmentation marginale de la probabilité d'envoi d'un migrant est d'environ 8 % pour chaque année supplémentaire de scolarisation du chef de famille. Cet effet est atténué pour les foyers avec des taux de rémunération relativement élevés. La corrélation entre l'éducation et la migration s'explique par un niveau supérieur d'éducation qui facilite le recueil et l'utilisation des informations nécessaires à une migration internationale. Cette tendance s'observe au Nigéria, où la probabilité de migration augmente jusqu'à un certain point avec l'éducation. Cet effet ne se manifeste pas au Burkina Faso, où l'obtention d'une éducation constitue un motif plus important de migration interne qu'internationale. Ce résultat reflète le fait que les données ont été recueillies dans des régions principalement rurales où le niveau secondaire de scolarisation peut ne pas être disponible. Les riches familles du Burkina Faso font preuve d'une probabilité supérieure d'avoir un membre à l'étranger, l'effet pouvant toutefois résulter de revenus supérieurs provenant des envois de fonds. Aucune relation n'existe entre les niveaux de revenus et la migration interne.

Au Ghana, les familles disposant d'émoluments supérieurs présentent une probabilité plus faible d'avoir un membre à l'étranger. D'après le contrôle du niveau d'éducation obtenu et du niveau de l'emploi exercé, la relation entre le niveau de revenu et la probabilité d'émigration n'est cependant pas significative. Certaines régions du Ghana (Le Grand Accra, Ashanti) connaissent des taux de migration internationale considérablement plus élevés que d'autres, ce qui peut refléter l'importance des effets des réseaux dans la facilitation de la migration.

Les données des enquêtes fournissent également des informations sur les effets spectaculaires de la migration sur le marché du travail. Au Burkina Faso et au Nigéria, la migration a permis un passage du travail indépendant, souvent dans l'agriculture, à l'emploi salarié. La migration paraît présenter différentes implications quant aux conditions du marché du travail pour les femmes dans ces pays. Au Burkina Faso et au Nigéria, la part des femmes au foyer est supérieure dans l'échantillon après

la migration ; au Sénégal, la migration paraît avoir aidé des femmes à changer leur statut de femme au foyer pour un emploi (tableau 1.6). Au Sénégal, le changement de situation par rapport au marché du travail est significatif pour les étudiants, dont la plupart étaient en mesure de trouver un emploi salarié après avoir migré (tableau 1.7).

L'enquête au Burkina Faso montre un changement important de la situation par rapport au marché du travail à la suite de la migration. Presque tous les migrants étaient des agriculteurs dans leurs lieux de résidence d'origine, ce qui n'est pas surprenant car l'enquête a été administrée dans des régions principalement rurales. La migration a souvent entraîné des changements de profession. Suite à la migration interne, qui se déroule souvent de régions rurales à des zones urbaines, seulement un tiers des migrants internes était encore des agriculteurs (environ la moitié des migrants internationaux restait des agriculteurs). Bien que de nombreux migrants internes deviennent des négociants et parfois même des responsables de niveau intermédiaire, d'autres se retrouvent dans des emplois précaires ou occasionnels.

Tableau 1.6 Emploi des personnes provenant du Burkina Faso avant et après migration, 2009

| Emploi | Avant migration | | Après migration | |
|-----------------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Interne | Internationale | Interne | Internationale |
| Agriculteur | 85,7 | 91,6 | 36,4 | 58,8 |
| Négociant | 4,5 | 2,4 | 20,9 | 6,8 |
| Professionnels (dirigeants) | 4,1 | 2,1 | 16,0 | 23,0 |
| Ouvriers spécialisés | 2,5 | 1,6 | 6,1 | 1,3 |
| Emplois précaires | 2,1 | 1,8 | 10,6 | 5,8 |
| Autre | 1,1 | 0,5 | 10,0 | 4,3 |

Source : auteurs, sur la base de données de Plaza, Navarette et Ratha 2011.

Tableau 1.7 Statut sur le marché du travail avant et après migration des personnes provenant d'une sélection de pays africains, 2009 (pourcentage)

| Statut sur le marché du travail | Burkina Faso | | Nigéria | | Sénégal | |
|---------------------------------|--------------|-------|---------|-------|---------|-------|
| | Avant | Après | Avant | Après | Avant | Après |
| Travailleur indépendant | 80,3 | 64,1 | 15,7 | 25,6 | 42,2 | 42,7 |
| Étudiant | 10,2 | 5,4 | 42,5 | 23,2 | 20,6 | 7,6 |
| Femme au foyer | 2,9 | 5,1 | 1,3 | 4,9 | 9,4 | 7,6 |
| Employé salarié à temps complet | 2,5 | 8,8 | 13,9 | 33,5 | 9,0 | 24,3 |
| Employé salarié à temps partiel | 1,5 | 12,2 | 2,7 | 4,1 | 3,3 | 4,2 |
| Sans emploi | 1,9 | 1,5 | 22,0 | 4,3 | 8,9 | 3,4 |
| Autre | 1,0 | 3,0 | 2,0 | 4,0 | 7,0 | 10,0 |

Source : auteurs, sur la base de données de Plaza, Navarette et Ratha 2011.

Tableau 1.8 Migration de retour au pays dans une sélection de pays africains (pourcentage)

| Élément | Burkina Faso | Nigéria | Sénégal |
|-------------------------------------|--------------|---------|---------|
| Rapatriés en part de migrants | 25 | 3 | 9 |
| <i>dont :</i> | | | |
| Retour au pays après moins de 4 ans | 67 | 69 | 32 |
| Retour au pays dans les 5–15 ans | 16 | 23 | 2 |
| Retour au pays après plus de 15 ans | 16 | 8 | 66 |

Source : auteurs, sur la base de données de Plaza, Navarette et Ratha 2011.

Les données des enquêtes montrent des faibles taux de migrants en retournant au pays : la part des émigrants de retour n'était que de 3 % au Nigéria, de 9 % au Sénégal et de 25 % au Burkina Faso (tableau 1.8). La majorité de ceux qui sont revenus au Burkina Faso et au Nigéria l'ont fait en moins de quatre ans. Par contre, les deux tiers de ceux qui sont revenus au Sénégal avaient passé 15 ans ou plus à l'étranger⁹.

GESTION DE LA MIGRATION

Les gouvernements africains ont peu œuvré pour augmenter les avantages de la migration ou réduire les risques encourus par les migrants. Les bénéfices économiques possibles de la migration sont diminués par le manque de soutien aux migrants sur les marchés clés et par une circulation insuffisante de l'information. La migration présente également des implications sociales importantes dans les sociétés africaines, qui ne peuvent pas être évaluées en termes simplement économiques (encadré 1.3). Les chapitres suivants présentent des domaines politiques clés où les gouvernements peuvent faire la différence : les envois de fonds, la migration hautement qualifiée et les ressources des diasporas. Le reste de ce chapitre se concentre sur les principaux défis que les gouvernements africains rencontrent dans la protection des migrants, la gestion de l'immigration à l'intérieur de l'Afrique et la promotion d'une migration légale plus importante vers les pays à revenu élevé.

EXPLOITATION

Les migrants peuvent faire l'objet d'une exploitation par des intermédiaires et des employeurs. Ils peuvent souffrir de privations physiques lors du franchissement clandestin de frontières et être les victimes de trafiquants de personnes. La pratique courante de migration des enfants et le phénomène « d'adoption d'enfants » en Afrique de l'Ouest (où les enfants quittent le domicile pendant plusieurs années) augmentent leur vulnérabilité aux trafiquants et rendent difficile l'identification des victimes de mauvais traitements¹⁰. Une panoplie de pratiques coercitives et trompeuses est utilisée dans le trafic des femmes, qui peut être aggravé par des règles dans les pays de destination les laissant à la merci de leurs

Encadré 1.3 Les coûts et avantages sociaux de la migration

La migration en Afrique comporte des effets importants sur des problèmes sociaux qui ne peuvent être évalués en termes purement économiques. Ces avantages incluent leurs effets sur les rôles des sexes, la cohésion familiale et la santé.

Changements dans les rôles des sexes

La migration modifie les valeurs et les attitudes vis-à-vis des rôles des sexes au sein des ménages (Ghosh 2009). Quand les femmes se déplacent, leur rôle de pourvoyeuses de soins change ; les hommes sont en conséquence plus enclins à s'engager dans des activités traditionnellement féminines, comme les soins aux enfants et aux personnes âgées (King et Vullnetari 2006). Quand les hommes émigrent, les femmes sont habilitées à prendre une part plus préminente dans la prise des décisions communautaires, dans le contrôle de leurs propres revenus et à élargir leur rôle dans la sphère domestique (Deshingkar et Grimm 2005).

Des flux migratoires récents ont inclus un nombre plus important de femmes qui migraient indépendamment au lieu de suivre leurs pères ou leurs maris (ECA 2006). La migration procure aux femmes de nouvelles opportunités économiques et parfois l'occasion d'échapper à des difficultés conjugales, particulièrement dans les sociétés interdisant le divorce. L'interprétation des taux élevés de divorce parmi les migrants n'est pas toujours évidente. Dans les sociétés traditionnelles, où le divorce est extrêmement rare, voire impossible, la migration a été associée à une probabilité supérieure d'éclatement des familles. Bien qu'une séparation prolongée puisse ébranler la cohésion familiale, Lucas (2005) souligne que les hommes et les femmes dont les mariages étaient initialement instables étaient plus enclins à migrer.

Les différences entre les sexes se manifestent également d'autres manières. Manuh (2001) a révélé que les hommes ghanéens du Canada présentaient une probabilité de retour au pays supérieure aux femmes ghanéennes. Pour les hommes, l'attrait réside dans l'occasion de revenir à une société patriarcale, alors que l'idée de perdre l'indépendance qu'elles connaissent au Canada ne dit rien aux femmes.

La migration peut impliquer des risques importants pour les femmes et les enfants qui se retrouvent souvent victimes de trafiquants. Certaines recherches indiquent également que les taux de fertilité des migrants ont tendance à se rapprocher de ceux des autochtones du pays de destination, que ce soit par adaptation sociale ou par auto-sélection des migrants selon des préférences de fertilité (Kulu 2005). Ce changement peut affecter la population au sens large dans les zones génératrices de migrants^a.

Effets sur la cohésion familiale

Par l'intermédiaire du retour des migrants, des communications transfrontalières avec les membres de la diaspora et des réseaux d'informations dans les communautés d'origine des migrants, la migration peut propager des attitudes et comportements provenant de pays d'accueil démocratiques dans des pays d'origine qui le sont moins (Perez-Armendariz et Crow 2010). Bien que la décision de migrer puisse être prise dans l'intérêt du bien-être du ménage, la séparation de la famille proche occasionne souvent un coût affectif considérable et risque d'éroder les structures et relations familiales (D'Emilio et autres 2007). Une dégradation des liens familiaux due à l'émigration peut imposer des coûts affectifs significatifs aux enfants (McKenzie et Rapoport 2006).

Dans une certaine mesure, la messagerie électronique, Skype et les appels téléphoniques bon marché peuvent permettre aux familles transnationales de s'épanouir malgré la distance (PNUD 2009). Une preuve récente provenant du Mozambique suggère que la migration peut également renforcer les réseaux sociaux en permettant aux ménages qui reçoivent des envois de fonds une participation plus active dans la communauté (Gallego et Mendola 2010). Une collaboration resserrée à l'intérieur de la famille peut, dans une certaine mesure, remédier à l'absence de cohésion et de filets de sécurité.

(Suite de l'encadré en page suivante)

Encadré 1.3 Les coûts et avantages sociaux de la migration (suite)

Effet de la migration sur la propagation du VIH/SIDA et d'autres maladies

Plusieurs études ont principalement porté sur le lien entre la migration et la propagation rapide du VIH/SIDA dans différentes parties d'Afrique (Decosas et autres 1995 ; Lurie et autres 2000 ; Brummer 2002). Plusieurs études ont montré que les travailleurs migrants ont tendance à présenter des taux supérieurs d'infection au VIH par rapport aux non-migrants (UNFPA 2006)^b. Certains chercheurs prétendent que l'Afrique du Sud est devenue une zone sensible du sida principalement à cause de la nature et de l'amplitude de la migration circulaire de la main-d'œuvre dans la région (Barnett et Whiteside 2002). Il a été observé une augmentation de la prévalence du VIH avec la migration, et cette situation a été exacerbée par des lois, règlements et politiques présentant des obstacles à l'efficacité de la prévention du VIH, du traitement, des soins et du soutien aux migrants (ONUSIDA 2008). Une migration circulaire temporaire augmente également le risque d'éclatement familial, de fragmentation des réseaux sociaux et de stress psycho-social (Kahn et autres 2003). Les effets de la migration sur la tuberculose et la pneumoconiose ont été documentés au Lesotho, au Malawi, au Mozambique, en Afrique du Sud et en Zambie (Packard 1989 ; Leger 1992).

a. Fargues (2006) révèle que les taux de fertilité en Égypte, au Maroc et en Turquie ont subi l'influence de ceux des pays de destination (Europe occidentale par rapport au Golfe persique). Beine, Docquier et Schiff (2009) révèle qu'une baisse de 1 % de la norme de fertilité dans le pays de destination entraîne une réduction d'environ 0,3 % des taux de fertilité dans le pays d'origine.

b. Dans une étude détaillée par Kane et autres (1993), 27 % des migrants sénégalais masculins étaient séropositifs alors que ce pourcentage parmi les hommes non migrants de la même région n'était que de 1 %. Il a été observé que la migration provenant de pays voisins contribue à une augmentation des infections au VIH et des cas de sida au Mali (Banque mondiale 1993).

employeurs. Une législation inadaptée, le respect insuffisant des lois, des systèmes défectueux ou inexistantes d'enregistrement des naissances et des attitudes sociales rendent difficile la lutte contre les trafiquants.

L'absence de lois contre le trafic domestique dans plusieurs pays offre peu d'incitations aux agences chargées de l'application des lois de poursuivre le crime organisé (Martens, Pieczkowski et van Vuuren-Smyth 2003). Une application plus rigoureuse des lois existantes et l'instauration de nouvelles réglementations pourraient faciliter le contrôle du trafic, mais leur application ne constitue qu'une partie de la réponse. Certains pays ont lancé des programmes de protection des enfants contre les trafiquants. Afin de lutter contre le trafic, le Burkina Faso a mis en place en 2002 un nouveau document de voyage exigeant le nom de l'adulte accompagnant un enfant adopté et celui de l'adulte qui accueillera l'enfant (Wouterse et van den Berg 2004). Save the Children a développé un programme au Burkina Faso et au Mali destiné à fournir aux enfants d'autres activités économiques et une formation dans leurs villages d'origine. En général, le traitement des causes profondes de la migration des enfants a plus de chances de réussir que la réglementation de l'emploi des enfants loin du domicile (Delap, Ouedraogo et Sogoba 2005).

Les gouvernements devraient améliorer la protection des victimes potentielles en tenant des listes des agences de recrutement légitimes, en rendant public les terribles expériences de victimes et les types

d'offres susceptibles de rendre les migrants vulnérables aux trafiquants, en assistant les parents à obtenir des informations sur les opportunités d'adoption d'enfants et en assistant les migrants potentiels à vérifier la légitimité des offres. Des campagnes d'information pourraient également permettre de modifier les attitudes publiques vis-à-vis de l'exploitation des femmes et des enfants.

Quelques gouvernements africains ont aidé des émigrants potentiels en fournissant des renseignements sur les opportunités de la migration et en les conseillant sur les risques qu'elle implique. L'Éthiopie, le Kenya et le Sénégal offrent des séminaires d'orientation préalables au départ afin d'informer les migrants sur les mauvais traitements possibles. Le gouvernement éthiopien a également établi un bureau de réglementation des agences privées de recrutement, qui doivent obtenir une licence renouvelable d'un an, déposer l'état de leurs travaux et se soumettre à des audits afin d'assurer que les travailleurs ne font pas l'objet d'une escroquerie par les agences ou les employeurs étrangers¹¹. Toutefois, les gouvernements africains n'ont investi dans l'ensemble que des ressources limitées dans la protection des migrants. Par contre, des agences ont été créées dans plusieurs pays asiatiques afin de promouvoir et de réglementer la migration (Wongboonsin 2003). L'instauration de lois ne suffit pas, elle doit être accompagnée de leur mise en œuvre afin de protéger les migrants.

Quelques pays africains limitent le droit des femmes à émigrer, en partie pour leur protection¹². Ces lois augmentent en fait leur vulnérabilité au trafic des personnes en les forçant à émigrer clandestinement et en limitant leur capacité de faire appel aux autorités pour obtenir de l'aide (Black, Hilker et Pooley 2004).

Des accords bilatéraux entre les pays d'origine et de destination peuvent contribuer à la protection des migrants. Par exemple, des pays africains ont conclu des accords avec la France permettant à leurs travailleurs de recevoir des prestations dans le cadre des dispositions de la sécurité sociale française (consultez, par exemple, la discussion sur le Sénégal dans Ammassari 2005). L'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont conclu avec les principaux pays de destination des accords assurant que les émigrants auront droit à la sécurité sociale et seront protégés contre le racisme et la xénophobie (Musette 2006). La capacité des pays africains à influencer sur les politiques d'immigration des pays de destination à revenu élevé est cependant limitée.

Les pays de destination peuvent également aider à protéger les migrants. Au Moyen-Orient, les règles qui considèrent les migrants qui quittent leur emploi, tout particulièrement les femmes quittant leur travail d'aide à domicile, comme des étrangers clandestins augmentent la vulnérabilité des migrants et vis-à-vis des mauvais traitements physiques et de l'exploitation. Dans certains pays, les migrants peuvent ne pas comprendre ou ne pas connaître les conditions des contrats qu'ils sont forcés de signer à leur arrivée, ce qui les laisse à la merci des employeurs par des interdictions de quitter le domicile sans permission, de lourdes pénalités en cas de démission ou des obligations de s'acquitter de dettes importantes en faveur des trafiquants avant de pouvoir démissionner. La réglementation du recrutement et le contrôle des conditions de travail

par les pays de destination aideraient à réduire le mauvais traitement des migrants.

GESTION DE L'IMMIGRATION À L'INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE

Des ressources limitées, la faiblesse des institutions publiques et de longues frontières terrestres entravent gravement le contrôle des migrations dans de nombreux pays africains et entraînent des chiffres élevés de migrants sans-papiers. Bien que les pays africains disposent généralement de lois réglementant les personnes pouvant immigrer, ces lois ne sont souvent appliquées qu'aux lieux d'entrée formels, comme les aéroports et ports océaniques, et elles sont facilement contournées par les migrants qui choisissent des itinéraires informels à partir de pays voisins. L'important secteur informel dans la plupart des économies africaines signifie qu'il est difficile de réglementer la participation des immigrants dans l'économie nationale¹³. De nombreux immigrants en Afrique du Sud restent sans papiers à cause du coût considérable et de la durée requise pour la régularisation, même avec le soutien d'un employeur¹⁴.

À certains égards, l'inefficacité des restrictions sur l'immigration peuvent présenter un impact positif sur le développement en permettant la migration. Même lorsque les différences de revenus entre les pays ne sont pas importantes, la migration transfrontalière peut améliorer le bien-être en diversifiant les sources de revenus, en facilitant les échanges commerciaux et en exploitant les différences de structures saisonnières. L'étude des perspectives à long terme de l'Afrique de l'Ouest (WALTPS) conclut que la capacité de l'Afrique de l'Ouest à augmenter sa production agricole au même taux que la croissance démographique peut en partie être attribuée à la migration vers des régions présentant un fort potentiel agricole. L'industrie de pêche artisanale en mer de l'Afrique de l'Ouest est florissante grâce à la facilité de passer les frontières en mer (Odotei 2006). Dans certains cas (par exemple, la migration entre le Ghana et le Togo et entre le Bénin et le Nigéria), la migration irrégulière reflète simplement des déplacements non contrôlés mais généralement acceptés traversant des frontières définies par les puissances coloniales européennes et qui divisent des groupes ethniques habitués à une communication étroite (Adepoju 2005).

Certains pays africains rencontrent des difficultés provenant de leur incapacité à gérer la migration. La migration illégale peut laisser percevoir de nombreux résidents comme étant des étrangers, qui vivent souvent dans des quartiers urbains à faibles revenus. Beaucoup d'immigrants clandestins peuvent contribuer au non-respect des lois et saboter les tentatives de réglementation des conditions du marché du travail et de protection des travailleurs. Martin (2010) remarque qu'en Afrique du Sud les subventions en espèces destinées à compléter les revenus des travailleurs pauvres ont été détournés par l'embauche d'immigrants sans-papiers, qui peuvent focaliser une violence incontrôlée et le harcèlement policier. Les expulsions en masse d'immigrants du Ghana en 1969,

du Nigéria en 1983 et de la Côte d'Ivoire au début de la dernière décennie, ont entraîné des perturbations économiques et de graves difficultés¹⁵.

Le traitement de l'immigration irrégulière implique des choix sociaux extrêmement difficiles qui ont déconcerté les gouvernements des pays riches et des pays pauvres. Au minimum, les gouvernements doivent empêcher les pratiques violentes ou l'exploitation, comme les expulsions en masse ou la tolérance vis-à-vis de représentants officiels corrompus qui s'attaquent aux immigrants sans-papiers. Certains pays dans lesquels les migrants ont souffert de violence ont réalisé des efforts de restauration de la paix sociale. Par exemple, la loi de 2008 en Côte d'Ivoire contre la xénophobie impose des sanctions pour une conduite incitant à la violence ; l'Afrique du Sud a établi le numéro téléphonique d'urgence « Non à la xénophobie » suite aux violences de mai 2008 (PNUD 2009).

PROMOTION DE LA MIGRATION LÉGALE

Des programmes de migration temporaire pourraient aider à rapprocher les souhaits des migrants et des employeurs des pays de destination afin d'en tirer des profits économiques avec une prise de conscience plus large de la société quant aux implications sociales d'une immigration permanente. Une enquête menée par l'OCDE (2007) a trouvé que les programmes dans 57 pays sur 92 utilisant des plans d'emplois temporaires étaient gérés par l'intermédiaire d'accords bilatéraux. Le Forum mondial sur la migration et le développement (2008) a décrit un ensemble de recommandations de meilleures pratiques pour de tels accords. Les sujets traités comprennent la correspondance entre la demande et l'offre de travailleurs, l'implication de toutes les parties prenantes dans le recrutement, la promotion de la migration circulaire, la reconnaissance des compétences et des qualifications, le respect des droits des travailleurs et leur protection contre les coûts élevés du transport et du recrutement, la garantie de l'égalité d'accès et de la rémunération pour les femmes, en offrant une formation appropriée et en encourageant le retour au pays en facilitant la réintégration et en permettant la migration répétée. Une supervision étroite des employeurs est essentielle à la réussite de ces programmes. Le permis de travail d'un migrant dans le pays de destination étant lié à un employeur spécifique, il est important de contrôler les heures de travail, les indemnités et les conditions afin d'éviter toute forme d'exploitation. Le recours à des intermédiaires privés impose également une surveillance étroite afin de garantir un traitement juste des migrants.

Des programmes de migration temporaire ont réussi à encourager l'immigration temporaire légale avec un minimum de séjours indûment prolongés. La supervision requise pour limiter les séjours indûment prolongés et pour assurer une protection contre l'exploitation des migrants signifie toutefois que les programmes fructueux ne couvrent qu'un petit nombre de migrants (Banque mondiale 2006). Par exemple, l'accord du Maroc avec l'Espagne ne permet le déplacement que de 700 travailleurs en même temps, alors que plus de 200 000 marocains travaillent en Espagne (Collyer 2004).

Encadré 1.4 L'évolution des politiques européennes envers la migration provenant d'Afrique

Le besoin de réduire la migration irrégulière est devenu un thème dominant des politiques européennes envers l'Afrique depuis le début des années 90, tout particulièrement dans les pays méditerranéens comme la France, la Grèce, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et, plus récemment, Malte. L'approche de la migration irrégulière a évolué au cours des vingt dernières années, à partir d'accords bilatéraux de réadmission avec les pays d'origine et de transit (qui s'avèrent difficiles à ratifier, car politiquement impopulaires dans les pays d'origine) à des politiques visant à prévenir les conflits, à soutenir le maintien de la paix, à lier l'aide étrangère à des stratégies de développement traitant des causes profondes de l'émigration et à imposer des conditions relatives à la migration quant aux concessions commerciales et à l'annulation de dette^a. La Commission européenne a proposé la négociation de « partenariats de mobilité » avec des pays tiers en vue de répondre à une pénurie de main-d'œuvre par l'intermédiaire de déplacements sur le court terme de travailleurs peu qualifiés, ainsi que par des programmes de migration circulaire couvrant les travailleurs hautement qualifiés afin d'atténuer le problème de fuite des cerveaux et de favoriser les transferts de compétences.

Le partenariat Afrique-UE sur la migration, la mobilité et l'emploi (MME) a été lancé en 2007 afin d'améliorer les perspectives de l'emploi en Afrique et la gestion des flux migratoires entre l'Afrique et l'Union européenne (partenariat Afrique-UE MME 2010). Le premier plan d'action dans le cadre de la stratégie commune, couvrant 2008–10, fut adopté en 2007. Un nouveau plan d'action de gestion de la migration pendant la période de 2011–13 a été approuvé en Libye lors du sommet des chefs d'États Afrique-UE de novembre 2010. Parmi les exemples d'initiatives dans le cadre du partenariat, citons :

- L'Institut africain des envois de fonds, destiné à faciliter des flux d'envois de fonds moins onéreux, plus rapides et plus sécurisés d'Europe vers l'Afrique
- L'Initiative sur le trafic de personnes, conçue pour renforcer la protection des migrants et améliorer la poursuite du trafic de personnes selon le Plan d'action de Ouagadougou
- L'Initiative d'action sociale de la diaspora, basée sur le travail existant de transfert de compétences, de capacités et de connaissances vers l'Afrique
- L'Observatoire de la migration, établi pour créer un réseau de chercheurs et de centres de recherche afin de fournir des données fiables et harmonisées sur l'immigration aux responsables politiques, à la société civile et au public
- le Programme Nyerere de l'université panafricaine, visant à contribuer au développement et à la rétention de ressources humaines africaines de haut niveau tout en soutenant la mobilité universitaire intra-africaine
- le Centre pour la gestion et l'information sur la migration au Mali (avec l'assistance de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO], de la France, de l'Espagne et de la Commission européenne)
- le travail sur un Fonds de garantie africain (par la Banque africaine de développement et l'Espagne) afin d'augmenter l'accès au financement par les petites et moyennes entreprises.

a. L'accord de réadmission signé par l'Italie et l'Égypte en janvier 2007 permet à ce dernier pays de bénéficier d'un accord bilatéral d'échange de dettes, ainsi que de concessions commerciales pour ses produits agricoles et de quotas d'entrée en Italie plus importants pour les ressortissants égyptiens (Cassarino 2009). L'accord bilatéral sur la circulation des personnes et la réadmission conclu en juillet 2006 entre l'Algérie et le Royaume-Uni faisait partie d'une série de négociations s'élargissant à des questions comme la sécurité énergétique, la lutte contre le terrorisme et la coopération policière.

Quelques pays africains ont conclu des accords bilatéraux avec des nations européennes afin d'obtenir l'acceptation d'une certaine migration légale et un soutien au développement en contrepartie d'une coopération pour le retour des migrants sans-papiers. L'Italie a négocié

des accords de réadmission avec l'Égypte, le Maroc et la Tunisie en proposant aux pays partenaires coopérants l'augmentation des admissions légales. La France, la Grèce, l'Italie et l'Espagne ont conclu des accords liant la réadmission à différentes incitations (Cassarino 2009). Des négociations sont en cours entre des gouvernements de l'Afrique de l'Ouest et la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne visant à établir des programmes de migration temporaire afin de décourager les migrations sans-papiers. En général, les politiques européennes de réduction par l'intermédiaire d'accords bilatéraux de la migration irrégulière provenant d'Afrique du Nord ont beaucoup évolué ces dernières décennies (encadré 1.4).

Alors que le retour au pays d'origine est un droit fondamental reconnu dans les déclarations des Nations Unies, quelques pays imposent des limites sur les retours ; ces pays d'origine tirent un profit minimal de la promesse de facilitation du retour. Certains des accords avec les pays d'Afrique du Nord vont toutefois plus loin en incluant des engagements à renforcer les contrôles de l'immigration afin de limiter la migration irrégulière en provenant d'Afrique subsaharienne (il est présumé qu'une grande partie de celle-ci est en transit vers l'Europe). Par exemple, le Maroc et la Tunisie ont adopté des lois pénalisant fortement l'assistance à la migration irrégulière (de Haas 2007). Ces efforts peuvent avoir provoqué des violations des droits de l'homme, y compris le retour de réfugiés dans des pays les exposants à la persécution et le maintien de réfugiés et de migrants sans-papiers dans des camps de détention (Adepoju, van Noorloos et Zoomers 2009). Le retour à partir de pays de transit constitue un contentieux entre les pays de l'Afrique de l'Ouest et ceux de l'Afrique du Nord.

ANNEXE 1A

Tableau 1A.1 Taux nets de la migration en Afrique par 1 000 personnes, 1975–2010

| Région/pays | 1975–1980 | 1980–85 | 1985–1990 | 1990–95 | 1995–2000 | 2000–05 | 2005–10 |
|-------------------------------------|-----------|---------|-----------|---------|-----------|---------|---------|
| Afrique de l'Est | -1,09 | -0,65 | 0,39 | -1,56 | 1,2 | -0,9 | -1,1 |
| Burundi | -2,83 | 4,33 | -0,11 | -8,6 | -13,02 | 5,5 | 8,1 |
| Comores | 5,68 | -2,14 | -1,83 | 0 | 0 | -3,4 | -3,1 |
| Djibouti | 56,77 | 5,65 | 38,49 | -10,95 | 6,57 | 0,0 | — |
| Érythrée | 0 | 0 | 0 | -22,42 | -0,23 | 11,3 | 2,3 |
| Éthiopie | -11,77 | 3,21 | 3,54 | 3,35 | -0,15 | -1,0 | -0,8 |
| Kenya | -0,04 | 0,04 | 0,05 | 1,74 | -0,15 | 0,2 | -1 |
| Madagascar | -0,71 | -0,17 | -0,13 | -0,09 | -0,04 | -0,1 | -0,1 |
| Malawi | -0,35 | -0,3 | 20,95 | -17,13 | -0,93 | -0,5 | -0,3 |
| Maurice | -4,41 | -5,45 | -5,77 | -1,28 | -0,35 | 0,0 | — |
| Mozambique | 1,54 | -5,89 | -19,46 | 9,79 | 1,01 | -0,2 | -0,2 |
| Ouganda | -2,7 | -1,56 | 3,11 | 1,44 | -0,6 | 0,0 | -0,9 |
| Réunion | -9,54 | 0,72 | -0,62 | 2,68 | 2,45 | — | — |
| Rwanda | -2,18 | -3,96 | 0,48 | -57,56 | 61,49 | 0,1 | 0,3 |
| Somalie | 59,79 | -25,37 | -16,06 | -21,86 | 1,71 | -5,1 | -5,6 |
| Tanzanie | -0,25 | 0,36 | 0,57 | 4,16 | -1,25 | -1,9 | -1,4 |
| Zambie | 0,19 | 1,51 | 0,85 | -0,16 | 1,74 | -1,5 | -1,4 |
| Zimbabwe | -3,08 | 3,74 | 2,71 | -3,28 | -0,25 | -11,2 | -11,1 |
| Afrique centrale | 0,2 | -0,43 | -0,09 | 3,71 | -3,27 | 0,2 | -0,2 |
| Angola | 0,58 | 6,12 | -3,41 | 2,83 | -2,07 | 2,3 | 0,9 |
| Cameroun | 1,45 | -1,05 | 0,46 | -0,08 | 0 | -0,1 | -0,2 |
| Congo, Rép. du | 0 | 0,11 | 0,18 | 1,05 | 2,6 | 0,2 | -2,8 |
| Gabon | 6,17 | 5,31 | 4,53 | 3,88 | 2,43 | 1,5 | 0,7 |
| Guinée équatoriale | -26,85 | 48,77 | 0 | 0 | 0 | 5,3 | 3,1 |
| République centrafricaine | -0,09 | 3,25 | -2,94 | 2,38 | 0,64 | -2,3 | 0,2 |
| République démocratique du Congo | 0,77 | -2,31 | 0,43 | 5,9 | -6,4 | -0,9 | -0,3 |
| Sao Tomé-et-Principe | -2,53 | -10,68 | -4,42 | -3,24 | -2,86 | -9,6 | -8,8 |
| Tchad | -5,37 | -3,14 | 1,53 | 0,63 | 2,73 | 4,8 | -1,4 |
| Afrique australe | -0,05 | 0,73 | 0,39 | 0,25 | -0,26 | 2,4 | 2,4 |
| Afrique du Sud | 0,54 | 1,16 | 0,25 | 0,81 | -0,16 | 3,0 | 2,8 |
| Botswana | -2,05 | -1,66 | -1,54 | -1,01 | -0,86 | 2,2 | 1,6 |
| Lesotho | -3,27 | -2,27 | -7,28 | -7,37 | -4,15 | -3,7 | -3,5 |
| Namibie | -9,16 | -5,39 | 11,78 | 0,46 | 2,27 | -0,1 | -0,1 |
| Swaziland | -2,95 | 0,33 | 5,98 | -8,37 | -109 | -8,4 | -1 |

ANNEXE 1A

Tableau 1A.1 Taux nets de la migration en Afrique par 1 000 personnes, 1975–2010 (suite)

| Région/pays | 1975–1980 | 1980–85 | 1985–1990 | 1990–95 | 1995–2000 | 2000–05 | 2005–10 |
|--------------------------|-----------|---------|-----------|---------|-----------|---------|---------|
| Afrique de l'Ouest | 0,4 | -0,8 | -0,71 | -0,71 | -0,45 | -0,4 | -0,6 |
| Bénin | -4,85 | -3,75 | -3,23 | 1,84 | -3,2 | 2,7 | 1,2 |
| Burkina Faso | -6,73 | -5,98 | -3,07 | -2,66 | -2,3 | 1,6 | -0,9 |
| Gambie | 7,29 | 7,01 | 10,53 | 8,78 | 7,42 | 4,4 | 1,8 |
| Cap-Vert | -17,37 | -11,11 | -10,1 | -4,65 | -2,42 | -5,5 | -5,1 |
| Côte d'Ivoire | 11,07 | 9,11 | 4,35 | 2,98 | 0,8 | -3,7 | -1,4 |
| Ghana | -10,77 | 3,4 | -0,42 | 0,49 | -1,19 | 0,1 | -0,4 |
| Guinée | 1,55 | -1,52 | 2,45 | 10,41 | -7,18 | -9,7 | -6,1 |
| Guinée-Bissau | 17,45 | -0,04 | 0,35 | 3,63 | -1,68 | 0,2 | -1,6 |
| Libéria | 1,38 | 0 | -34,17 | -26,51 | 35,89 | 4,1 | 13,3 |
| Mali | -5,25 | -5,81 | -5,65 | -5,37 | -5,1 | -2,4 | -3,2 |
| Mauritanie | -1,28 | -1,88 | -3,15 | -1,36 | 0,8 | 2,1 | 0,6 |
| Niger | -0,71 | -0,81 | -0,52 | 0,12 | -0,12 | -0,5 | -0,4 |
| Nigéria | 2,87 | -1,94 | -0,23 | -0,21 | -0,18 | -0,3 | -0,4 |
| Sénégal | 0,78 | 0,35 | 0 | -1,79 | -1,13 | -1,9 | -1,7 |
| Sierra Leone | 0 | 0 | 3,29 | -18,68 | -5,19 | 14,4 | 2,2 |
| Togo | -8,36 | 3,64 | 0,06 | -6,67 | 6,06 | -0,1 | -0,2 |
| Afrique du Nord | -1 | 0,3 | -2 | -1,5 | -1,7 | -1,6 | -0,7 |
| Algérie | 0,1 | 0,8 | -0,6 | -0,4 | -1 | -0,9 | -0,8 |
| Égypte, République arabe | -4 | -1,8 | -2,1 | -1,6 | -1,6 | -0,8 | -0,8 |
| Libye | 8,6 | 10,7 | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,5 | 0,6 |
| Maroc | -1,9 | -0,5 | -2,1 | -3,5 | -3,6 | -3,7 | -2,7 |
| Soudan | 3,5 | 3,7 | -3,6 | -1,2 | -1,4 | -2,9 | 0,7 |
| Tunisie | -0,6 | -0,7 | -0,6 | -1 | -1,2 | -1,7 | -0,4 |
| Afrique subsaharienne | -1,35 | -2,72 | -0,35 | -1,53 | -0,94 | -0,4 | 0,125 |
| Afrique | -0,4 | -0,4 | -0,6 | -0,5 | -0,6 | -0,6 | -0,5 |

Source : Division des Nations Unies pour la population.

NOTES

1. Le principal ensemble de données utilisées était le tableau des migrations bilatérales compilées par la Banque mondiale (2011), qui fait le point sur les migrants par origine ainsi que par destination. L'analyse a aussi eu recours aux données fournies par la Division des Nations Unies pour la population (PNUD), par l'étude sur la mesure des niveaux de vie du Ghana (Service statistique du Ghana 2008) et par les enquêtes auprès des familles sur la migration recueillies en 2009 dans le cadre du Projet sur la migration africaine.

2. La population en âge de travailler en Afrique subsaharienne devrait atteindre 699 millions de personnes entre 2005 et 2050. Pendant la même période, la population en âge de travailler en Europe et en Amérique du Nord devrait chuter de 100 millions de personnes (Koettl 2010).

3. Hatton et Williamson (2003) évaluent un modèle de régression destiné à capturer les déterminants de la migration nette pour l'Afrique. Leurs conclusions suggèrent que les déplacements de réfugiés, les conditions du marché du travail (surtout les écarts de salaires) et l'offre d'emplois (particulièrement parmi les jeunes) expliquent une partie significative de la variation des taux nets de la migration en Afrique.

4. Les données sur la migration nette se fondent sur des estimations résiduelles d'exercices de comptabilité démographique compilés par la Division des Nations unies pour la population à l'aide des données de recensements.

5. Consultez également le PNUD (2009), Ratha et Shaw (2007) et Page et Plaza (2006) pour des discussions pratiques sur la migration intra-africaine.

6. L'objet de la discussion des figures 1.5–1.7 consiste à comparer les tendances migratoires aux niveaux des revenus et des liens coloniaux. Aucune relation de cause à effet n'est revendiquée. L'établissement d'une relation de cause à effet nécessiterait un modèle prenant en compte les principaux déterminants de la migration.

7. D'autres déterminants de la migration n'ayant pas été contrôlés, cette association peut être motivée par d'autres variables (comme la distance). Il est également possible que la relation soit biaisée par des erreurs de mesures de la migration pouvant être corrélées au revenu par habitant.

8. Les premières études sur l'Afrique comprennent Lucas (1985), Bigsten (1994) et Hoddinott (1994). Azam et Gubert (2006) ont étudié la migration interne au Mali, ainsi que la migration internationale dans la vallée du fleuve Sénégal.

9. Consultez Azam et Gubert (2005) pour une discussion sur la tendance migratoire au Sénégal rural.

10. Au Burkina Faso, par exemple, 9,5 % des enfants de 6 à 17 ans ne vivent pas avec leurs parents, 29 % d'entre eux vivent à l'étranger, principalement en Côte d'Ivoire (Pizarro 2006).

11. Les informations sur l'Éthiopie se fondent sur un entretien avec Ato Abebe Haile, Responsable du directeur de la promotion des services à l'emploi, ministre du Travail et des Affaires sociales, et sur une présentation de Minelik Alemuk, Directeur général pour les lois internationales et les affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères d'Éthiopie.

12. Par exemple, une femme mariée doit obtenir la permission de son mari pour voyager à l'étranger (ne s'applique qu'aux femmes de moins de 18 ans) aussi bien en Algérie, en République démocratique du Congo, qu'au Gabon et en Ouganda (en cas de déplacement avec des enfants). Les femmes célibataires de moins de 21 ans ont besoin de la permission de leur père pour se déplacer en Égypte. La Libye, le Swaziland, le Soudan et le Yémen imposent des restrictions aux femmes mariées et célibataires (McKenzie 2005).

13. L'Organisation internationale du travail (OIT) estime que le secteur informel représente 72 % de l'emploi total en Afrique subsaharienne (70 % sans l'Afrique du Sud).

14. Les employeurs souhaitant embaucher des travailleurs étrangers en suivant les procédures légales doivent faire appel aux services d'une société de recrutement qui recrutera dans le pays d'origine après obtention d'un « certificat de non-objection » auprès du ministère de l'Intérieur. À titre d'alternative, les employeurs peuvent prendre en charge la régularisation de travailleurs étrangers sans papiers qu'ils ont déjà employés depuis quelques mois, mais la loi exige que les demandeurs retournent dans leur pays d'origine pour que les permis de travail puissent être accordés.

15. Consultez PNUD (2009) sur la Côte d'Ivoire ; Lassailly-Jacob, Boyer, et Brachet (2006) sur le Nigéria et de Haas (2007) sur le Ghana.

BIBLIOGRAPHIE

- Adams, R. H., Jr. 2009. « An Overview of Data Contained in the 2005/06 Ghana Living Standards Survey (GLSS 5) (Sub-sample) on Migration and Remittances. » Banque mondiale, Washington.
- Adepoju, Aderanti, Femke van Noorloos et Annelies Zoomers. 2009. « Europe's Migration Agreements with Migrant-Sending Countries in the Global South: A Critical Review. » *International Migration* 48 (3) : 42–75.
- Adepoju, Aderanti. 2005. *Creating a Borderless West Africa: Constraints and Prospects for Intra-Regional Migration*. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris.
- Ammassari, Savina. 2005. *Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest*. Genève : Bureau international du Travail.
- Azam, J. P., and F. Gubert. 2006. « Migrants' Remittances and the Household in Africa: A Review of the Evidence. » *Journal of African Economies* (Supplément 2) : 426–62.
- Banque mondiale. 1993. « Mali: Assessment of Living Conditions. » Rapport 11842-MLI, Washington.
- . 2006. *Global Economic Prospects: Economic Implications of Remittances and Migration*. Washington : Banque mondiale.
- . 2008. *Migration and Remittances Fact Book 2008*. Washington : Banque mondiale.
- . 2009. *Indicateurs du développement dans le monde*. Washington : Banque mondiale.
- . 2011. *Migration and Remittances Fact Book 2011*. Washington : Banque mondiale.

- Barnett, Tony et Alan Whiteside. 2002. *AIDS in the 21st Century: Disease and Globalisation*. Londres : Palgrave MacMillan.
- Beine, Michel, Frédéric Docquier et Maurice Schiff. 2009. « International Migration, Transfers of Norms and Home Country Fertility. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 4925, Washington.
- Bigsten, A. 1994. « The Circular Migration of Smallholders in Kenya. » *Journal of African Economies* 5 (1) : 1–20.
- Black, Richard, Lyndsay McLean Hilker et Claire Pooley. 2004. « Migration and Pro-Poor Policy in East Africa. » *Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty*, Université du Sussex, Royaume-Uni.
- Brummer, D. 2002. « Labor Migration and HIV/AIDS in Southern Africa. » *Organisation internationale pour les migrations*, Bureau régional pour l'Afrique australe, Pretoria, Afrique du Sud.
- Cassarino, Jean-Pierre. 2009. « Dealing with Unbalanced Reciprocities: Cooperation on Readmission and Implications. » Dans *Unbalanced Reciprocities: Readmission Agreements*, col. Jean-Pierre Cassarino. Édition spéciale de Viewpoints, Middle East Institute, Washington. <http://ssrn.com/abstract=1730633>.
- Collyer, Michael. 2004. « The Development Impact of Temporary International Labour Migration on Southern Mediterranean Sending Countries. » Document de travail du DRC T6, *Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty*, Université du Sussex, Royaume-Uni.
- D'Emilio, A. L., B. Cordero, B. Bainvel, C. Skoog, D. Comini, J. Gough, M. Dias, R. Saab et T. Kilbane. 2007. « The Impact of International Migration: Children Left Behind in Selected Countries of Latin America and the Caribbean. » *Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)*, Division des politiques et de la planification, New York.
- de Haas, Hein. 2007. « The Myth of Invasion: Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union. » *International Migration Institute*, Oxford, Royaume-Uni.
- Decosas, J., F. Kane, J. Anarfi, K. D. Sodji et H. U. Wagner. 1995. « Migration and AIDS. » *Lancet* 346 (8978) : 826–28.
- Delap, Emily, Boureima Ouedraogo et Bakary Sogoba. 2005. « Developing Alternatives to the Worst Forms of Child Labour in Mali and Burkina Faso. » *Save the Children*, Londres.
- Deshingkar, P. et S. Grimm. 2005. « International Migration and Development: A Global Perspective. » *Série de recherche sur les migrations* 19, *Organisation internationale pour les migrations*, Genève.
- Docquier, Frédéric et Abdeslam Marfouk. 2004. « Measuring the International Mobility of Skilled Workers (1990–2000). Release 1.0. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 3381, Washington.
- Docquier, Frédéric et Maurice Schiff. 2009. « Measuring Skilled Emigration Rates: The Case of Small States. » Document de discussion IZA 3388, *Institute for the Study of Labor*, Bonn.
- ECA (Commission économique pour l'Afrique). 2006. « International Migration and Development: Implications for Africa. » Addis Ababa : Commission économique pour l'Afrique. http://www.uneca.org/eca_resources/Publications/MigrationReport2006.pdf.
- Ek, R. et A. Karadawi. 1991. « Implications of Refugee Flows on Political Stability in the Sudan. » *Ambio* 20 (5).

- FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population). 2006. *State of the World Population*. New York : FNUAP.
- Forum mondial sur la migration et le développement. 2008. *Compendium of Good Practice Policy Elements in Bilateral Temporary Labour Arrangements*. Genève.
- Gallego, J. M. et M. Mendola. 2010. « Labor Migration and Social Networks Participation: Evidence from Southern Mozambique. » Document de travail 183, Département d'économie. Université de Milano-Bicocca, Milan.
- Ghosh, J. 2009. « Migration and Gender Empowerment: Recent Trends and Emerging Issues. » Document de recherche sur le développement humain 4, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- Giesbert, L. 2007. « Seeking Opportunities: Migration as an Income Diversification Strategy of Households in Kakamega District in Kenya. » Programme de recherche GIGA : Transformation dans le processus de mondialisation 58, Institut allemand d'études dans le domaine mondial, Hambourg
- Hatton, T. J. et J. G. Williamson. 2003. « Demographic and Economic Pressure on Emigration out of Africa. » *Scandinavian Journal of Economics* 105 (3) : 465–86.
- . 2009. « Emigration in the Long Run: Evidence from Two Global Centuries. » *Documentation économique sur l'Asie-Pacifique* 23 (2) : 7–28.
- Hodinnott, J. 1994. « A Model of Migration and Remittances Applied to Western Africa. » *Oxford Economic Papers* 46 (3) : 459–76.
- Hugo, Graeme. 2008. « Migration, Development and Environment. » Avant-projet pour l'atelier de recherche « Migration and the Environment: Developing a Global Research Agenda, » Munich, 16–18 avril. http://www.ciesin.columbia.edu/repository/pern/papers/hugo_statement.pdf.
- Kahn, K., M. Collison, S. Tollman, B. Wolff, M. Garenne et S. Clark. 2003. « Health Consequences of Migration: Evidence from South Africa's Rural Northeast (Agincourt). » Document préparé pour la conférence « African Migration in Comparative Perspective », Johannesburg, 4–7 juin.
- Kane, F., M. Alary, I. Ndoye, A. M. Coll, S. M'boup, A. Gueye, P. J. Kanki et J. R. Joly. 1993. « Temporary Expatriation Is Related to HIV-1 Infection in Rural Senegal. » *AIDS* 7 (9) : 1261–65.
- King, R. et J. Vullnetari. 2006. « Orphan Pensioners and Migrating Grandparents: The Impact of Mass Migration on Older People in Rural Albania. » *Aging and Society* 26 (5) : 783–816.
- Koettl, J. 2010. « Prospects for Management of Migration between Europe and the Middle East and North Africa. » Banque mondiale, Région Moyen-Orient et Afrique du Nord, Réseau pour la réduction de la pauvreté et la gestion économique, Washington.
- Konseiga, A. 2005. « New Patterns of Migration in West Africa. » *Stichproben* 8/2005, Vienne.
- Kulu, H. 2005. « Migration and Fertility: Competing Hypothesis Re-examined. » *European Journal of Population* 21 (1) : 51–87.
- Lassailly-Jacob, Veronique, Florence Boyer et Julien Brachet. 2006. « South-South Migration: Example of Sub-Saharan Africa. » Parlement européen, Bruxelles.
- Leger, J. P. 1992. « Occupational Disease in South African Mines: A Neglected Epidemic? » *South African Medical Journal* 81 (4) : 197–201.
- Lucas, R. E. B. 2005. « *International Migration and Economic Development: Lessons from Low-Income Countries*. » Groupe d'experts sur les problèmes de développement. Northampton, MA : Edward Elgar Publishing.
- . 2006. « Migration and Economic Development in Africa: A Review of Evidence. » *Journal of African Economies* (Supplément 2) : 337–95.

- Lurie, M., B. Williams, A. W. Sturm, G. Garnett, K. Zuma, J. Gittlesohn et K. Abdool. 2000. « Migration and the Spread of HIV in Southern Africa: Prevalence and Risk Factors among Migrants and Their Partners and Non-migrants and Their Partners. » Présentation à la Conférence internationale sur le sida, Durban, Afrique du Sud. 9–14 juillet.
- Manuh, Takyiwa. 2001 « Ghanaian Migrants in Toronto, Canada: Care of Kin and Gender. » *Institute of African Studies Research Review* 17 (2): 17–26, Université du Ghana, Legon.
- Martens, Jonathan, Maciej « Mac » Pieczkowski et Bernadette van Vuuren-Smyth. 2003. « Seduction, Sale and Slavery: Trafficking in Women and Children for Sexual Exploitation in Southern Africa. » Organisation internationale des migrations, Bureau régional pour l'Afrique australe, Pretoria, Afrique du Sud.
- Martin, Philip. 2010. « Africa: Regions South Africa. » *Migration News* 17 (octobre) : 4.
- McKenzie, D., et H. Rapoport. 2006. « Can Migration Reduce Educational Attainment? Evidence from Mexico. » Document de recherche sur les politiques 3952, Banque mondiale, Washington.
- McKenzie, David J. 2005. « Paper Walls Are Easier to Tear Down: Passport Costs and Legal Barriers to Emigration. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 3783, Washington.
- Musette, M. S. 2006. « Systems of Statistical Information on Migrant Workers in Central Maghreb. » Document sur les migrations internationales de l'OIT 76E, Bureau international du travail, Genève.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2007. *Policy Coherence for Development 2007: Migration and Developing Countries*. Paris.
- Odotei, I. 2006. « Fat Money, Thin Body: Between Vulnerability and Survival in the Era of HIV/AIDS: The Case of Migrant Fishermen and Fish Mongers. » Dans *Sex and Gender in an Era of AIDS: Ghana at the Turn of the Millennium*, ed. C. Oppong, M. Y. Oppong et I. K. Odotei. Accra : Sub-Saharan Publishers.
- OIT (Organisation internationale du travail). 2002. « ILO Compendium of Official Statistics on Employment in the Informal Sector. » Document de travail STAT 1, Genève.
- ONUSIDA (Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA). 2008. 2008 Report on the Global AIDS Epidemic. Genève : ONUSIDA.
- Packard, R. M. 1989. *White Plague, Black Labor: Tuberculosis and the Political Economy of Health and Disease in South Africa*. Berkeley : University of California Press.
- Page, John et Sonia Plaza. 2006. « Migration Remittances and Development: A Review of Global Evidence. » *Journal of African Economies* 15 (Suppl 2) : 245–336.
- Partenariat Afrique-UE pour la migration, la mobilité et l'emploi (MME). 2010. Rapport de réunion. Réunion de hauts fonctionnaires, Bruxelles, 15–17 septembre. <http://www.africa-eu-partnership.org/>.
- Perez-Armentariz, C. et D. Crow. 2010. « Do Migrants Remit Democracy? International Migration, Political Beliefs, and Behaviour in Mexico. » *Comparative Political Studies* 43 (1) : 119–48.
- Pizarro, Gabriela Rodriguez. 2006. « Specific Groups and Individuals: Migrant Workers. » E/CN.4/2006/73/Add.2, Conseil économique et social des Nations unies, Commission sur les Droits de l'homme, New York.

- Plaza, Sonia, Mario Navarette et Dilip Ratha. 2011. « Migration and Remittances Household Surveys in Sub-Saharan Africa: Methodological Aspects and Main Findings. » Groupe Perspectives économiques du développement de la Banque mondiale, Washington.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 1994. « A Model of Migration and Remittances Applied to Western Africa. » *Oxford Economic Papers* 46 (3) : 459–76.
- . 2009. *Human Development Report. Overcoming Barriers: Human Mobility and Development*. New York : PNUD.
- Puerto-Gomez, Margarita et Asger Christensen. 2010. *The Impacts of Refugees on Neighboring Countries: A Development Challenge*. Banque mondiale, Projet de rapport sur la sécurité humaine, Washington.
- Ratha, Dilip et William Shaw. 2007. « South-South Migration and Remittances. » Document de travail de la Banque mondiale 102, Washington.
- Ratha, Dilip. 2003. « Workers' Remittances: An External and Stable Source of External Development Finance. » Dans *Global Development Finance*, 157–76. Washington : Banque mondiale.
- Russell, S. S., K. Jacobsen et W. D. Stanley. 1990. « International Migration and Development in Sub-Saharan Africa. » Document de discussion 101, Banque mondiale, Washington.
- Service statistique du Ghana. 2008. « Ghana Living Standards Survey: Report of the Fifth Round. » Accra. http://www.statsghana.gov.gh/docfiles/glss5_report.pdf.
- Shaw, W. 2007. « Migration in Africa: A Review of Economic Literature on International Migration in 10 Countries. » Banque mondiale, Groupe Perspectives économiques du développement, Washington.
- Shinn, D. 2008. « African Migration and the Brain Drain. » Document présenté à l'Institute for African Studies and Slovenia Global Action Ljubljana, 20 juin.
- Todaro, M. 1969. « A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Developing Countries. » *American Economic Review* 59 (1) : 101–14.
- UNHCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) 2010. « Global Trends. » Division du soutien et de gestion des programmes, Genève. <http://www.unhcr.org/4c11f0be9.html>.
- Wongboonsin, Patcharawalai. 2003. « Comparative Migration Policies in the ESCAP Region. » Dans *Migration Patterns and Policies in the Asia Pacific Region*. Série d'études des populations asiatiques 160, Nations Unies, Commission économique et sociale pour l'Asie et la région du Pacifique, New York.
- Wouterse, Fleur et Marrit van den Berg. 2004. « Migration for Survival or Accumulation: Evidence from Burkina Faso. » Université de Wageningen et centre de recherche, Mansholt Graduate School of Social Sciences, Wageningen, Pays-Bas.

Envois de fonds par les migrants

Les envois de fonds constituent le lien central et le plus tangible entre la migration et le développement (Russell 1992 ; Ratha 2007). L'afflux des envois de fonds en Afrique a quadruplé entre 1990 et 2010 pour atteindre environ 40 milliards de dollars en 2010, soit l'équivalent de 2,6 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique en 2009 (tableau 2.1). Après les investissements étrangers directs (IED), les envois de fonds représentent la source la plus importante de recettes étrangères du continent. Les envois de fonds par les migrants contribuent aux réserves internationales, aident à financer les importations et améliorent la situation du compte courant des pays bénéficiaires. Ils sont associés à des réductions de la pauvreté, à une amélioration des résultats de santé et d'éducation, et à une augmentation des investissements commerciaux. Bien que la portée limitée des intermédiaires dans les régions rurales, le manque de concurrence effective et l'inadéquation de l'infrastructure financière et réglementaire contribuent à des coûts élevés des envois de fonds et à la prévalence de canaux informels (particulièrement pour les envois de fonds intra-africains), l'adoption rapide de technologies innovantes de transferts monétaires et de banques à distance augmente l'accès par les pauvres aux envois de fonds et à des services bancaires élargis.

Ce chapitre s'appuie sur une vaste documentation et sur de nouvelles enquêtes auprès des ménages, des banques centrales et des prestataires de services d'envois de fonds menées dans une sélection de pays africains et dans les principaux pays de destination des migrants dans le cadre du Projet sur la migration africaine¹. Il évoque les implications économiques des envois de fonds par les migrants vers les pays africains et les foyers bénéficiaires, il examine les défis et les opportunités des marchés des envois de fonds en Afrique et il apporte des recommandations et directives pour une meilleure utilisation de ces fonds et ainsi promouvoir le développement en Afrique.

Le chapitre présente trois grandes conclusions.

- Au niveau macro-économique, les envois de fonds constituent une source importante et stable de financement externe des pays africains,

ce qui améliore leur solvabilité et leur accès au capital. Dans de nombreux pays africains, ces flux sont supérieurs aux investissements étrangers directs, aux portefeuilles d'actions et aux flux d'endettement ; dans certains pays, ils sont égaux en volume à l'aide officielle. Les envois de fonds ont tendance à être plus stables que les autres sources d'échanges avec l'étranger et ils sont souvent contracycliques, aidant ainsi à soutenir la consommation et l'investissement pendant les replis et servant d'amortisseur en cas de choc économique. Ces effets positifs des envois de fonds améliorent la solvabilité souveraine et la durabilité de la dette externe des pays africains. La titrisation des envois de fonds ultérieurs peut augmenter l'accès des banques et des sociétés africaines aux marchés de capitaux internationaux ; elle peut également être utilisée pour financer des projets de développement à long terme comme ceux d'infrastructures et d'habitat social. L'utilisation des envois de fonds à ces fins doit être accompagnée d'une gestion prudente de la dette et d'efforts garantissant la durabilité à moyen terme de la dette externe.

- Les réceptions d'envois de fonds sont associées à des réductions de la pauvreté, à une augmentation des ressources des ménages allouées aux investissements et à une amélioration des résultats dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les envois de fonds par les migrants facilitent la consommation par les foyers et font office d'assurance pour les ménages faisant face à des chutes de revenus et de moyens de subsistance provoquées par la sécheresse, la famine ou d'autres catastrophes naturelles. Les enquêtes auprès des foyers en Afrique montrent que ceux recevant des envois de fonds disposent d'un meilleur accès à l'enseignement secondaire et universitaire, aux services de santé, aux technologies de l'information et des communications et aux services bancaires par rapport à ceux qui ne reçoivent pas de fonds. Les enquêtes révèlent également que le montant moyen des envois de fonds provenant de l'extérieur de l'Afrique et reçus par les ménages est supérieur à celui des envois de fonds intrarégionaux et domestiques. Une partie significative de tous les envois de fonds est dépensée dans des investissements en capital humain et physique, comme l'éducation, la santé, le foncier, le logement, la création d'entreprise, l'amélioration des fermes et l'achat d'équipements agricoles.
- Les marchés des envois de fonds en Afrique restent relativement sous-développés en termes d'infrastructure financière et de contexte réglementaire ; l'adoption rapide de technologies innovantes de transferts monétaires transforme cependant le paysage pour un élargissement des services financiers et d'envois de fonds. Parmi les régions en développement, l'Afrique subsaharienne connaît les coûts les plus élevés d'envois de fonds et la part la plus importante d'envois de fonds informels et non enregistrés. Ces coûts représentent un fardeau inutile pour les migrants africains et réduisent les montants envoyés, ainsi que leur impact sur le développement. Dans une enquête menée pour cette étude, presque 70 % des banques centrales de l'Afrique subsaharienne ont cité les coûts élevés comme le principal facteur freinant l'utilisation des filières formelles d'envois

de fonds. Une majorité des envois de fonds internationaux vers l'Afrique passent par quelques grandes agences de transferts monétaires internationaux qui travaillent souvent en partenariat exclusif avec les banques et les bureaux de poste africains. En même temps, le paysage des envois de fonds en Afrique change rapidement avec l'introduction de technologies innovantes de transferts monétaires mobiles et de banque à distance. Bien que l'adoption de ces technologies soit limitée principalement aux transferts monétaires domestiques (en partie à cause de préoccupations au sujet du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés aux envois de fonds transfrontaliers), ces technologies présentent le potentiel d'améliorer largement l'accès aux services d'envois de fonds et financiers en général, y compris les produits d'épargne et de crédit à faibles coûts, pour les migrants africains et les bénéficiaires des envois de fonds dans les pays africains.

Ce chapitre est organisé comme suit. La première section présente les tendances et les perspectives des flux d'envois de fonds vers l'Afrique. La deuxième section examine l'implication des envois de fonds sur la croissance et sur l'accès à la finance externe. La troisième section traite de l'implication des envois de fonds sur le bien-être des ménages africains en s'appuyant sur les observations et la documentation mondiale sur l'Afrique. La quatrième section examine la nature des marchés et des envois de fonds en Afrique, y compris les problèmes de coûts, la concurrence, les contextes juridiques et réglementaires, et les innovations technologiques. La dernière section fournit des recommandations et des orientations.

TENDANCES RÉCENTES DES ENVOIS DE FONDS ET IMPACT DE LA CRISE FINANCIÈRE INTERNATIONALE

Les envois de fonds sont devenus une des sources les plus importantes d'échanges avec l'étranger pour les pays africains. Il est probable qu'ils le resteront malgré un ralentissement de leur croissance résultant de la crise financière mondiale.

VOLUME ET IMPORTANCE DES ENVOIS DE FONDS VERS L'AFRIQUE

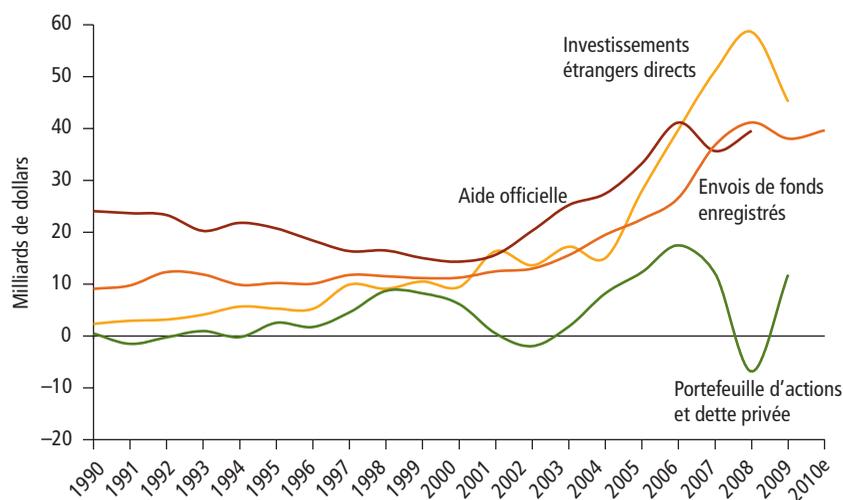
On estime que les flux d'envois de fonds officiellement enregistrés vers l'Afrique ont atteint 40 milliards de dollars en 2010 (répartis à peu près également entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne), soit presque le double du montant reçu en 2005 et plus du quadruple des 9,1 milliards de dollars reçus en 1990 (tableau 2.1 et figure 2.1). Bien qu'une partie de la croissance enregistrée des envois de fonds soit imputée à des améliorations du mesurage, les principales raisons du niveau extraordinaire de croissance sont l'augmentation de l'émigration provenant d'Afrique et la hausse des revenus des migrants africains soutenue par une économie mondiale prospère avant la crise financière

Tableau 2.1 Envois de fonds et autres apports de ressources vers l'Afrique, 1990–2010
(milliards de dollars, sauf indication contraire)

| Région/apport de ressources | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010e | Pourcentage du PIB, 2009 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|-------|--------------------------|
| <i>Afrique subsaharienne</i> | | | | | | | | | |
| Envois de fonds par les migrants | 1,9 | 3,2 | 4,6 | 9,4 | 18,6 | 21,4 | 20,6 | 21,5 | 2,2 |
| Aide officielle | 16,9 | 17,8 | 12,1 | 30,8 | 32,6 | 36,0 | .. | .. | 3,7 |
| Investissements étrangers directs | 1,2 | 4,4 | 6,7 | 18,1 | 28,7 | 37,0 | 30,2 | .. | 3,2 |
| Dette privée et flux d'investissements en portefeuilles | 0,6 | 2,5 | 4,9 | 10,6 | 15,6 | -6,5 | 12,3 | .. | 1,3 |
| <i>Afrique du Nord</i> | | | | | | | | | |
| Envois de fonds par les migrants | 7,2 | 7,0 | 6,6 | 13,1 | 18,3 | 19,8 | 17,5 | 18,2 | 3,3 |
| Aide officielle | 7,2 | 3,0 | 2,2 | 2,5 | 3,0 | 3,5 | .. | .. | 0,6 |
| Investissements étrangers directs | 1,1 | 0,9 | 2,8 | 9,9 | 22,5 | 21,6 | 14,9 | .. | 2,9 |
| Dette privée et flux d'investissements en portefeuilles | -0,1 | 0,0 | 1,2 | 1,7 | -3,6 | -0,4 | -0,5 | .. | -0,1 |
| <i>Toute l'Afrique</i> | | | | | | | | | |
| Envois de fonds par les migrants | 9,1 | 10,2 | 11,3 | 22,5 | 36,9 | 41,2 | 38,1 | 39,7 | 2,6 |
| Aide officielle | 24,1 | 20,7 | 14,3 | 33,2 | 35,6 | 39,5 | .. | .. | 2,6 |
| Investissements étrangers directs | 2,4 | 5,3 | 9,5 | 28,0 | 51,1 | 58,6 | 45,1 | .. | 3,1 |
| Dette privée et flux d'investissements en portefeuilles | 0,5 | 2,5 | 6,2 | 12,3 | 12,0 | -6,8 | 11,8 | .. | 0,8 |

Source : calculs des auteurs fondés sur la base de données Indicateurs sur le développement dans le monde (décembre 2010).

Remarque : .. = négligeable. e = estimation. Les données sur l'aide officielle en pourcentage du PIB concernent 2008.

Figure 2.1 Envois de fonds et autres apports de ressources vers l'Afrique, 1990–2010

Source : calculs des auteurs fondés sur la base de données Indicateurs du développement dans le monde (décembre 2010).

Remarque : e = estimation.

de 2008–2010. Les envois de fonds vers l’Afrique correspondaient à 2,6 % du PIB en 2009, soit un peu plus que la moyenne de 1,9 % pour tous les pays en développement.

Les flux d’envois de fonds enregistrés vers le continent africain sont d’un volume similaire à ceux de l’aide officielle. Ils sont d’un volume plusieurs fois supérieur à l’aide officielle en Afrique du Nord (3,3 % du PIB contre 0,6 %) et ils représentent les deux tiers du volume des flux d’aide officielle de l’Afrique subsaharienne (2,2 % du PIB par rapport à 3,7 %). Les flux d’envois de fonds dans de nombreux pays africains sont plus importants que ceux des capitaux privés, tels que les investissements étrangers directs et ceux de la dette de portefeuille et de fonds propres. Les flux de capitaux privés sont plus importants vers l’Afrique du Sud, l’économie la plus importante de l’Afrique subsaharienne, et pour les producteurs de pétrole et de minéraux (Angola, Gabon et Soudan) qui reçoivent des flux substantiels d’investissements étrangers directs. Pour de nombreux pays africains à faible revenu, les envois de fonds sont toutefois supérieurs aux flux d’investissements privés et représentent un moyen de subsistance pour les pauvres.

Quelques pays constituent une part substantielle des envois de fonds vers l’Afrique subsaharienne et l’Afrique du Nord (consultez le tableau d’annexe 2A.1). Les 10 milliards de dollars du Nigéria équivalent à environ la moitié des envois de fonds officiellement enregistrés en 2010 pour l’Afrique subsaharienne. Les autres grands bénéficiaires des envois de fonds en dollars concernent le Soudan, le Kenya, l’Afrique du Sud et l’Ouganda. En part de PIB, les plus importants bénéficiaires sont toutefois le Lesotho (28,5 %), le Togo (10,7 %), le Cap-Vert (9,4 %), le Sénégal (9,3 %) et la Gambie (8,2 %). L’Égypte et le Maroc, les deux plus gros bénéficiaires de l’Afrique du Nord en termes de flux absolus et de parts du PIB, reçoivent les trois quarts des flux vers l’Afrique du Nord, suivis par l’Algérie et la Tunisie.

Il est probable que ces estimations d’envois de fonds, fondées sur les données officielles des statistiques de la balance des paiements du Fonds monétaire international (FMI), sont bien inférieures au volume réel des envois de fonds vers l’Afrique. Les données sur les entrées de fonds transmises par les autorités elles-mêmes des pays sont souvent supérieures aux chiffres du FMI. Par exemple, la banque centrale du Ghana a déclaré 1,6 milliard de dollars d’envois de fonds en 2009, soit 10 fois plus que les 114 millions de dollars figurant dans les statistiques de la balance des paiements du FMI. L’Éthiopie a déclaré plus de 700 millions de dollars, soit environ le double des 353 millions de dollars indiqués par le FMI. Ces différences sont en partie dues à une mauvaise déclaration des envois de fonds des migrants avec d’autres types de transferts courants, comme ceux vers les organisations non gouvernementales et les ambassades, et les paiements relatifs aux petites opérations commerciales.

De plus, seulement la moitié des pays d’Afrique subsaharienne communiquent des données sur les envois de fonds de manière régulière (Irving, Mohapatra et Ratha 2010) ; certains pays, comme la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Zimbabwe, n’indiquent aucune donnée sur les envois

de fonds alors que, selon les estimations, ils devraient en recevoir une quantité non négligeable. Encore moins de pays d'Afrique subsaharienne déclarent des données sur les envois de fonds tous les mois ou tous les trimestres². Les envois de fonds par l'intermédiaire des sociétés de transferts monétaires sont souvent enregistrés indirectement, par exemple dans les rapports des banques partenaires, mais les opérations indépendantes de ces sociétés ne peuvent pas être entièrement enregistrées. Les envois transfrontaliers par l'intermédiaire d'autres organismes, comme les bureaux de poste, les coopératives d'épargne, les institutions de microfinancement et les filières émergentes telles que les services de transferts monétaires mobiles, ne sont pas enregistrés dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne.

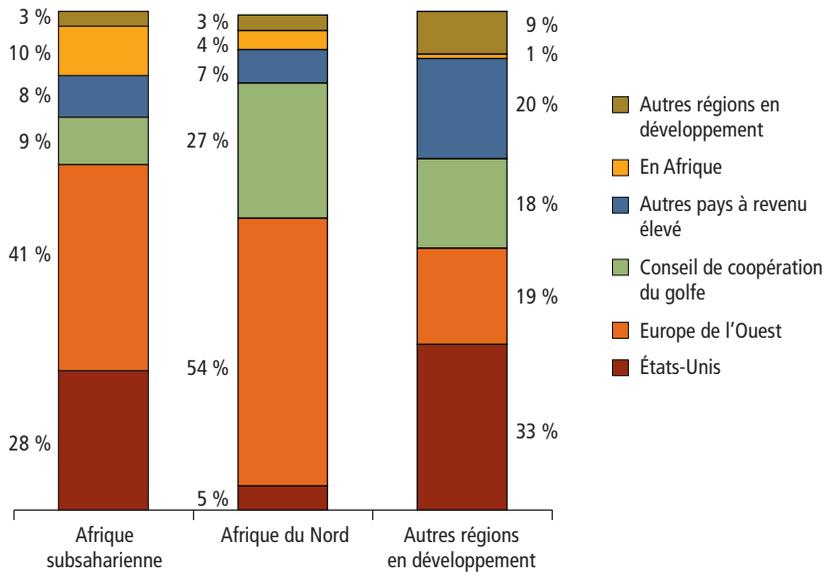
Les enquêtes auprès des migrants, des bénéficiaires des envois de fonds et d'autres sources secondaires suggèrent que les envois de fonds officieux, qui ne sont pas inclus dans les estimations du FMI, pourraient être supérieurs ou égaux aux chiffres officiels pour l'Afrique subsaharienne (Page et Plaza 2006 ; FIDA 2009). Les banques centrales de certains pays africains, comme l'Ouganda, produisent des efforts d'estimation de ces flux informels par l'intermédiaire, entre autres, des données sur les opérations d'échanges avec l'étranger et des enquêtes auprès des ménages recevant des envois de fonds ; ces efforts paraissent cependant être limités à quelques pays.

Aucune donnée sur les sources des flux d'envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne n'est disponible. Toutefois, des estimations basées sur les chiffres bilatéraux de la migration, les revenus dans les pays de destination et les revenus dans les pays d'origine indiquent que les principales sources d'envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne sont les pays de l'UE15 (41 % des rentrées) et les États-Unis (28 %) (Ratha et Shaw 2007 ; Banque mondiale 2011) (figure 2.2). Le reste des sources concerne d'autres pays en développement, principalement en Afrique (13 %), les pays du Conseil de coopération du golfe (CCG) (9 %) et d'autres pays à revenu élevé (8 %). Les pays d'Afrique du Nord sont encore plus dépendants des envois de fonds d'Europe occidentale (54 %) et des pays du CCG (27 %) et seulement 5 % de leurs envois de fonds proviennent des États-Unis.

Bien que la migration intrarégionale soit plus importante en Afrique subsaharienne que dans les autres régions en développement (les deux tiers des immigrants internationaux provenant d'Afrique subsaharienne se trouvent dans la région [consultez le chapitre 1]), il est estimé que les envois de fonds intrarégionaux sont largement inférieurs aux envois de fonds d'une origine extérieure à la région. Ces envois de fonds sont inférieurs principalement parce que les revenus des immigrants transfrontaliers à l'intérieur de l'Afrique sont plus bas que ceux des migrants africains en Europe, aux États-Unis et dans le Golfe.

IMPACT DE LA CRISE FINANCIÈRE MONDIALE

L'analyse des impacts de la crise financière mondiale sur les envois de fonds est difficile en raison du manque de données opportunes et fiables

Figure 2.2 Source des envois de fonds vers l'Afrique et toutes les régions en développement, 2010

Source : calculs des auteurs actualisant la méthodologie de Ratha et Shaw 2007 à l'aide des données de migration bilatérale de la Banque mondiale 2011 et des données économiques des Indicateurs du développement dans le monde (décembre 2010).

dans la plupart des pays africains. Des estimations après modélisation des rentrées de fonds suggèrent que ces flux vers l'Afrique subsaharienne ont à peine baissé de 3,7 % en 2009 (Ratha, Mohapatra et Silwal 2010 ; tableau 2.1). La baisse dans les pays d'Afrique du Nord a été plus marquée en partie parce que la plupart des migrants nord-africains habitent en Europe où le PIB a fortement chuté en 2009³. Les flux vers l'Afrique du Nord sont estimés à la baisse de 11,1 % en 2009.

Les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne paraissent avoir été moins affectés que ceux vers l'Afrique du Nord, car leurs sources sont plus diversifiées (figure 2.2). Les envois de fonds vers l'Égypte, le plus grand bénéficiaire dans la région nord-africaine, ont chuté de 18 % en 2009 ; ceux vers le Maroc, le deuxième bénéficiaire, ont baissé de 9 %. En Afrique subsaharienne, les flux vers le Kenya sont restés inchangés en 2009 et ont baissé de 6 % au Cap-Vert et de 9 % en Éthiopie.

Certains pays africains ont connu une reprise des envois de fonds au premier semestre 2010. Pour l'année dans son ensemble, il est estimé que les envois de fonds vers l'Afrique ont augmenté de 4 %. L'incertitude de la reprise économique, la persistance des taux de chômage élevés et des restrictions plus rigoureuses de l'immigration dans les pays de destination pourraient cependant limiter à moyen terme la croissance des rentrées de fonds en Afrique.

IMPLICATIONS DES ENVOIS DE FONDS AU NIVEAU MACRO-ÉCONOMIQUE

Un examen de l'impact macro-économique des envois de fonds, concentré sur l'Afrique subsaharienne, révèle leur effet positif sur l'accès au financement et sur la croissance.

STABILITÉ ET ASPECT CONTRACYCLIQUE DES ENVOIS DE FONDS

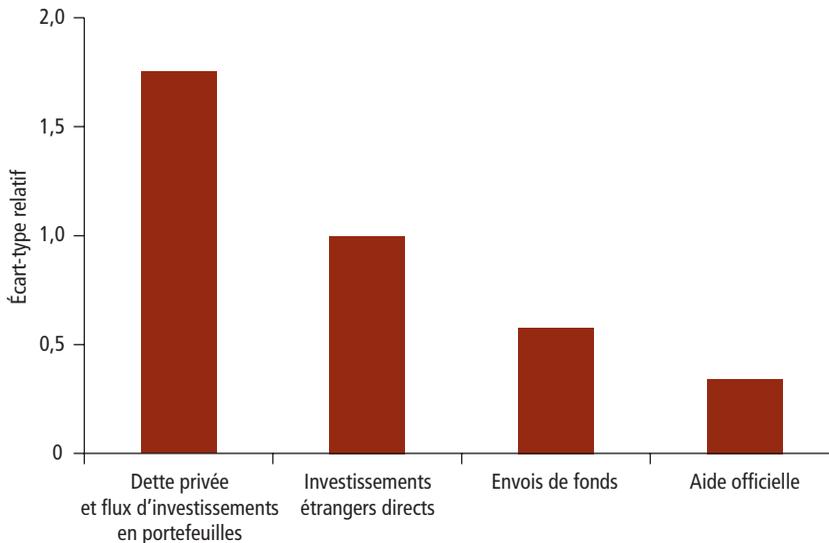
Les envois de fonds ont tendance à se comporter de manière contracyclique. Ils font donc office d'assurance contre les chocs macro-économiques pour les pays d'origine (Chami, Hakura et Montiel 2009). Les envois de fonds avaient connu une hausse pendant les crises financières du Mexique de 1995, d'Indonésie et de Thaïlande de 1998 (Ratha 2007). Ils avaient augmenté avec les catastrophes naturelles et les conflits politiques (Clarke et Wallsten 2004 ; Yang et Choi 2007 ; Yang 2008a ; Mohapatra, Joseph et Ratha 2009).

Les envois de fonds se sont donc comportés très différemment de la plupart des autres flux privés qui ont tendance à être procycliques (Ratha 2003 ; Frankel 2010), principalement parce que la plupart des envois de fonds impliquent des opérations parmi les membres d'un même foyer et sont donc moins motivés par la recherche du profit que les flux de ressources privées. Les envois de fonds sont également moins exposés aux changements de priorités des donateurs d'aide officielle et de leur situation fiscale (Banque mondiale 2006). Les envois de fonds peuvent être procycliques quand ils sont envoyés à des fins d'investissement comme ils le sont parfois dans les pays à revenu intermédiaire (Sayan 2006 ; Lueth et Ruiz-Arranz 2008)⁴. En Afrique subsaharienne, où les flux de capitaux privés varient considérablement d'une année sur l'autre, les envois de fonds ont été plus stables que les investissements étrangers directs et les flux de dette privée et de fonds propres (Gupta, Pattillo et Wagh 2009 ; Singh, Haacker et Lee 2009) (figure 2.3).

SOLVABILITÉ SOUVERAINE ET FINANCEMENT EXTERNE

Les envois de fonds peuvent améliorer la solvabilité souveraine en augmentant le niveau et la stabilité des rentrées de devises (Ratha 2007 ; Avendaño, Gaillard et Nieto-Parra 2009). Étant donné leur volume, plusieurs pays africains auraient eu accès à un niveau nettement inférieur d'importations ou auraient encouru des déficits courants beaucoup plus importants en l'absence d'envois de fonds. Les envois de fonds aident également à stabiliser le compte courant en réduisant la volatilité des flux de capitaux globaux (Chami et autres 2008). Les envois de fonds peuvent réduire la probabilité d'extourner du compte courant, surtout quand ils sont supérieurs à 3 % du PIB (Bugamelli et Paterno 2009).

La comptabilisation appropriée des envois de fonds peut améliorer les évaluations de la viabilité et de la solvabilité de la dette externe des pays africains. Le taux de la dette externe par rapport aux exportations devrait baisser de manière significative dans de nombreux pays africains

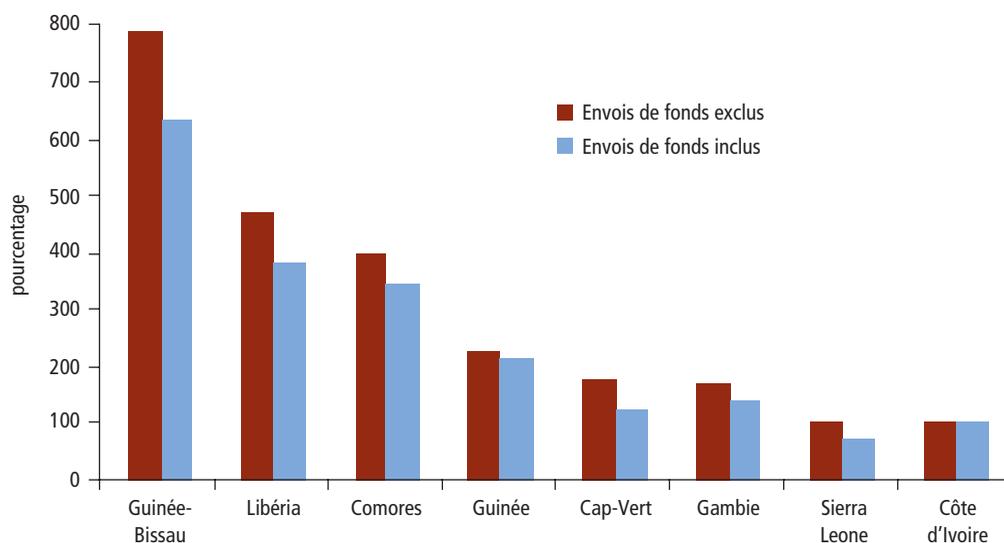
Figure 2.3 Stabilité des différentes sources d'apports de ressources vers l'Afrique, 1990–2008

Source : calculs des auteurs fondés sur la base de données de la Banque mondiale 2010 sur le Financement du développement dans le monde.

si les envois de fonds étaient inclus dans le dénominateur (figure 2.4). Les envois de fonds sont maintenant pris en compte dans les notations souveraines des pays à revenu intermédiaire et dans l'analyse de la durabilité de la dette des pays à faible revenu (FMI 2010). Dans plusieurs pays bénéficiaires d'envois de fonds, l'analyse de leur solvabilité par les principales agences de notation cite souvent les envois de fonds comme un facteur dans leurs décisions de notation (Avendaño, Gaillard et Nieto-Parra 2009)⁵. Moins de la moitié des pays africains dispose cependant d'une notation souveraine d'une des trois principales agences (Ratha, Mohapatra et Plaza 2009). L'obtention d'une notation souveraine et l'amélioration de celle-ci dans les pays africains qui en ont une (après comptabilisation appropriée des envois de fonds), se traduira par un accès plus facile aux marchés pour les entités infranationales, comme les banques et les entreprises africaines dont la capacité d'emprunt en devises est généralement assujettie au « plafond souverain » du pays (Borensztein, Cowan et Valenzuela 2007 ; Ratha, De et Mohapatra 2011).

L'inclusion des envois de fonds dans le calcul du taux de la dette par rapport aux exportations permet de fournir une évaluation plus précise de la durabilité de la dette et du montant d'ajustement fiscal pouvant être nécessaire pour placer la dette sur une trajectoire soutenable (Abdih et autres 2009 ; FMI et Banque mondiale 2009). Le Cadre commun Banque mondiale-FMI de soutenabilité de la dette des pays à faible revenu permet maintenant une prise en compte plus explicite des envois de fonds dans l'évaluation de la capacité des pays à payer leurs obligations extérieures et à contracter des emprunts non préférentiels auprès de créiteurs privés (FMI 2010). L'inclusion des envois de fonds dans l'analyse de la solvabilité à l'aide du modèle des notations de référence

Figure 2.4 Dette extérieure faisant partie des exportations provenant des envois de fonds vers une sélection de pays d'Afrique subsaharienne



Source : calculs des auteurs fondés sur la base de données Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, décembre 2010.

de Ratha, De et Mohapatra (2011) suggère que la solvabilité des pays bénéficiaires d'envois de fonds pourrait s'améliorer d'un ou de deux crans. La mauvaise qualité des données nationales sur les envois de fonds dans de nombreux pays africains rend toutefois difficile une évaluation de la portée de l'amélioration de la solvabilité souveraine susceptible de résulter de l'inclusion des envois de fonds dans la région Afrique.

TITRISATION DES ENVOIS DE FONDS ULTÉRIEURS

Les pays africains peuvent éventuellement utiliser les envois de fonds ultérieurs (et autres créances à recevoir) à titre de garantie afin de lever sur les marchés de capitaux internationaux le financement de projets de développement (Ratha 2005 ; Ketkar et Ratha 2009a). Grâce à la titrisation des envois de fonds ultérieurs, les banques de plusieurs pays en développement, comme le Brésil, l'Égypte, le Salvador, le Guatemala, le Kazakhstan, le Mexique et la Turquie, ont été en mesure d'obtenir des financements moins onéreux et à plus long terme (plus de 15 milliards de dollars depuis 2000) sur les marchés de capitaux internationaux. Une banque connue d'un pays bénéficiaire d'envois de fonds peut utiliser ces derniers (lesquels représentent un actif en devises fortes de la banque) comme garantie dans la mesure où elle est capable de verser les envois de fonds en devise locale aux bénéficiaires. L'utilisation d'un organisme offshore à but spécial permet d'atténuer plusieurs éléments clés du risque souverain (y compris les risques d'expropriation et de convertibilité). La structure de titrisation des flux ultérieurs permet d'obtenir une

note des valeurs mobilières supérieure à celle du crédit souverain et d'atteindre un groupe plus important d'investisseurs possibles⁶.

Des banques de plusieurs pays africains, aidées par l'African Export-Import Bank, ont utilisé la titrisation d'envois de fonds afin de lever un financement international à un coût inférieur et à des dates d'échéance plus éloignées. En 1996, l'African Export-Import Bank a coordonné la toute première titrisation de flux ultérieur par un pays d'Afrique subsaharienne, un prêt à moyen terme de 40 millions de dollars, auprès d'une banque de développement du Ghana, garanti par ses montants à recevoir d'envois de fonds de la Western Union (Afreximbank 2005 ; Rutten et Oramah 2006). Afrximbank a lancé son programme Financial Future-Flow Prefinancing (avenir financier-préfinancement des flux) en 2001 afin d'élargir l'utilisation des envois de fonds par les migrants et d'autres flux ultérieurs (cartes de crédit et chèques, redevances provenant d'accords de services bilatéraux sur les prix des billets d'avion, etc.) comme garantie permettant de faire appel à un financement extérieur de l'agriculture et d'autres projets en Afrique subsaharienne. En 2001, elle a organisé la facilité d'émission d'effets consortiales de 50 millions de dollars garantis par les envois de fonds pour une entité nigériane à l'aide de montants à recevoir de Moneygram ; elle a coordonné en 2004 la facilité de prêts à terme consortiales de 40 millions de dollars garantis par les envois de fonds pour une banque éthiopienne à l'aide des montants à recevoir de Western Union (Afreximbank 2005).

De nombreux pays africains ont la possibilité d'émettre des obligations garanties par les envois de fonds ultérieurs (les montants étant compris entre un dixième et un cinquième de leurs envois de fonds annuels) en fonction du niveau de surdimensionnement requis pour mettre ces transactions en œuvre. Des estimations actualisées à l'aide de la méthodologie utilisée par Ratha, Mohapatra et Plaza (2009) suggèrent que le potentiel de titrisation des envois de fonds et d'autres créances ultérieures à recevoir s'élève à 35 milliards de dollars par an pour l'Afrique subsaharienne (tableau 2.2).

Un faible niveau de développement financier domestique, un manque de relations avec les banques étrangères et des coûts fixes élevés des services juridiques, des banques d'investissement et des

Tableau 2.2 Potentiel de titrisation pour l'Afrique subsaharienne, 2009
(en milliards de dollars)

| Type de registre | Créances | Potentiel de titrisation |
|--|----------|--------------------------|
| Exportations de carburants | 91,1 | 18,2 |
| Exportations de matières premières agricoles | 6,7 | 1,3 |
| Exportations de minerais et de métaux | 37,7 | 7,5 |
| Services des voyages | 19,0 | 3,8 |
| Envois de fonds | 20,6 | 4,1 |
| Total | 175,0 | 35,0 |

Source : estimations par les auteurs du potentiel de titrisation fondées sur la méthodologie de Ratha, Mohapatra et Plaza 2009 et des données des Indicateurs du développement dans le monde, décembre 2010.

services de notation du crédit, particulièrement dans les pays africains pauvres avec peu de grandes entités, compliquent l'utilisation des instruments de titrisation par les pays subsahariens (Ketkar et Ratha 2009a). La viabilité de la titrisation des envois de fonds ultérieurs peut être facilitée par l'introduction d'une loi sur la titrisation et une amélioration des flux par les filières officielles.

Les donateurs bilatéraux et multilatéraux peuvent jouer un rôle significatif dans la facilitation de la titrisation des envois de fonds et l'atténuation des risques des pays africains lors de l'émission de ces obligations garanties par les envois de fonds. Les efforts peuvent inclure l'apport de capitaux de lancement pour contracter des services de banque d'investissement, la fourniture d'une aide juridique, de garanties financières et une assistance technique dans le cadre de la conception de projets et de l'analyse de la solvabilité ainsi que des conseils sur la gestion prudente de la dette afin d'assurer la viabilité budgétaire et la soutenabilité de la dette. La communauté internationale peut aussi aider les pays africains à obtenir des notations souveraines qui servent de plafond pour les emprunts du secteur privé⁷.

Les risques d'asymétrie des devises associés à une dette en monnaies étrangères doivent être rappelés aux émetteurs potentiels d'obligations garanties par les envois de fonds. Une gestion prudente du risque doit être appliquée avant de contracter une dette supplémentaire. La volatilité potentielle des envois de fonds et une rupture de relation avec la diaspora peuvent rapidement se produire dans les pays présentant des risques politiques élevés. Des rentrées importantes de devises étrangères après une émission d'obligations peuvent également provoquer une appréciation de la devise, ce qui impose une gestion macro-économique prudente.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE, DÉVELOPPEMENT FINANCIER ET COMPÉTITIVITÉ

Les envois de fonds peuvent avoir un effet direct sur la croissance économique, en augmentant la consommation et les dépenses d'investissements, ainsi que les dépenses d'investissements pour la santé, l'éducation et la nutrition qui contribuent à la productivité à long terme (consultez la section suivante), et en améliorant la stabilité de la consommation et de la production aussi bien au niveau macro-économique qu'à celui des ménages (Chami, Hakura et Montiel 2009 ; Mohapatra, Joseph et Ratha 2009). Ces avantages augmentent à leur tour l'apport d'investissements issus de sources domestiques et étrangères par l'augmentation de l'intermédiation financière (Aggarwal, Demirgüç-Kunt et Martinez Peria 2006 ; consultez Gupta, Pattillo et Wagh 2009 pour des preuves quant à l'Afrique subsaharienne), ce qui peut en dernier ressort contribuer à une croissance supérieure (Rajan et Zingales 1998 ; consultez Ghirmay 2004 et Akinlo et Egbetunde 2010 pour l'Afrique subsaharienne)⁸.

Les envois de fonds peuvent également réduire la croissance pour plusieurs raisons. Premièrement, des entrées importantes d'envois de fonds peuvent provoquer une appréciation du taux de change réel

(« syndrome hollandais »), ce qui peut nuire à la croissance si la production marchande produit des bénéfices extérieurs, comme les effets d'économies d'échelle et d'apprentissage (consultez Banque mondiale 2006 ; Acosta, Lartey et Mandelman 2009 ; Gupta, Pattillo et Wagh 2009). En moyenne, les envois de fonds ne paraissent cependant pas avoir un impact significatif sur la compétitivité des pays en développement (Rajan et Subramanian 2005)⁹. Cet effet a été très peu remarqué pour l'Afrique, à part quelques petits pays comme le Cap-Vert, où les rentrées d'envois de fonds représentent presque 10 % du PIB (Bourdet et Falck 2006).

Deuxièmement, les envois de fonds importants peuvent en principe réduire la disponibilité de la main-d'œuvre (Lucas 1987 ; Azam et Gubert 2006 ; Bussolo et Medvedev 2007 ; Chami et autres 2008). Il existe toutefois peu d'observations de ce phénomène et il est peu probable que le choix de certaines personnes de moins travailler ait un impact significatif sur les résultats des pays africains connaissant des niveaux élevés de sous-emploi.

Troisièmement, certains experts avancent que le revenu supplémentaire provenant des envois de fonds peut réduire la pression sur l'amélioration de la qualité des politiques et des institutions en rendant les bénéficiaires moins dépendants des avantages publics (Abdih et autres 2008) ou en fournissant suffisamment d'échanges avec l'étranger permettant de soulager les inquiétudes du gouvernement au sujet des rigidités structurelles. D'autres trouvent cependant que les envois de fonds produisent un impact positif sur la croissance dans les pays comportant des principes et des institutions politiques et économiques de qualité supérieure (Catrinescu et autres 2009).

La complexité du processus de croissance et les problèmes bien connus des régressions transfrontalières de croissance compliquent la détermination de l'augmentation des taux de croissance par les envois de fonds. Des spécifications empiriques incluant les envois de fonds dans les régressions transfrontalières de la croissance fournissent des résultats mitigés (Barajas et autres 2009 ; Catrinescu et autres 2009 ; Singh, Haacker et Lee 2009). Le manque de signification des envois de fonds dans certaines équations de la croissance peut indiquer que leurs effets sur le capital humain et matériel ne sont réalisés que sur une très longue période, que les effets sont endogènes (c'est-à-dire, qu'ils augmentent avec la baisse des résultats) ou que les données officielles sur les envois de fonds sont de médiocre qualité¹⁰.

Dans les économies avec un système financier sous-développé, les envois de fonds peuvent soulager les contraintes de liquidité et de crédit, et aider le financement des investissements des petites entreprises, servant dans les faits de substitut au développement financier (Giuliano et Ruiz-Arranz 2009). Les auteurs ont observé que l'impact des envois de fonds sur la croissance est plus important quand le niveau de développement financier est faible. L'analyse de régression suggère que des envois de fonds produisent le plus fort impact sur la croissance quand la part de la masse monétaire au sens large (M2) (un indicateur du développement financier) est inférieure à 28 % du PIB, comme cela est le cas dans la plupart des économies africaines.

IMPACT DES ENVOIS DE FONDS SUR LE DÉVELOPPEMENT AU NIVEAU MACRO-ÉCONOMIQUE

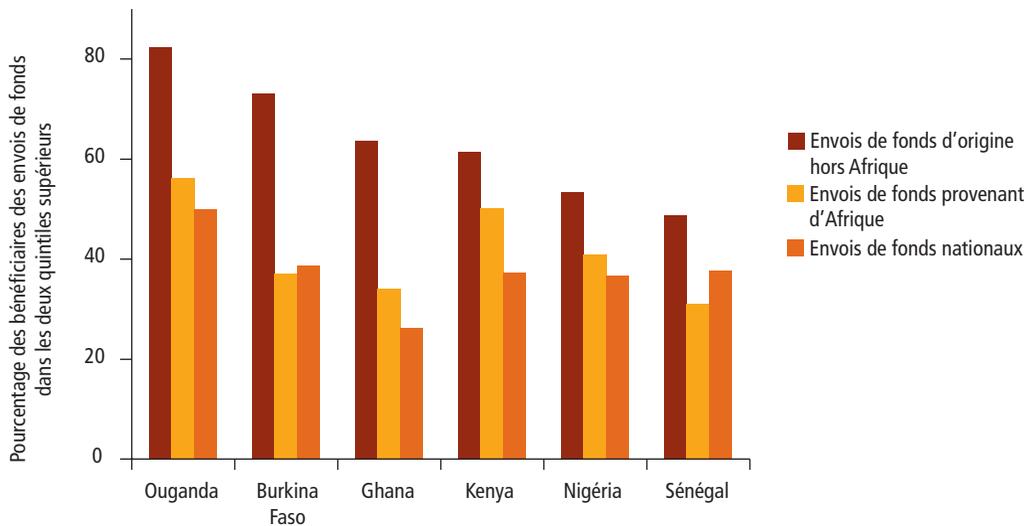
Les envois de fonds peuvent aider à réduire la pauvreté, à favoriser les investissements par les ménages et à améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation. Cette section expose la documentation sur les implications de l'évolution des envois de fonds depuis plusieurs régions en développement, en y incluant l'Afrique. Elle examine également les observations récentes recueillies par les enquêtes du Projet de migration en Afrique sur les caractéristiques des ménages qui reçoivent des envois de fonds hors d'Afrique, d'Afrique et du même pays (consultez Plaza, Navarrete et Ratha 2011 pour la méthodologie des enquêtes). Bien qu'il soit difficile de distinguer les effets des envois de fonds provenant de l'effet global de la migration dans des études empiriques (McKenzie et Sasin 2007), il est clairement établi que la réception d'envois de fonds constitue le principal avantage économique de la migration pour les ménages bénéficiaires (Banque mondiale 2006 ; consultez le chapitre 4 de cet ouvrage pour d'autres avantages, comme la transmission de connaissances, les liens commerciaux et d'investissement, les taux de fertilité, etc.). Les conclusions concernant les ménages recevant des fonds dans les pays d'origine complètent les informations relatives aux caractéristiques de ceux qui les envoient dans les pays de destination (Banque mondiale 2006 ; Bollard, McKenzie et Morten 2010).

IMPACT DES ENVOIS DE FONDS SUR LA PAUVRETÉ ET L'INÉGALITÉ

Les envois de fonds peuvent réduire le niveau de pauvreté en augmentant directement les revenus des ménages bénéficiaires pauvres et la demande globale, augmentant ainsi l'emploi et les salaires des plus démunis. Les régressions transfrontalières révèlent généralement que les envois de fonds ont réduit la proportion de pauvres dans la population (Adams et Page 2003, 2005).

Des analyses économétriques suggèrent que les envois de fonds ont réduit la pauvreté en Afrique. Anyanwu et Erhijakpor (2010) concluent qu'une augmentation de 10 % des envois de fonds internationaux officiels en part du PIB entraîne une baisse de 2,9 % de la proportion des personnes vivant dans la pauvreté à partir d'un échantillon de 33 pays africains entre 1990 et 2005, avec des baisses également observées dans la profondeur et la gravité de la pauvreté (consultez également Ajayi et autres 2009). Gupta, Pattillo et Wagh (2009) concluent que l'impact des envois de fonds sur la pauvreté en Afrique, bien que positif, est moins important que pour les autres pays en développement, résultat qu'ils attribuent à la possibilité que la pauvreté puisse elle-même provoquer une augmentation de la migration et donc des envois de fonds. Des études sur le Burkina Faso (Lachaud 1999 ; Wouterse 2010), le Ghana (Quartey et Blankson 2004 ; Adams 2006 ; Adams, Cuecuecha et Page 2008a), le Lesotho (Gustafsson et Makonnen 1993), le Maroc (Sorensen 2004) et le Nigéria (Odozia, Awoyemias et Omonona 2010) concluent que les envois de fonds sont associés à une réduction de la

Figure 2.5 Pourcentage des bénéficiaires des envois de fonds dans les deux quintiles supérieurs de consommation dans une sélection de pays africains, par source d'envois de fonds



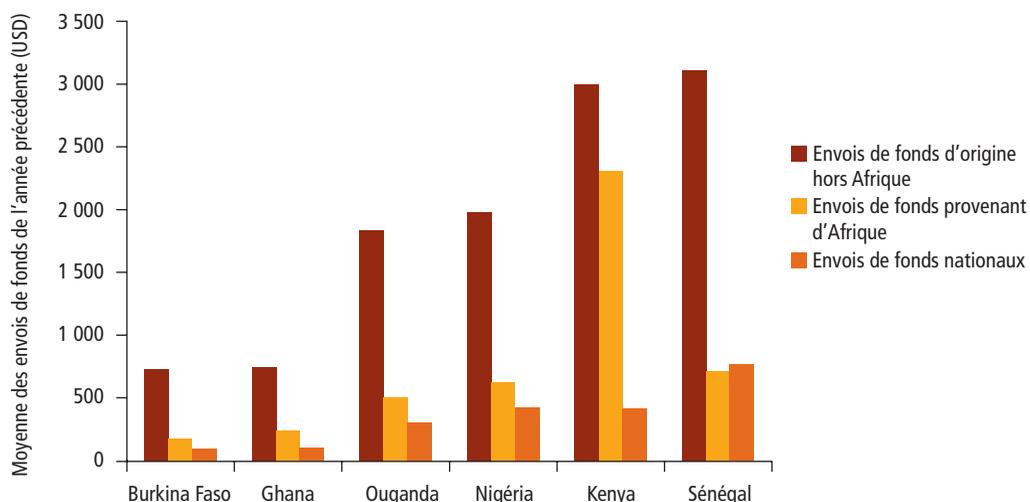
Source : calculs des auteurs fondés sur les résultats d'études auprès des ménages effectuées en 2009 au Burkina Faso, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal et en Ouganda dans le cadre du Projet sur la migration africaine et de l'Étude Ghana Living Standards Survey 2005–06 sur le niveau de vie au Ghana.

proportion des personnes dans la pauvreté et, dans certains cas, aussi de la profondeur et de la gravité de la pauvreté. Une partie substantielle des envois de fonds au Mali est épargnée pour des événements imprévus, et sert donc d'assurance pour l'intégralité des foyers (Ponsot et Obegi 2010). La sécurité alimentaire dans les régions rurales du Nigéria s'est considérablement améliorée après une augmentation des envois de fonds (Babatunde et Martinetti 2010).

Les observations des implications des envois de fonds quant à l'inégalité sont moins claires, car il n'est pas possible d'observer les revenus contrefactuels en l'absence de migration (Banque mondiale 2006 ; Ratha 2007). Les foyers recevant des envois de fonds, particulièrement hors Afrique, peuvent avoir été plus riches dès le début (permettant à un membre de la famille de migrer en premier lieu) tout en pouvant aussi disposer de revenus supérieurs dus à la migration et la réception d'envois de fonds. Des enquêtes récentes menées auprès des ménages dans le cadre du Projet sur la migration africaine et une enquête antérieure effectuée au Ghana montrent que plus de la moitié des ménages au Burkina Faso, au Ghana et au Nigéria et 30 % des ménages du Sénégal recevant des envois de fonds hors Afrique se trouvent dans les deux quintiles supérieurs de consommation (figure 2.5). Les envois de fonds hors Afrique ont tendance à être plus importants en moyenne que ceux provenant d'autres pays africains ou de sources domestiques (Bollard, McKenzie et Morten 2010 ; figure 2.6).

Contrairement aux envois de fonds extérieurs à l'Afrique, ceux provenant de pays africains peuvent réduire l'inégalité (consultez Wouterse 2010 sur cet effet au Burkina Faso)¹¹. Les ménages recevant

Figure 2.6 Moyenne annuelle des envois de fonds dans une sélection de pays africains, par source d'envois de fonds



Source : calculs des auteurs fondés sur des études auprès des ménages effectuées en 2009 au Burkina Faso, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal et en Ouganda dans le cadre du Projet sur la migration africaine et de l'Étude Ghana Living Standards Survey 2005–06 sur le niveau de vie au Ghana.

des envois de fonds provenant d'autres pays africains ou de sources domestiques ont tendance à être répartis plus uniformément dans les quintiles de dépenses de consommation. Une analyse similaire de la répartition de la richesse à l'aide d'un indice des biens reflète ces conclusions dans leurs grandes lignes¹².

Une étude récente des caractéristiques des expéditeurs de fonds africains basée sur les microdonnées de plus de 12 000 migrants africains dans neuf pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (Bollard, McKenzie et Morten 2010) complète les conclusions des enquêtes auprès des ménages bénéficiaires d'envois de fonds. Les données des pays de destination suggèrent que les Africains envoient deux fois plus de fonds en moyenne que les migrants des autres pays en développement. La moyenne annuelle des fonds envoyés par un ménage émigrant africain est de 1 263 dollars, plus que le revenu annuel moyen par habitant des pays d'Afrique subsaharienne. Les Africains ont aussi tendance à envoyer des fonds plus fréquemment et les migrants africains des pays plus pauvres sont plus susceptibles d'envoyer des fonds que ceux des pays africains plus riches¹³. Les migrants africains mâles dans l'OCDE envoient des montants supérieurs en moyenne à ceux des femmes (1 446 dollars par rapport à 878 dollars pour les femmes) en partie à cause de leurs revenus plus élevés, mais aussi parce qu'ils ont probablement des épouses dans le pays d'origine.

UTILISATION DES ENVOIS DE FONDS

Certains observateurs affirment que les envois de fonds sont principalement dépensés dans la consommation plutôt qu'en

investissements, dans les cérémonies et le luxe plutôt que dans les produits de base. Cette section examine la documentation et les données substantielles indiquant que les envois de fonds sont souvent dépensés dans la consommation de produits de base, dans l'investissement en capital physique et humain, et dans des dépenses qui améliorent le bien-être et la productivité, y compris la santé, l'éducation et les technologies de l'information et des communications, et que ces dépenses servent d'assurance contre les chocs négatifs.

La comparaison des utilisations des envois de fonds par source (hors Afrique, envois de fonds transfrontaliers en Afrique et envois de fonds domestiques) suggère que le montant moyen reçu par les ménages est supérieur pour les envois de fonds provenant de l'extérieur de l'Afrique que pour les envois intrarégionaux et domestiques et qu'une partie significative de ceux-ci a tendance à être dépensée dans des investissements en capital humain et physique, comme l'éducation, la santé, les terres, la construction d'une maison, la création d'une entreprise, l'amélioration de la ferme ou l'achat d'équipements agricoles (tableau 2.3). Il existe également des différences spécifiques en fonction du sexe dans l'utilisation des envois de fonds : les observations d'études antérieures suggèrent que les ménages bénéficiaires des envois de fonds dirigés par des femmes ont tendance à dépenser davantage dans la santé et l'éducation que les ménages similaires dirigés par des hommes.

Investissement dans le capital physique et dans l'entrepreneuriat

Il est difficile d'identifier la part des envois de fonds alloués à des utilisations spécifiques, car la monnaie est fongible et les rapports provenant des bénéficiaires des fonds sur leur manière d'utiliser ces derniers peuvent être biaisés¹⁴. Les observations provenant d'autres régions suggèrent qu'une partie significative des envois de fonds est dépensée dans l'investissement pour un logement et dans l'achat de terres, particulièrement là où peu d'autres biens constituent des réserves de valeurs fiables. Taylor et Wyatt (1996) avancent que la valeur virtuelle des envois de fonds pour surmonter le risque et les contraintes de trésorerie est particulièrement importante pour les ménages de revenus faibles à intermédiaires et qui auraient autrement tendance à dépendre du crédit. Les ménages guatémaltèques recevant des envois de fonds dépensent davantage en marge du logement, même après contrôle de la nature endogène de l'état de réception des envois de fonds (Adams et Cuecuecha 2010). Environ un cinquième du capital investi dans 6 000 microentreprises des villes mexicaines a été financé par les envois de fonds (Woodruff et Zenteno 2001 ; consultez également Massey et Parrado 1998)¹⁵. Au Pakistan rural, les envois de fonds internationaux augmentent la propension à investir dans les terres agricoles (Adams 1998). Aux Philippines, les ménages recevant des envois de fonds et bénéficiant d'un choc des taux de change passent davantage d'heures en travail indépendant et sont plus susceptibles de démarrer des entreprises à intensité de capital relativement forte (Yang 2008b). Des études récentes (par exemple, Ashraf et autres 2010) concluent que l'octroi aux migrants de plus de contrôle sur les utilisations des

Tableau 2.3 Utilisation des envois de fonds par les ménages bénéficiaires dans une sélection de pays africains, par source d'envois de fonds
(pourcentage du total des envois de fonds)

| Utilisation | Burkina Faso | | | Kenya | | | Nigéria | | | Sénégal | | | Ouganda | | |
|---------------------------------------|--------------|------------|----------------------------------|--------------|------------|----------------------------------|--------------|------------|----------------------------------|--------------|------------|----------------------------------|--------------|------------|----------------------------------|
| | Hors Afrique | En Afrique | Coopération sur le plan national | Hors Afrique | En Afrique | Coopération sur le plan national | Hors Afrique | En Afrique | Coopération sur le plan national | Hors Afrique | En Afrique | Coopération sur le plan national | Hors Afrique | En Afrique | Coopération sur le plan national |
| Alimentation | 23,5 | 34,9 | 48,7 | 12,8 | 14,5 | 29,7 | 10,1 | 20,1 | 1,0 | 52,6 | 72,6 | 81,9 | 7,6 | 9,7 | 12,4 |
| Éducation | 12,4 | 5,9 | 9,4 | 9,6 | 22,9 | 20,5 | 22,1 | 19,6 | 4,5 | 3,6 | 2,3 | 4,6 | 12,7 | 14,5 | 20,2 |
| Santé | 11,3 | 10,1 | 12,5 | 7,3 | 5,8 | 7,0 | 5,1 | 12,0 | 10,6 | 10,7 | 7,3 | 2,9 | 6,3 | 14,5 | 24,8 |
| Vêtements | 5,0 | 0,7 | 0,7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Location (logement, terres) | 1,4 | 0,6 | 1,7 | 5,7 | 0,4 | 7,4 | 4,4 | 4,9 | 0,8 | 1,0 | 0,0 | 2,2 | 5,1 | 8,1 | 4,5 |
| Voitures/camions | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 1,3 | 1,0 | 0,4 | 0,0 | 0,0 | 0,5 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 2,5 | 0,0 | 0,0 |
| Mariage/funérailles | 2,1 | 3,9 | 3,1 | 0,9 | 1,7 | 2,0 | 0,4 | 1,0 | 0,7 | 2,9 | 2,4 | 1,1 | 7,6 | 6,5 | 1,7 |
| Construction d'une maison neuve | 25,7 | 10,1 | 2,6 | 11,2 | 27,5 | 1,3 | 5,8 | 0,0 | 0,1 | 7,0 | 0,7 | 0,0 | 2,5 | 1,6 | 0,4 |
| Reconstruction d'une maison | 0,3 | 1,0 | 1,2 | 5,3 | 3,1 | 1,3 | 4,7 | 3,2 | 7,0 | 4,2 | 0,7 | 0,1 | 6,3 | 3,2 | 2,1 |
| Achat de terres | 0,0 | 1,4 | 0,1 | 8,4 | 7,0 | 1,3 | 24,8 | 16,6 | 18,2 | 3,0 | 0,0 | 0,0 | 3,8 | 4,8 | 2,1 |
| Amélioration d'une ferme ^a | 0,0 | 3,9 | 1,1 | 2,3 | 0,4 | 4,4 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Entreprise | 10,4 | 2,6 | 2,4 | 3,9 | 8,4 | 13,0 | 21,7 | 20,1 | 11,1 | 1,3 | 5,7 | 0,2 | 7,6 | 9,7 | 2,1 |
| Investissement | .. | .. | .. | 24,2 | 0,6 | 4,7 | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. | .. |
| Autre | 7,7 | 24,9 | 16,3 | 7,2 | 6,6 | 6,9 | 0,8 | 2,6 | 3,5 | 13,5 | 8,3 | 6,9 | 38,0 | 27,4 | 29,8 |

Source : calculs des auteurs fondés sur les résultats d'études auprès des ménages effectuées en 2009 au Burkina Faso, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal et en Ouganda dans le cadre du Projet sur la migration africaine.

Remarque : .. = négligeable ou manquant.

a. Inclut les équipements agricoles.

envois de fonds peut augmenter les taux d'épargne parmi les migrants et les bénéficiaires des envois de fonds.

Les observations pour l'Afrique sur l'utilisation des envois de fonds pour l'investissement et l'entrepreneuriat sont quelque peu limitées. En Égypte, l'épargne outre-mer est associée à une probabilité supérieure d'entrepreneuriat (et donc d'investissements) parmi les migrants de retour (McCormick et Wahba 2001, 2003). En 1997, Osili (2004) a mené une enquête auprès de 112 ménages de migrants nigériens à Chicago et un échantillon correspondant de 61 familles au Nigéria. Elle a conclu qu'un tiers des envois de fonds étaient dépensés pour investir dans un logement l'année précédente et que cet investissement des migrants réagissait aux changements des conditions macro-économiques, comme l'inflation, le taux de change réel et la stabilité politique.

Des enquêtes menées auprès des ménages dans le cadre du Projet sur la migration africaine ont conclu qu'une partie significative des envois de fonds internationaux était dépensée dans des achats fonciers, la construction d'un logement, une entreprise, l'amélioration d'une ferme, des équipements agricoles et d'autres investissements (en part du total des envois de fonds, les investissements dans ces domaines représentaient 36,4 % au Burkina Faso, 55,3 % au Kenya, 57 % au Nigéria, 15,5 % au Sénégal et 20,2 % en Ouganda [consultez le tableau 2.3]). Une part significative des envois de fonds à l'intérieur de l'Afrique était également utilisée à ces fins au Burkina Faso, au Kenya, au Nigéria et en Ouganda. La part des envois de fonds domestiques à cet égard était bien inférieure dans tous les pays étudiés, à l'exception du Nigéria et du Kenya (consultez la figure 4.3 du chapitre 4).

Éducation

Les envois de fonds peuvent augmenter les dépenses d'éducation en aidant le financement de la scolarisation et en réduisant le besoin de travail des enfants. L'absence d'un membre adulte du ménage peut cependant obliger les enfants à effectuer des tâches ménagères supplémentaires ou à travailler à la ferme familiale, ce qui réduit la durée dévolue à l'éducation. Les observations d'autres régions suggèrent que les envois de fonds peuvent contribuer à l'amélioration de l'assiduité scolaire, à des taux d'inscription supérieurs et à davantage d'années de scolarisation (encadré 2.1).

La rareté des données d'enquêtes auprès des ménages signifie que les observations de l'impact des envois de fonds sur les résultats en matière d'éducation en Afrique sont relativement faibles. En Égypte, les enfants des ménages bénéficiaires d'envois de fonds avaient plus de chances de s'inscrire à l'université que les autres enfants et les filles âgées de 15 à 17 ans des ménages recevant des fonds effectuaient moins de travaux domestiques et étaient plus susceptibles d'être à l'école que les autres filles des mêmes âges (Elbadawi et Roushdy 2009). Au Ghana, les ménages bénéficiaires d'envois de fonds ont davantage investi dans l'éducation que les autres ménages (Adams, Cuecuecha et Page 2008b).

Encadré 2.1 Effets des envois de fonds sur les résultats dans le domaine de l'éducation

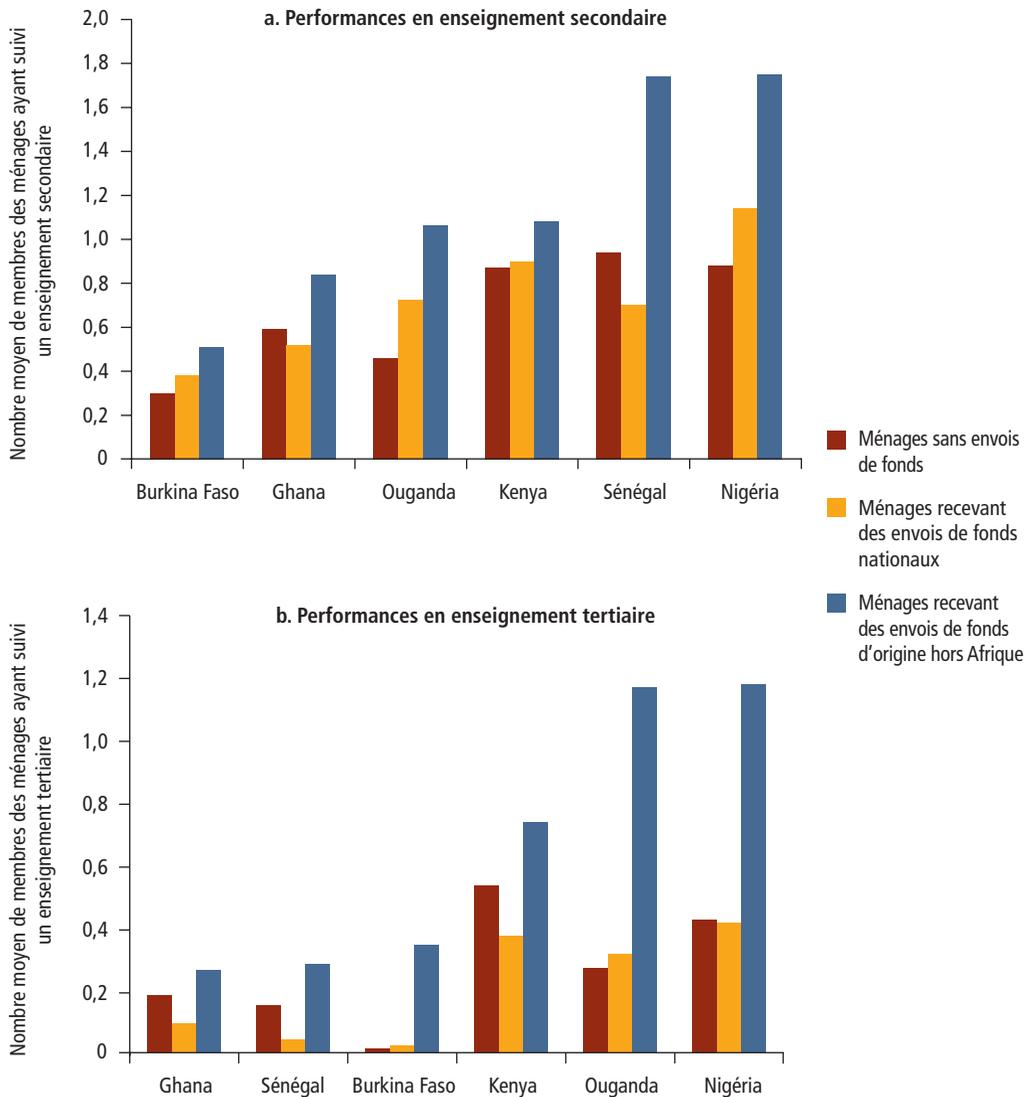
De nombreuses études (particulièrement en Amérique latine) ont révélé un impact positif des envois de fonds sur l'éducation. Sur la base de données provenant de 82 pays, Ebeke (2010) indique que les envois de fonds réduisent la prévalence du travail des enfants dans les pays en développement caractérisés par des systèmes financiers faibles et des revenus instables. Les envois de fonds en Équateur ont provoqué une augmentation des inscriptions scolaires des pauvres et une diminution de l'incidence de travail des enfants, tout particulièrement pour les filles et les personnes des zones rurales (Calero, Bedi et Sparrow 2009). Au Salvador, l'impact des envois de fonds sur la probabilité de rester à l'école pour les enfants était 10 fois supérieur à celui des autres sources de revenus dans les zones urbaines, cette proportion étant de 3 fois dans les zones rurales (Cox-Edwards et Ureta 2003). Les ménages guatémaltèques recevant des envois de fonds internationaux ont dépensé deux fois plus à la marge en matière d'éducation qu'ils ne l'auraient fait sans réception d'envois de fonds (Adams et Cuecuecha 2010). En Haïti, les ménages bénéficiaires d'envois de fonds ont fait preuve d'une assiduité scolaire supérieure à ceux ne recevant pas d'envois de fonds (Amuedo-Dorantes, Georges et Pozo 2010 ; Bredl (2011). Au Mexique, les filles de ménages avec des parents migrants dont la mère ne possède qu'un faible niveau d'éducation, ont suivi 0,2 à 0,9 année de scolarité supplémentaire par rapport aux filles de ménages sans parent migrant (Hanson et Woodruff 2003). Au Mexique, les envois de fonds ont eu un effet positif sur l'alphabétisation et l'assiduité scolaire chez les enfants de 6 à 14 ans (Lopez-Cordova 2005).

Les résultats sont similaires en Asie. Bansak et Chezum (2009) ont révélé un impact net positif de la migration et des envois de fonds sur la scolarisation au Népal. Les taux d'inscription scolaire des filles des ménages d'origine de migrants au Pakistan rural étaient supérieurs de 54 % à ceux des autres ménages (Mansuri 2007). Les ménages philippins recevant des envois de fonds présentaient un niveau supérieur de scolarisation et de dépenses pour l'éducation, ainsi que des taux inférieurs de travail des enfants de 10 à 17 ans (Yang 2008b). Au Sri Lanka, les envois de fonds ont servi à financer l'éducation privée, ce qui peut améliorer les résultats en termes d'éducation (De et Ratha 2006).

D'autres études ont révélé un impact négatif de la migration sur les résultats en matière d'éducation. McKenzie et Rapoport (2010) ont révélé que le fait de vivre dans un ménage de migrants au Mexique réduisait de 13 à 15 % la probabilité que les enfants terminent le lycée. Ce résultat peut refléter le fait qu'une grande partie de la migration mexicaine vers les États-Unis est constituée de travailleurs non qualifiés et que le coût de substitution d'une année supplémentaire de scolarisation est faible quand peu d'options d'emploi après les études sont disponibles dans le pays. Sur la base de microdonnées, Acosta, Fajnzylber et López (2007) et Acosta et autres (2008) ont trouvé que les envois de fonds étaient associés à une augmentation des performances scolaires dans seulement 6 pays d'Amérique latine sur 11.

Les observations des enquêtes auprès des ménages mentionnées ci-dessus montrent que l'éducation était la deuxième utilisation des envois de fonds hors Afrique au Nigéria et en Ouganda, elle était au troisième rang au Burkina Faso et quatrième au Kenya (consultez le tableau 2.3). Les ménages qui reçoivent des envois de fonds internationaux comportent beaucoup plus de membres diplômés des niveaux secondaire et universitaire que les autres ménages (figure 2.7). Au Kenya et en Ouganda, les ménages allouent 15 % ou plus des envois de fonds domestiques et intrarégionaux à l'éducation ; les ménages nigériens réservent 20 % des envois de fonds intra-africains à l'éducation. Bien que les montants dépensés soient largement inférieurs à ceux des envois de fonds provenant de l'extérieur de l'Afrique, ces

Figure 2.7 Performances en enseignement secondaire et tertiaire des ménages bénéficiaires d’envois de fonds et des ménages non bénéficiaires dans une sélection des pays d’Afrique



Source : calculs des auteurs fondés sur des études auprès des ménages effectuées en 2009 au Burkina Faso, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal et en Ouganda dans le cadre du Projet sur la migration africaine et de l'Étude Ghana Living Standards Survey 2005–06 sur le niveau de vie au Ghana.

chiffres indiquent qu'une part significative de toutes les sources d'envois de fonds va dans l'éducation. Même si ces conclusions ne contrôlent pas la nature endogène possible de l'état de réception des envois de fonds, elles suggèrent néanmoins que les envois de fonds peuvent aider à augmenter le niveau des ressources allouées à l'éducation.

Santé

Les envois de fonds peuvent contribuer à de meilleurs résultats dans le domaine de la santé en permettant aux membres des ménages d'acheter davantage de nourriture et de services de santé et peut-être en augmentant l'information sur les pratiques sanitaires. Dans une analyse de 56 pays en développement, Drabo et Ebeke (2010) concluent que des envois de fonds supérieurs par habitant étaient associés à un meilleur accès au traitement privé de la fièvre et de la diarrhée et que les envois de fonds complétaient l'aide sanitaire étrangère dans les pays pauvres. Dans une analyse de 84 pays (46 pays avec des données de niveau des quintiles), Chauvet, Gubert et Mesplé-Somps (2009) concluent que les envois de fonds ont réduit la mortalité infantile globale, mais avaient tendance à être plus efficaces dans la réduction de la mortalité parmi les enfants des ménages les plus riches par rapport à ceux des ménages les plus pauvres¹⁶.

Les observations de l'impact des envois de fonds sur les résultats dans le domaine de la santé sont plutôt rares pour l'Afrique. Les observations des enquêtes auprès des ménages mentionnés ci-dessus indiquent que les ménages allouent 5 à 12 % des envois de fonds provenant de l'extérieur de l'Afrique à la santé (tableau 2.3). Une part similaire des envois de fonds à l'intérieur de l'Afrique et domestiques est dévolue aux frais de santé, mais les montants dépensés sont largement inférieurs à cause du volume moyen plus faible de ces envois de fonds. Parmi les ménages du Ghana qui reçoivent des envois de fonds provenant de l'extérieur et de l'intérieur de l'Afrique, ceux sont dirigés par des femmes dépensent davantage dans la santé que ceux dirigés par des hommes (Guzmán, Morrison et Sjöblom 2007). Dans le Mali rural, les ménages bénéficiaires d'envois de fonds ont fait augmenter la demande en services de santé et sont plus susceptibles de rechercher des soins modernes (Birdsall et Chuhan 1986). Dans une étude récente utilisant les données de panel de 1993–2004 pour la province de Kwazoulou-Natal en Afrique du Sud, Nagarajan (2009) conclut que les ménages bénéficiaires d'envois de fonds ont dépensé une part plus importante de leur budget dans la nourriture et la santé et que les envois de fonds ont permis aux ménages plus pauvres d'accéder à des soins médicaux de meilleure qualité.

Assurance contre les chocs négatifs

La migration permet aux ménages de diversifier leurs sources de revenus est ainsi de réduire leur vulnérabilité aux risques comme la sécheresse, la famine et d'autres catastrophes naturelles. En Équateur, les envois de fonds ont aidé à maintenir scolarisés lors des chocs négatifs les enfants des ménages bénéficiaires de fonds (Calero, Bedi et Sparrow 2009). L'augmentation des envois de fonds a aidé à lisser la consommation des ménages et à compenser la perte de biens due à un séisme au Salvador en 2001 (Halliday 2006). Les transferts provenant d'amis et de parents aux États-Unis ont joué un rôle important dans la réduction de la détresse provoquée en Haïti par le Cyclone Jeanne de 2004 (Weiss-Fagan 2006) et après le séisme dévastateur de 2010 (Ratha 2010). Les ménages

Tableau 2.4 Stratégies et sécurité alimentaire, et réception d’envois de fonds chez les ménages éthiopiens (pourcentage des ménages faisant appel à une stratégie de réponse aux pénuries alimentaires)

| Stratégie | Ménages ne recevant pas d’envois de fonds | Ménages recevant des envois de fonds nationaux | Ménages recevant des envois de fonds d’origine hors Afrique |
|---|---|--|---|
| Aide alimentaire | 42,3 | 55,9 | 0,0 |
| Vente de bétail et de produits de l’élevage | 40,5 | 3,9 | 0,0 |
| Vente d’autres produits agricoles | 18,2 | 3,7 | 0,0 |
| Trésorerie personnelle | 10,3 | 5,3 | 31,3 |
| Vente de biens ménagers | 4,1 | 4,6 | 11,5 |
| Autre | 15,6 | 33 | 48,9 |

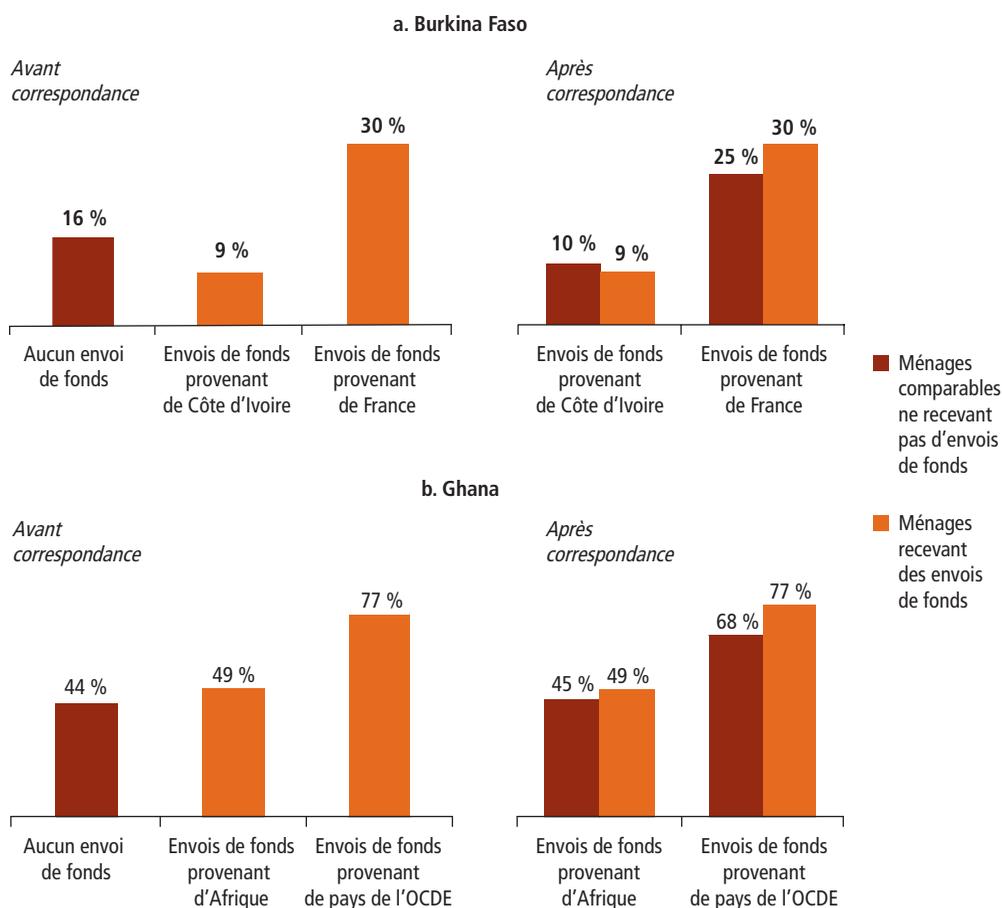
Source : Mohapatra, Joseph et Ratha 2009.

Remarque : la somme des colonnes peut dépasser les 100 %, car les ménages ont fourni plusieurs réponses.

bénéficiaires d’envois de fonds dans la région d’Aceh en Indonésie se sont rétablis plus rapidement que les autres ménages suite au tsunami de 2004 (Wu 2006). Les envois de fonds par les migrants furent un facteur important lors de la reprise et de la reconstruction suite à un séisme dévastateur au Pakistan en 2005 (Suleri et Savage 2006). Aux Philippines, les envois de fonds ont aidé à la compensation de la perte de revenus provoquée par des chocs négatifs en série (Yang et Choi 2007). En Thaïlande, les envois de fonds domestiques ont augmenté en réponse à des pluies inférieures à la moyenne dans la région des bénéficiaires et aux augmentations des dépenses médicales dans les ménages bénéficiaires (Miller et Paulson 2007).

La migration et les envois de fonds font partie des mécanismes d’adaptation adoptés par les ménages africains pour faire face aux chocs de revenus et de moyens de subsistance (Block et Webb 2001). Lors de sécheresses au Botswana, les familles risquant de perdre du bétail et celles dépendant des récoltes pour leur subsistance avec tendance à recevoir davantage de fonds que les autres familles (Lucas et Stark 1985). Les ménages éthiopiens bénéficiaires d’envois de fonds internationaux étaient moins susceptibles que les autres ménages de vendre leurs biens productifs, comme du bétail, pour faire face aux pénuries alimentaires (Mohapatra, Joseph et Ratha 2009 (tableau 2.4)). Les envois de fonds au Ghana ont aidé à lisser la consommation des ménages des agriculteurs ruraux (Quartey et Blankson 2004 ; Quartey 2006).

Au Mali rural, les envois de fonds ont réagi de manière positive aux chocs subis par les ménages bénéficiaires (Gubert 2002, 2007). Des enquêtes dans la vallée du fleuve Sénégal au Mali et au Sénégal suggèrent que la migration agit comme stratégie de diversification du risque à l’intérieur des ménages, les envois de fonds constituant un flux d’assurance soutenant la consommation des familles en cas de choc négatif (Azam et Gubert 2005, 2006). Des mécanismes similaires de partage du risque par des transferts de bétail entre les ménages ont été observés dans les populations pastorales d’Afrique de l’Est (Huysentruyt, Barrett et McPeak 2009).

Figure 2.8 Part de la population du Burkina Faso et du Ghana avec des maisons en béton, par état d'envoi de fonds

Source : Mohapatra, Joseph et Ratha 2009.

Remarque : la correspondance fait référence à la technique de construction d'un échantillon de ménages qui ne reçoivent pas d'envois de fonds, mais qui sont similaires sur d'autres plans aux ménages qui en reçoivent (voir Mohapatra, Joseph et Ratha 2009 pour des détails).

Les envois de fonds peuvent également permettre aux ménages bénéficiaires de construire des logements plus solides et plus résistants. Mohapatra, Joseph et Ratha (2009) ont conclu que les ménages bénéficiaires d'envois de fonds au Burkina Faso et au Ghana présentaient une probabilité supérieure d'avoir un logement en béton, après contrôle de la nature endogène possible de l'état des réceptions de fonds à l'aide de méthodes de correspondance des scores de propension (figure 2.8)

Technologies de l'information et des communications

Les envois de fonds peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration de l'accès aux technologies de l'information et des communications. Au Burkina Faso, 66 % des bénéficiaires d'envois de fonds internationaux

Tableau 2.5 Accès par les ménages aux technologies de l'information et des communications dans une sélection de pays africains, par état d'envoi de fonds (*pourcentage des ménages disposant des appareils sélectionnés*)

| Pays/appareil | Ménages recevant des envois de fonds nationaux | Ménages recevant des envois de fonds provenant d'Afrique | Ménages recevant des envois de fonds d'origine hors Afrique | Ménages ne recevant aucun envoi de fonds |
|-----------------------|--|--|---|--|
| Burkina Faso | | | | |
| Téléphonie mobile | 40,1 | 40,6 | 65,5 | 39,3 |
| Radio | 65,4 | 64,1 | 69,0 | 61,5 |
| Télévision | 7,8 | 6,9 | 41,4 | 8,7 |
| Accès à un ordinateur | 1,0 | 1,6 | 13,8 | 1,8 |
| Nombre d'observations | 422 | 507 | 29 | 1 145 |
| Ghana | | | | |
| Téléphonie mobile | 9,1 | 14,6 | 45,4 | 19,6 |
| Radio | 48,2 | 31,4 | 47,3 | 49,9 |
| Télévision | 18,7 | 16,9 | 52,7 | 33,6 |
| Accès à un ordinateur | 0,5 | 0,0 | 3,3 | 2,4 |
| Nombre d'observations | 367 | 33 | 133 | 8 105 |
| Kenya | | | | |
| Téléphonie mobile | 79,5 | 82,3 | 87,0 | 77,3 |
| Radio | 84,8 | 86,7 | 88,9 | 82,7 |
| Télévision | 50,4 | 56,6 | 76,2 | 52,2 |
| Accès à un ordinateur | 7,1 | 17,7 | 30,4 | 20,6 |
| Nombre d'observations | 395 | 113 | 369 | 1 065 |
| Nigéria | | | | |
| Téléphonie mobile | 70,4 | 87,3 | 95,5 | 57,3 |
| Radio | 86,9 | 94,3 | 93,8 | 82,5 |
| Télévision | 54,2 | 75,8 | 93,8 | 48,8 |
| Accès à un ordinateur | 7,2 | 15,1 | 22,6 | 10,7 |
| Nombre d'observations | 573 | 77 | 328 | 1 272 |
| Sénégal | | | | |
| Téléphonie mobile | 72,8 | 82,3 | 97,5 | 75,2 |
| Radio | 76,3 | 66,9 | 95,1 | 75,9 |
| Télévision | 40,3 | 37,9 | 79,7 | 49,1 |
| Accès Internet | 1,6 | 0,9 | 9,6 | 6,6 |
| Nombre d'observations | 320 | 163 | 460 | 1 010 |
| Ouganda | | | | |
| Téléphonie mobile | 58,3 | 76,2 | 85,4 | 50,4 |
| Radio | 78,1 | 81,0 | 90,2 | 73,4 |
| Télévision | 19,4 | 28,6 | 59,8 | 25,7 |
| Accès Internet | 4,1 | 3,2 | 28,1 | 7,1 |
| Nombre d'observations | 242 | 63 | 82 | 1 528 |

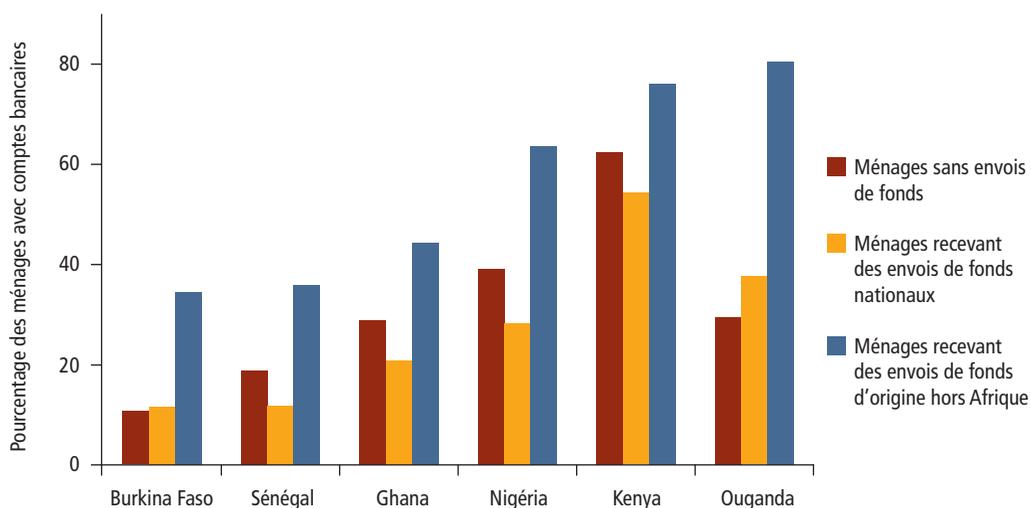
Source : calculs des auteurs fondés sur les résultats d'études auprès des ménages effectuées en 2009 au Burkina Faso, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal et en Ouganda dans le cadre du Projet sur la migration africaine et de l'Étude Ghana Living Standards Survey 2005–06 sur le niveau de vie au Ghana.

ont accès à un téléphone mobile, par rapport à 41 % des non-bénéficiaires (tableau 2.5)¹⁷. Ces ménages présentent aussi un taux de possession largement supérieur de radios (66 % par rapport à 39 %), de téléviseurs (41 % et 9 %) et d'ordinateurs (14 % et 2 %). Les ménages recevant des envois de fonds internationaux au Ghana, au Nigéria, au Sénégal et en Ouganda connaissent également des taux supérieurs d'accès à des téléphones portables, à des radios, à des téléviseurs et à des ordinateurs.

ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS

Les envois de fonds constituent souvent la seule relation que de nombreuses personnes pauvres ont avec le système financier officiel. Si les envois de fonds sont reçus par des intermédiaires bancaires ou financiers (comme les institutions de microcrédit ou les coopératives d'épargne), il est très probable qu'une partie de ces fonds sera épargnée (Aggarwal, Demirgüç-Kunt et Martinez Peria 2006 ; Gupta, Pattillo et Wagh 2009). Même si les envois de fonds sont reçus par l'intermédiaire de sociétés de transferts monétaires ou de prestataires officiels, les bénéficiaires peuvent placer les fonds dans un type d'institutions financières plutôt que de les cacher sous le matelas. Le flux constant de réception d'envois de fonds peut également être utilisé comme facteur d'évaluation de la solvabilité des bénéficiaires de microcrédits, de crédits à la consommation et de prêts aux petites entreprises (contractés par exemple pour l'achat d'équipements agricoles) (Ratha 2007). Les envois de fonds jouent aussi un rôle de lissage des flux de revenus des ménages pauvres faisant face à une volatilité élevée des revenus et à des chocs. Cette réduction de la volatilité des revenus peut en faire des emprunteurs plus intéressants.

Figure 2.9 Pourcentage des ménages disposant de comptes bancaires dans une sélection de pays africains, par état d'envoi de fonds



Source : calculs des auteurs fondés sur les résultats d'études auprès des ménages effectuées en 2009 au Burkina Faso, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal et en Ouganda dans le cadre du Projet sur la migration africaine et de l'Étude Ghana Living Standards Survey 2005–06 sur le niveau de vie au Ghana.

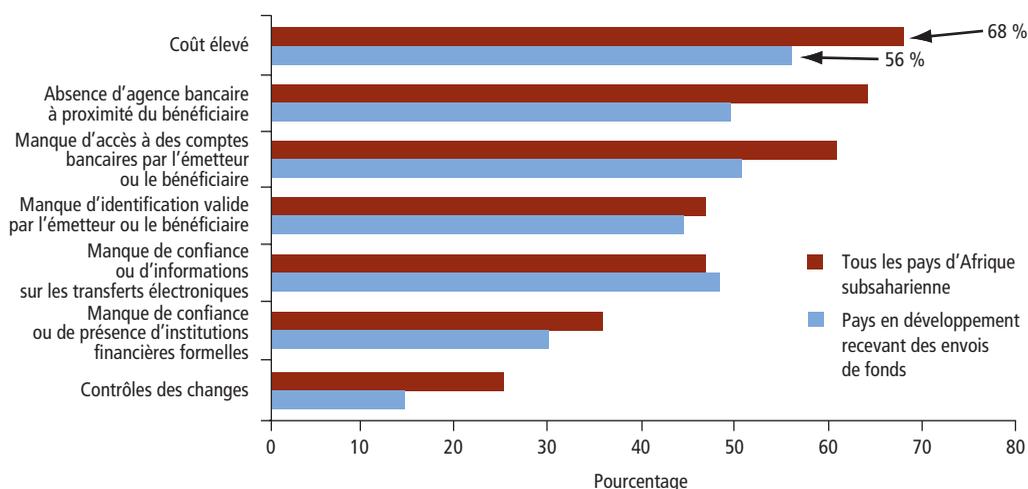
Les données d'enquêtes récentes auprès des ménages mentionnées ci-dessus révèlent que les ménages bénéficiaires d'envois de fonds internationaux disposent généralement d'un meilleur accès aux services financiers tels que des comptes bancaires (figure 2.9). Les foyers recevant des envois de fonds domestiques ont tendance à être plus démunis en termes d'accès aux services financiers que ceux recevant des fonds internationaux, en partie parce que les ménages envoyant des migrants dans le même pays sont généralement plus pauvres. Il existe quelques exceptions notables, comme le Kenya, où l'utilisation généralisée de transferts monétaires mobiles et la possibilité d'épargner en utilisant des téléphones portables ont effectivement remplacé les services bancaires officiels (consultez la section suivante pour une discussion détaillée).

MARCHÉS DES ENVOIS DE FONDS EN AFRIQUE

Les marchés des envois de fonds en Afrique restent relativement sous-développés en termes d'infrastructure financière et de contexte réglementaire ; l'adoption rapide de technologies innovantes de transferts monétaires transforme cependant le paysage pour un élargissement des services financiers et d'envois de fonds. Des enquêtes auprès de ménages africains et de prestataires de services d'envois de fonds menées dans le cadre du Projet de migration en Afrique dégagent trois grands schémas. En premier, les envois de fonds intrarégionaux (Sud-Sud) et domestiques sont essentiellement transmis par des filières officieuses. Ils sont transmis en mains propres lors de visites au pays d'origine, envoyés par l'intermédiaire de sociétés de transport ou délivrés par d'autres filières informelles, en partie à cause d'un accès limité aux services financiers officiels (bancaires) ou le coût élevé de ces derniers par rapport au revenu moyen par habitant dans les pays africains (Pendleton et autres 2006 ; Bracking et Sachikonye 2008 ; Tevera et Chikanda 2009).

En second, une majorité des envois de fonds provenant de l'extérieur de l'Afrique passent par quelques grandes agences de transferts monétaires internationaux qui travaillent souvent en partenariat de fait ou de droit avec les banques et les bureaux de poste africains (FIDA 2009). Dans une enquête récente, presque 70 % des banques centrales d'Afrique subsaharienne ont cité les coûts élevés comme le principal facteur freinant l'utilisation des filières officielles d'envois de fonds (Irving, Mohapatra et Ratha 2010) (figure 2.10).

Pour finir, l'Afrique (et tout particulièrement le Kenya) a connu l'introduction de l'innovation des transferts monétaires mobiles (Morawczynski et Pickens 2009 ; Aker et Mbiti 2010). Bien que l'adoption de ces technologies innovantes soit limitée principalement aux transferts monétaires domestiques (surtout en raison des préoccupations sur le blanchiment des capitaux et sur le financement du terrorisme), ces technologies présentent le potentiel de largement améliorer l'accès aux services d'envois de fonds et financiers en général, y compris les produits d'épargne et de crédit à faibles coûts, pour les migrants africains et les bénéficiaires des envois de fonds.

Figure 2.10 Facteurs entravant l'utilisation des canaux d'envoi de fonds formels en Afrique subsaharienne et dans tous les pays en développement

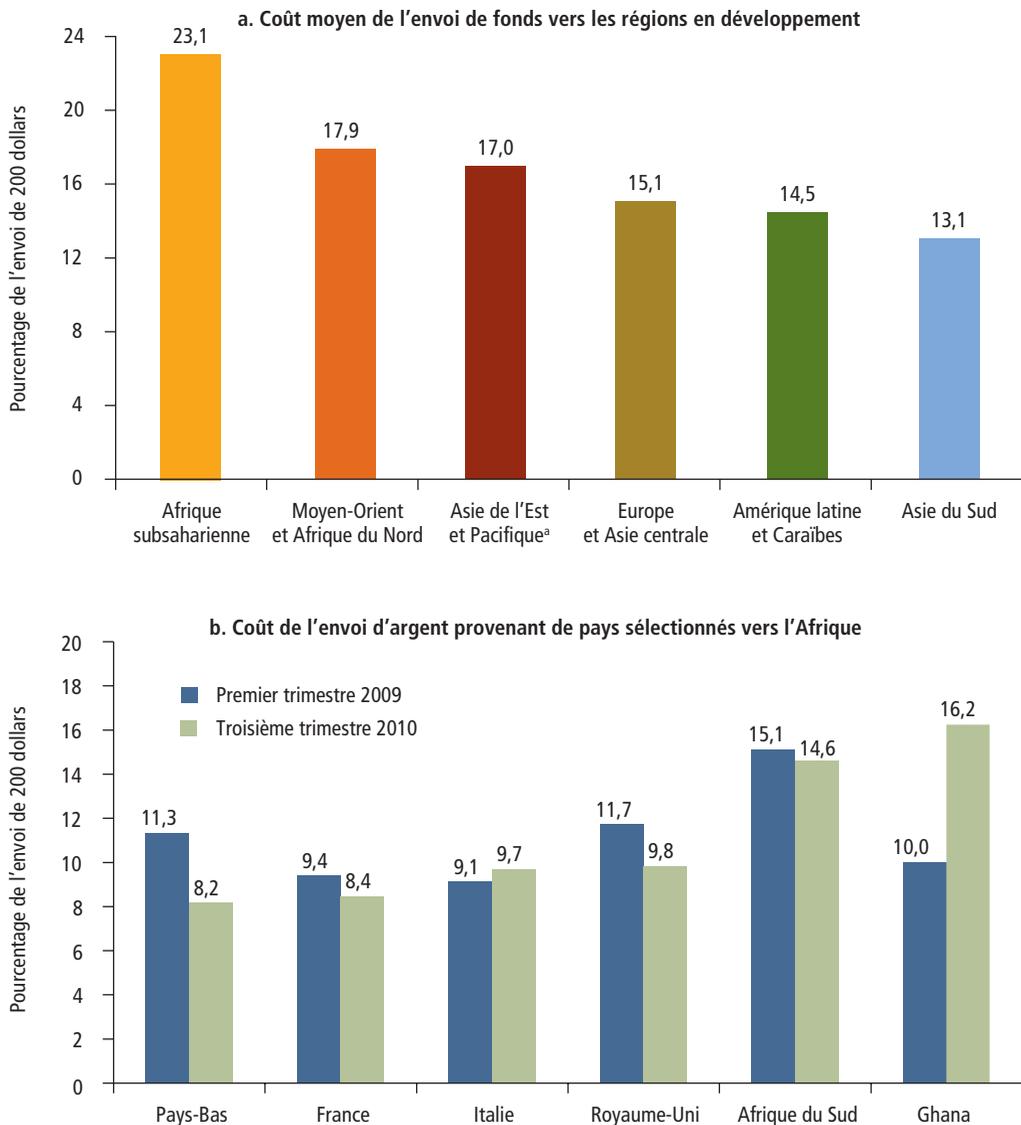
Source : Irving, Mohapatra et Ratha 2010.

COÛTS ÉLEVÉS DES ENVOIS DE FONDS

Les coûts moyens des envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne sont les plus élevés parmi les régions en développement (figure 2.11). Pour les filières anciennes comme celles entre les États-Unis et le Mexique, le prix des envois de fonds peuvent atteindre 5 dollars, alors qu'entre les pays du Conseil de coopération du golfe et l'Asie du Sud, ces coûts peuvent équivaloir à 1 dollar par opération¹⁸. Les données pour une sélection de filières d'envois de fonds intra-africains suggèrent que les coûts d'envoi à l'intérieur de l'Afrique sont compris entre 5 et 15 % du montant envoyé (figure 2.12). Des primes importantes de marché parallèle entre les taux de change officiels et ceux du marché parallèle dans de nombreux pays africains laissent à penser que le véritable coût est probablement supérieur. Des observations basées sur des enquêtes et des expériences sur le terrain suggèrent que les envois de fonds réagissent aux réductions des coûts (Gibson, McKenzie et Rohorua 2006 ; Martinez, Aycinena et Yang 2010). La réduction des coûts d'envoi de fonds peut entraîner des augmentations de ceux-ci par les migrants, accroissant ainsi les ressources disponibles pour les ménages bénéficiaires.

Les coûts élevés des envois de fonds représentent un fardeau inutile pour les migrants africains et réduisent probablement les montants envoyés ainsi que leur impact sur le développement (Ratha et Riedberg 2005 ; Banque mondiale 2006). Ces coûts élevés des envois de fonds sont liés au faible niveau de développement des services financiers en Afrique (Aggarwal, Demirgüç-Kunt et Martinez Peria 2006 ; Beck et Martinez Peria 2009) et au nombre modeste de sociétés traitant les transferts d'envois de fonds (FIDA 2009 ; Orozco 2009)¹⁹. Le coût des services bancaires a tendance à être relativement élevé par rapport au niveau des revenus dans les pays africains et la présence des banques hors

Figure 2.11 Coûts de la transmission des envois de fonds à destination et en provenance des régions en développement

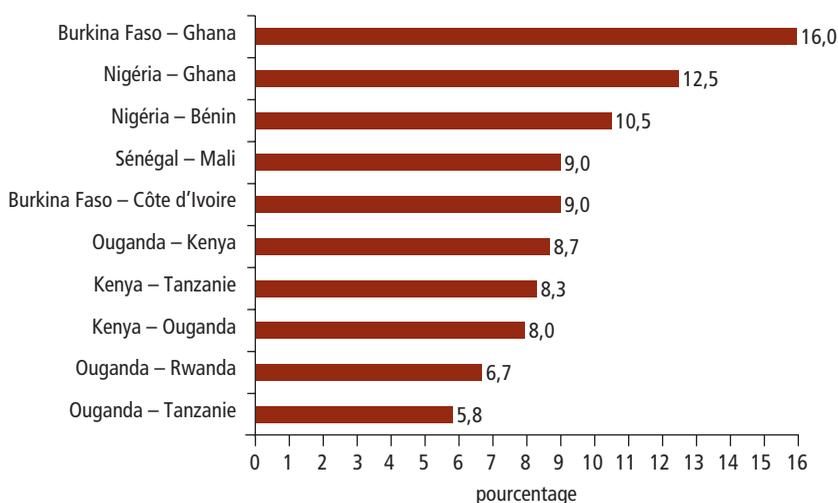


Source : calculs des auteurs fondés sur la base de données sur les Prix des envois de fonds de la Banque mondiale, octobre 2010.

Remarque : les coûts des envois de fonds comprennent les frais et les commissions de change de devises.

a. îles du Pacifique exclues.

des zones urbaines est limitée (Demirgüç-Kunt, Beck et Honohan 2008)²⁰. Par exemple, la moyenne des frais d'ouverture d'un compte d'épargne représente 28 % du revenu annuel moyen africain, à comparer à moins de 1 % dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (figure 2.13). Le nombre d'agences bancaires et de distributeurs automatiques de billets (DAB) par kilomètre carré est plus faible en Afrique subsaharienne que dans toutes les autres régions en développement.

Figure 2.12 Coût de l'envoi de 200 dollars à l'intérieur de l'Afrique subsaharienne^a

Source : calculs des auteurs fondés sur les résultats d'études d'une sélection de prestataires de services d'envoi de fonds menée à la fin de 2008.

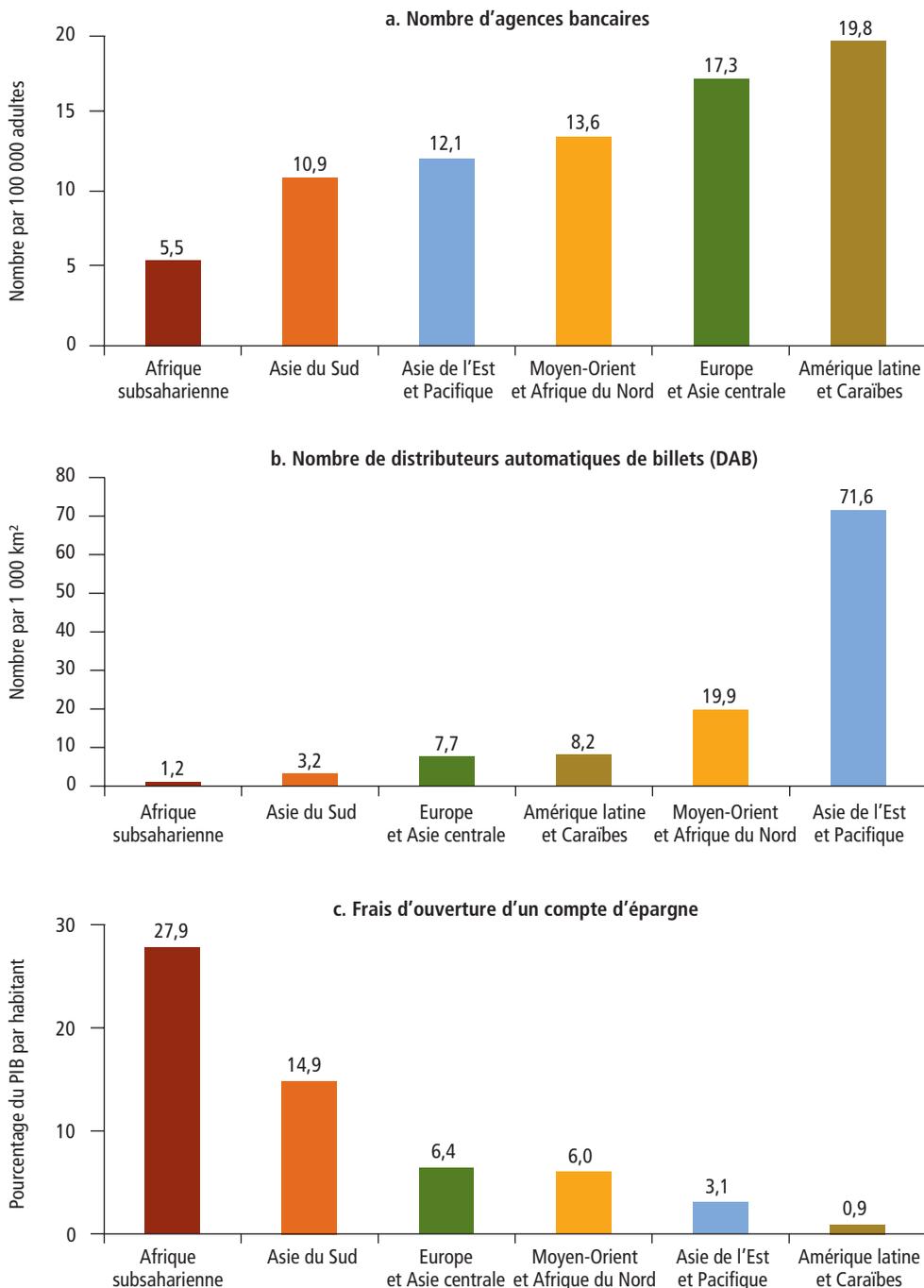
a. La figure montre le coût en pourcentage de l'envoi de 200 dollars ou de l'équivalent en devise locale.

Des enquêtes auprès des prestataires de services d'envois de fonds en Afrique suggèrent que les coûts élevés des envois de fonds de ce continent sont en partie provoqués par des accords d'exclusivité entre les banques et les sociétés de transferts monétaires internationaux (FIDA 2009 ; Irving, Mohapatra et Ratha 2010). D'autres études montrent que de tels partenariats exclusifs maintiennent les coûts élevés pour les migrants et réduisent les montants envoyés, limitant ainsi l'impact des envois de fonds sur le développement (Ratha et Riedberg 2005 ; Banque mondiale 2006). Ces dernières années, plusieurs pays africains, dont l'Éthiopie, le Nigéria et le Rwanda, ont pris des mesures destinées à éliminer ces partenariats.

Des enquêtes et des entretiens avec des prestataires de services d'envois de fonds dans des pays de destination clés (France, Royaume-Uni et États-Unis) révèlent que les migrants africains manquent d'accès aux services financiers officiels et d'une identification impérative ; les partenariats exclusifs et les réglementations sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-LFT) ont également relevé les coûts des transferts monétaires vers l'Afrique²¹. Les personnes envoyant des fonds manquant d'accès à des établissements bancaires, la plupart des transferts provenant de pays de destination hors Afrique sont effectués en espèces par l'intermédiaire de sociétés de transferts monétaires ou de banques agissant en qualité d'agent de telles sociétés plutôt que par des virements de compte à compte, et d'espèces vers un compte, potentiellement moins onéreux.

Certaines banques d'Afrique de l'Ouest disposent de bureaux de représentation en France et fonctionnent en partenariat avec des banques

Figure 2.13 Mesures de l'accessibilité à des services bancaires de proximité dans les régions en développement



Source pour le panel a : calculs des auteurs fondés sur la base de données FinStats de la Banque mondiale ; février 2011.
 Source pour les panels b et c : calculs des auteurs fondés sur la base de données La finance pour tous de la Banque mondiale 2007 ; Demirgüç-Kunt, Beck et Honohan 2008.

françaises (Ponsot 2011), la gamme de services proposés paraît toutefois limitée²². De nombreux migrants d'Afrique de l'Ouest en France paraissent préférer l'envoi d'argent par l'intermédiaire d'amis, de membres de la famille ou même de groupes communautaires.

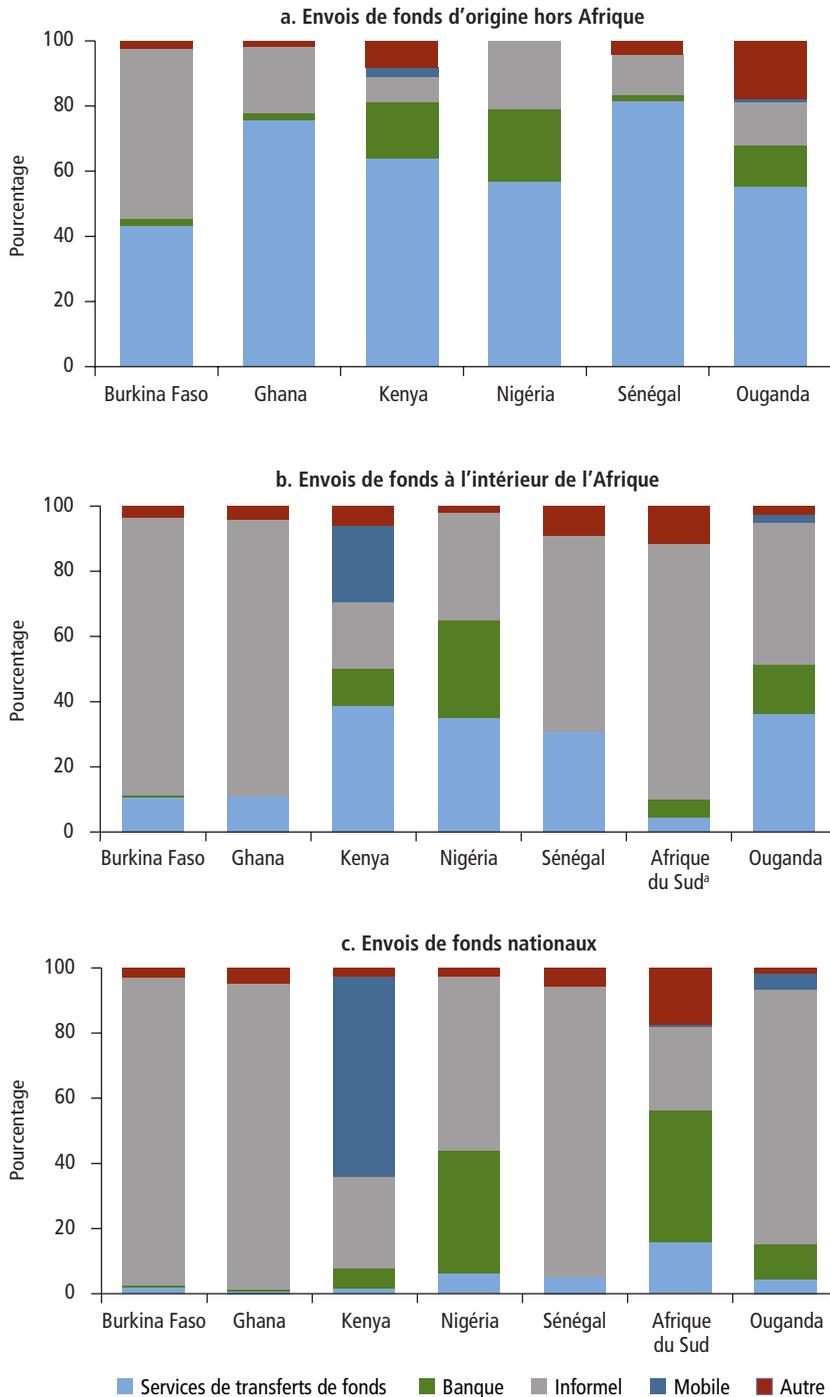
Des partenariats d'exclusivité existent également dans certains pays émetteurs d'envois de fonds. Le service postal français a un partenariat exclusif avec Western Union (Ponsot 2011). Bien que les coûts documentés d'envois de fonds soient parmi les plus bas pour les filières France-Afrique, ces partenariats peuvent limiter la concurrence et l'accès à d'autres prestataires de services d'envois de fonds par les migrants. Les réglementations américaines destinées à la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme après le 11 septembre 2001 ont rendu l'accès aux établissements bancaires et de règlements plus difficiles aux petits prestataires de services d'envois de fonds pour les transferts de fonds vers l'Afrique (Mohapatra et Ratha 2011). Les grandes banques américaines paraissent hésiter à avoir des opérateurs de transferts monétaires, particulièrement d'Afrique de l'Est et d'autres sous-régions africaines, comme clients.

CANAUX D'ENVOIS DE FONDS EN AFRIQUE

En raison des coûts élevés et de la portée limitée des canaux officiels ainsi que du caractère informel et saisonnier de la migration africaine, les filières officieuses jouent un rôle important dans les transferts de fonds à l'intérieur de l'Afrique (consultez le tableau d'annexe 2A.2). Certaines estimations suggèrent que la prévalence des transferts officieux en Afrique est la plus élevée parmi toutes les régions en développement (Page et Plaza 2006 ; Ratha et Shaw 2007). Des enquêtes menées en Afrique australe en 2004-05 ont conclu que le transfert en main propre des fonds lors de visites dans le pays d'origine représentait environ la moitié des envois de fonds en Afrique australe : ceux transférés en main propre et envoyés par l'intermédiaire d'amis et de membres de la famille représentaient 88 % au Lesotho, 73 % au Swaziland, 68 % au Botswana et 46 % au Zimbabwe (Pendleton et autres 2006 ; Tevera et Chikanda 2009 ; consultez Bracking et Sachikonye 2008 pour des observations provenant du Zimbabwe sur l'augmentation de l'utilisation des filières informelles en période d'hyperinflation)²³.

Des enquêtes récentes menées en 2009 auprès des ménages dans le cadre du Projet sur la migration africaine et une enquête antérieure effectuée en 2005-06 au Ghana (Ghana Living Standards Survey 2005-06) montrent une variation de l'importance des canaux informels selon les pays. La part des ménages bénéficiaires d'envois de fonds à l'intérieur de l'Afrique faisant appel à des canaux officieux était de 60 % ou plus au Burkina Faso, au Ghana et au Sénégal (figure 2.14 et tableau en annexe 2A.2). Parmi les migrants en Afrique du Sud envoyant des fonds à d'autres pays africains, la plupart en Afrique australe, la part des émigrants utilisant des filières officieuses atteignait presque 80 %.

Les canaux informels étaient encore plus répandus pour les transferts monétaires domestiques (95 % au Burkina Faso et au Sénégal, 94 % au Ghana et 78 % en Ouganda). Dans l'Afrique du Sud relativement

Figure 2.14 Canaux formels et informels d'envoi de fonds en Afrique

Source : calculs des auteurs fondés sur les résultats d'études auprès de ménages effectuées en 2009 au Burkina Faso, au Kenya, au Nigeria, au Sénégal, en Afrique du Sud et en Ouganda dans le cadre du Projet sur la migration africaine et de l'Étude Ghana Living Standards Survey 2005–06 sur le niveau de vie au Ghana.

a. Canaux utilisés pour l'envoi de fonds d'Afrique du Sud vers d'autres pays africains. Pour les autres pays, la figure indique les canaux des envois de fonds entrants.

prospère, les canaux officiels d'envois de fonds ne représentent qu'un quart des fonds domestiques, partiellement en raison d'un système financier bien développé et d'efforts récents d'amélioration de l'inclusion financière, comme l'introduction du modèle Mzansi dans lequel les banques sud-africaines proposent aux pauvres des comptes bancaires de base à faible coût (Bankable Frontier Associates 2009). Les banques d'Afrique du Sud traitent 41 % des envois de fonds domestiques, soit environ trois fois le volume traité par les sociétés de transferts monétaires (16 %). Au Nigéria, qui bénéficie d'une meilleure infrastructure bancaire que la plupart des autres pays africains, les banques traitent 37 % du volume des envois de fonds et les sociétés de transferts monétaires 6 %. À l'inverse, 62 % des transferts domestiques au Kenya ont été envoyés par l'intermédiaire de téléphones portables en 2009.

Au deuxième semestre 2009, la part des ménages bénéficiaires d'envois de fonds à l'intérieur de l'Afrique qui utilisaient des filières informelles était de 24 % au Kenya (le seul pays parmi cinq avec une utilisation extensive des transferts par téléphones portables qui représentent 24 % des envois de fonds à l'intérieur de l'Afrique), de 33 % au Nigeria où les banques sont plus couramment utilisées que dans les autres pays et de 44 % en Ouganda où les opérateurs de transferts monétaires et les banques en traitent environ la moitié, et 5 % des envois de fonds domestiques ont été transmis à l'aide de téléphones portables (cette part a probablement augmenté depuis la date de l'enquête). À l'opposé, la part des ménages utilisant des filières informelles pour les fonds provenant de l'extérieur de l'Afrique était inférieure à 21 % sur cinq des six pays des enquêtes (à l'exception de 52 % au Burkina Faso).

Les canaux officiels des envois de fonds provenant de l'extérieur de l'Afrique et dans la région sont fortement dominés par les sociétés de transferts monétaires, particulièrement par Western Union). Dans les pays d'Afrique subsaharienne de la figure 2.14, seulement 2 % des ménages bénéficiaires de fonds provenant de l'extérieur de l'Afrique font appel aux banques ; la part est légèrement supérieure en Ouganda (12,5 %), au Kenya (16,2 %) et au Nigéria (22,3 %). Le rôle des autres intermédiaires, y compris les bureaux de poste, les organismes de microcrédit, les coopératives d'épargne et de crédit, et les nouvelles technologies comme les transferts par Internet et les transferts monétaires mobiles, est encore plus limité quant aux envois de fonds provenant de l'extérieur de l'Afrique.

SERVICES MONÉTAIRES MOBILES

Les services de transferts monétaires mobiles ont transformé le paysage des envois de fonds domestiques dans plusieurs pays africains. L'encadré 2.2 décrit la transformation des conditions d'envois de fonds domestiques au Kenya depuis l'introduction du service monétaire mobile M-Pesa au début de l'année 2007. Les services de transferts monétaires mobiles sont maintenant de plus en plus utilisés pour l'épargne. Plus d'un cinquième (21 %) des personnes interrogées en 2008 lors de l'enquête de Financial Sector Deepening ont indiqué stocker ou utiliser de l'argent électronique sur leur téléphone portable pour l'utilisation de tous les jours et pour

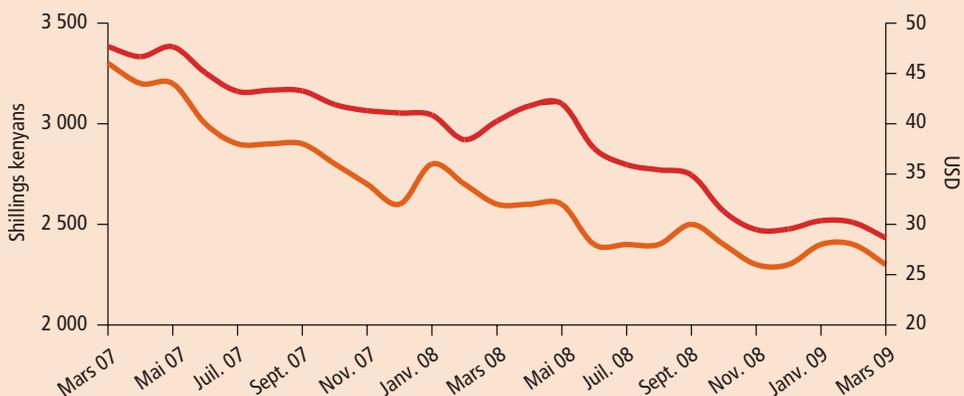
Encadré 2.2 Déplacements d'argent au Kenya avec le système M-Pesa

Par l'intermédiaire de sa filiale Safaricom, Vodafone a lancé en 2007 un service bancaire mobile appelé M-Pesa et qui s'est rapidement étendu pour atteindre plus de 12 millions de clients au Kenya (Joseph 2010). Le fonctionnement de M-Pesa est du type électronique flottant, ou e-flottant. Les agents M-Pesa achètent un certain montant d'e-flottant quand ils rejoignent le réseau. Par exemple, le minimum par agence peut être de 50 000 KES (environ 620 dollars). Les agents M-Pesa reçoivent une « caisse » pour chaque agence, c'est-à-dire un téléphone spécial permettant d'effectuer des opérations et de gérer le flottant. L'agent M-Pesa contrôle de manière centrale le flottant dans ses agences afin de déterminer si les personnes achètent de l'argent électronique ou retirent des espèces, et il transfère l'e-flottant entre les agents selon le besoin. L'argent électronique acheté par un utilisateur inscrit peut être envoyé à d'autres utilisateurs inscrits ou non et retiré auprès de tous les agents M-Pesa. L'argent électronique M-Pesa peut également être utilisé pour payer les factures d'électricité (dans le cadre d'un accord avec la Kenya Power Company) et les frais de scolarité ; un élargissement à d'autres types de paiement de factures est en cours. M-Pesa a maintenant établi un partenariat avec l'Equity Bank afin de proposer des comptes d'épargne M-Kesho dans lesquels le compte M-Pesa est lié à un compte bancaire²⁴.

La disponibilité du service d'argent mobile M-Pesa a provoqué un profond changement dans les diverses filières d'envoi de fonds nationaux utilisées par les Kenyans (Pulver, Jack et Suri 2009). Des études effectuées par Financial Sector Deepening du Kenya ont révélé que les moyens les plus couramment utilisés pour envoyer de l'argent à l'intérieur du Kenya en 2006 étaient de la main à la main (58 %), par bus (27 %), au bureau de poste et par mandat (24 %), par dépôt direct (11 %) et par service de transferts monétaires (9 %). En 2008, M-Pesa dominait le secteur des envois de fonds nationaux avec 47 % des Kenyans l'utilisant. En conséquence, la part des envois de fonds transmis de la main à la main a diminué jusqu'à 32 % et celle des envois de fonds expédiés par les sociétés de transport a chuté à 9 %.

L'utilisation des téléphones mobiles pour transférer de l'argent a également permis aux bénéficiaires d'envoyer des montants inférieurs et plus fréquents (et dans l'ensemble plus importants) grâce à l'accessibilité supérieure aux agents M-Pesa. Le montant moyen des opérations a diminué de 30 % entre mars 2007 et mars 2009, de 3 300 KES (environ 41 dollars aux cours en vigueur) à 2 300 KES (environ 29 dollars) (Pulver, Jack et Suri 2009) (figure 2.2.1).

Figure 2.2.1 Montant moyen des opérations par l'intermédiaire de M-Pesa, mars 2007–mars 2009



Source : calculs des auteurs fondés sur Pulver, Jack et Suri 2009.

Source : www.safaricom.co.ke ; Mas et Radcliffe 2010 ; réunions avec des représentants de Safaricom.

a. Aux Philippines, G-Cash et S MART permettent d'effectuer des dépôts, des crédits et des transferts monétaires à l'aide de téléphones portables (Banque mondiale 2006).

les urgences. Safaricom, en partenariat avec l'Equity Bank du Kenya, a récemment lancé un compte d'épargne mobile appelé M-Kesho qui permet d'accéder à des comptes d'épargne avec intérêts et au réseau Equity Bank de distributeurs automatiques de billets. D'autres entreprises, comme l'opérateur mobile Zain, font maintenant concurrence au système M-Pesa du Kenya pour la prestation de services similaires. Dans l'Ouganda voisin, Zain et les services d'argent mobiles de MTN comptent plus de 1 million d'utilisateurs (Business Daily Africa 2010).

Des services similaires de transferts monétaires mobiles et de banques mobiles se sont développés dans d'autres pays et sous-régions d'Afrique. Zain, récemment acquis par Bharti Airtel, avec 42 millions d'abonnés dans 15 pays africains, propose Zain Zap, un service mobile d'envoi de fonds qui permet des transferts monétaires et des services comme le paiement de factures et de denrées alimentaires (Economist 2010)²⁵. Orange Money propose des transferts monétaires mobiles dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, comme la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et Madagascar²⁶. Au Bénin, l'opérateur mobile MTN et Ecobank ont lancé un service qui permet aux utilisateurs d'ouvrir des comptes et d'effectuer des transferts, des dépôts et des retraits d'argent. Au Sierra Leone, Splash a introduit un service d'argent mobile en septembre 2009 et a gagné plus de 150 000 clients en une année (Awareness Times 2010). En Afrique du Sud, Wizzit propose des services de transferts monétaires mobiles de personne à personne et travaille en partenariat avec l'ABSA Bank et le service postal sud-africain afin de fournir des établissements bancaires, avec accès à des dispositifs de points de vente, et des cartes de débit pouvant être utilisées dans les distributeurs automatiques de billets²⁷.

Les technologies d'argent mobile sont actuellement utilisées en grande partie pour les transferts monétaires domestiques en Afrique et dans d'autres régions, mais leur utilisation pour les envois de fonds transfrontaliers commence à peine à se développer (consultez CGAP et Dalberg 2010 pour des exemples). L'utilisation limitée reflète en partie les préoccupations quant au blanchiment de capitaux à l'aide de transferts transfrontaliers, comme indiqué plus haut. Elle reflète également le manque de maturité de l'infrastructure de banques à distance côté bénéficiaires et le manque de connaissance et de confiance en les nouveaux services par les clients (Bold 2010).

Des sociétés de télécommunications opérant dans plusieurs pays commencent à proposer des services d'envois de fonds transfrontaliers dans certaines sous-régions. Par exemple, en Afrique de l'Est, Zain Zap (en partenariat avec Citibank et Standard Chartered Bank) permet à ses clients d'envoyer des fonds vers n'importe quelle banque du Kenya, de Tanzanie et d'Ouganda et d'en recevoir depuis n'importe quel compte bancaire dans le monde. Toutefois, en Afrique de l'Ouest, bien que les membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine disposent d'une banque centrale commune et de réglementations monétaires similaires, les services de transferts monétaires mobiles ne paraissent pas être fonctionnels. Les transferts monétaires mobiles étant pilotés en partenariat avec les sociétés de transferts monétaires internationaux (par exemple depuis le Royaume-Uni et les États-Unis vers les comptes monétaires mobiles M-Pesa au Kenya, et dans différents couloirs d'envois

de fonds), ils sont quasiment identiques aux envois de fonds en espèces pour l'émetteur et comportent une structure tarifaire similaire, à la différence que l'envoi de fonds est déposé sur le compte bancaire mobile du bénéficiaire.

Malgré cette étendue limitée, le dépôt d'envois de fonds transfrontaliers directement sur le compte bancaire mobile du bénéficiaire présente des avantages significatifs potentiels par rapport aux services traditionnels de transferts en espèces. Il augmente la portée des services d'envois de fonds, car le bénéficiaire peut effectuer des retraits à des guichets locaux de transferts d'argent. Au Kenya, par exemple, le prestataire de services d'envois de fonds peut se connecter au vaste réseau d'agents M-Pesa, ce qui réduit largement, voire élimine, le besoin de mettre en place un réseau onéreux de distribution des envois de fonds internationaux ou de former des alliances avec des banques ou des bureaux de poste. Pour le bénéficiaire, la réception des fonds directement sur un compte bancaire mobile rend inutile le déplacement à la ville la plus proche ou à un guichet d'argent pour obtenir des espèces.

Les transferts d'argent par l'intermédiaire des téléphones portables soulèvent la question de savoir si les organismes de réglementation des télécommunications ou bancaire doivent réguler ces services. Le système M-Pesa du Kenya était autorisé à fonctionner avec très peu de surveillance réglementaire ou d'obligations de divulgation lors de ses premières années d'existence. Les organismes de réglementation paraissent apprendre la manière d'aborder cette innovation. Les pays comportant des services monétaires mobiles présentent des écarts considérables en termes d'expérience en Afrique et dans d'autres régions²⁸. « L'abstention » de réglementation peut permettre aux nouvelles technologies de croître rapidement, mais elle risque d'exposer le système financier à un risque systémique si le volume des opérations passant par le système de transferts monétaires mobiles est important et que les dépôts sont conservés dans un ou deux organismes financiers. La question sur la manière de réglementer et de créer un environnement d'égalité entre les opérateurs de réseaux mobiles et les banques est de plus en plus pressante au fur et à mesure que ces dernières s'impliquent dans l'espace monétaire mobile. Un autre problème consiste à reproduire l'exemple kenyan dans d'autres pays africains dans lesquels l'infrastructure des télécommunications est moins développée et où les opérateurs détiennent des monopoles d'état.

Maimbo, Saranga et Strychacz (2010) identifient certains problèmes concernant l'introduction des transferts monétaires mobiles transfrontaliers au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Ils incluent le développement d'un cadre réglementaire robuste et efficace fournissant des lignes directrices claires, l'expansion de points de service autorisés (comme les agences au détail), réduisant les obligations de divulgation pour les opérations transfrontalières de faible valeur, éliminant l'obligation de preuves de résidence légale pour l'ouverture d'un compte bancaire et permettant les transferts monétaires de petits montants. Les auteurs mettent en garde contre la difficulté et la durée nécessaire au développement de tels cadres réglementaires. Ils suggèrent donc le lancement de programmes pilote et de tirer les enseignements découlant des expériences de pays comme le Brésil et les

Philippines afin de trouver des solutions réglementaires innovantes²⁹. Certains projets pilotes tentent d'établir des passerelles entre les envois de fonds regroupés sur une base communautaire et l'utilisation d'Internet et des technologies mobiles. Des prestataires de services essaient d'utiliser les technologies Internet pour transférer les envois de fonds de la France vers les villages au Mali (Ponsot 2011).

RÔLE DES BUREAUX DE POSTE

Les bureaux de poste disposent généralement de réseaux bien établis dans les zones urbaines et rurales et présentent donc un potentiel significatif pour atteindre les populations pauvres. Leur modèle d'entreprise est également adapté pour servir les pauvres. Clotteau et Anson (2011) de l'Union postale universelle estiment que plus de 80 % des bureaux de poste d'Afrique subsaharienne se trouvent hors des trois villes les plus importantes, où habitent plus de 80 % des personnes dans le pays. La répartition de leurs guichets se distingue fortement de celle des banques commerciales ordinaires qui se concentrent dans les plus grandes villes d'Afrique. Une opportunité unique se présente donc aux réseaux postaux de devenir des intervenants clés dans les envois de fonds internationaux et domestiques, et d'introduire les personnes sans services bancaires dans le système financier officiel (encadré 2.3).

Les bureaux de poste intègrent aussi les nouvelles technologies dans leur fonctionnement. Certains opérateurs de transferts monétaires mobiles, comme M-Pesa au Kenya et Wizzit en Afrique du Sud, collaborent activement avec les bureaux de poste et des banques d'épargne postales qui leur servent d'agents³⁰.

VERS DES ENVOIS DE FONDS PLUS TRANSPARENTS ET MOINS ONÉREUX : LES CHANGEMENTS POLITIQUES

Cette section décrit les politiques permettant d'améliorer la qualité des données sur les envois de fonds, de réduire les coûts de ceux-ci et de rehausser la transparence sur les marchés des envois de fonds, d'encourager les technologies innovantes de transferts monétaires, d'utiliser les envois de fonds pour l'amélioration de l'accès aux marchés financiers et de faire face aux envois de fonds importants. Ces dernières années, plusieurs initiatives politiques ont été entreprises sur ces questions (encadré 2.4).

AMÉLIORATION DES DONNÉES SUR LES ENVOIS DE FONDS

Une majorité des banques centrales dans les pays bénéficiaires des envois de fonds en Afrique subsaharienne mentionnent l'amélioration des statistiques sur les envois de fonds et une meilleure distribution dans les régions éloignées comme les principaux points devant être traités afin de favoriser des transferts et une distribution plus efficaces et plus sûrs des envois de fonds par les migrants (Irving, Mohapatra et Ratha 2010 (figure 2.15). L'optimisation de la collecte de données sur les envois de

Encadré 2.3 Bureaux de poste et envois de fonds en Afrique : Un projet pilote en Afrique de l'Ouest

Un projet pilote appelé Mandat Express International a été mis en œuvre par l'Union postale universelle en collaboration avec le FIDA dans six pays d'Afrique de l'Ouest pour les envois de fonds transfrontaliers par les bureaux de poste. Le projet fournit des services d'envoi de fonds de la France vers l'Afrique de l'Ouest et à l'intérieur de l'Afrique occidentale. Une analyse des données des opérations pour le projet au Burkina Faso montre que presque la moitié des envois de fonds internationaux sont reçus à l'extérieur des deux plus grandes villes, dans des zones semi-urbaines ou rurales ; seulement 8 à 12 % sont envoyés à partir de zones rurales. Ce modèle suggère que les bureaux de poste avec des réseaux importants dans les zones rurales peuvent jouer un rôle éventuellement précieux dans l'élargissement de l'accès aux transferts monétaires, aux services financiers de base et aux paiements relatifs aux échanges commerciaux. Au Mali, par exemple, le volume des opérations petites ou importantes est supérieur à celui des opérations intermédiaires, ce qui peut indiquer que les migrants et les petits négociants bénéficient du système de mandats postaux internationaux des bureaux de poste.

Ce projet traite les problèmes que les bureaux de poste d'Afrique de l'Ouest rencontrent dans la prestation des services d'envoi de fonds. Leur personnel manque de formation adaptée et leurs systèmes de technologies de l'information sont obsolètes. En 2008, par exemple, seulement 17 % des bureaux de poste d'Afrique subsaharienne étaient équipés d'ordinateurs et avaient accès à Internet. Seulement 2 pays africains sur 43 ayant répondu à un questionnaire avaient développé un système de comptabilité analytique. De plus, la plupart des opérateurs postaux sont des sociétés publiques ou des ministères gouvernementaux. En conséquence, le personnel des bureaux de poste n'est pas toujours axé sur la clientèle, ce qui présente un impact négatif sur la qualité du service. Plus important encore, les arrangements d'exclusivité entre les bureaux de poste et les sociétés de transferts monétaires internationaux étouffent toute concurrence effective sur le marché des envois de fonds. Ces accords peuvent inclure des bureaux qui ne fournissent pas de service d'envoi de fonds et des bureaux dans lesquels le partenaire de la poste ne met jamais le service en œuvre.

Quant aux envois de fonds très modiques, l'application des réglementations contre le blanchiment d'argent n'est pas proportionnelle au risque présenté par ces opérations et entrave la réduction des frais relatifs aux envois de fonds. La plupart des bureaux de poste ne sont pas connectés aux systèmes nationaux de compensations et de paiements, ce qui limite considérablement leur efficacité. De plus, un certain nombre de services postaux ne peuvent pas recueillir l'épargne qui constitue un complément naturel des services d'envoi de fonds. La coordination des réglementations pose également un problème. Dans certains cas, la poste est réglementée par le régulateur postal pour les mandats internationaux et par le régulateur financier pour les services de comptes. Une meilleure coordination entre les différentes entités de régulation favoriserait la garantie d'une meilleure protection des consommateurs.

Source : Clotteau et Anson 2011.

fonds fait aussi l'objet de l'attention de la communauté internationale : le Groupe de travail sur les envois de fonds mondiaux du G-8 indique que l'amélioration de la collecte des données sur les envois de fonds figure dans ses quatre domaines thématiques (Banque mondiale 2009).

Les banques centrales africaines et les agences de statistiques peuvent améliorer la collecte de données en élargissant la divulgation des envois de fonds des banques vers des prestataires non bancaires de services d'envois de fonds (comme les sociétés de transferts monétaires, les bureaux de poste, les coopératives d'épargne et les organismes de microcrédit), en utilisant les enquêtes auprès des migrants et des ménages bénéficiaires sur les envois de fonds par les filières officielles et officieuses, et en

Encadré 2.4 Initiatives de politiques sur les envois de fonds en Afrique

La Banque mondiale, en partenariat avec la Commission européenne, la Banque africaine de développement et l'Organisation internationale pour les migrations, aide la Commission de l'Union africaine à créer l'Institut africain des envois de fonds (ARI) financé à hauteur de 1,7 million d'euros contribué par la Commission européenne et administré par la Banque mondiale selon les conseils de la Commission de l'Union africaine et de la Commission européenne, l'ARI vise à renforcer les capacités de tous les acteurs (gouvernements africains, banques, émetteurs et bénéficiaires d'envois de fonds, etc.) afin de permettre une meilleure utilisation des envois de fonds comme outils de développement dans le cadre de la réduction de la pauvreté et pour obtenir des flux moins onéreux, plus rapides et plus sécurisés d'envois de fonds vers l'Afrique. Les activités comprendront l'assistance technique, la formation, l'éducation et la diffusion de données. Le projet de la phase préparatoire (technique et consultative) a démarré en 2010.

En juin 2010, la Banque mondiale a lancé le programme Avenir des envois de fonds en Afrique (FAR) afin de réduire leur coût, d'augmenter la disponibilité des produits financiers liés aux envois de fonds et d'augmenter leur flux par l'intermédiaire de canaux formels. Le programme vise à promouvoir le développement de canaux d'envoi de fonds non traditionnels par l'intermédiaire des organismes de microfinancement et des réseaux d'agences mobiles et correspondantes non bancaires (banque à distance) afin de toucher les zones rurales. Alors que le programme se développe, son objectif évoluera vers la promotion des meilleures pratiques dans la supervision et la régulation des marchés des envois de fonds, le développement et le déploiement de produits financiers destinés aux ménages recevant ces envois et la conception de stratégies d'information pour l'engagement des communautés de migrants. Des études à petite échelle estimant le volume des envois de fonds, les utilisations des fonds envoyés, les canaux utilisés, les coûts des transferts et les profils des ménages recevant des envois de fonds ont été effectuées en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda.

Un fonds spécial multilatéral a été établi en octobre 2009 par le groupe de la Banque africaine de développement et le gouvernement français, avec le Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA) afin d'améliorer les envois de fonds par les migrants africains. Le fonds, qui sera géré par la Banque africaine de développement, comprend un capital initial de plus de 6 millions d'euros. Il est destiné à fournir le financement de l'amélioration des connaissances sur les envois de fonds par les migrants africains grâce à des études thématiques et sectorielles, à améliorer les cadres réglementaires et les conditions de transfert, avec l'objectif de réduire les coûts de transfert, à fournir des produits financiers répondant aux besoins des migrants et de leurs familles et à encourager la diaspora africaine à investir dans des initiatives individuelles productives et dans le développement de leurs pays d'origine.

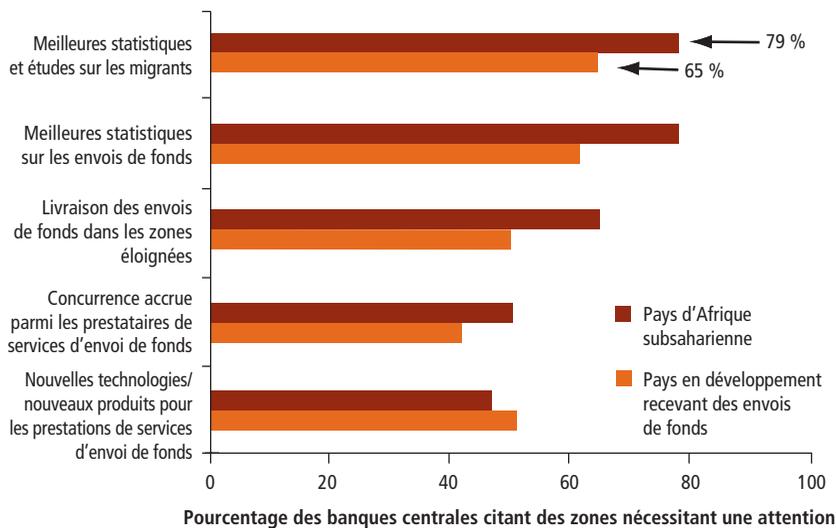
Source : auteurs, sur la base de renseignements provenant de la Banque africaine de développement, du Fonds international de développement agricole et de la Banque mondiale Région Afrique.

demandant aux ministères du travail et aux ambassades dans les pays de destination de fournir des estimations sur les envois de fonds et les coûts afférents payés par les migrants (consultez FMI 2009 pour des recommandations complémentaires).

RÉDUCTION DES COÛTS ET AUGMENTATION DE LA TRANSPARENCE DANS LES CONDITIONS DE SERVICE DES ENVOIS DE FONDS

Les politiques élaborées pour amplifier le développement du secteur financier, par exemple en encourageant la concurrence entre banques et en favorisant d'autres prestataires comme les organismes de microcrédit, les coopératives de crédit et les banques d'épargne postales, auront probablement un impact bénéfique sur le marché des envois de fonds.

Figure 2.15 Les zones les plus importantes concernant les migrants et les envois de fonds et nécessitant une attention selon les banques centrales d'Afrique subsaharienne



Source : Irving, Mohapatra et Ratha 2010.

Le rôle croissant des banques d'épargne postales mérite d'être mis en évidence, étant donnés leurs réseaux bien établis dans les zones urbaines et rurales avec une couverture significative des populations pauvres.

Cette section se concentre sur les politiques concernant spécifiquement le marché des envois de fonds. La dissuasion de partenariats exclusifs, par exemple entre les banques et les agences de transferts monétaires internationaux, réduirait les coûts des envois de fonds et serait bénéfique pour les migrants et les bénéficiaires des envois de fonds. Les Principes généraux s'appliquant aux services d'envois internationaux de fonds, établis par la Banque mondiale et la Banque des règlements internationaux, empêchent de tels partenariats ; cette recommandation a déjà entraîné des changements de politique dans certains pays africains et a été mise en œuvre par la Banque centrale du Nigéria et par les autorités rwandaises (Banque mondiale et BRI-CPSS 2007).

La dissémination des informations sur les canaux d'envois de fonds et les coûts des transferts monétaires vers l'Afrique devraient augmenter la transparence et la concurrence dans le secteur des envois de fonds, ce qui favoriserait des coûts inférieurs et l'accord de nouveaux clients tout en soutenant un élargissement de l'utilisation des canaux officiels. Suite à la réussite d'une base de données sur les tarifs des envois de fonds au Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et les Pays-Bas, ont mis en service des sites Internet fournissant des informations sur les canaux disponibles. La Banque mondiale a lancé une base de données planétaire sur les tarifs des envois de fonds qui couvre plus de 150 filières.

La Banque mondiale aide plusieurs pays à contrôler la qualité des bases de données nationales sur les tarifs et à intégrer leurs renseignements dans la base de données mondiale. Les informations sur les canaux et les coûts des envois de fonds devraient également être fournis sous la forme de brochures aux émigrants à l'aéroport avant le départ, pendant l'orientation/la formation préalables au départ, et aux ambassades et associations dans les pays de destination afin de toucher les migrants sans accès à Internet. Elles peuvent aussi être mises à disposition par les banques centrales, les ministères du travail, les bureaux de placement à l'étranger et les associations de recrutements dans les pays d'origine.

Les réglementations dans les pays de destination pourraient favoriser une plus grande transparence sur les marchés des envois de fonds. Les États-Unis ont mis en place des réglementations obligeant les prestataires d'envois de fonds à divulguer les tarifs et les commissions de change ainsi qu'à établir des mécanismes de résolution des erreurs pour les consommateurs. Une initiative similaire d'amélioration de la transparence, de la concurrence et de la protection des consommateurs sur les marchés des envois de fonds est en cours en Europe (encadré 2.5).

Encadré 2.5 Augmentation de la transparence et de la concurrence sur les marchés des envois de fonds : Réformes de Wall Street et directive sur les services de paiements de l'Union européenne

La Réforme de Wall Street et le Consumer Protection Act (loi sur la protection des consommateurs) promulguées par le Président Obama le 21 juillet 2010 visent à améliorer la transparence dans la tarification des services d'envoi de fonds. Les prestataires de services d'envoi de fonds des États-Unis auront l'obligation de divulguer aux émetteurs le montant équivalent en devise locale qui sera reçu par le bénéficiaire, les frais d'opération, l'accès à des mécanismes de résolution des erreurs et les coordonnées détaillées de l'autorité réglementaire pertinente. Des rubriques sur les envois de fonds seront intégrées dans la stratégie d'éducation financière pour les communautés à faible revenu dans le cadre de la stratégie du gouvernement américain d'Assurance de l'autonomisation financière (SAFE). La Réserve fédérale et le ministère des Finances américain œuvreront à l'extension de systèmes de compensations automatiques et d'autres systèmes de paiement pour les envois de fonds vers les pays étrangers, en mettant l'accent sur les pays recevant des envois de fonds importants des États-Unis. Des études seront menées sur la faisabilité de l'utilisation d'un historique des envois de fonds afin d'améliorer les évaluations du crédit et les barrières juridiques et commerciales les entourant.

En parallèle, la Directive européenne sur les services de paiement mise en œuvre dans l'Union européenne (UE) augmentera la transparence et améliorera la protection des consommateurs de services d'envoi de fonds. Un nouveau type d'institution, appelé institution de paiement, a été créé et est soumis à des exigences en matière de licence, capital et rapport moins rigoureuses que les banques et les organismes financiers conventionnels (les opérateurs de transferts monétaires devaient auparavant s'inscrire comme organismes financiers dans certains pays européens). Au Royaume-Uni, les opérations d'envoi de fonds seront reprises pour la première fois par le service d'un ombudsman financier indépendant. Bien que la Directive sur les services de paiement ne s'applique qu'aux opérations d'un pays de l'Union européenne à un autre, certains pays émettant des envois de fonds, comme l'Italie, ont élargi ces règles aux transferts vers des pays hors de l'Union européenne.

PROMOTION DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES INNOVANTES DES TRANSFERTS MONÉTAIRES MOBILES

M-Pesa au Kenya constitue un exemple flagrant de la capacité des pays africains à dépasser même les pays développés dans l'utilisation des services monétaires mobiles innovants. Parmi les mesures qui favoriseraient l'expansion des téléphones portables pour les envois de fonds transfrontaliers, citons ce qui suit :

- harmonisation des réglementations bancaires et des télécommunications afin de permettre aux banques africaines ordinaires de participer aux transferts monétaires mobiles et aux sociétés de télécommunications de proposer des comptes de micro dépôt et d'épargne
- simplification des réglementations LBC-LFT pour les transferts de petites valeurs
- garantie que les réseaux de distribution mobile sont ouverts aux services d'envois de fonds internationaux, au lieu de devenir des partenariats exclusifs entre un opérateur de transferts monétaires internationaux et des services monétaires mobiles par pays.

La structure tarifaire des services monétaires mobiles doit également faire l'objet d'un examen ; les tarifs des services bancaires mobiles paraissent être similaires à ceux facturés pour l'envoi de fonds en espèces dans les couloirs Royaume-Uni-Kenya et États-Unis-Philippines même si l'utilisation des transferts par téléphones portables réduit le besoin de construction de réseaux onéreux de distribution.

AUGMENTATION DU RÔLE DES BUREAUX DE POSTE ET DES ORGANISMES DE MICROCRÉDIT DANS LES ENVOIS DE FONDS

L'augmentation du rôle des bureaux de poste africains dans la transmission des envois de fonds peut permettre de bénéficier de leurs réseaux bien établis dans les zones urbaines et rurales et de mieux atteindre les populations pauvres. Les bureaux de poste africains peuvent établir des partenariats avec les bureaux de poste, des banques et des sociétés de transferts monétaires des pays de destination afin d'élargir leurs services de mandats domestiques aux envois de fonds internationaux. Les mesures suggérées par Clotteau et Anson 2011 comprennent ce qui suit :

- *Fourniture d'un service universel.* De nombreux gouvernements africains sont en cours de définition de leur service universel. Certains, comme le Bénin, ont inclus les mandats et les comptes d'épargne de base dans la définition. L'inclusion de services financiers dans la définition du service universel doit être encouragée afin de favoriser l'inclusion financière par les réseaux postaux utilisés.
- *Développement des infrastructures.* Le raccordement des bureaux de poste à Internet à haut débit et la création de systèmes d'informations de gestion intégrée sont nécessaires pour garantir une qualité adéquate du service. L'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Botswana, le Gabon,

le Maroc, le Togo et la Tunisie ont déjà effectué ces étapes ou y travaillent. De l'autre côté se trouvent des pays comme la République démocratique du Congo et le Tchad où des financements et une assistance technique sont nécessaires pour renforcer l'infrastructure.

- *Développement de nouveaux produits.* Des comptes d'épargne de base sur lesquels les envois de fonds peuvent être versés, les petits épargnants y faire des dépôts et les paiements traités, doivent être proposés conjointement aux envois de fonds. Des pays comme la Côte d'Ivoire, le Lesotho et le Mali, dans lesquels les services de banque postale ont été séparés du reste des services postaux, peuvent explorer d'autres modèles, comme celui de la banque par agents qui permet aux bureaux de poste d'agir en qualité d'agents d'une banque, ce qui pourrait également constituer une alternative acceptable pour les pays dans lesquels le cadre réglementaire ne permet pas aux bureaux de poste de développer des services financiers.
- *Création de nouveaux modèles.* Les nouvelles technologies changent la manière d'administrer les services financiers. Au Kenya, par exemple, où la réussite du système M-Pesa a été bien documentée, le bureau de poste sert de « super agent » qui fournit de l'e-flottant (fonds de roulement) aux agents plus petits. En Tunisie, le bureau de poste a établi un partenariat avec la société nationale de télécommunications pour développer des services de paiements mobiles. Chaque bureau de poste doit exploiter ses propres points forts (la taille et l'étendue de son réseau, son savoir-faire en logistique monétaire, le nombre de clients bancaires postaux) afin de tirer le meilleur parti des nouvelles technologies.

Parmi les orientations clairement recommandées figurent l'élimination des partenariats exclusifs et l'encouragement des bureaux de poste africains à établir des partenariats avec davantage de sociétés de transferts monétaires (même avec des banques) afin d'orienter les coûts à la baisse. Les pertes de revenus à court terme seront très probablement compensées par des volumes plus importants, au bénéfice des réseaux postaux, des migrants et des bénéficiaires des envois de fonds. Les banques rurales, les coopératives d'épargne et les organismes de microcrédit en Afrique peuvent jouer un rôle similaire dans l'amélioration de l'accès aux services officiels d'envois de fonds (et financiers). Des mesures encourageant la participation des coopératives d'épargne et de crédit, les banques rurales et des organismes de microcrédit dans la prestation d'envois de fonds aideront à améliorer l'accès aux services financiers. Les transferts monétaires peuvent servir de point d'entrée pour fournir d'autres produits et services financiers comme les facilités de dépôt, d'épargne et de crédit aux émetteurs d'envois de fonds et aux bénéficiaires sans comptes bancaires dans les zones rurales. Ces orientations peuvent également promouvoir la multiplicité des partenariats parmi les banques rurales et les organismes de microcrédit pour l'envoi et la remise de fonds.

COMMENT PRENDRE EN CHARGE L'EFFET DES TAUX DE CHANGE SUR D'IMPORTANTES ENVOIS DE FONDS

Les responsables politiques d'Afrique subsaharienne doivent être particulièrement attentifs au syndrome hollandais dans les pays où les envois de fonds sont importants par rapport aux dimensions de l'économie, les contraintes d'approvisionnement constituent un obstacle prépondérant à l'expansion du secteur non marchand et une partie significative des envois de fonds est dépensée dans des biens domestiques, particulièrement non échangeables (Gupta, Pattillo et Wagh 2009). Les pays devraient s'adapter aux envois de fonds importants susceptibles d'être permanents en maintenant des politiques de taux de change basées sur le marché, en soutenant la production des biens marchands qui pourrait être affectée par une surévaluation du taux de change (par des investissements infrastructurels, par exemple) et en réduisant les rigidités du marché du travail et des marchandises qui portent atteinte à la compétitivité. Les rentrées importantes qui seront probablement temporaires peuvent être stérilisées, même si le coût de la stérilisation est élevé. En même temps, l'augmentation résultante des taux d'intérêt domestiques peut attirer davantage d'entrées de capitaux, ce qui impose une pression supplémentaire sur le taux de change (Fajnzylber et Lopez 2007). Il peut être difficile de distinguer les envois de fonds temporaires de ceux permanents, bien que lorsque les envois de fonds ont tendance à être relativement stables, le risque du syndrome hollandais est inférieur qu'avec les mannes en ressources naturelles et autres flux cycliques.

ANNEXE 2A

Tableau 2A.1 Flux d'envoi de fonds vers les pays africains, 2006–10
(millions de dollars, sauf indication contraire)

| Région/pays | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010e | Croissance (pourcentage) | | Part du PIB (pourcentage) |
|-------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------------------------|----------|------------------------------|
| | | | | | | 2008–09 | 2009–10e | 2009 |
| Afrique subsaharienne | 12 668 | 18 584 | 21 359 | 20 575 | 21 490 | -3,7 | 4,4 | 2,6 |
| Nigéria | 5 435 | 9 221 | 9 980 | 9 585 | 9 975 | -4,0 | 4,1 | 5,5 |
| Soudan | 1 179 | 1 769 | 3 100 | 2 993 | 3 178 | -3,5 | 6,2 | 5,5 |
| Kenya | 1 128 | 1 588 | 1 692 | 1 686 | 1 758 | -0,3 | 4,3 | 5,7 |
| Sénégal | 925 | 1 192 | 1 288 | 1 191 | 1 164 | -7,5 | -2,3 | 9,3 |
| Afrique du Sud | 734 | 834 | 823 | 902 | 1 008 | 9,7 | 11,8 | 0,3 |
| Ouganda | 411 | 452 | 724 | 694 | 773 | -4,1 | 11,3 | 4,3 |
| Lesotho | 361 | 451 | 439 | 450 | 525 | 2,6 | 16,7 | 28,5 |
| Mali | 212 | 344 | 431 | 405 | 385 | -6,1 | -4,8 | 4,5 |
| Éthiopie | 172 | 358 | 387 | 353 | 387 | -8,8 | 9,7 | 1,2 |
| Togo | 232 | 284 | 337 | 307 | 302 | -9,0 | -1,7 | 10,7 |
| Afrique du Nord | 13 945 | 18 267 | 19 815 | 17 489 | 18 163 | -11,7 | 3,9 | 3,3 |
| Égypte, République arabe | 5 330 | 7 656 | 8 694 | 7 150 | 7 681 | -17,8 | 7,4 | 3,8 |
| Maroc | 5 451 | 6 730 | 6 895 | 6 271 | 6 447 | -9,0 | 2,8 | 6,9 |
| Algérie | 1 610 | 2 120 | 2 202 | 2 059 | 2 031 | -6,5 | -1,3 | 1,5 |
| Tunisie | 1 510 | 1 716 | 1 977 | 1 966 | 1 960 | -0,5 | -0,3 | 5,0 |
| Djibouti | 28 | 29 | 30 | 28 | 28 | -6,8 | -0,3 | 2,7 |
| Libye | 16 | 16 | 16 | 14 | 16 | -10,1 | 9,3 | 0,0 |
| Toute l'Afrique | 26 613 | 36 851 | 41 174 | 38 063 | 39 652 | -7,6 | 4,2 | 2,6 |
| Tous pays en développement | 226 707 | 278 456 | 324 832 | 307 088 | 325 466 | -5,5 | 6,0 | 1,9 |

Source : Unité de migration et d'envoi de fonds de la Banque mondiale, fondée sur les statistiques de la balance des paiements du FMI.

Remarque : e = estimation.

Tableau 2A.2 Canaux d'envoi de fonds formels et informels dans une sélection de pays africains, 2009 (pourcentage des bénéficiaires)

| Pays/canal | Envois de fonds d'origine hors Afrique | Envois de fonds provenant d'Afrique | Envois de fonds nationaux |
|--|--|-------------------------------------|---------------------------|
| Burkina Faso | | | |
| Services de transfert de fonds | 43,2 | 10,5 | 2,0 |
| Apporté à domicile par le migrant lors d'une visite | 34,1 | 15,2 | 49,5 |
| Ami ou famille | 18,2 | 64,7 | 37,4 |
| Banque | 2,3 | 0,7 | 0,4 |
| Mandat postal | 0 | 3,2 | 1,4 |
| Messagerie, bus, transport ou agence de voyage | 0 | 3,0 | 5,8 |
| Agent individuel informel | 0 | 2,5 | 1,9 |
| Carte de retrait ou transfert monétaire par Internet | 0 | 0 | 0,2 |
| Autre | 2,3 | 0,2 | 1,3 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Ghana (pour 2005–06) | | | |
| Services de transfert de fonds | 67,8 | 10,9 | 0,6 |
| Ami ou famille | 16,1 | 52,2 | 45,1 |
| Transfert monétaire rapide | 7,8 | 0 | 0 |
| Apporté à domicile par le migrant lors d'une visite | 4,4 | 32,6 | 49,0 |
| Banque | 2,2 | 0 | 0,6 |
| Autre | 1,7 | 4,3 | 4,7 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Kenya | | | |
| Services de transfert de fonds | 64,0 | 38,6 | 1,5 |
| Banque | 17,2 | 11,4 | 6,3 |
| Bureau de change, caisse d'épargne et de crédit | 6,3 | 1,5 | 0,6 |
| Ami ou famille | 3,8 | 9,1 | 6,5 |
| Apporté à domicile par le migrant lors d'une visite | 2,0 | 7,6 | 20,0 |
| Mandat postal | 1,4 | 1,5 | 1,1 |
| Agent individuel informel | 1,4 | 0 | 0 |
| Messagerie, bus, autre transport ou agence de voyage | 0,5 | 3,8 | 1,5 |
| Téléphone mobile | 2,9 | 23,5 | 61,5 |
| Carte de retrait ou transfert monétaire par Internet | 0,5 | 0 | 0 |
| Autre | 0 | 0 | 0,8 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Tableau 2A.2 Canaux d'envoi de fonds formels et informels dans une sélection (suite)
de pays africains, 2009 (pourcentage des bénéficiaires)

| Pays/canal | Envois de fonds d'origine hors Afrique | Envois de fonds provenant d'Afrique | Envois de fonds nationaux |
|---|--|---|------------------------------|
| Nigéria | | | |
| Services de transfert de fonds | 57,1 | 35,2 | 6,3 |
| Ami ou famille | 12,8 | 15,4 | 21,2 |
| Virement direct sur un compte bancaire | 11,8 | 12,1 | 35,0 |
| Banque servant d'agent de paiement pour l'opérateur du transfert monétaire | 10,5 | 17,6 | 2,6 |
| Apporté à domicile par le migrant lors d'une visite | 5,4 | 13,2 | 27,7 |
| Agent individuel informel | 2,5 | 4,4 | 4,1 |
| Mandat postal | 0 | 1,1 | 0 |
| Bureaux de change | 0 | 1,1 | 0,1 |
| Caisse d'épargne et de crédit | 0 | 0 | 0,2 |
| Agence de voyage | 0 | 0 | 0,4 |
| Messagerie, bus ou autre transport | 0 | 0 | 0,5 |
| Téléphone mobile ou prestataires de services télécom | 0 | 0 | 0,4 |
| Carte prépayée ou carte de retrait | 0 | 0 | 0,2 |
| Transfert monétaire par Internet | 0 | 0 | 0,1 |
| Autre | 0 | 0 | 1,2 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Sénégal | | | |
| Services de transfert de fonds | 81,5 | 30,8 | 4,9 |
| Ami ou famille | 10,1 | 41,1 | 37,3 |
| Mandat postal | 2,5 | 6,3 | 3,4 |
| Agent individuel informel | 1,9 | 4,3 | 3,4 |
| Banque servant d'agent de paiement pour l'opérateur du transfert monétaire | 1,5 | 0 | 0,1 |
| Caisse d'épargne et de crédit | 0,7 | 0 | 0 |
| Bureaux de change | 0,4 | 0,4 | 0 |
| Virement direct sur un compte bancaire | 0,3 | 0 | 0 |
| Apporté à domicile par le migrant lors d'une visite | 0,5 | 14,2 | 36,7 |
| Messagerie, bus ou autre transport | 0 | 0,6 | 11,8 |
| Téléphone mobile ou prestataires de services télécom | 0 | 0 | 0,6 |
| Agence de voyage | 0 | 0 | 0 |
| Carte prépayée ou carte de retrait | 0 | 0 | 0 |
| Transfert monétaire par Internet | 0 | 0 | 0 |
| Autre | 0,4 | 2,2 | 1,9 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Tableau 2A.2 Canaux d'envoi de fonds formels et informels dans une sélection (suite)
de pays africains, 2009 (pourcentage des bénéficiaires)

| Pays/canal | Envois de fonds d'origine hors Afrique | Envois de fonds provenant d'Afrique | Envois de fonds nationaux |
|---|---|---|------------------------------|
| Ouganda | | | |
| Services de transfert de fonds | 55,4 | 36,3 | 4,2 |
| Bureau de change, caisse d'épargne et de crédit | 13,4 | 1,3 | 0,9 |
| Banque | 12,5 | 15,0 | 10,8 |
| Ami ou famille | 8,9 | 21,3 | 27,4 |
| Apporté à domicile par migrant lors d'une visite | 4,5 | 20,0 | 47,6 |
| Mandat postal | 2,7 | 0 | 0,2 |
| Téléphone mobile | 0,9 | 2,5 | 5,2 |
| Carte de retrait ou transfert monétaire par Internet | 0,9 | 0 | 0 |
| Messagerie, bus, autre transport ou agence de voyage | 0 | 2,5 | 3,1 |
| Agent individuel informel | 0 | 0 | 0 |
| Autre | 0 | 1,3 | 0 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Afrique du Sud (envois de fonds sortants) | | | |
| | Envois de fonds vers d'autres pays en Afrique | Envois de fonds nationaux | |
| Ami ou famille | 58,0 | 18,8 | |
| Services de transfert de fonds | 4,6 | 15,8 | |
| Messagerie, bus, autre transport | 18,3 | 1,2 | |
| Virement direct sur un compte bancaire | 5,3 | 40,6 | |
| Bureaux de change | 0 | 0,6 | |
| Téléphone mobile ou prestataires de services télécom | 0 | 0,6 | |
| Mandat postal | 6,1 | 6,7 | |
| Agence de voyage | 0 | 0,6 | |
| Caisse d'épargne et de crédit | 0 | 0,6 | |
| Apporté à domicile par migrant lors d'une visite | 2,3 | 5,5 | |
| Carte prépayée ou carte de retrait | 2,3 | 2,4 | |
| Transfert monétaire par Internet | 0 | 1,8 | |
| Autre institution non financière fournissant des services d'envoi de fonds | 0 | 1,2 | |
| Autre | 1,5 | 3,6 | |
| Total | 100,0 | 100,0 | |

Source : auteurs, sur la base des résultats d'études auprès des ménages effectuées en 2009 au Burkina Faso, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal, en Afrique du Sud et en Ouganda dans le cadre du Projet sur la migration africaine et de l'Étude Ghana Living Standards Survey 2005–06 sur le niveau de vie au Ghana.

Remarque : pour tous les pays à l'exception de l'Afrique du Sud, les chiffres montrent les filières d'envoi de fonds pour la réception de ces derniers par les ménages. Pour l'Afrique du Sud, la première colonne montre les canaux pour les envois de fonds par les immigrants d'autres pays africains vivant en Afrique du Sud. Parmi les opérateurs de transferts monétaires figurent Western Union, Moneygram et d'autres. Les données pour le Ghana vont de 2005 à 2006.

NOTES

1. Les enquêtes auprès des foyers du Projet sur la migration africaine ont été effectuées lors du deuxième semestre 2009 en Afrique du Sud, au Burkina Faso, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal, et en Ouganda. Ce chapitre s'appuie aussi sur une enquête antérieure menée au Ghana en 2007-08.

2. L'Afrique subsaharienne présente des exceptions notables. Par exemple, le Cap-Vert, l'Éthiopie, le Kenya et le Nigéria recueillent et publient des données mensuelles sur les envois de fonds. Plusieurs pays d'Afrique du Nord comme l'Égypte et le Maroc publient des données trimestrielles.

3. Les envois de fonds ne paraissent pas avoir été affectés par les cycles économiques dans les pays de destination des migrants dans le passé. Roache et Gradzka (2007) concluent que les envois de fonds vers l'Amérique latine étaient relativement indépendants des fluctuations cycliques commerciales aux États-Unis entre 1990 et 2007. Étant donné l'amplitude de la crise financière qui a débuté en 2008, il existe une forte possibilité qu'elle ait affecté les revenus des migrants et leur capacité à envoyer des fonds.

4. Sayan (2006) a révélé que les envois de fonds sont fortement contracycliques dans les pays pauvres, comme le Bangladesh et l'Inde, mais procycliques dans les pays à revenu intermédiaire, comme la Jordanie et le Maroc. Lueth et Ruiz-Arranz (2008) concluent que les envois de fonds vers le Sri Lanka présentent une corrélation positive avec les prix du pétrole, reflétant peut-être la situation économique des migrants sri lankais dans les pays de destination du Golfe, mais ont tendance à baisser quand la devise sri-lankaise faiblit.

5. La stabilité des envois de fonds vers les Philippines a été un facteur important dans sa capacité à émettre 750 millions de dollars en obligations malgré la crise financière mondiale. Le Bangladesh a été noté pour la première fois en avril 2010 avec la notation BB par Standard & Poor's Investor Service et Ba3 par Moody's Investor Service, notations similaires à celles de nombreux marchés émergents. Les agences de notation ont mentionné la part importante des envois de fonds dans le PIB et le taux de croissance élevé comme des facteurs importants dans leurs décisions de notation.

6. Une notation de niveau investissement rend ces opérations attrayantes pour un éventail élargi d'investisseurs « à long terme », comme les fonds de pension et les investisseurs institutionnels qui ont des limites institutionnelles d'achats de valeurs à notation spéculative. En conséquence, l'émetteur peut accéder à un groupe plus important d'investisseurs internationaux, ce qui lui permet de réduire le coût du capital et d'obtenir des échéances plus lointaines. De plus, en établissant des antécédents en matière de crédit pour l'emprunteur, ces opérations améliorent sa capacité d'accéder aux marchés financiers et d'en réduire les coûts à l'avenir.

7. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en partenariat avec Standard and Poor's, a aidé 11 pays africains à obtenir des notations souveraines. Les États-Unis, en partenariat avec la Banque interaméricaine de développement, ont lancé l'initiative BRIDGE (Building Remittance Investments for Development, Growth and Entrepreneurship/Établissement d'investissements des envois de fonds pour le développement, la croissance et l'entrepreneuriat) destinée à sécuriser les envois de fonds pour des projets d'infrastructure dans les pays en développement, en commençant avec des projets pilotes au Salvador et au Honduras.

8. Une étude empirique sur 109 pays entre 1990 et 2003 montre qu'un secteur financier bien développé peut être un intermédiaire plus efficace

entre les envois de fonds et les investissements, et que l'impact des envois de fonds sur l'appréciation du taux de change est plus faible quand le niveau de développement financier est plus avancé (Acosta, Baerg et Mandelman 2009). L'augmentation de la réception d'envois de fonds est également associée à une capitalisation supérieure du marché, ce qui constitue un indicateur clé du développement des marchés financiers (Billmeier et Massa 2009). Une notation souveraine plus élevée résultant des envois de fonds peut se traduire par un accès plus facile aux marchés financiers internationaux par les entités infranationales, ce qui augmente donc le niveau d'investissement dans l'économie.

9. Les pays d'Amérique latine recevant des envois de fonds ont connu une appréciation des taux de change (Amuedo-Dorantes et Pozo 2004 ; Fajnzylber et Lopez 2007), mais Fajnzylber et Lopez (2007) n'ont constaté qu'un impact faible ou inexistant des envois de fonds sur les taux de change à l'extérieur de l'Amérique latine.

10. Un autre facteur contribuant au manque d'importance peut concerner les variables omises, comme les orientations et les institutions (Catrinescu et autres 2009), le niveau de développement financier (Giuliano et Ruiz-Arranz 2009) et d'autres canaux indirects par lesquels les envois de fonds peuvent influencer la croissance économique (Rao et Hassan 2009).

11. Acosta, Fajnzylber et López (2007) concluent que les envois de fonds vers l'Amérique latine réduisent les inégalités en moyenne, mais l'étendue de cette réduction est relativement faible et présente des différences selon les pays.

12. Un indice composé des biens fonciers, de la qualité du logement, de l'accès à l'électricité et aux commodités ménagères a été utilisé comme variable indicative des dépenses de consommation (Filmer et Pritchett 2001).

13. Les observations sur la question d'envois de fonds plus importants pour les migrants qualifiés que pour les non qualifiés sont mitigées. Certaines études suggèrent que des migrants qualifiés envoient moins de fonds, car ils sont plus susceptibles de s'établir dans leur pays d'accueil et ils finissent par faire venir leurs familles (Niimi et Ozden 2006 ; Faini 2007). D'autres études basées sur des microdonnées révèlent une relation positive entre l'éducation et les montants envoyés (Bollard et autres 2009 ; Clemens 2009). Certains auteurs suggèrent que les envois de fonds par les migrants qualifiés peuvent dépasser le coût de leur formation (Clemens 2009 ; Easterly et Nyarko 2009).

14. L'utilisation des envois de fonds indiquée par les personnes elles-mêmes doit être traitée avec précaution pour plusieurs raisons. Les bénéficiaires peuvent se souvenir des dépenses les plus récentes, surtout des « gros » achats rares, et sous-estimer les montants dépensés au jour le jour. Ils peuvent aussi hésiter à divulguer des détails sur l'utilisation des fonds envoyés que l'auteur de versement n'avait pas prévue ou approuvée. L'absence d'une comptabilité détaillée séparant les envois de fonds d'autres sources de revenus implique que peu de destinataires sont en mesure de fournir une image précise de l'utilisation des envois de fonds. Malgré ces inconvénients, il est tout de même utile d'examiner l'utilisation des envois de fonds indiquée par les ménages bénéficiaires.

15. Woodruff et Zenteno (2007) concluent que la migration est associée à des investissements et des profits supérieurs pour un ensemble de firmes et à des contraintes en capitaux moins rigoureuses pour un sous-échantillon d'entreprises dans les secteurs à forte intensité de capital.

16. Fajnzylber et Lopez (2007) concluent qu'au Guatemala et au Nicaragua, les enfants d'un âge compris entre un et cinq ans dans les ménages bénéficiaires d'envois de fonds avaient plus tendance à présenter une taille et un poids supérieurs à la moyenne et qu'ils étaient mis au monde par un médecin.

Des études au Mexique ont conclu que les envois de fonds étaient associés à des taux inférieurs de mortalité infantile (Hildebrandt et McKenzie 2005 ; Lopez-Cordova 2005) et à des dépenses de santé supérieures (Amuedo-Dorantes, Pozo et Sainz 2007 ; Valero-Gill 2009). Kanaiaupuni et Donato (1999) concluent que les taux de mortalité infantile ont d'abord augmenté dans les villages mexicains connaissant des taux élevés de migration vers les États-Unis, mais que les envois de fonds ont finalement réduit ces taux de mortalité infantile.

17. Mohapatra, Joseph et Ratha (2009) ont découvert que les ménages bénéficiaires d'envois de fonds au Ghana ont probablement un meilleur accès aux équipements de communication et aux téléphones mobiles que les ménages qui ne reçoivent pas de fonds, même après contrôle de la possibilité d'auto-sélection des foyers bénéficiaires d'envois de fonds.

18. La base de données sur les tarifs des envois de fonds de la Banque mondiale fournit les coûts moyens des envois de fonds par des banques et des intermédiaires non bancaires pour plus de 150 filières migratoires.

19. Les coûts des transferts ont tendance à être plus faibles quand les systèmes financiers sont plus développés et lorsque les taux de change sont moins volatiles (Freund et Spatafora 2008). Beck et Martinez Peria (2009) concluent que les filières d'envois de fonds avec des groupes plus importants de migrants, avec un nombre supérieur de services d'envois de fonds et avec une plus grande concurrence présentent des coûts plus bas.

20. L'accès à des institutions « rassemblant à des banques », comme les organismes de microcrédit et les coopératives d'épargne et de crédit, est également limité à l'extérieur des zones urbaines.

21. Des enquêtes sur les marchés des envois de fonds en France et au Royaume-Uni ont été effectuées dans le cadre du rapport *Remittance Markets in Africa* (Marchés des envois de fonds en Afrique) (Mohapatra et Ratha 2011) et des informations qualitatives ont été recueillies pour les États-Unis. La réalisation d'une enquête aux États-Unis s'est révélée infaisable, à cause de l'absence d'un centre de liaison institutionnelle au niveau national ; le cadre juridique et réglementaire, les obligations de conformité et les organismes régissant les envois de fonds étant aussi différents dans chaque État (Andreassen 2006).

22. Les banques ordinaires de France ont commencé à cibler les migrants africains sur les envois de fonds et d'autres services financiers, comme les assurances de frais d'obsèques et les prêts hypothécaires transnationaux ; elles continuent cependant à jouer un rôle limité dans les envois de fonds (Ponsot 2011). Plusieurs banques françaises disposent d'agences et de filiales en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Elles sont plus établies dans les pays d'Afrique du Nord où elles fournissent une gamme de services aux migrants actuels et à ceux de retour, comme des comptes bancaires à un faible coût pour les migrants nord-africains, la distribution des pensions des anciens migrants qui prennent leur retraite dans leurs pays d'origine et même des prêts hypothécaires transnationaux pour les migrants actuels souhaitant acquérir une propriété. Les banques françaises paraissent fournir une gamme plus restreinte de services aux migrants provenant d'Afrique du Nord ; certaines banques mentionnent des droits de propriété inadaptés pour motiver le refus de prêts transnationaux.

23. Le Projet sur la migration en Afrique australe a réalisé des enquêtes représentatives au niveau national sur les envois de fonds et l'utilisation de ceux-ci au niveau des ménages dans cinq pays appartenant à la Southern Africa Development Community (Communauté de développement de l'Afrique australe) : le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, le Swaziland et le Zimbabwe,

avec une priorité sur les transferts intrarégionaux provenant d’Afrique du Sud et du Botswana (Pendleton et autres 2006). L’utilisation de canaux officiels est prédominante pour les fonds envoyés de l’Afrique du Sud vers les pays voisins. Parmi les canaux officiels utilisés, la TEBA Bank fournit des transferts bancaires pour les mineurs migrants en Afrique du Sud, ce qui représente environ 16 % des transferts vers le Botswana et 8 % vers le Swaziland.

24. <http://mobile-financial.com/node/8174/M-PESA-meets-microsavings-with-Equity-Bank-deal-in-Kenya>.

25. Le concept de transferts monétaires mobiles est en cours de transfert de l’Afrique vers d’autres régions en développement. Bharti Telecom, qui a récemment acquis Zain, a reçu l’autorisation de la banque centrale indienne de lancer des services mobiles de paiement en Inde. Ce « porte-monnaie mobile » permettra aux clients de Bharti Airtel en Inde d’échanger des espèces contre de la monnaie virtuelle qu’ils pourront utiliser pour le paiement de biens et de services, avec une limite de 5 000 Rs. (environ 108 dollars) par opération. Il ne permet cependant pas de retraits d’espèces (Economic Times 2010).

26. <http://allafrica.com/stories/201006071332.html>.

27. <http://www.wizzit.co.za>.

28. Aux Philippines, par exemple, les organismes de régulation ont imposé les mêmes obligations de divulgation aux prestataires de services monétaires mobiles bancaires et non bancaires (Dolan 2009).

29. Le Brésil jouit d’une expérience considérable avec la banque à distance, l’utilisation de réseaux de paiement au détail et de dispositifs de guichets déployés chez des agents tels que les épicerie (Pickens, Porteous et Rotman 2009). Les Philippines ont été à l’avant-garde des services de transferts monétaires mobiles (Banque mondiale 2006).

30. <http://www.postbank.co.ke/>.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdih, Yasser, Michael Gapen, Amine Mati et Ralph Chami. 2009. « Fiscal Sustainability in Remittance-Dependent Economies. » Document de travail du FMI 09/190, Fonds monétaire international, Washington.
- Abdih, Yasser, Ralph Chami, Jihad Dagher et Peter Montiel. 2008. « Remittances and Institutions: Are Remittances a Curse? » Document de travail du FMI 08/29, Fonds monétaire international, Washington.
- Acosta, Pablo A., Cesar Calderon, Humberto Lopez et Pablo Fajnzylber. 2008. « What Is the Impact of International Remittances on Poverty and Inequality in Latin America? » *World Development* 36 (1) : 89–114.
- Acosta, Pablo, Emmanuel Lartey et Federico Mandelman. 2009. « Remittances and the Dutch Disease. » *Journal of International Economics* 79 (1) : 102–16.
- Acosta, Pablo, Nicole Baerg et Federico Mandelman. 2009. « Financial Development, Remittances, and Real Exchange Rate Appreciation. » *Economic Review* 94 (1), Banque fédérale de réserve d’Atlanta.
- Acosta, Pablo, Pablo Fajnzylber et Humberto López. 2007. « The Impact of Remittances on Poverty and Human Capital: Evidence from Latin American Household Surveys. » Dans *International Migration, Economic Development and Policy*, éd. Caglar Özden et Maurice Schiff, 59–98. New York : World Bank et Palgrave Macmillan.
- Adams, Richard H. 1998. « Remittances, Investment and Rural Asset Accumulation in Pakistan. » *Economic Development and Cultural Change* 47 : 155–73.
- . 2006. « Remittances and Poverty in Ghana. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 3838, Banque mondiale, Washington.

- Adams, Richard H. et Alfredo Cuecuecha. 2010. « Remittances, Household Expenditure and Investment in Guatemala. » *World Development*. <http://class.povertylectures.com/AdamsCuecuechaRemittancesinGuatemala.pdf>.
- Adams, Richard H. et John Page. 2003. « International Migration, Remittances and Poverty in Developing Countries. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 3179, Banque mondiale, Washington.
- . 2005. « Do International Migration and Remittances Reduce Poverty in Developing Countries? » *World Development* 33 (10) : 1645–69.
- Adams, Richard H., Alfredo Cuecuecha et John Page. 2008a. « The Impact of Remittances on Poverty and Inequality in Ghana. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 4732, Banque mondiale, Washington.
- . 2008b « Remittances, Consumption and Investment in Ghana. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 4515, Banque mondiale, Washington.
- Afreximbank (Banque Export-Import africaine). 2005. Annual Report. <http://www.afreximbank.com>.
- Aggarwal, Reena, Asli Demirgüç-Kunt et Maria Soledad Martinez Peria. 2006. « Do Workers' Remittances Promote Financial Development? » Document de travail pour la recherche sur les politiques 3957, Banque mondiale, Washington.
- Ajayi, M. A., M. A. Ijaiya, G. T. Ijaiya, R. A. Bello, M. A. Ijaiya et S. L. Adeyemi. 2009. « International Remittances and Well-Being in Sub-Saharan Africa. » *Journal of Economics and International Finance* 1 (3) : 078–084.
- Aker, Jenny C. et Isaac M. Mbiti. 2010. « Mobile Phones and Economic Development in Africa. » *Journal of Economic Perspectives* 24 (3) : 207–32.
- Akinlo, Anthony E. et Tajudeen Egbetunde. 2010. « Financial Development and Economic Growth: The Experience of 10 Sub-Saharan African Countries Revisited. » *Review of Finance and Banking* 2 (1) : 17–28.
- Amuedo-Dorantes, Catalina et Susan Pozo. 2004. « Workers' Remittances and the Real Exchange Rate: A Paradox of Gifts. » *World Development* 32 (8) : 1407–17.
- . 2010. « New Evidence on the Role of Remittances on Health Care Expenditures by Mexican Households. » *Review of Economics of the Household* DINF 10.1007/s11150-009-9080-7.
- Amuedo-Dorantes, Catalina, Annie Georges et Susan Pozo. 2010. « Migration, Remittances et Children's Schooling in Haiti. » Dans *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, édition : « Continental Divides: International Migration in the Americas, » éd. Katharine M. Donato, Jonathan Hiskey, Jorge Durand et Douglas S. Massey. Thousand Oaks, CA : Sage.
- Amuedo-Dorantes, Catalina, Susan Pozo et Tania Sainz. 2007. « Remittances and Healthcare Expenditure Patterns of Populations in Origin Communities: Evidence from Mexico. » *Integration and Trade Journal* 27 : 159–84.
- Andreassen, Ole. 2006. « Remittance Service Providers in the United States: How Remittance Firms Operate and How They Perceive Their Business Environment. » Série de discussions sur le secteur financier, les systèmes de paiement et les envois de fonds, juin. Banque mondiale, Washington.
- Anyanwu, John C. et Andrew E. O. Erhijakpor. 2010. « Do International Remittances Affect Poverty in Africa? » *African Development Review* 22 (1) : 51–91.
- Ashraf, Nava, Diego Aycinena, Claudia Martinez et Dean Yang. 2010. « Remittances and the Problem of Control: A Field Experiment among Migrants from El Salvador. » Université du Michigan, Ann Arbor.

- Avendaño, Rolando, Norbert Gaillard et Sebastián Nieto-Parra. 2009. « Are Workers' Remittances Relevant for Credit Rating Agencies? » Document de travail du Centre du développement de l'OCDE 282, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- Awareness Times (Sierra Leone). 2010. « In Sierra Leone, over 150,000 Clients Registered with Splash Mobile Money. » 16 septembre. http://news.sl/drweb site/publish/article_200516307.shtml.
- Azam, Jean-Paul et Flore Gubert. 2005. « Those in Kayes. The Impact of Remittances on their Recipients in Africa. » *Revue économique* 56 (6) : 1331–58.
- . 2006. « Migrants' Remittances and the Household in Africa: A Review of Evidence. » *Journal of African Economies* 15 (AERC Supplement): 426–62.
- Babatunde, Raphael O. et Enrica C. Martinetti. 2010. « Impact of Remittances on Food Security and Nutrition in Rural Nigeria. » Centre pour la Coopération internationale et le développement, Université de Pavie, Italie.
- Bankable Frontier Associates. 2009. The Mzansi Bank Account Initiative in South Africa. Rapport commandé par FinMark Trust, Somerville, MA. http://www.finmark.org.za/documents/R_Mzansi_BFA.pdf.
- Banque mondiale et BIS-CPSS (Banque des règlements internationaux–Comité sur les systèmes de paiement et de règlement). 2007. Report on General Principles for International Remittances. Washington : Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2006. Perspectives économiques mondiales pour 2006 : Economic Implications of Remittances and Migration. Washington : Banque mondiale.
- . 2009. Issue Brief on Migration and Remittances. Washington : Banque mondiale.
- . 2011. Recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds Washington : Banque mondiale.
- Bansak, Cynthia et Brian Chezum. 2009. « How Do Remittances Affect Human Capital Formation of School-Age Boys and Girls? » *American Economic Review* 99 (2) : 145–48.
- Barajas, Adolfo, Ralph Chami, Connel Fullenkamp, Michael Gapen et Peter J. Montiel. 2009. « Do Workers' Remittances Promote Economic Growth? » Document de travail du FMI 09/153, Fonds monétaire international, Washington.
- Barro, Robert. 1997. Determinants of Economic Growth: A Cross-Country Empirical Study. Cambridge, Massachusetts MIT Press.
- Beck, Thorsten et Maria Soledad Martinez Peria. 2009. « What Explains the Cost of Remittances? An Examination across 119 Country Corridors. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 5072, Banque mondiale, Washington.
- Billmeier, Andreas et Isabella Massa. 2009. « What Drives Stock Market Development in Emerging Markets—Institutions, Remittances, or Natural Resources? » *Emerging Markets Review* 10 (2) : 23–35.
- Birdsall, Nancy et Punam Chuhan. 1986. « Client Choice of Health Care Treatment in Rural Mali. » Banque mondiale, Département Santé, nutrition et population, Washington.
- Block, S. et P. Webb. 2001. « The Dynamics of Livelihood Diversification in Post Famine Ethiopia. » *Food Policy* 26 (4) : 333–50.
- Bold, Chris. 2010. « Borderless Branchless Banking. » 14 décembre, Blog Technology du CGAP, Groupe consultatif pour l'aide aux pauvres, Washington.

- Bollard, Albert, David McKenzie et Melanie Morten. 2010. « The Remitting Patterns of African Migrants in the OECD. » *Journal of African Economies* 19 (5) : 605–34.
- Bollard, Albert, David McKenzie, Melanie Morten et Hillel Rapoport. 2009. « Remittances and the Brain Drain Revisited: The Microdata Show That More Educated Migrants Remit More. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 5113, Banque mondiale, Washington.
- Borensztein, Eduardo, Kevin Cowan et Patricio Valenzuela. 2007. « Sovereign Ceilings 'Lite'? The Impact of Sovereign Ratings on Corporate Ratings in Emerging Market Economies. » Document de travail du FMI 07/75, Fonds monétaire international, Washington.
- Bourdet, Yves et Hans Falck. 2006. « Emigrants' Remittances and Dutch Disease in Cape Verde. » *International Economic Journal* 20 (3) : 267–84.
- Bracking, Sarah et Lloyd Sachikonye. 2008 « Remittances, Poverty Reduction and Informalization in Zimbabwe 2005–6: A Political Economy of Dispossession? » Document de travail du Brooks World Poverty Institute 28, Université de Manchester, Royaume-Uni.
- Bredl, Sebastian. 2011. « Migration, Remittances and Educational Outcomes: The Case of Haiti. » *International Journal of Educational Development* 31(2) : 162–68.
- Bugamelli, Matteo et Francesco Paterno. 2009. « Do Workers' Remittances Reduce the Probability of Current Account Reversals? » *World Development* 37 (12) : 1821–38.
- Business Daily Africa. 2010. « Mobile Money Transforms Uganda. » 7 septembre. <http://www.businessdailyafrica.com/Mobile%20money%20transforms%20Uganda/-/539546/1004934/-/dhr8ubz>.
- Bussolo, Maurizio et Dennis Medvedev. 2007. « Do Remittances Have a Flip Side? A General Equilibrium Analysis of Remittances, Labor Supply Responses et Policy Options for Jamaica. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 4143, Banque mondiale, Washington.
- Calero, Carla, Arjun S. Bedi et Robert Sparrow. 2009 « Remittances, Liquidity Constraints and Human Capital Investments in Ecuador. » *World Development* 37 (6) : 1143–54.
- Catrinescu, Natalia, Miguel Leon-Ledesma, Matloob Piracha et Bryce Quillin. 2009. « Remittances, Institutions et Economic Growth. » *World Development* 37 (1) : 81–92.
- CGAP (Groupe consultatif pour l'aide aux pauvres) et Dalberg Global Development Advisers. 2010. « Improving Access and Reducing Costs of International Remittances through Branchless Banking Solutions. » http://www.cgap.org/gm/document-1.9.49049/Dalberg-CGAP_Intl_Remit_Branchless_Banking_Findings.pdf.
- Chami, Ralph, Adolfo Barajas, Thomas Cosimano, Connel Fullenkamp, Michael Gapen et Peter Montiel. 2008. « Macroeconomic Consequences of Remittances. » IMF Occasional Paper 259, International Monetary Fund, Washington.
- Chami, Ralph, Dalia Hakura et Peter Montiel. 2009. « Remittances: An Automatic Stabilizer? » Document de travail du FMI 09/91, Fonds monétaire international, Washington.
- Chauvet, Lisa, Flore Gubert et Sandrine Mesplé-Somps. 2009. « Are Remittances More Effective than Aid to Reduce Child Mortality? An Empirical Assessment Using Inter- and Intra-Country Data. » Document de travail de DIAL DT/2009-11, Développement, Institutions et Analyses de Long terme (DIAL), Paris.

- Clarke, George et Scott Wallsten. 2004. « Do Remittances Protect Household in Developing Countries against Shocks? Evidence from a Natural Disaster in Jamaica. » Banque mondiale, Groupe de recherche pour le développement, Washington.
- Clemens, Michael. 2009. « The Financial Effects of High-Skilled Emigration: New Data on African Doctors Abroad. » Présentation à la Conférence internationale sur la diaspora pour le développement, Washington, DC, 13-14 juillet. <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/Clemens.pdf>.
- Clotteau Nils et Jose Anson. 2011. « Role of Posts in Remittances and Financial Inclusion. » Note documentaire préparée pour le Projet sur la migration africaine, Union postale universelle, Berne, Suisse. Migration and Development Brief 15, Banque mondiale, Washington.
- Cox-Edwards, Alejandra et Manuelita Ureta. 2003. « International Migration, Remittances and Schooling: Evidence from El Salvador. » *Journal of Development Economics* 72 (2): 429-61.
- De Haas, H. 2005. « International Migration, Remittances and Development: Myths and Facts. » *Third World Quarterly* 26 (8) : 1269-84.
- De, Prabal et Dilip Ratha. 2006. « Migration and Remittances in Sri Lanka. » Banque mondiale, Groupe Perspectives du développement, Washington.
- Demirgüç-Kunt, Asli, Thorsten Beck et Patrick Honohan. 2008. « Finance for All? Policies and Pitfalls in Expanding Access. » Rapport de recherche de politique, Banque mondiale, Washington.
- Dolan, Jonathan. 2009. Accelerating the Development of Mobile Money Ecosystems. Rapport sur le Sommet 2009 sur la monnaie mobile, International Finance Corporation et Kennedy School of Government, Université de Harvard, Cambridge, MA. http://www.hks.harvard.edu/m-rcbg/CSRI/publications/report_39_mobile_money_january_09.pdf.
- Drabo, Alassane et Christian Ebeke. 2010. « Remittances, Public Health Spending and Foreign Aid in the Access to Health Care Services in Developing Countries. » Document de travail E 2010.04, Centre d'Études et de Recherche sur le Développement International (CERDI), Clermont-Ferrand, France.
- Easterly, William et Yaw Nyarko. 2009. « Is the Brain Drain Good for Africa? » Dans *Skilled Immigration Today : Prospects, Problems et Policies*, ed. Jagdish Bhagwati et Gordon Hanson, 316-60. New York : Oxford University Press.
- Ebeke, Christian H. 2010. « The Effect of Remittances on Child Labor: Cross-Country Evidence. » *Economics Bulletin* 30 (1) : 351-64.
- Economic Times. 2010. « Bharti Gets RBI Nod for Mobile Money Services. » 17 septembre. <http://economictimes.indiatimes.com/articleshow/6559841.cms?prtpage=1>.
- Economist. 2010. « Low-Cost Bundle. » 18 février. http://www.economist.com/business-finance/displaystory.cfm?story_id=15546456.
- Elbadawi, Asmaa et Rania Roushdy. 2009. « Impact of International Migration and Remittances on Child Schooling and Child Work: The Case of Egypt. » Document préparé pour le Programme sur la migration internationale MENA de la Banque mondiale, financé par la Commission européenne, Washington.
- Faini, Riccardo. 2007. « Remittances and the Brain Drain: Do More Skilled Migrants Remit More? » *World Bank Economic Review* 21 (2) : 177-91.
- Fajnzylber, Pablo et Humberto Lopez. 2007. *Close to Home: The Development Impact of Remittances in Latin America*. Washington : Banque mondiale.

- Fargues, Philippe. 2006. « The Demographic Benefit of International Migration: A Hypothesis and Its Application to Middle Eastern and North African Contexts. » Dans *International Migration, Economic Development and Policy*, éd. Caglar Özden et Maurice Schiff, 59–98. Washington : Banque mondiale et New York : Palgrave Macmillan.
- FIDA (Fonds international pour le développement agricole) 2009. *Sending Money Home to Africa*. Rome.
- Filmer, Deon et Lant Pritchett. 2001. « Estimating Wealth Effects without Expenditure Data—or Tears: An Application to Educational Enrollments in States of India. » *Demography* 38 (1) : 115–32.
- FMI (Fonds monétaire international). 2009. *International Transactions in Remittances: Guide for Compilers and Users*, Département Statistiques, Washington.
- . 2010. « Staff Guidance Note on the Application of the Joint Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries. » Préparé par le personnel du FMI et de la Banque mondiale, 22 janvier.
- FMI et Banque mondiale. 2009. *A Review of Some Aspects of the Low-Income Country Debt Sustainability Framework*. Fonds monétaire international et la Banque mondiale, Washington. <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/080509a.pdf>.
- Frankel, Jeffrey. 2010. « Are Bilateral Remittances Countercyclical. » *Open Economies Review* DINF : 10.1007/s11079-010-9184-y.
- Freund, Caroline et Nikola Spatafora. 2008. « Remittances, Transaction Costs et Informality. » *Journal of Development Economics* 86 (2) : 356–66.
- Ghirmay, Teame. 2004. « Financial Development and Economic Growth in Sub-Saharan African Countries: Evidence from Time Series Analysis. » *African Development Review* 16 (3) : 415–32.
- Gibson, John, David McKenzie et Halahingano Rohorua. 2006. « How Cost Elastic Are Remittances? Evidence from Tongan Migrants in New Zealand. » *Pacific Economic Bulletin* 21 (1) : 112–28.
- Giuliano, Paola et Marta Ruiz-Arranz. 2009. « Remittances, Financial Development and Growth. » *Journal of Development Economics* 90 (1) : 144–52.
- Gubert, Flore. 2002. « Do Migrants Insure Those Who Stay Behind? Evidence from the Kayes Area (Western Mali). » *Oxford Development Studies* 30 (3) : 267–87.
- . 2007. « Migration and Development: Mixed Evidence from Western Mali. » *Development* 50 (4) : 94–100.
- Gupta, Sanjeev, Catherine A. Pattillo et Smita Wagh. 2009. « Impact of Remittances on Poverty and Financial Development in Sub-Saharan Africa. » *World Development* 37 (1) : 104–15.
- Gustafsson, Bjorn et Negatu Makonnen. 1993. « Poverty and Remittances in Lesotho. » *Journal of African Economies* 2 (1) : 49–73.
- Guzmán, Juan Carlos Andrew R. Morrison et Mirja Sjöblom. 2007. « The Impact of Remittances and Gender on Household Expenditure Patterns. » Dans *The International Migration of Women*, éd. Maurice Schiff Andrew R. Morrison et Mirja Sjöblom, 125–52. Washington : Banque mondiale.
- Halliday, Timothy. 2006. « Migration, Risk and Liquidity Constraints in El Salvador. » *Economic Development and Cultural Change* 54 (4) : 893–925.
- Hanson, Gordon et Christopher Woodruff. 2003. « Emigration and Educational Attainment in Mexico. » Département d'économie, Université de Californie San Diego.
- Hildebrandt, Nicole et David McKenzie. 2005. « The Effects of Migration on Child Health in Mexico. » *Economia* 6 (1) : 257–89.

- Huysentruyt, Marieke, Christopher B. Barrett et John G. McPeak. 2009. « Understanding Declining Mobility and Interhousehold Transfers among East African Pastoralists. » *Economica* 76 : 315–36.
- Irving, Jacqueline, Sanket Mohapatra et Dilip Ratha. 2010. « Migrant Remittance Flows: Findings from a Global Survey of Central Banks. » Document de travail 194, Banque mondiale, Washington.
- Isaacs, Leon. 2011. « Remittance Market in the United Kingdom. » Dans *Remittance Markets in Africa*, éd. Sanket Mohapatra et Dilip Ratha. Washington : Banque mondiale.
- Joseph, Michael. 2010. « Kenya's Telecom Revolution and Invention of Mobile Money. » Document présenté à la Banque mondiale, Washington, 12 novembre.
- Kanaiaupuni, Shawn M. et Katharine M. Donato. 1999. « Migradollars and Mortality: The Effects of Migration on Infant Survival in Mexico. » *Demography* 36 (3) : 339–53.
- Ketkar, Suhas et Dilip Ratha, éd. 2009a. *Innovative Financing for Development*. Washington : Banque mondiale.
- . 2009b. « New Paths to Funding. » *Finance and Development*. Washington : Fonds monétaire international.
- Lachaud, Jean-Pierre. 1999. « Envoi de fonds, inégalité et pauvreté au Burkina Faso. » Document de travail 40, Groupe d'Économie du Développement de l'Université Montesquieu Bordeaux IV.
- Lopez-Cordova, E. 2005. « Globalization, Migration and Development: The Role of Mexican Migrant Remittances. » *Economia* 6 (1) : 217–56.
- Lucas, Robert E. B. and Oded Stark. 1985. « Motivations to Remit: Evidence from Botswana. » *Journal of Political Economy* 93 (5) : 901–18.
- Lucas, Robert, E. B. 1987. « Emigration to South Africa's Mines. » *American Economic Review* 77 (3) : 313–30.
- Lueth, Erik et Marta Ruiz-Arranz. 2008. « Determinants of Bilateral Remittance Flows. » *B.E Journal of Macroeconomics* 8 (1), Article 26.
- Maimbo, Samuel, Tania Saranga et Nicholas Strychacz. 2010. « Facilitating Cross-Border Mobile Banking in Southern Africa. » *Economic Premise* 26, Banque mondiale, Washington.
- Mansuri, Ghazala. 2007. « Does Work Migration Spur Investment in Origin Communities? Entrepreneurship, Schooling et Child Health in Rural Pakistan. » Dans *International Migration, Economic Development et Policy*, éd. Çağlar Özden et Maurice Schiff, 99–140. Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- Martinez, Claudia, Diego Aycinena et Dean Yang. 2010. « The Impact of Remittance Fees on Remittance Flows: Evidence from a Field Experiment among Salvadoran Migrants. » Département d'économie, Université du Michigan, Ann Arbor.
- Mas, Ignacio et Dan Radcliffe. 2010. « Mobile Payments Go Viral: M-PESA in Kenya. » Document de travail, Fondation Bill et Melinda Gates, Seattle, WA.
- Massey, Douglas et Emilio A. Parrado. 1998. « International Migration and Business Formation in Mexico. » *Social Science Quarterly* 79 (1) : 1–20.
- McCormick, Barry et Jackline Wahba. 2001. « Overseas Work Experience, Savings and Entrepreneurship amongst Return Migrants to LDCs. » *Scottish Journal of Political Economy* 48 (2) : 164–78.
- . 2003. « Return International Migration and Geographical Inequality: The Case of Egypt. » *Journal of African Economies* 12 (4) : 500–32.
- McKenzie, David et Hillel Rapoport. 2010. « Can Migration Reduce Educational Attainment? Evidence from Mexico. » *Journal of Population Economics* DINF : 10.1007/s00148-010-0316-x.

- McKenzie, David et Marcin J. Sasin. 2007. « Migration, Remittances, Poverty et Human Capital: Conceptual and Empirical Findings. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 4272, Banque mondiale, Washington.
- Miller, Douglas L. et Anna L. Paulson. 2007. « Risk Taking and the Quality of Informal Insurance: Gambling and Remittances in Thailand. » Document de travail 2007-01, Banque fédérale de réserve de Chicago.
- Mohapatra, Sanket et Dilip Ratha. 2011. *Remittance Markets in Africa*. Washington : Banque mondiale.
- Mohapatra, Sanket, George Joseph et Dilip Ratha. 2009. « Remittances and Natural Disasters: Ex-Post Response and Contribution to Ex-Ante Preparedness. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 4972, Banque mondiale, Washington.
- Morawczynski, Olga et Mark Pickens. 2009. « Poor People Using Mobile Financial Services: Observations on Customer Usage and Impact from M-PESA. » Dossier CGAP, Groupe consultatif pour l'aide aux pauvres, Washington.
- Nagarajan, Subha. 2009. « Migration, Remittances et Household Health: Evidence from South Africa. » Thèse de doctorat, Département d'économie, George Washington University, Washington.
- Niimi, Yoko et Caglar Ozden. 2006. « Migration and Remittances: Causes and Linkages. » Document de travail pour la recherche sur les politiques 4087, Banque mondiale, Washington.
- Odozia, John C., Timothy T. Awoyemba et Bolarin T. Omonona. 2010. « Household Poverty and Inequality: The Implication of Migrants' Remittances in Nigeria. » *Journal of Economic Policy Reform* 13 (2) : 191-99.
- Orozco, Manuel. 2009. « Emerging Markets for Rwanda: Remittance Transfers, Its Marketplace and Financial Intermediation. » *Dialogue interaméricain*, Washington.
- Osili, Una Okonkwo. 2004. « Migrants and Housing Investments: Theory and Evidence from Nigeria. » *Economic Development and Cultural Change* 52 (4) : 821-49.
- Page, John et Sonia Plaza. 2006. « Migration Remittances and Development: A Review of Global Evidence. » *Journal of African Economies* 15 (Suppl 2) : 245-336.
- Pendleton, Wade, Jonathan Crush, Eugene Campbell, Thuso Green, Hamilton Simelane, Daniel Tevera et Fion de Vletter. 2006. « Migration, Remittances and Development in Southern Africa. » *Série sur les politiques de migration* 44, *Projet sur la migration en Afrique australe, Le Cap, Afrique du Sud*.
- Pickens, Mark, David Porteous et Sarah Rotman. 2009. « Scenarios for Branchless Banking in 2020. » *Note Focus CGAP 57*, Groupe consultatif pour l'aide aux pauvres, Washington. <http://www.cgap.org/gm/document-1.9.40599/FN57.pdf>.
- Plaza, Sonia, Mario Navarrete et Dilip Ratha. 2011. « Migration and Remittances Household Surveys in Africa: Methodological Aspects and Main Findings. » Banque mondiale, Washington.
- Ponsot, Frédéric et Bruno Obegi. 2010. « Étude de capitalisation des initiatives et mécanismes en matière de transferts de fonds au Mali. » Étude menée pour le Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM), Mali.
- Ponsot, Frédéric. 2011. « Remittance Market in France. » Dans *Remittance Markets in Africa*, éd. Sanket Mohapatra et Dilip Ratha. Washington : Banque mondiale.
- Pulver, Caroline, William Jack et Tavneed Suri. 2009. « The Performance and Impact of M-PESA: Preliminary Evidence from a Household Survey. » FSD Kenya Trust. http://technology.cgap.org/technologyblog/wp-content/uploads/2009/10/fsd_june2009_caroline_pulver.pdf.

- Quartey, Peter et Theresa Blankson. 2004. « Do Migrant Remittances Minimize the Impact of Macro-volatility on the Poor in Ghana. » Rapport préparé pour le Réseau de développement mondial, Université du Ghana, Legon.
- Quartey, Peter. 2006. « The Impact of Migrant Remittances on Household Welfare in Ghana. » Research Paper 158, African Economic Research Consortium, Nairobi.
- Rajan, Raghuram G. et Arvind Subramanian. 2005. « What Undermines Aid's Impact on Growth? » Document de travail du FMI 05/127, Fonds monétaire international, Washington.
- Rajan, Raghuram G. et Luigi Zingales. 1998. « Financial Dependence and Growth. » *American Economic Review* 88 (3) : 559–86.
- Rao, Bhaskara et Gazi Hassan. 2009. « A Panel Data Analysis of the Growth Effects of Remittances. » Document de travail de MPRA 18021, Munich. http://mpra.ub.uni-muenchen.de/18021/1/MPRA_paper_18021.pdf.
- Ratha, Dilip et Jan Riedberg. 2005. « On Reducing Remittance Costs. » Banque mondiale, Groupe de recherche pour le développement, Washington.
- Ratha, Dilip et Sanket Mohapatra. 2007. « Increasing the Macroeconomic Impact of Remittances. » Document préparé pour l'action de sensibilisation sur les envois de fonds dans le cadre du G-8, Berlin, 28–30 novembre. http://dilipratha.com/index_files/G8Berlin.pdf.
- Ratha, Dilip et William Shaw. 2007. « South-South Migration and Remittances. » Document de travail du Groupe Perspectives du développement 102, Banque mondiale, Washington.
- Ratha, Dilip, Prabal De et Sanket Mohapatra. 2011. « Shadow Sovereign Ratings for Unrated Developing Countries. » *World Development* 39 (3) : 295–307.
- Ratha, Dilip, Sanket Mohapatra et Ani Silwal. 2010. « Outlook for Remittance Flows 2010–11: Remittance Flows to Developing Countries Remained Resilient in 2009, Expected to Recover in 2010–11. » Dossier sur la migration et le développement 12, Banque mondiale, Groupe Perspectives du développement. <http://www.worldbank.org/prospects/migrationandremittances>.
- Ratha, Dilip, Sanket Mohapatra et Sonia Plaza. 2009. « Beyond Aid: New Sources and Innovative Mechanisms for Financing Development in Sub-Saharan Africa. » Dans *Innovative Financing for Development*, ed. Suhas Ketkar et Dilip Ratha, 143–83. Washington : Banque mondiale.
- Ratha, Dilip. 2003. « Workers' Remittances: An Important and Stable Source of External Finance for Developing Countries. » Dans *Global Development Finance 2003*. Washington : Banque mondiale.
- . 2005. « Leveraging Remittances for Capital Market Access. » Banque mondiale, Groupe Perspectives du développement, équipe Migration et envois de fonds, Washington.
- . 2007. « Leveraging Remittances for Development. » Policy Brief, Migration Policy Institute, Washington.
- . 2010. « Mobilize the Diaspora for the Reconstruction of Haiti. » Article de fond SSRC : Haiti, Now and Next, Social Science Research Council, New York. <http://www.ssrc.org/features/pages/haiti-now-and-next/1338/1438/>.
- Roache, Shaun K. et Ewa Gradzka. 2007. « Do Remittances to Latin America Depend on the U.S. Business Cycle? » Document de travail du FMI 07/273, Fonds monétaire international, Washington.
- Russell, Sharon S. 1992. « Remittances from International Migration: A Review in Perspective. » *World Development* 14 (6) : 677–96.
- Rutten, Lamon et Okey Oramah. 2006. « Using Commoditized Revenue Flows to Leverage Access to International Finance; with a Special Focus on Migrant Remittances and Payment Flows. » Étude préparée pour le Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Genève.

- Sayan, Serdar. 2006. « Business Cycles and Workers' Remittances: How Do Migrant Workers Respond to Cyclical Movements of GDP at Home? » Document de travail du FMI 06/52, Fonds monétaire international, Washington.
- Singh, Raju J., Markus Haacker et Kyung-woo Lee. 2009. « Determinants and Macroeconomic Impact of Remittances to Sub-Saharan Africa. » Document de travail du FMI 09/216, Fonds monétaire international, Washington.
- Skeldon, Ronald. 2002. « Migration and Poverty. » *Asia-Pacific Population Journal* 17 (4) : 67–82.
- Sorensen, Ninna Nyberg. 2004. « Migrant Remittances as a Development Tool: The Case of Morocco. » Document de travail de l'OIM 2, Organisation internationale pour les migrations, Genève. http://www.belgium.iom.int/pan-europeandialogue/documents/remittances_morocco.pdf.
- Suleri, Abid Qaiyum et Kevin Savage. 2006. « Remittances in Crisis: A Case Study of Pakistan. » Overseas Development Institute, Londres. http://www.odi.org.uk/hpg/papers/BGPaper_RemittancesPakistan.pdf.
- Taylor, J. Edward et T. J. Wyatt. 1996. « The Shadow Value of Migrant Remittances, Income and Inequality in a Household-Farm Economy. » *Journal of Development Studies* 32 (6) : 899–912.
- Tevera, Daniel et Abel Chikanda. 2009. « Migrant Remittances and Household Survival in Zimbabwe. » Document de travail, Projet sur la migration en Afrique australe, Le Cap.
- Toxopeus, Helen S. et Robert Lensink. 2007. « Remittances and Financial Inclusion in Development. » Document de recherche UNU-WIDER 2007/49, United Nations University–World Institute for Development Economics Research, Helsinki.
- Valero-Gil, Jorge N. 2009. « Remittances and the Household's Expenditures on Health. » *Journal of Business Strategies* (Spring), Huntsville, TX.
- Weiss-Fagan, Patricia. 2006. « Remittances in Crisis: A Haiti Case Study. » Overseas Development Institute, Londres. http://www.odi.org.uk/hpg/papers/BG_Haiti_remittances.pdf.
- Woodruff, Christopher et Rene Zenteno. 2001. « Remittances and Microenterprises in Mexico. » Document de travail UCSD Graduate School of International Relations and Pacific Studies, Université de Californie San Diego.
- . 2007. « Migration Networks and Microenterprises in Mexico. » *Journal of Development Economics* 82 (2) : 509–28.
- Wouterse, F. 2010. « Remittances, Poverty, Inequality and Welfare: Evidence from the Central Plateau of Burkina Faso » *Journal of Development Studies* 46 (4) : 771–89.
- Wu, Treana. 2006. « The Role of Remittances in Crisis. An Aceh Research Study. » Overseas Development Institute, Londres. http://www.odi.org.uk/hpg/papers/BG_Remittances_Aceh.pdf.
- Yang, Dean et HwaJung Choi. 2007. « Are Remittances Insurance? Evidence from Rainfall Shocks in the Philippines. » *World Bank Economic Review* 21 (2) : 219–48.
- Yang, Dean. 2008a. « Coping With Disaster: The Impact of Hurricanes on International Financial Flows, 1970–2002. » *B.E. Journal of Economic Analysis and Policy* 8 (1), Article 13.
- . 2008b. « International Migration, Remittances and Household Investment: Evidence from Philippine Migrants' Exchange Rate Shocks. » *Economic Journal* 118 (528) : 591–630.

Migration des populations hautement qualifiées

La migration de personnes avec un haut niveau d'éducation ou hautement qualifiées reste un sujet crucial, controversé et difficile¹. Elle est cruciale, car elle implique le transfert d'un capital humain qui constitue un facteur clé de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Elle est controversée, car dans de nombreux cas, le transfert s'effectue depuis des pays souffrants de la rareté de telles ressources vers des pays qui en détiennent déjà une relative abondance. Elle est difficile à analyser parce que le manque général de données signifie que ni les causes ni les impacts de ce phénomène ne sont bien compris.

Un niveau élevé de migration hautement qualifiée reste rarement le problème principal mais plutôt un symptôme parmi une myriade d'autres problèmes de développement. Sans réponse correcte aux divers défis politiques (dans les domaines de l'éducation, des marchés financiers et du travail, de la santé et des finances publiques), les efforts pour concevoir des mécanismes maîtrisant les avantages et réduisant les coûts de la migration hautement qualifiée ne seront jamais complètement efficaces. Ils peuvent en fait même être futiles. La discussion a permis d'émettre les conclusions principales suivantes :

- Même si le taux d'émigration des travailleurs diplômés du tertiaire est élevé dans de nombreux pays d'Afrique, celui-ci peut varier considérablement d'un pays à l'autre. Les taux de la migration hautement qualifiée sont particulièrement élevés dans les petits pays à faible revenu et affectés par des conflits. Les faibles niveaux en capital humain de nombreux pays africains amplifient l'impact de la migration hautement qualifiée. Plutôt que d'essayer d'enrayer la migration, les gouvernements et les décideurs africains devraient orienter leurs efforts sur la promotion de l'enseignement et sur l'augmentation des niveaux de compétences et sur l'établissement d'un environnement dans lequel les ouvriers hautement qualifiés pourraient bénéficier d'opportunités productives dans leur pays.
- Les migrants diplômés du troisième cycle provenant de divers pays africains affichent de larges différences en termes de performances sur les marchés du travail des pays de destination. Ces différences

proviennent de la connaissance de la langue, de la qualité de l'enseignement dans les pays d'origine et de la vitesse d'intégration dans les marchés du travail des pays de destination. Les performances des migrants diplômés du troisième cycle sont importantes quant à l'impact sur le développement général de la migration hautement qualifiée, car elles affectent leur capacité à envoyer des fonds et de générer d'autres effets externes positifs de la diaspora.

- Les données et les analyses déterminent d'importantes implications pour les politiques de limitation des coûts et de maximisation des avantages de la migration des diplômés du troisième cycle. L'enseignement doit constituer un volet majeur. En orientant les ressources de l'enseignement vers des programmes d'un niveau moins sophistiqué (par exemple, la formation d'assistants-médecins plutôt que de docteurs) on peut accroître la mise sur le marché d'employés formés à la prestation de services dont le manque se fait cruellement sentir dans les zones non desservies, mais avec pour corollaire aussi la réduction de la capacité de ces personnes formées à trouver un emploi dans les pays de destination. Cependant, de telles politiques doivent être mises en œuvre en se basant sur les besoins du pays afin de trouver un juste compromis entre les spécialistes et les personnels moins qualifiés, et non sur les implications liées à la migration hautement qualifiée. En demandant aux étudiants de fournir un service public gratuit pendant une durée modérée (dans la mesure où les obligations les plus coûteuses concernent l'encouragement à l'immigration et la dissuasion au retour) et de rembourser une partie du coût de l'enseignement reçu tout en fournissant des subventions fondées sur les performances à certains étudiants, il serait possible d'accroître les avantages d'un enseignement supérieur tout en limitant les pertes fiscales issues de la migration hautement qualifiée.
- Les restrictions sur l'émigration de professionnels hautement qualifiés vont à l'encontre des libertés civiles, elles peuvent ne pas décourager l'émigration, étant donné l'attraction et les incitations liées à l'émigration, et encore moins décourager le retour au pays. Les incitations au retour peuvent être inefficaces, elles peuvent être proposées à des migrants qui seraient néanmoins revenus au pays et elles peuvent inspirer un ressentiment de la part des travailleurs n'ayant jamais migré. L'élimination des restrictions sur la reconnaissance des qualifications et de l'expérience étrangères pourrait encourager le retour au pays.
- La taxation d'émigrants potentiels peut s'avérer difficile à appliquer, elle nécessiterait en effet la coopération des gouvernements des pays de destination qui retirent de larges profits de l'émigration hautement qualifiée. Les pays de destination pourraient considérer la fourniture d'une assistance financière et technique aux programmes d'enseignement des pays d'origine, étant entendu qu'une telle aide ne peut pas remplacer les programmes existants. Une option restant à étudier concerne l'utilisation d'institutions d'embauche (publiques ou privées) pour qu'elles ouvrent des installations de formation en Afrique.

Ce chapitre est organisé comme suit. La première section examine les données disponibles sur la migration hautement qualifiée en provenance d’Afrique et en compare les tendances entre les pays du continent². La deuxième section examine les performances des migrants diplômés du troisième cycle sur les marchés du travail de destination en s’intéressant plus particulièrement à la migration des professionnels de la santé et à l’impact de cette migration sur l’Afrique. La troisième section analyse les diverses options politiques.

AVANTAGES ET TENDANCES DE LA MIGRATION HAUTEMENT QUALIFIÉE

Les travailleurs à haut degré d’éducation génèrent des répercussions positives qui sont cruciales pour le développement et la croissance économiques. Ces répercussions sont perdues pour les pays d’origine des migrants hautement qualifiés aussitôt le départ de ces derniers. Parmi de telles répercussions, citons les retombées de productivité sur les travailleurs hautement et moyennement qualifiés, sur les services publics de l’enseignement et de la santé, chacun bénéficiant de retombées sociales immédiates et ultérieures, sur les activités innovantes et créatives qui sont le fondement d’une croissance sur le long terme et sur les contributions à la bonne santé des institutions sociales, politiques et économiques. De plus, dans la plupart des pays, l’enseignement tertiaire est financé par l’état et les personnes avec un haut degré d’éducation sont des contributeurs fiscaux nets une fois entrés dans la population active. C’est pourquoi leur migration implique une perte fiscale pour leurs pays.

Au plan positif, la migration de personnes avec un haut degré d’éducation génère de nombreux avantages pour leurs pays d’origine. Les migrants envoient des fonds vers leurs familles et établissent des liens économiques et sociaux entre leurs pays d’origine et le reste du monde. De nombreuses autres répercussions positives de la diaspora, comme le retour de professionnels avec de meilleures compétences, sont traitées au chapitre 4 (consultez également Wahba 2007 ; Dustmann, Fadlon et Weiss 2010). Un ensemble influent de travaux récents affirme que la migration de travailleurs avec un haut degré d’éducation peut avoir un impact positif net sur l’enseignement dans un pays (encadré 3.1).

Easterly et Nyarko (2009) considèrent qu’en Afrique, les profits obtenus par les migrants et leurs familles sont suffisamment importants pour surpasser les pertes générales d’un pays associées à la migration hautement qualifiée et que cette dernière augmente l’accumulation générale du capital humain. Ils n’ont pas été en mesure d’apporter la preuve d’aucun effet négatif de la migration qualifiée sur la croissance et ont conclu que, tout bien pesé, une telle migration est bénéfique pour l’Afrique. Ils ont noté que les pertes du pays d’origine restent minimales si les professionnels qui émigrent ne sont pas en mesure d’utiliser efficacement leurs compétences dans le pays d’origine en raison d’un climat d’investissement peu attractif, d’avantages complémentaires inadéquats (comme des installations médicales médiocres) ou le manque d’économies d’échelle. La volumineuse documentation sur ce sujet

Encadré 3.1 Recrutement de cerveaux

Généralement, les gens doivent prendre leurs décisions éducationnelles avant de pouvoir matérialiser des opportunités de migration. Dans de nombreux cas, le niveau d'éducation augmente la possibilité d'émigrer vers des pays à revenu élevé dans la mesure où la politique d'immigration pour maints d'entre eux favorise les personnes possédant un haut niveau d'éducation. C'est en raison de telles politiques que de nombreuses personnes investissent dans une éducation d'un niveau supérieur à celui qu'elles auraient dû recevoir afin d'augmenter leurs chances de pouvoir émigrer (Stark, Helmenstein et Prskawetz 1997 ; Beine, Docquier et Rapoport 2001). Cependant, certaines personnes dotées d'un diplôme de l'enseignement supérieur, ayant l'espoir de pouvoir émigrer, ne le pourront peut-être pas. Ceci peut provoquer l'accroissement du capital humain (recrutement de cerveaux) si le nombre de personnes acquérant une éducation supérieure, mais restant chez elles, dépasse le nombre de personnes qui migrent. Une réduction du capital humain (« recrutement de cerveaux ») se produira autrement (Mountford 1997 ; Stark 2004 ; Banque mondiale 2006). Parmi les quelques analyses au niveau du pays, Chand et Clemens (2008) considèrent que les taux élevés d'émigration par les Fidjiens diplômés du tertiaire augmentent les investissements dans l'éducation du tertiaire aux Îles Fidji ainsi que la quantité de personnes éduquées du tertiaire par rapport au nombre net de départs.

L'évidence empirique doit être tempérée eu égard à l'importance relative du recrutement de cerveaux par rapport aux effets de ce recrutement. Beine, Docquier et Rapoport (2001) ont découvert que, pour un sous-groupe de pays en développement pour lequel le produit intérieur brut (PIB) par habitant est inférieure de 15 % à celui des pays du G-7, le capital humain détient une relation positive avec le taux de migration, ce qui indique un recrutement de cerveaux. Pour la totalité de l'échantillon (qui comprend aussi des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure comme le Brésil, le Mexique et l'Afrique du Sud), ils n'ont trouvé aucune preuve d'une perte d'accumulation du capital humain résultant de la migration^a. Dans une étude plus récente, Angel-Urdinola, Takeno et Wodon (2008) ont découvert une relation négative entre l'émigration d'étudiants d'Amérique latine vers les États-Unis et les taux d'inscription dans le tertiaire dans leurs pays d'origine, ce qui indique une absence de recrutement de cerveaux^b. Il existe quelques expériences positives de recrutement de cerveaux dans les secteurs de la santé et des technologies de l'information. Les attentes de l'immigration peuvent avoir accru l'incitation à investir dans l'enseignement supérieur et les formations spécialisées comme les technologies de l'information (en Inde et à Taïwan, en Chine) et les soins infirmiers (au Ghana et aux Philippines) (Solimano 2008).

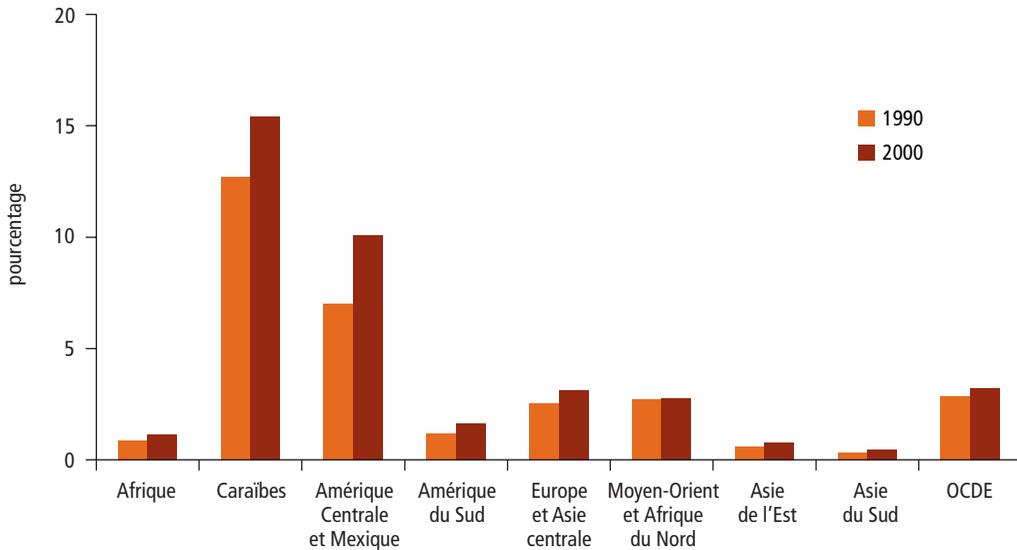
a. Les auteurs ont utilisé en 1998 un échantillon de 37 pays en développement afin d'examiner la relation entre un indicateur du niveau de réussite scolaire et le taux de migration vers les États-Unis, en contrôlant d'autres variables comme les dépenses publiques d'éducation, les différences salariales et la population du pays d'origine.

b. Il est difficile de conclure que ces résultats, basés sur des données annuelles, représentent la preuve d'une fuite des cerveaux et pas simplement l'absence d'un recrutement de cerveaux. Même s'il existait un effet quelconque de recrutement de cerveaux, un large fossé apparaîtrait entre la migration de personnes hautement qualifiées et l'incitation pour ceux restant au pays à acquérir une éducation supérieure.

(consultez Docquier et Rapoport 2009) atteste clairement de la difficulté de mesurer les coûts et les avantages sans pouvoir fournir une conclusion sur les bénéfices nets issus de la migration hautement qualifiée.

MIGRATION HAUTEMENT QUALIFIÉE PAR RÉGION DU MONDE

Les niveaux de migration provenant des pays en développement, particulièrement en Afrique, vers les pays de l'OCDE sont faibles. Ce fait est surprenant si l'on considère les différentiels importants entre les salaires et les revenus des pays développés et en développement.

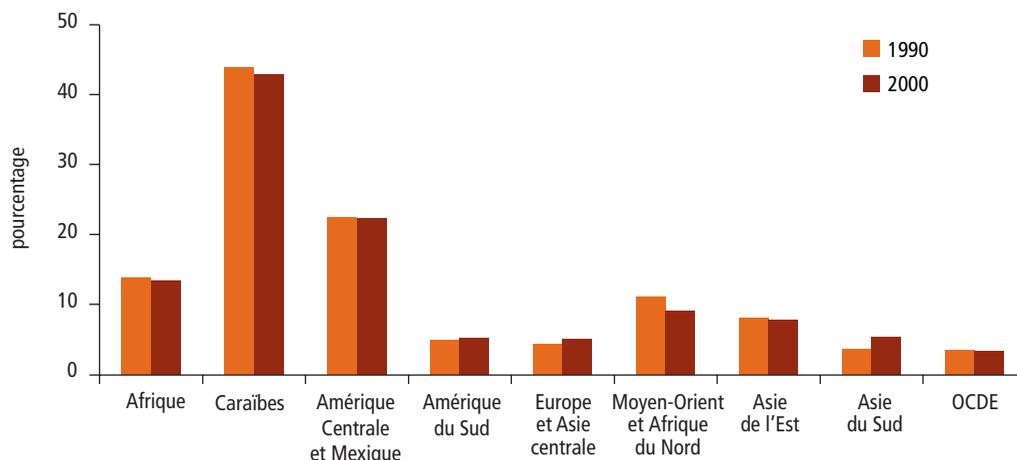
Figure 3.1 Part des migrants dans la population active, par région entre 1990 et 2000

Source : auteurs, sur la base des données de la base de données Migration qualifiée internationales (décrites dans Docquier et autres 2010).

Avec l'exception des Caraïbes et de l'Amérique centrale, toutes les régions en développement détiennent des taux de migration de 3 % ou moins de leur population active totale en 2000 (base de données Migration qualifiée globale, décrite dans Docquier et autres 2010). L'Afrique subsaharienne présente le troisième taux le plus bas de migration parmi les régions en développement, avec seulement 1 % de sa population active résidant dans des pays de l'OCDE ou en Afrique du Sud en 2000 (figure 3.1). Seule l'Asie du Sud et de l'Est a des taux de migration inférieurs à ceux de l'Afrique, avec moins de 1 % de la population active. Néanmoins, toutes les régions en développement ont vu leurs flux migratoires augmenter d'environ 20 % entre 1989 et 2000, ce qui suggère un accroissement de la mobilité des travailleurs issus de pays en développement vers des destinations de l'OCDE.

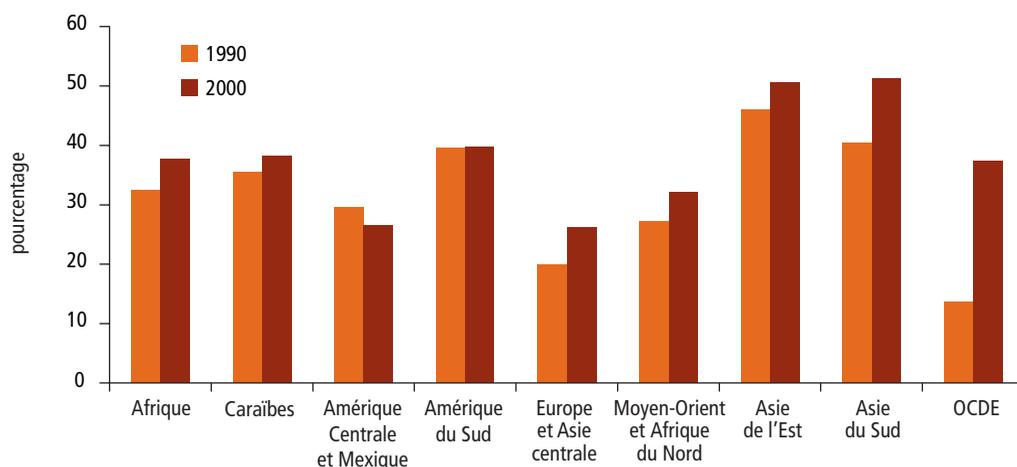
Les travailleurs avec un haut degré d'éducation ont plus tendance à émigrer que ceux moins éduqués. Dans toutes les régions en développement, en 1990 et en 2000, le taux de migration des travailleurs diplômés du troisième cycle (le nombre de migrants diplômés du troisième cycle divisé par le nombre de travailleurs diplômés du troisième cycle) a largement dépassé le taux de migration des travailleurs moins éduqués. En 2000, les taux de migration des travailleurs diplômés du troisième cycle s'établissaient à environ 5 % en Amérique du Sud, en Asie du Sud et en Europe de l'Est, à plus de 41 % dans les Caraïbes (figure 3.2). L'Afrique détenait le troisième taux de migration le plus élevé de travailleurs diplômés du troisième cycle après les Caraïbes, l'Amérique centrale et le Mexique. L'Asie du Sud-Est détenait le taux de migration le plus faible, suivie de l'Asie de l'Est, quant aux travailleurs diplômés du troisième cycle.

Figure 3.2 Taux de migration parmi les travailleurs diplômés du tertiaire, 1990 et 2000



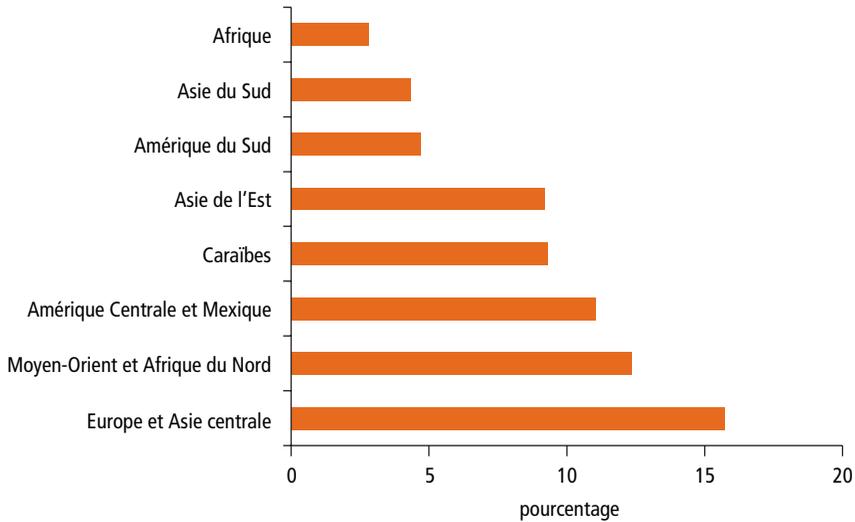
Source : auteurs, sur la base des données de la base de données Migration qualifiée internationales (décrites dans Docquier et autres 2010).

Figure 3.3 Part des migrants diplômés du tertiaire parmi tous les migrants, 1990 et 2000



Source : auteurs, sur la base des données de la base de données Migration qualifiée internationales (décrites dans Docquier et autres 2010).

Une autre statistique importante concerne la part des travailleurs diplômés du troisième cycle par rapport au nombre total de migrants, qui surpasse celle des travailleurs diplômés du troisième cycle dans la population active nationale de chaque région en développement dans le monde (figure 3.3). Par exemple, en Asie du Sud les travailleurs diplômés du troisième cycle représentaient 5 % de la population active et 51 % de tous les migrants. En Afrique subsaharienne, les diplômés du troisième cycle représentaient moins de 3 % de la population active mais plus de 35 % de tous les migrants.

Figure 3.4 Part des travailleurs diplômés du tertiaire dans la population active, 2000

Source : auteurs, sur la base des données de la base de données Migration qualifiée internationale (décrites dans Docquier et autres 2010).

Il existe de nombreuses raisons économiques et politiquement induites expliquant pourquoi les travailleurs diplômés du troisième cycle dans les régions en développement sont plus enclins à émigrer que les travailleurs moins éduqués. En premier lieu, les écarts de salaire (en valeurs absolues) augmentent avec le niveau d'éducation, ce qui signifie des gains plus élevés sur les revenus provenant de l'émigration (Clemens, Montenegro et Pritchett 2008). En deuxième lieu, les travailleurs diplômés du troisième cycle détiennent plus de compétences (comme plusieurs langues), ce qui leur permet de s'adapter relativement plus facilement et plus rapidement aux marchés du travail et aux environnements sociaux des pays de destination. En troisième lieu, les travailleurs éduqués sont mieux à même de supporter les coûts financiers et les obstacles juridiques de l'immigration. En quatrième lieu, les politiques de migration sélective dans de nombreux pays de l'OCDE favorisent fortement les migrants diplômés du troisième cycle.

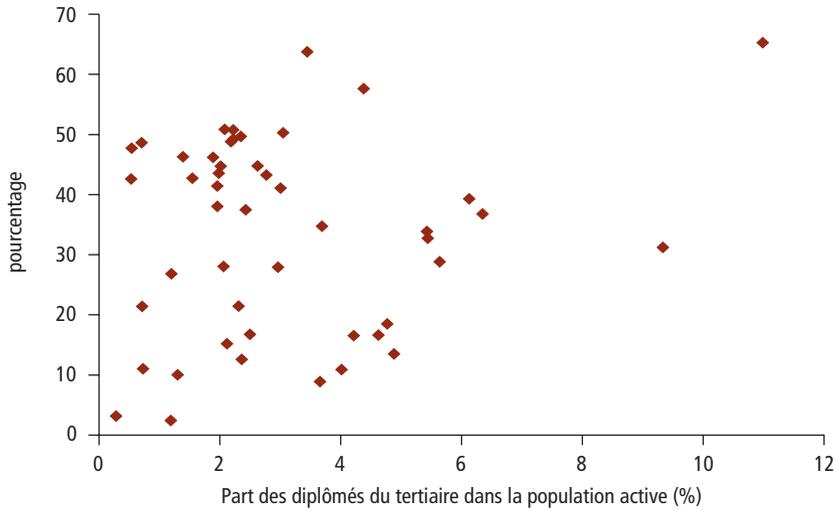
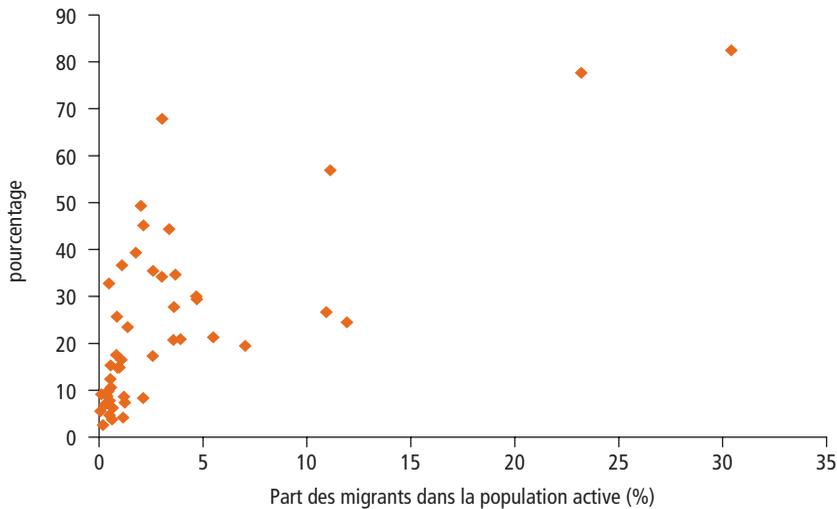
Les taux de migration des travailleurs diplômés du troisième cycle sont particulièrement élevés en Afrique. En 2000, un Africain sur huit diplômés du troisième cycle vivait dans un pays de l'OCDE, le taux le plus élevé parmi les régions en développement hormis les Caraïbes, l'Amérique centrale et le Mexique. Ce taux relativement élevé d'immigration qualifiée démontre que l'Afrique détient le taux le plus faible de diplômés du troisième cycle par rapport à toutes les autres régions en développement (figure 3.4). En 2000, seulement 3 % de la population active en Afrique avait reçu une éducation troisième cycle, un chiffre nettement inférieur à celui des Caraïbes (11 %) ou l'Amérique Centrale et le Mexique (9 %), les deux autres régions avec des taux élevés de migration parmi les travailleurs diplômés du troisième cycle. Malgré des augmentations significatives du nombre de diplômés du troisième cycle dans de nombreux pays africains depuis 2000, l'Afrique subsaharienne reste en retard par rapport aux autres régions.

La faible proportion de la population active diplômée du troisième cycle et l'incapacité relative des non qualifiés à migrer accentue en Afrique les taux de migration des diplômés par rapport aux autres régions. Une comparaison entre l'Afrique et l'Amérique du Sud en offre une illustration utile. En 2000, la population active de l'Amérique du Sud de 170 millions de personnes était nettement inférieure à celle de l'Afrique subsaharienne qui en comptait 240 millions. Néanmoins, l'Amérique du Sud comporte plus de 21,5 millions de travailleurs diplômés du troisième cycle (12,6 % de la population active) contre seulement 6,6 millions (2,8 % de la population active) en Afrique. Environ 1,2 million de migrants diplômés du troisième cycle provenant d'Amérique du Sud et un peu plus d'un million issus de l'Afrique vivaient dans les pays de l'OCDE en 2000. Le taux de migration parmi les diplômés du troisième cycle en Amérique du Sud (5,5 %) correspondait environ au tiers de celui de l'Afrique (15,2 %), ceci en raison du nombre plus important de travailleurs diplômés du troisième cycle en Amérique du Sud. Le taux de migration vers les pays de l'OCDE de travailleurs moins éduqués était beaucoup plus élevé en Amérique du Sud qu'en Afrique, vraisemblablement en raison du coût inférieur du transport vers les États-Unis et de la disponibilité de réseaux sociaux réduisant les coûts d'assimilation et les obstacles juridiques (Beine, Docquier et Ozden 2011). En même temps, un climat d'affaires supérieur et un environnement politique et social plus stable en Amérique latine ont incité les travailleurs diplômés du troisième cycle à rester dans leurs pays (Fajnzylber et Lopez 2007 ; Grogger et Hanson à paraître). Chacun de ces facteurs a conduit à abaisser le rapport entre les migrants munis d'une éducation universitaire et le reste des autres migrants.

MIGRATION HAUTEMENT QUALIFIÉE EN AFRIQUE

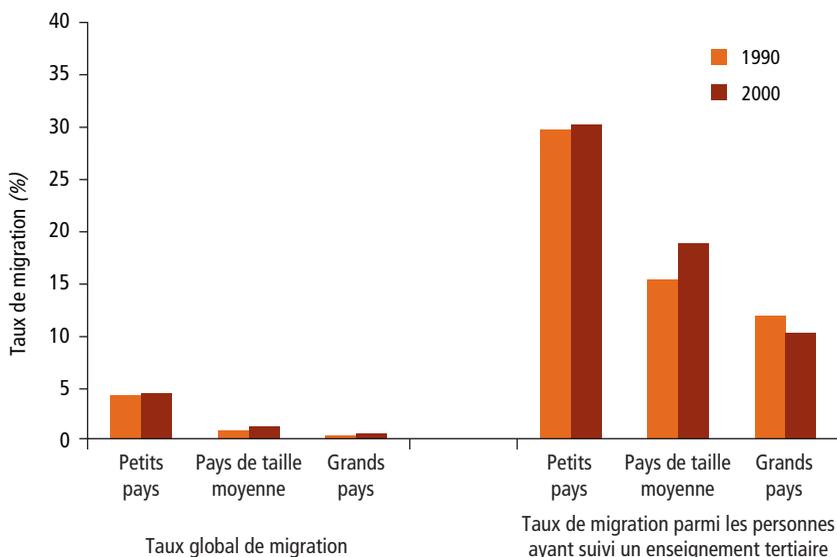
La plupart des pays africains se situent autour de la moyenne régionale avec de faibles niveaux en capital humain et des taux élevés de migration de diplômés du troisième cycle. En 2000, les travailleurs diplômés du troisième cycle représentaient moins de 10 % de la population active dans la grande majorité des pays africains (figure 3.5, panneau a). Ils représentaient au moins 10 % de migrants dans la plupart des pays, mais plus de 30 % dans plus de la moitié de ces pays.

Une des erreurs souvent commises au cours de discussions sur la migration hautement qualifiée consiste à traiter l'Afrique comme une seule entité homogène. Les taux globaux de la migration masquent les importantes disparités parmi des groupes de pays et les pays pris individuellement. En Afrique, la part des migrants dans les travailleurs diplômés du troisième cycle s'étage entre le faible taux de 3 % du Burkina Faso et les 82 % du Cap Vert. À l'inverse, les taux moyens de migration s'étagent entre 1 et 35 % avec une large majorité de pays à moins de 7 % (figure 3.5, panneau b). La grande différence entre les diplômés du troisième cycle et les autres travailleurs provient du fait que la plupart des travailleurs sont incapables de quitter l'Afrique, principalement en raison d'obstacles financiers et physiques.

Figure 3.5 Taux de migration des diplômés du tertiaire dans une sélection de pays africains**a. Pourcentage de migrants ayant suivi une éducation tertiaire****b. Pourcentage de migrants parmi les personnes ayant suivi une éducation tertiaire**

Source : auteurs, sur la base des données de la base de données Migration qualifiée internationales (décrites dans Docquier et autres 2010).

En moyenne, les petits pays d'Afrique présentent des taux de migration plus élevés que les grands pays. En 2000, la part de migrants dans la population active des petits pays (population inférieure à 3 millions) était quatre fois celle des grands pays. Le taux moyen de migration parmi les diplômés du troisième cycle dans les petits pays (30 %) était trois fois plus élevé que dans les grands pays et 1,5 fois supérieure au taux de la migration qualifiée dans les pays de taille moyenne. Cette tendance d'une migration globale plus élevée et d'une

Figure 3.6 Taux de migration en Afrique par taille de pays, 1990 et 2000

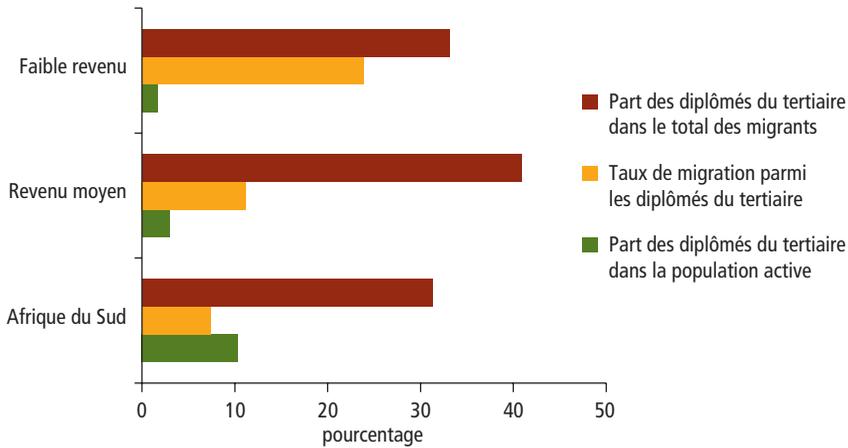
Source : auteurs, sur la base des données de la base de données Migration qualifiée internationales (décrites dans Docquier et autres 2010).

migration des diplômés dans les petits pays ne se limite pas à l'Afrique mais est aussi présente dans les petits pays des Caraïbes et du Pacifique (Docquier et Marfouk 2007).

Les pays africains à faible revenu ont tendance à avoir des taux de migration plus élevés que dans les pays à revenu intermédiaire. Le taux de migration parmi les personnes diplômées du troisième cycle dans les pays africains à faible revenu est deux fois plus élevé que celui des pays à revenu intermédiaire (figure 3.7). Même si en 2000 les personnes diplômées du troisième cycle représentaient moins de 2 % de la population active dans les pays à faible revenu, ils correspondaient à environ le tiers du total des migrants.

Les taux élevés de migration des diplômés du troisième cycle provenant de petits pays à faible revenu révèlent l'insuffisance de la représentativité des travailleurs diplômés du troisième cycle. En 2000, moins de 900 000 des 64 millions de travailleurs dans les pays d'Afrique à faible revenu possédaient un diplôme du troisième cycle. La migration de 200 000 travailleurs diplômés du troisième cycle en provenance de ces pays (il s'agit d'un nombre relativement faible si nous considérons qu'en 2000 ils étaient 173 000 migrants diplômés du troisième cycle dans les pays de l'OCDE ayant quitté l'Afrique du Sud à elle seule) a pour résultat un taux de migration hautement qualifiée élevé dans ce groupe. Le retour sur le capital humain dans ces pays a tendance à être relativement faible, étant donné les opportunités limitées de spécialisation. La référence pour que les travailleurs hautement qualifiés puissent générer des retombées économiques dans les pays plus développés passe par des gains économiques supérieurs et de fortes incitations à migrer.

Figure 3.7 Migration des travailleurs diplômés du tertiaire en Afrique, par niveau de revenu de chaque pays, 2000



Source : auteurs, sur la base des données de la base de données Migration qualifiée internationales (décrites dans Docquier et autres 2010).

Dix pays de taille moyenne et neuf pays à revenu intermédiaire détenaient aussi des taux élevés de migration de diplômés du troisième cycle en 2000. Trois petits pays et trois pays à faible revenu présentaient des taux faibles de migration de diplômés du troisième cycle (tableau 3.1).

Au niveau individuel des pays, l’Afrique du Sud peut se targuer de posséder le plus haut niveau de vie du continent et de comporter une population active relativement qualifiée. Cependant en 2000, le taux de migration vers l’Afrique du Sud parmi les travailleurs diplômés du troisième cycle était seulement deux fois plus élevé que celui du Burkina Faso, une des nations les plus pauvres au monde. Pendant ce temps, plus de 60 % de la population active de diplômés du troisième cycle de Maurice, souvent considérée comme une réussite de l’Afrique, résidaient dans des pays de l’OCDE en 2000. Ce taux est sept fois supérieur au taux de migration des mêmes travailleurs à Madagascar, une autre île-nation francophone avec un PIB par habitant 10 fois inférieur à celui de Maurice. Les taux élevés des migrants diplômés du troisième cycle issus des pays africains à revenu intermédiaire révèlent une plus grande capacité à surmonter les obstacles financiers et juridiques entourant la migration.

Les conflits politiques peuvent affecter la migration des travailleurs diplômés du troisième cycle, sans que cela ne se transforme pour autant en une migration massive de ces derniers. Les taux de migration en 2000 parmi les diplômés du troisième cycle dans sept pays africains ayant souffert de conflits civils pendant les années 1990 s’étagent entre 4 % en Angola et 42 % au Libéria. Divers facteurs spécifiques à chaque pays sont à prendre en compte pour cet écart. Par exemple, les Angolais lusophones sont moins enclins à migrer que les Libériens anglophones dans la mesure où la plupart des destinations pour les migrants diplômés sont aussi de langue anglaise. La présence d’une diaspora établie dans le pays de destination reste aussi un facteur déterminant important du flux migratoire, même pour les travailleurs hautement qualifiés (Beine, Docquier et Ozden 2011).

Tableau 3.1 Taux de migration des personnes hautement qualifiées dans les pays d'Afrique subsaharienne de tailles et de revenus différents, 2000

| Taux de migration inférieur à 10 % | | | Taux de migration compris entre 10 et 25 % | | | Taux de migration supérieur à 25 % | | |
|------------------------------------|--------|-------------|--|--------|-------------|------------------------------------|--------|-------------|
| Pays | Taille | Revenus | Pays | Taille | Revenus | Pays | Taille | Revenus |
| Afrique du Sud | Grand | Élevé-moyen | Cameroun | Moyen | Moyen | Cap-Vert | Petit | Moyen |
| Angola ^a | Moyen | Moyen | Comores | Petit | Moyen | Érythrée | Moyen | Moyen |
| Bénin | Moyen | Moyen | Congo, République démocratique | Grand | Moyen | Gambie | Petit | Moyen |
| Botswana | Petit | Élevé-moyen | Gabon | Petit | Élevé-moyen | Ghana | Moyen | Moyen |
| Burkina Faso | Moyen | Moyen | Guinée équatoriale | Petit | Moyen | Guinée-Bissau | Petit | Faible |
| Burundi ^a | Moyen | Moyen | Lesotho | Petit | Moyen | Kenya | Grand | Faible |
| Côte d'Ivoire | Moyen | Moyen | Mali | Moyen | Moyen | Libéria ^a | Moyen | Faible |
| Djibouti | Petit | Moyen | Nigéria | Grand | Moyen | Malawi | Moyen | Faible |
| Éthiopie | Grand | Moyen | Sénégal | Moyen | Moyen | Maurice | Petit | Élevé-moyen |
| Guinée | Moyen | Moyen | Swaziland | Petit | Moyen | Mozambique ^a | Moyen | Faible |
| Madagascar | Moyen | Faible | Tanzanie | Grand | Faible | Namibie | Petit | Élevé-moyen |
| Mauritanie | Moyen | Faible | Togo | Moyen | Faible | Ouganda | Moyen | Faible |
| Niger | Moyen | Faible | Zambie | Moyen | Faible | République du Congo ^a | Moyen | Moyen |
| République centrafricaine | Moyen | Moyen | Zimbabwe | Moyen | Faible | Rwanda ^a | Moyen | Faible |
| Soudan ^a | Grand | Moyen | | | | Sao Tomé-et-Principe | Petit | Moyen |
| Tchad | Petit | Moyen | | | | Seychelles | Petit | Élevé-moyen |
| | | | | | | Sierra Leone | Moyen | Faible |
| | | | | | | Somalie ^a | Moyen | Faible |

Source : auteurs, sur la base des données de la base de données Migration qualifiée internationales (décrites dans Docquier et autres 2010).

a. A connu une guerre civile au cours des années 1990.

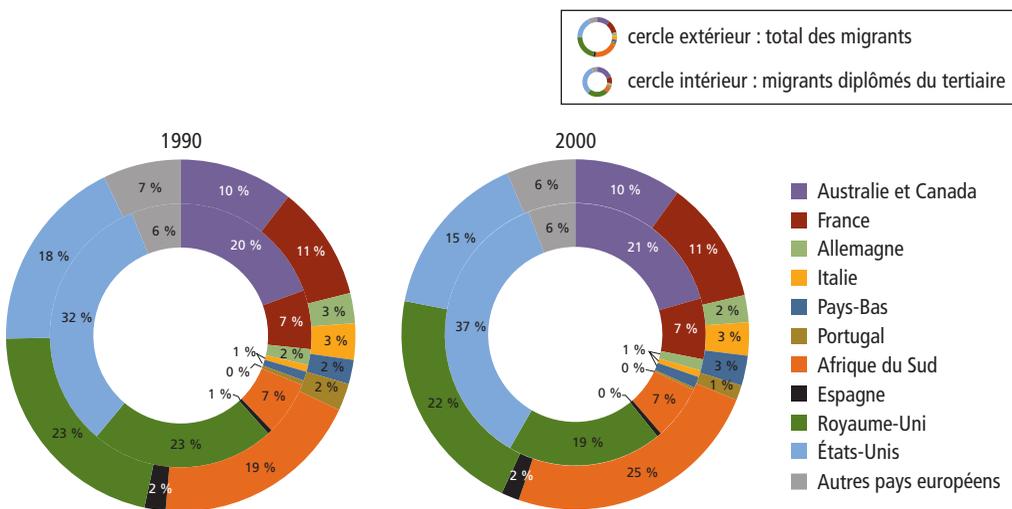
DESTINATIONS DES MIGRANTS HAUTEMENT QUALIFIÉS

Les migrants diplômés du troisième cycle provenant d'Afrique se rendent dans presque tous les cas vers des pays anglophones comme les États-Unis, l'Australie et le Canada. En 2000, 53 % de tous les émigrants provenant des pays africains et ayant reçu une éducation du troisième cycle se sont rendus dans ces trois pays alors qu'ils étaient plus nombreux, 57 %, en 1990 (figure 3.8). Ces pays, d'un autre côté, ne représentent que 28 % de tous les émigrants africains vers les pays de l'OCDE.

L'importance des États-Unis, de l'Australie et du Canada pour les migrants africains diplômés du troisième cycle résulte de plusieurs facteurs. En premier lieu, les politiques de migration dans ces pays ont tendance à favoriser les migrants ayant reçu une éducation en général. En deuxième lieu, ces destinations possèdent des marchés du travail plus flexibles que d'autres pays de l'OCDE. En troisième lieu, ces pays sont largement perçus comme pouvant offrir de meilleures perspectives de carrières et d'assimilation que d'autres destinations de l'OCDE. En quatrième lieu, ces pays sont plus éloignés de l'Afrique que les destinations européennes, ce qui implique des coûts de migration plus élevés et s'avère donc défavorable pour les travailleurs non diplômés, qui sont généralement dans l'incapacité de faire face à ces coûts.

Une observation plus attentive de 10 pays africains différents révèle des informations plus détaillées sur les pays de destination des émigrants. Les liens coloniaux sont indéniablement un déterminant de la destination³. Par exemple, la France compte la part la plus importante de migrants en provenance de Côte d'Ivoire, de Madagascar

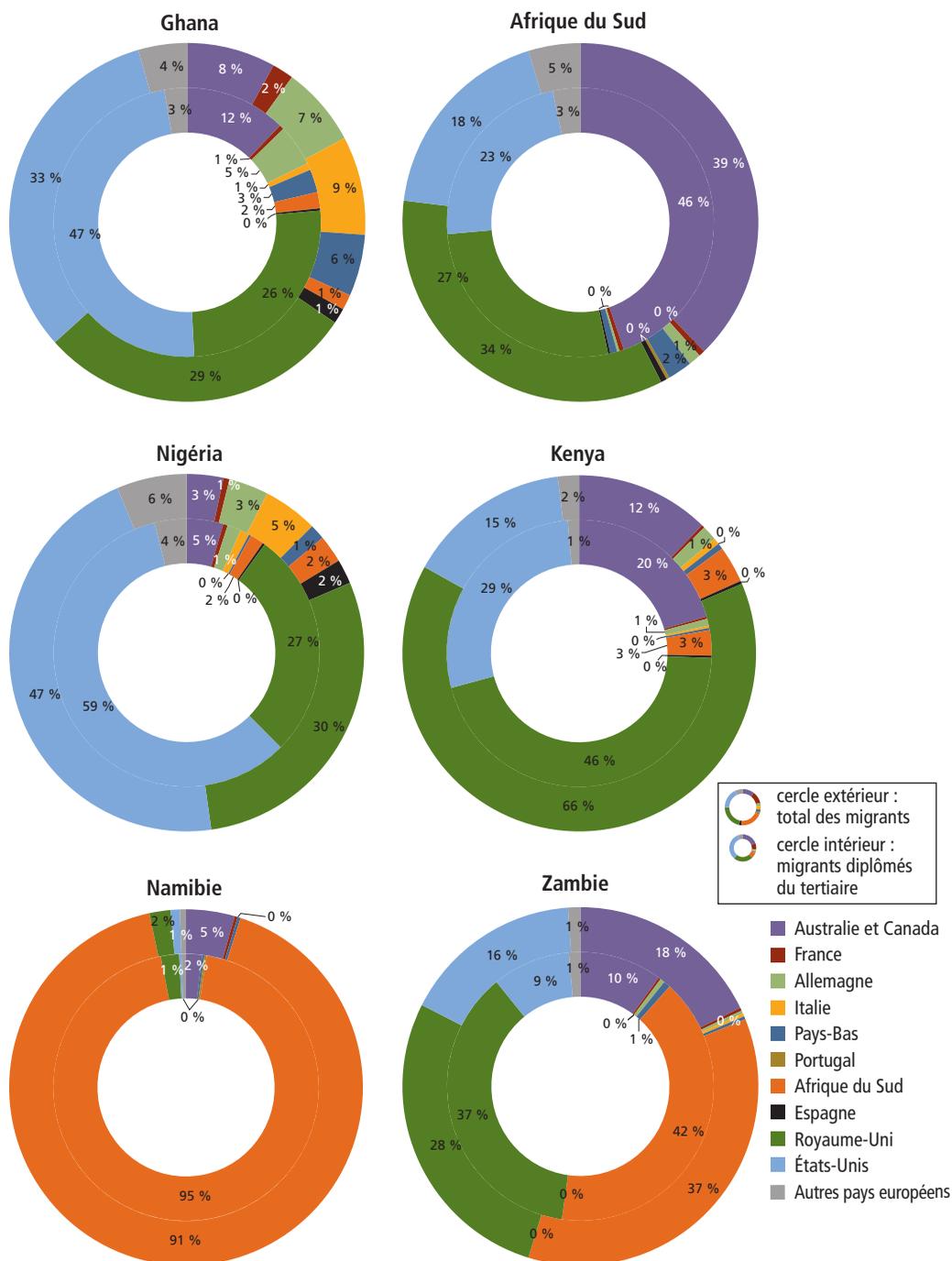
Figure 3.8 Répartition du total des migrants et des migrants diplômés provenant d'Afrique par destination, 1990 et 2000



Source : auteurs, sur la base des données de la base de données Migration qualifiée internationales (décrites dans Docquier et autres 2010).

Remarque : le cercle extérieur présente le total des migrants. Le cercle intérieur présente les migrants diplômés du tertiaire.

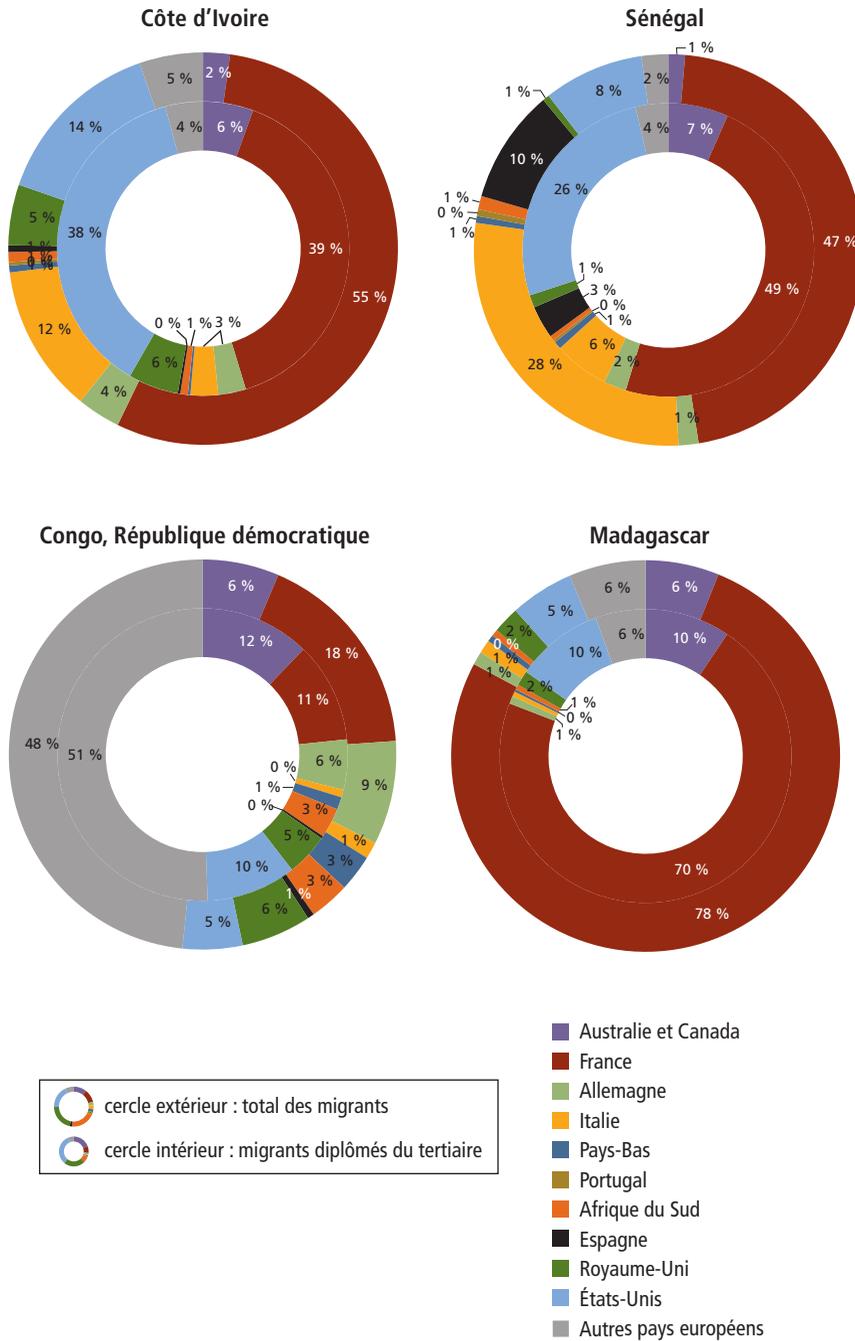
Figure 3.9 Répartition du total des migrants et des migrants diplômés provenant de pays anglophones d'Afrique sélectionnés, 2000



Source : auteurs, sur la base des données de la base de données Migration qualifiée internationales (décrites dans Docquier et autres 2010).

Remarque : le cercle extérieur présente le total des migrants. Le cercle intérieur présente les migrants diplômés du tertiaire.

Figure 3.10 Répartition du total des migrants et des migrants diplômés provenant de pays francophones d'Afrique sélectionnés, 2000



Source : auteurs, sur la base des données de la base de données Migration qualifiée internationales (décrites dans Docquier et autres 2010).

Remarque : le cercle extérieur présente le total des migrants. Le cercle intérieur présente les migrants diplômés du tertiaire.

et du Sénégal, alors que le Royaume-Uni reçoit la plus grande partie des migrants du Kenya et de la Zambie (cercles extérieurs de la figure 3.9).

Les liens coloniaux paraissent moins importants pour les migrants diplômés du troisième cycle. En 2000, les États-Unis accueillent la part la plus importante de migrants diplômés du troisième cycle en provenance du Ghana et du Nigéria. La dominance des États-Unis, du Canada et de l'Australie en tant que destinations pour les migrants diplômés du troisième cycle est évidente même parmi certains pays francophones : en 2000 les États-Unis accueillent 37 % de migrants diplômés du troisième cycle en provenance de Côte d'Ivoire, un taux légèrement plus bas que celui de 40 % pour la France (cercles internes de la figure 3.10).

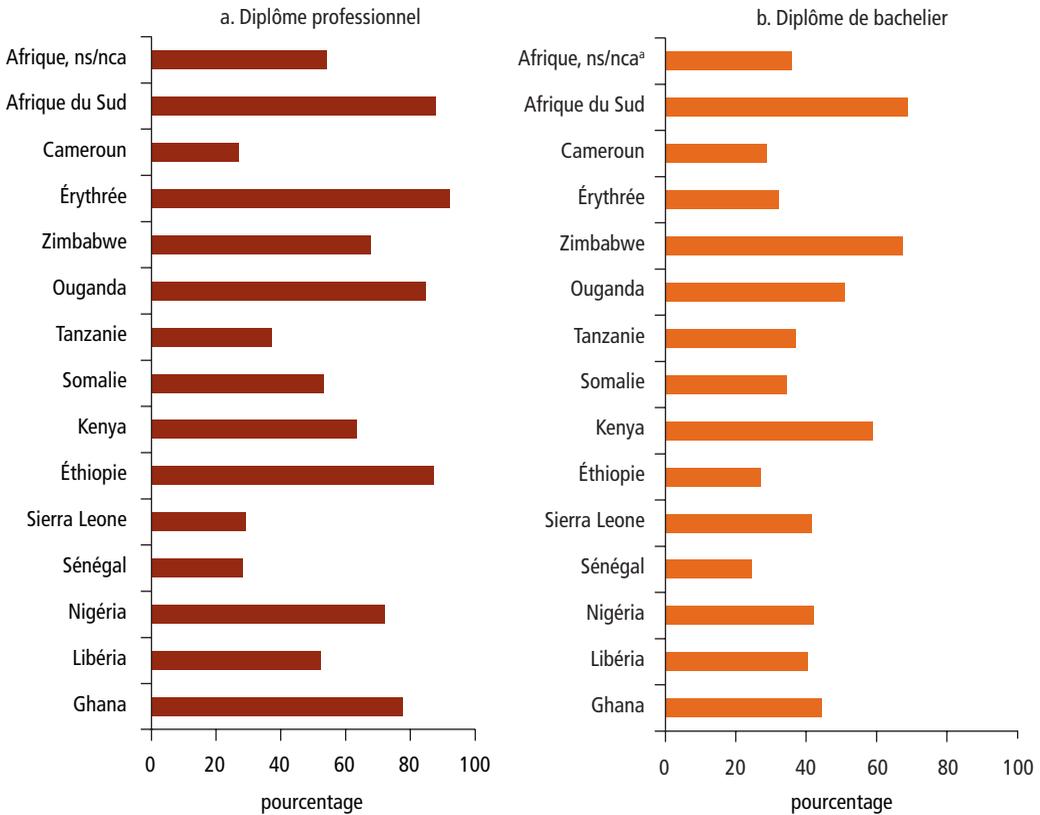
REVENUS DANS LES MARCHÉS DU TRAVAIL DE DESTINATION DES MIGRANTS DIPLÔMÉS DU TROISIÈME CYCLE

Les performances et le placement professionnel des migrants diplômés du troisième cycle sur le marché du travail de destination comportent des implications importantes sur le débat politique concernant la migration qualifiée. Le type d'emploi d'un migrant influencera ses performances dans le pays de destination et en conséquence, les gains en matière de bien-être résultant de la migration.

Notre interrogation concerne le « gaspillage des cerveaux » qui se produit lorsque des migrants avec un haut degré d'éducation acceptent des postes nécessitant peu de formation ou d'enseignement (ou ne trouvent pas de travail du tout), ce qui réduit les avantages de la migration aussi bien à leur encontre que pour leurs pays d'origine. Mattoo, Neagu et Ozden (2008) considèrent que ce problème est plus important pour les personnes dont le niveau d'éducation et de compétences ne correspond pas aux normes attendues sur le marché du travail des pays de destination. Ils estiment la probabilité pour un détenteur de licence né à l'étranger d'obtenir un emploi qualifié (un travail qui nécessite en moyenne le niveau d'un troisième cycle) et la probabilité pour un détenteur d'un diplôme professionnel né à l'étranger (par exemple, droit, médecine, pharmacie) d'obtenir un emploi scientifique ou professionnel aux États-Unis. Ils ont observé des variations significatives parmi les pays d'origine et particulièrement les faibles taux de placement de professionnels parmi les migrants éduqués provenant de plusieurs pays d'Afrique (figure 3.11). Les migrants de 7 pays africains sur 15 détenant une licence ont moins de 40 % de chances de trouver un emploi qualifié. Le projet pilote au Ghana (encadré 3.2) indique que le gaspillage des cerveaux ne constitue pas un problème pour les meilleurs élèves.

Dans la majorité des cas, la probabilité de trouver un emploi qualifié est plus élevée pour un migrant né en Afrique avec un diplôme professionnel que pour celui avec une licence. Par exemple, la probabilité de trouver un emploi qualifié pour un migrant provenant d'Érythrée ou d'Éthiopie avec un diplôme professionnel est trois fois plus élevée que pour un détenteur de licence. Parmi les 15 pays répertoriés à la figure 3.11, seuls les détenteurs d'une licence provenant du Sénégal

Figure 3.11 Probabilité qu'un migrant né en Afrique détenant un diplôme de bachelier ou professionnel obtienne un travail spécialisé aux États-Unis



Source : Mattoo, Neagu et Ozden 2008.

a. ns/nca = non spécifié/non classée ailleurs.

et de la Sierra Leone ont des chances plus élevées de trouver un emploi qualifié que les détenteurs de diplômes professionnels.

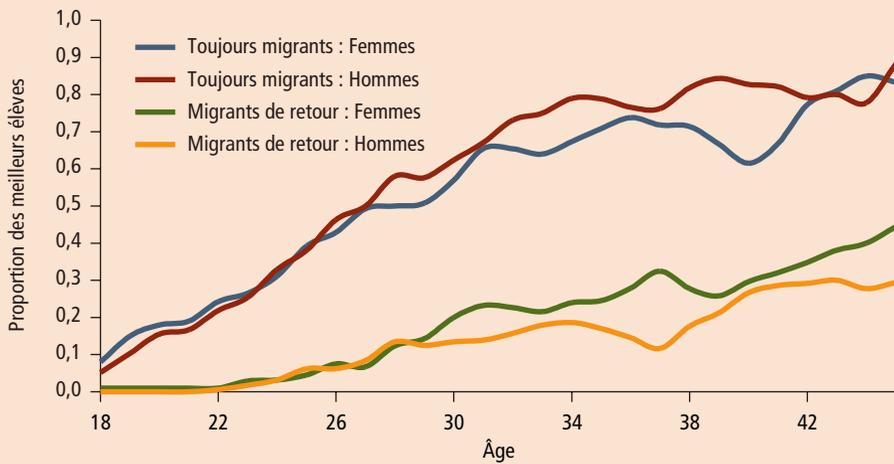
Les facteurs qui influent sur la probabilité qu'un migrant diplômé du troisième cycle obtienne un emploi qualifié ou un emploi professionnel aux États-Unis varient largement en fonction du pays d'origine. Des facteurs comme les dépenses pour une éducation du troisième cycle et l'utilisation de l'anglais comme langue d'enseignement ont un impact puissant sur la qualité de l'éducation. Mattoo, Neagu et Ozden (2008) démontrent qu'ils ont une forte influence sur l'obtention d'un emploi professionnel ou fortement qualifié par un migrant. Dans une étude connexe, Coulombe et Tremblay (2009) comparent les niveaux scolaires et de spécialisation entre les immigrants canadiens et les autochtones en les soumettant aux mêmes tests normalisés d'alphabétisation, de mathématiques et de résolution de problèmes. Ils ont estimé l'écart de compétences scolaires pour chaque pays d'origine, défini comme la différence entre le nombre moyen d'années de scolarisation du sous-groupe d'immigrants et les autochtones canadiens moyens avec le même

Encadré 3.2 Tendances migratoires parmi les plus brillants et les meilleurs du Ghana

Les questionnements à propos de la perte en capital humain sont plus importants dans le cas des personnes les plus talentueuses et hautement qualifiées. Très peu d'informations existent sur les tendances migratoires en fonction des différents niveaux d'éducation et de connaissances. Les recherches originales entreprises pour ce rapport fournissent un premier aperçu de ces tendances pour le Ghana. Dans les 13 meilleurs lycées du Ghana (en se référant aux résultats des examens de niveau A et dans les écoles secondaires de deuxième cycle), le parcours des cinq meilleurs étudiants diplômés chaque année entre 1976 et 2004 a été étudié. Environ un tiers de ces étudiants ont été retrouvés et environ un tiers d'entre eux (283 étudiants) ont fait l'objet de l'enquête. Tout biais de non-réponse devrait tendre vers une enquête sur les éléments présentant le meilleur niveau de réussite de ce groupe déjà considéré comme l'élite.

Les taux de migration étaient extrêmement élevés parmi cette élite académique. Les trois quarts d'entre eux avaient émigré à l'étranger entre la fin de l'école secondaire et l'âge de 35 ans (encadré 3.2.1). Un retour au pays significatif a cependant été enregistré avec 43 % de ces migrants qui sont revenus au Ghana à l'âge de 45 ans. Les taux migratoires étaient très semblables chez les hommes et chez les femmes.

Figure 3.2.1 État de la migration par âge des meilleurs élèves au lycée

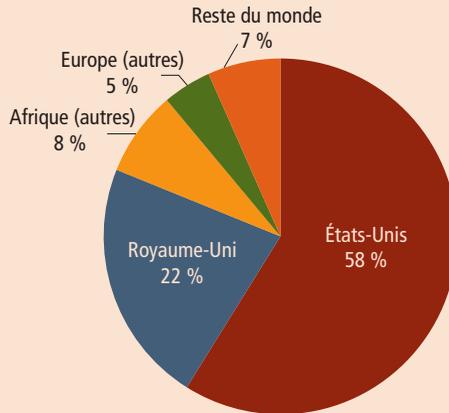


Source : auteurs.

Remarque : n = 283.

Les États-Unis et le Royaume-Uni étaient les destinations de choix et ces deux pays représentaient plus de 80 % de tous les migrants (encadré 3.2.2). Seulement 8 % avaient émigré dans d'autres pays d'Afrique.

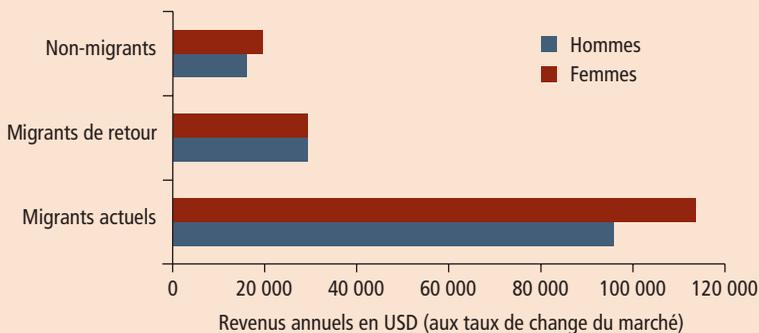
niveau de compétences spécialisées. Plus l'écart de compétences scolaires est important, plus la qualité de l'enseignement est faible dans le pays d'origine. Au moyen de régressions simples, ils démontrent que l'écart de compétences scolaires est une fonction décroissante des revenus par habitant du pays d'origine. L'estimation de la courbe indique que l'écart des compétences scolaires se réduit d'une année par tranche de 10 000 de dollars d'augmentation des revenus annuels par habitant dans le pays d'origine.

Encadré 3.2 Tendances migratoires parmi les plus brillants et les meilleurs du Ghana (*suite*)**Figure 3.2.2** Destinations de migration parmi les meilleurs élèves du Ghana vivant à l'étranger

Source : auteurs.

Remarque : n = 283.

Les émoluments des étudiants ayant émigré étaient cinq fois plus élevés que ceux des meilleurs étudiants n'ayant jamais émigré (encadré 3.2.3). Après avoir vérifié l'âge, l'éducation des parents et le patrimoine de la famille à la fin des études secondaires, il s'avérait qu'un migrant vivant à l'étranger gagnait annuellement environ 74 000 dollars de plus qu'un non-migrant. Il n'existait pas de différence significative entre les revenus des non-migrants et ceux des migrants de retour après avoir effectué un contrôle sur les attributs de différentes personnes. En prenant en compte un taux d'actualisation de 5 %, la valeur nette actuelle des revenus perçus tout au long de la vie active en travaillant à l'étranger plutôt qu'au Ghana est supérieure à 1 million de dollars par migrant.

Figure 3.2.3 Revenus annuels de l'élite des non-migrants, des migrants et des migrants de retour au Ghana

Source : auteurs.

Remarque : n = 283.

(Suite de l'encadré à la page suivante)

Encadré 3.2 Tendances migratoires parmi les plus brillants et les meilleurs du Ghana (suite)

Une autre observation importante provenant de ces données concerne la différence entre les hommes et les femmes. Les données du marché du travail provenant de nombreux pays différents indiquent qu'en moyenne les femmes gagnent plus que les hommes (même si la différence n'est pas statistiquement significative) à des niveaux identiques d'éducation et d'autres qualifications. Les données sur ce groupe des « meilleurs » montrent que les femmes, spécifiquement l'élite parmi les migrantes, gagnent nettement plus que les hommes. Il existe de nombreuses raisons possibles expliquant cet écart, y compris une distorsion potentielle au niveau de la sélection quant aux décisions sur l'éducation et sur la migration. L'examen de ces problèmes dépasse le cadre de cette enquête, mais vaut la peine d'être noté en vue d'une autre série d'analyses.

Les migrants travaillent à l'étranger en ayant des activités généralement semblables à celles qu'ils avaient au Ghana. Ces activités comprennent généralement des consultants en gestion, des ingénieurs, des spécialistes des technologies de l'information, des universitaires, des médecins, des avocats et des banquiers. Les migrants faisant partie de l'élite ne semblent pas travailler dans des domaines très différents de leurs niveaux de qualification.

La plupart de ces professionnels qualifiés possèdent un diplôme de bachelier (encadré 3.2.1). Parmi les migrants actuels, 41 % ont obtenu un diplôme de bachelier à l'étranger. À l'inverse, seulement 9 % des migrants de retour détiennent un diplôme étranger. Les migrants actuels ont obtenu de manière plus significative un diplôme de haut niveau par rapport aux non-migrants et, dans la majorité des cas, ces qualifications supérieures ont été obtenues à l'étranger. Parmi les meilleurs étudiants étant actuellement établis au Ghana, 32 % avec un diplôme de niveau supérieur l'ont obtenu à l'étranger.

Figure 3.2.4 Niveau d'instruction des anciens étudiants les meilleurs du Ghana actuellement entre 25 et 45 ans (%)

| Statut de migration | Diplôme de bachelier | | Maîtrise, diplôme de droit, doctorat ou autre diplôme en médecine | |
|------------------------------------|----------------------------|----------------------------|---|----------------------------|
| | Proportion avec un diplôme | Proportion avec un diplôme | Proportion avec un diplôme | Proportion avec un diplôme |
| | | obtenu à l'étranger | | obtenu à l'étranger |
| Migrants | 85 | 41 | 68 | 72 |
| Migrants de retour | 78 | 9 | 70 | 50 |
| Non-migrants | 92 | s.o. | 32 | s.o. |
| Non-migrants et migrants de retour | 86 | 4 | 49 | 32 |

Source : auteurs.

Remarque : n = 293. s.o. = sans objet.

Quels sont les effets d'une migration hautement qualifiée sur le Ghana ? Parmi les migrants actuels étant enquêtés et qui ne sont pas des étudiants, 93 % d'entre eux avaient envoyé des fonds atteignant pour la plupart environ 5 000 dollars par an. L'implication sur le commerce restait faible ; en effet, seulement 3 % des migrants ont aidé une entreprise ghanéenne à réaliser des accords commerciaux ou à exporter des biens depuis leur pays d'origine au cours l'année écoulée. Environ 19 % ont réalisé des investissements auprès d'entreprises ghanéennes, avec une moyenne de 3 700 dollars d'investissement par migrant. Le transfert de connaissances le plus commun vers lequel les migrants se sont orientés concerne la fourniture de conseils sur les options d'études et de travail à l'étranger à destination d'autres Ghanéens, ce qu'envoie la moitié des migrants ont

Encadré 3.2 Tendances migratoires parmi les plus brillants et les meilleurs du Ghana (suite)

indiqué. Il existait aussi quelques interactions limitées avec des sociétés et entreprises : 16 % des migrants actuels ont conseillé une entreprise ghanéenne et 14 % ont entrepris des recherches avec des gens au Ghana au cours de l'année passée.

Toutes les personnes enquêtées ont reçu leur éducation secondaire au Ghana et un grand nombre d'entre eux y a aussi reçu un diplôme universitaire de premier cycle. La charge budgétaire liée à la migration concerne la perte de revenus et de taxes sur les ventes que le pays aurait reçus en retour sur cet investissement en matière d'enseignement. Les avantages fiscaux concernent les taxes sur les ventes appliquées à tous les envois de fonds dépensés au Ghana et les dépenses fiscales économisées en raison de l'absence de fourniture de services. En prenant ces facteurs en considération, la perte fiscale nette pour le Ghana sur chacune de ces personnes hautement qualifiées vivant à l'étranger plutôt que dans leur pays est estimée à environ 5 500 – 6 300 dollars par an. Ceci est à peu près équivalent au montant des fonds que les migrants envoient chaque année et inférieur à la somme de leurs envois et des investissements réalisés dans des entreprises locales. Ce montant est peu élevé en comparaison avec les gains énormes sur les salaires que les migrants peuvent apprécier en travaillant à l'étranger. Ceci étant dit, le flux des envois de fonds et les gains sur les émoluments augmentent plus pour les personnes privées que pour le gouvernement.

Source : Gibson et McKenzie 2010.

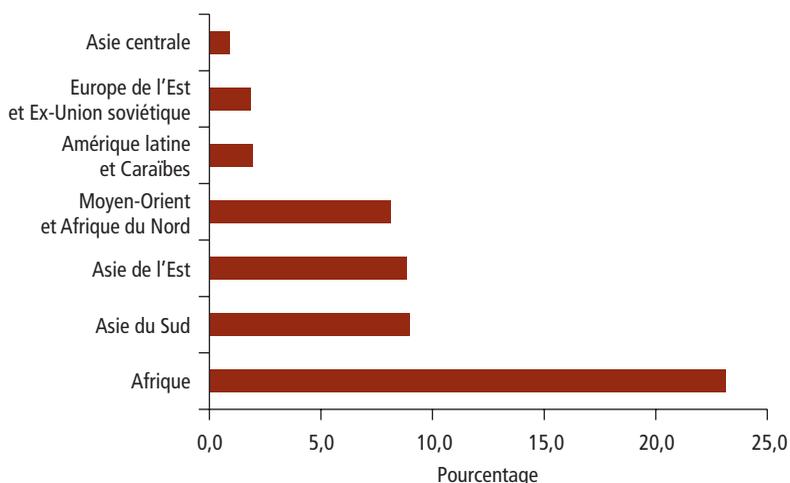
Les migrants avec une licence provenant de trois pays francophones étudiés (Cameroun, Sénégal et Sierra Leone) font face à des probabilités moindres d'obtention d'un emploi professionnel par rapport à d'autres emplois qualifiés aux États-Unis. La probabilité pour des migrants de ces pays d'obtenir un emploi qualifié est inférieure à celle de leurs homologues de pays anglophones. La probabilité d'obtention d'un emploi qualifié ou d'un emploi professionnel varie aussi parmi les trois pays francophones. La probabilité pour un migrant du Sierra Leone avec une licence d'obtenir un emploi qualifié est de 42 % alors qu'elle est seulement de 24 % pour un Sénégalais avec les mêmes qualifications et de 29 % pour un Camerounais (Mattoo, Neagu et Ozden 2008).

La différence entre pays s'exprime au-delà de la langue parlée. La probabilité pour un migrant d'Éthiopie (où l'amharique est la langue officielle mais l'anglais la langue d'enseignement dans les écoles du secondaire) avec une licence aura environ 20 % de chances d'obtenir un emploi qualifié aux États-Unis. La même probabilité pour un migrant d'Afrique du Sud ou du Zimbabwe est supérieure à 65 %. Les écarts sont aussi importants pour les titulaires d'un diplôme professionnel. Par exemple, la probabilité pour un Tanzanien détenteur d'une licence d'obtenir un emploi qualifié est inférieure à 40 %, alors qu'elle est de 60 % pour un Kényan et de plus de 80 % pour un Érythréen (Mattoo, Neagu et Ozden 2008).

MIGRATION DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Parmi les personnes possédant un haut degré d'éducation qui quittent l'Afrique chaque année, personne n'a déclenché une plus forte émotion, voire même parfois une controverse, que les professionnels de la santé. Certains considèrent même que l'exode des professionnels de la santé,

Figure 3.12 Nombre de médecins migrants dans les pays de l'OCDE en tant que pourcentage des médecins formés localement dans la région source, par région du monde

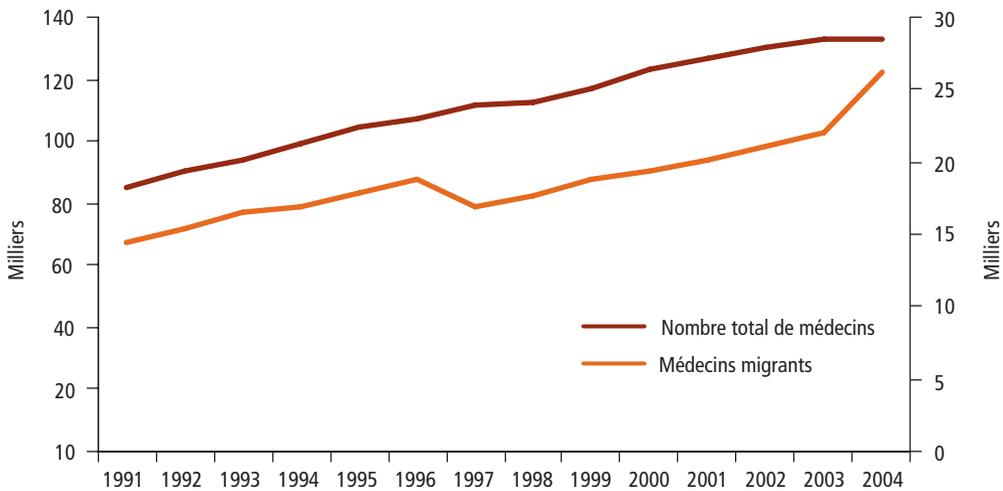


Source : auteurs, sur la base des données de Bhargava et Docquier 2008 et sur la base de données de Migration médicalement qualifiée (décrites dans Bhargava, Docquier et Moullan 2010).

particulièrement les médecins, a contribué au déclin de la qualité de la médecine dans de nombreux pays africains (Bundred et Levitt 2000). Il ne fait pas de doute que de nombreux pays africains avec un grand nombre de professionnels des soins de santé ayant émigré se trouvent confrontés à une grave pénurie d'employés des services de santé. Par exemple, le taux de vacance dans le secteur public de la santé du Ghana était de 47 % pour les médecins et de 57 % pour les personnels infirmiers en 2002 (Dovlo 2003). De plus, en considérant les contraintes technologiques et institutionnelles de substitution au niveau du personnel médical, le départ des médecins peut être à l'origine d'un sous-emploi des personnels infirmiers et des autres personnels auxiliaires (Commander, Kangasniemi et Winters 2004). Le nombre de médecins pour 100 000 habitants est inférieur à 5 dans de nombreux pays d'Afrique alors qu'ils sont plus de 250 dans de nombreux pays de l'OCDE (destination de la majorité des médecins africains qui émigrent) (Bhargava et Docquier 2008). En 2004, environ 25 000 médecins formés en Afrique exerçaient dans des pays de l'OCDE (Bhargava et Docquier 2008), soit presque le quart du nombre total des médecins exerçant en Afrique subsaharienne, c'est-à-dire, trois fois le taux de la région immédiatement la plus élevée (figure 3.12).

L'émigration des médecins africains a nettement augmenté depuis le début des années 1990. Le nombre de médecins en Afrique a augmenté de 61 % alors que celui des médecins ayant migré a atteint 91 %. Cet accroissement révèle la capacité accrue et l'amélioration d'un enseignement médical de qualité en Afrique, principalement en raison des efforts intensifs déployés par les gouvernements nationaux et par la communauté internationale sur les problèmes de santé en Afrique (figure 3.13).

Figure 3.13 Nombre de médecins formés en Afrique, dans les pays africains et de l'OCDE, entre 1991 et 2004



Source : auteurs, sur la base des données de Bhargava et Docquier 2008 et sur la base de données de Migration médicalement qualifiée (décrites dans Bhargava, Docquier et Moullan 2010).

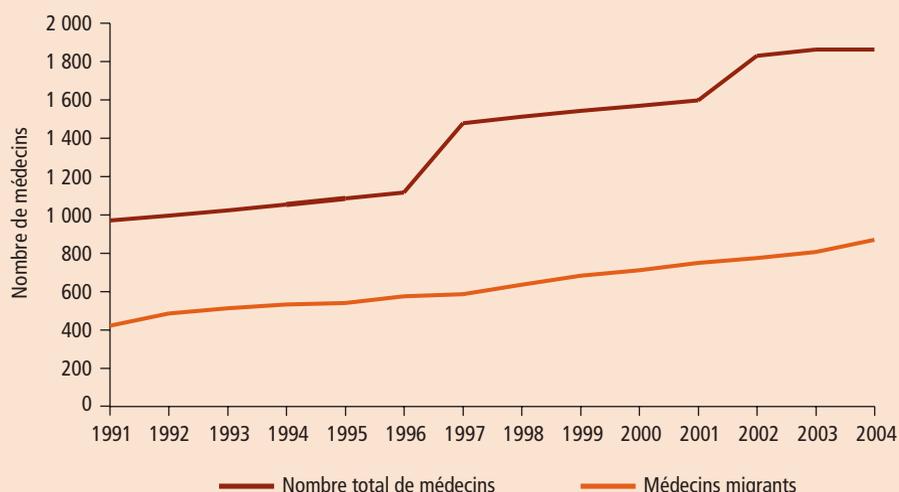
Les facteurs à l'origine de l'émigration de médecins africains de leurs pays d'origine sont les mêmes que ceux conduisant d'autres travailleurs hautement qualifiés à quitter les pays en développement afin de migrer vers les pays de l'OCDE. Certains problèmes sont plus importants quant à la prestation de soins de santé, comme le manque de perspectives de développement professionnel, les opportunités insuffisantes de formation postdoctorale et les médiocres conditions de la pratique médicale, particulièrement en ce qui concerne les installations, les équipements, les fournitures médicales et le personnel de soutien (Clemens 2007 ; Bhargava et Docquier 2008). Les médecins ghanéens qui exercent à l'étranger citent le développement de carrière et les revenus comme étant les raisons principales de leur émigration (encadré 3.3).

Les choix de destinations des médecins africains sont semblables à ceux des autres professionnels africains, mais encore plus orientés en faveur des pays anglophones. Le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada et l'Australie accueillent plus de 85 % des médecins africains dans les pays de l'OCDE ; le Royaume-Uni en compte 55 % à lui seul (figure 3.14). L'Irlande est la cinquième destination parmi les pays de l'OCDE pour les médecins africains. Un nombre plus important de médecins dans les pays en développement reçoivent leur formation en anglais ou parlent couramment cette langue. La pratique de la médecine nécessite une interaction avec d'autres professionnels et avec les patients. De ce fait, les pays anglophones deviennent des destinations naturelles pour les médecins provenant des pays en développement. La langue principale conserve toujours une certaine influence : la France et la Belgique, par exemple, sont des destinations dominantes pour les

Encadré 3.3 Ghana : Étude de cas des médecins émigrants

L'exode des médecins ghanéens n'est pas une nouveauté. Cet exode existait déjà dans les années 1930 lorsqu'un système de bourses a été mis en œuvre pour former des médecins africains au Royaume-Uni et donc à l'origine des premières migrations de médecins en provenance du Ghana. Pendant au moins 20 ans, les écoles de médecine du Ghana incluaient des études au Royaume-Uni dans le cadre officiel du programme médical. De ce fait, en 2004, près d'un médecin ghanéen sur trois a exercé dans un pays de l'OCDE, la plupart du temps aux États-Unis et au Royaume-Uni. En 1999, une étude estimait que, sur les 489 médecins diplômés de l'Université du Ghana entre 1985 et 1994, moins de 40 % sont restés dans le pays, plus de la moitié sont allés au Royaume-Uni et environ un tiers ont émigré aux États-Unis (Dovlo et Nyonator 1999). Le nombre de médecins migrants a régulièrement augmenté entre 1991 et 2004, malgré un rythme plus lent que celui des médecins autochtones (encadré 3.3.1).

Figure 3.3.1 Nombre de médecins ghanéens au Ghana et à l'étranger, 1991–2004

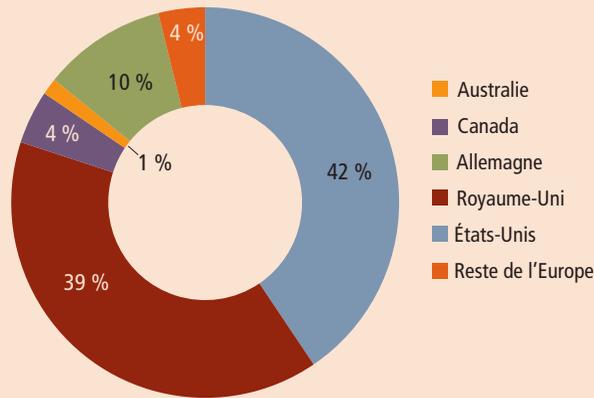


Source : Bhargava et Docquier 2008.

Les États-Unis restent la destination la plus importante, avec 41 % de tous les médecins ghanéens à l'étranger, suivis par le Royaume-Uni avec 39 % (encadré 3.3.2). Cette part importante vers les États-Unis et le Royaume-Uni s'explique par le facteur de la langue et par les liens coloniaux avec le Royaume-Uni. Les données sur les médecins ghanéens en Australie et en Afrique du Sud, qui sont des pays de destination vraisemblables, n'étaient pas disponibles et ne sont pas incluses dans ces chiffres.

médecins provenant des pays francophones. Le fait que les États-Unis accueillent une part significative de médecins provenant des pays de langue française suggère que, dans certains cas, les perspectives économiques et les politiques d'immigration sélectives peuvent surpasser aussi bien les liens coloniaux que linguistiques comme facteurs déterminants.

Les politiques jouent aussi un rôle important dans la détermination de la destination. Les pays de destination qui manifestent leur attrance pour une main-d'œuvre hautement qualifiée ont tendance à recevoir

Encadré 3.3 Ghana : Étude de cas des médecins émigrants (*suite*)**Figure 3.3.2** Répartition des médecins ghanéens dans les pays de l'OCDE, 2004

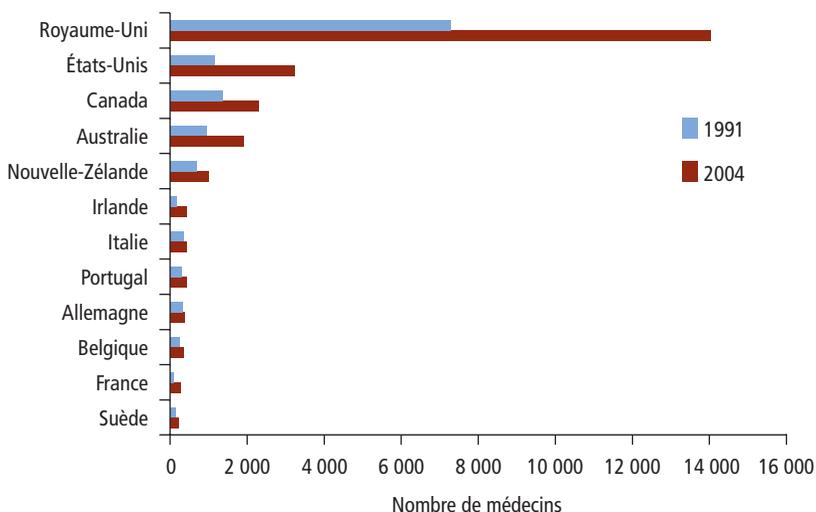
Source : Ozden 2010.

Une enquête de la Banque mondiale sur les médecins ghanéens au Royaume-Uni et aux États-Unis présente des découvertes importantes non seulement sur les attributs démographiques des médecins migrants, mais aussi sur les facteurs ayant influé sur leur décision de migrer. Les raisons principales citées par les médecins ghanéens quant à leur départ de leur pays d'origine concernent les revenus et le développement professionnel. Plus de 90 % des personnes ayant répondu ont confié qu'elles avaient quitté le pays afin de poursuivre leur spécialisation. Plus de 40 % des personnes ayant répondu ont cité les questions qu'elles se posaient sur l'instabilité du Ghana comme étant l'une des cinq raisons majeures de quitter le pays.

plus de médecins émigrants. Les lois et les règlements spécifiques à la profession concernant les médecins formés à l'étranger sont aussi importants ; des réglementations discriminantes pour les médecins formés à l'étranger entravent la migration. Par exemple, aux États-Unis, les médecins formés à l'étranger doivent terminer leur résidence dans ce pays sans tenir compte de leurs spécialisations antérieures. Malgré cette obligation, les États-Unis restent la destination la plus importante pour les médecins formés à l'étranger ; sans elle, le nombre de médecins issus de l'étranger serait encore plus élevé.

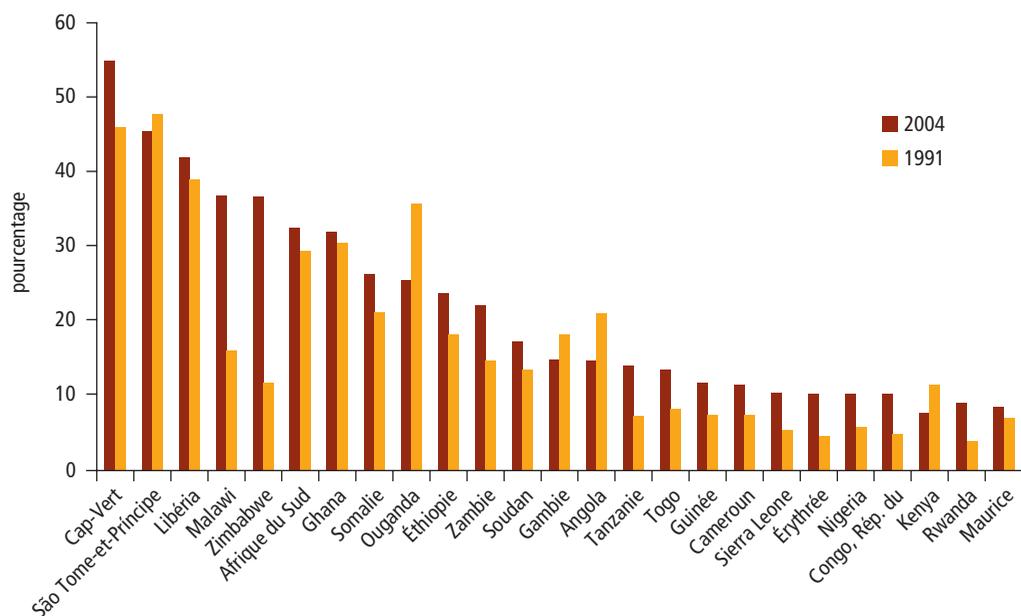
L'Afrique subsaharienne a connu des taux d'émigration élevés de professionnels de la santé entre 1991 et 2004. Les taux varient cependant largement en fonction des pays. En valeur absolue, un petit nombre de pays, généralement les plus importants au plan de la population, sont la source de la majorité des médecins migrants vers les pays de l'OCDE. Il s'agit aussi de pays disposant du plus grand nombre de médecins. Cinq pays, l'Afrique du Sud, le Nigéria, le Soudan, le Ghana et l'Éthiopie, représentent plus de 87 % de tous les médecins africains dans les pays de l'OCDE ; l'Afrique du Sud à elle seule compte 60 % du nombre de médecins migrants en 2004 (Docquier et Marfouk 2007).

Figure 3.14 Nombre de médecins africains travaillant dans une sélection de pays de l'OCDE, 1991 et 2004



Source : auteurs, sur la base des données de Bhargava et Docquier 2008 et sur la base de données de Migration médicalement qualifiée (décrites dans Bhargava, Docquier et Moullan 2010).

Figure 3.15 Pays africains avec les taux les plus élevés d'émigration de médecins, 1991 et 2004



Source : auteurs, sur la base des données de Bhargava et Docquier 2008 et sur la base de données de Migration médicalement qualifiée (décrites dans in Bhargava, Docquier et Moullan 2010).

Ces pays ne sont pas nécessairement ceux connaissant les taux les plus élevés de migration parmi les médecins en exercice. La plupart des pays avec des taux élevés d'émigration de médecins (au-delà de 10 %) ont constaté un accroissement des taux de migration entre 1991 et 2004 (figure 3.15). Les petits pays ont été les plus affectés. Le Cap-Vert affiche le taux le plus élevé de migration de médecins (55 %) suivi par Sao Tomé-et-Principe (45 %).

Les raisons conduisant à ces variations sont semblables à celles des flux migratoires des diplômés du troisième cycle. Les pays les plus petits et les plus pauvres fournissent moins de professionnels et offrent moins d'opportunités financières ; dans de nombreux cas, ils ne possèdent pas d'écoles de médecine et doivent envoyer les étudiants à l'étranger pour leurs études médicales, ceci bien souvent à grands frais pour le pays.

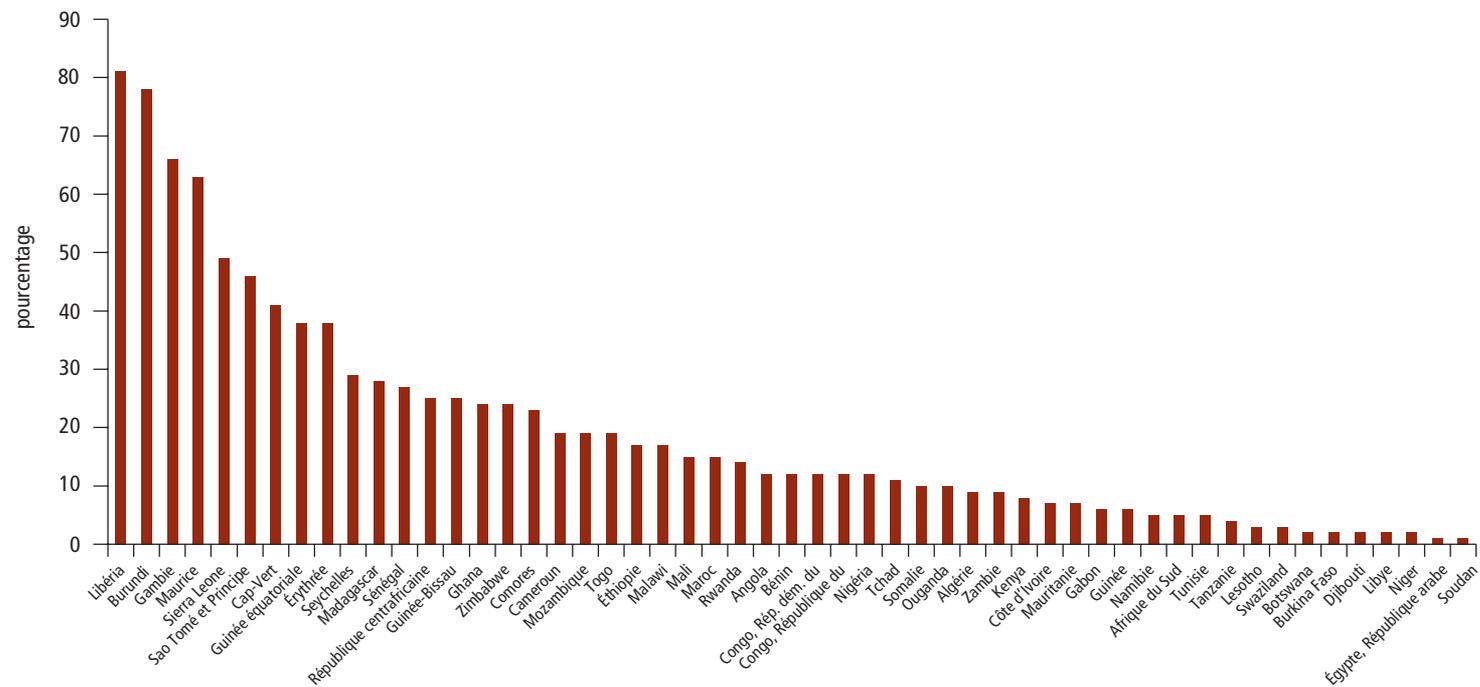
Les données sur le comportement migratoire des personnels infirmiers sont plus limitées, mais les études indiquent que leurs taux de migration sont aussi très élevés. En 2004, 17 pays de l'Afrique subsaharienne présentaient un taux d'émigration de 20 % ou plus parmi les personnels infirmiers formés localement (figure 3.16). De nombreux pays avec des taux élevés d'émigration des médecins affichent des taux élevés pour les personnels infirmiers, ce qui indiquerait que les mêmes facteurs peuvent influencer les décisions de migration de tous les professionnels de la santé. Par exemple, les taux d'émigration des infirmières du Cap-Vert et de Sao Tomé, qui détiennent les taux les plus élevés de migration parmi les médecins, s'établissaient autour de 40 %. Au Libéria, 40 % des médecins et 80 % des personnels infirmiers ont émigré.

IMPACT DE LA MIGRATION DES PROFESSIONNELS DES SOINS DE SANTÉ

Un consensus semble lentement s'établir sur l'étendue de la migration des médecins et autres professionnels de la santé provenant d'Afrique. L'accord semble être moins net quant à l'impact général dans le domaine de la santé en Afrique. Anand et Bärnighausen (2004) ont réalisé une analyse transfrontalière de la mortalité maternelle, de la mortalité infantile et du taux de mortalité des moins de cinq ans. Les résultats indiquent que la densité des ressources humaines en soins de santé est significative sur les trois taux de mortalité précités avec des élasticités s'étageant entre 0,39 et 0,17. Une étude ultérieure par la même équipe utilisant une méthode semblable suggère que la densité des travailleurs de la santé est corrélée à la couverture de trois vaccinations (MCV, DTP3 et polio3)⁴. Lorsque l'impact des médecins et des personnels infirmiers est évalué séparément, Anand et Bärnighausen ont conclu que seule la densité des personnels infirmiers est positivement associée aux trois vaccinations.

Clemens (2007) a testé l'hypothèse que des diminutions de l'émigration augmenteraient le nombre national de professionnels de santé, accroîtraient l'accès du plus grand nombre aux soins primaires de base et amélioreraient un éventail de résultats dans le domaine de la santé publique. Ses résultats suggèrent que le niveau général peu élevé

Figure 3.16 Taux de migration parmi les infirmières, par pays, 2000



Source : Clemens et Pettersson 2006.

en personnels et les conditions médiocres de santé publique sont le résultat de facteurs, comme la segmentation des marchés du travail pour les personnels de santé, qui n'ont aucune relation avec les mouvements internationaux des professionnels de la santé. Il soutient que l'émigration a augmenté la formation de personnels de santé en Afrique. Il met en avant les divers avantages associés à la migration, comme les envois de fonds.

Bhargava, Docquier et Moullan (2010) ont analysé les effets de la migration des médecins sur la mortalité infantile et les niveaux de vaccination en utilisant un modèle aléatoire des effets. Leurs résultats plus nuancés indiquent que de nombreux indicateurs de santé s'améliorent avec le niveau des médecins lorsque le niveau d'alphabétisation dépasse 55 %. Ils démontrent l'importance des liens complexes entre la migration, le développement, les environnements sociaux et économiques du pays en question, et ils font valoir que le nombre de médecins dans un pays n'est qu'une des données de la prestation des services de santé. Leur conclusion indique que l'arrêt de la migration aurait un impact positif mais léger sur les indicateurs du développement humain qu'ils analysent.

OPTIONS POLITIQUES

Un des principaux défis rencontrés par les pays africains concerne la faiblesse des niveaux de capital humain, beaucoup plus cruciale que l'émigration hautement qualifiée. L'augmentation du capital humain, étant donné les ressources limitées, reste un problème complexe dépassant la portée de cet ouvrage. L'objectif principal de cette section concerne les choix politiques s'appliquant à la migration des diplômés du troisième cycle. Ces choix ont été divisés selon deux dimensions principales : quel stade de la carrière professionnelle d'un migrant doit être pris en compte par les politiques, c'est-à-dire, avant ou après l'obtention des diplômes ? Qui mettra en œuvre les politiques, les pays d'origine ou ceux de destination, qui pour la plupart font partie de l'OCDE ?

Deux types de problèmes liés à l'éducation sont les plus pertinents dans le cadre d'une migration internationale : les politiques de frais de scolarité et le type d'enseignement proposé. Il existe un dilemme en ce qui concerne le choix des politiques sur les frais de scolarité. Les carrières médicales, d'ingénieurs et d'autres spécialités techniques deviennent rapidement mondiales et les professionnels dans ce domaine sont fortement demandés dans les pays de destination. La formation dans ces spécialités devient de plus en plus onéreuse. Il semble donc juste de demander aux étudiants de participer aux coûts de leur formation, plus particulièrement si ces étudiants migrent rapidement après obtention de leur diplôme. Cette option est fréquemment recommandée, en se référant spécifiquement à l'efficacité économique (Clemens 2009). La prise en compte du coût réel de l'enseignement dans le calcul des frais de scolarité restreindrait fortement le nombre de diplômés et limiterait les inscriptions aux plus riches dans la mesure où la plupart des pays d'origine ne possèdent pas de marchés du crédit pour financer l'éducation. L'accès limité aux financements, particulièrement marqué dans les

pays africains (Gurgand, Lorenceau et Melonio 2011), empêcherait de nombreux étudiants africains hautement qualifiés de pouvoir obtenir un enseignement supérieur professionnel. De plus, si les professionnels dans les domaines scientifiques, technologiques et médicaux sont ceux qui génèrent des répercussions positives, il serait logique de subventionner leur éducation par des fonds publics.

Une solution potentielle consisterait à adopter un système de frais de scolarité à double niveau, semblable à celui actuellement mis en œuvre dans les écoles de médecine du Ghana. Il implique une récupération partielle, voire totale, pour une partie des étudiants et la gratuité de l'enseignement pour le reste avec une admission basée sur les résultats scolaires, les impératifs du service public ou encore les deux. Ce système peut générer des revenus supplémentaires qui augmenteraient l'apport d'étudiants et/ou réduiraient le financement par les gouvernements. Une grande partie du revenu financier issu de l'immigration étant dévolue aux migrants et à leurs réseaux sociaux, une récupération partielle ex ante des frais d'enseignement s'avère être aussi économiquement efficace.

Une autre alternative pour les gouvernements consiste à offrir des bourses au mérite à des étudiants qui ne pourraient autrement poursuivre des études. Les bourses pourraient se substituer à un financement public direct, et si elles sont structurées afin d'inclure certaines conditions, elles pourraient aider à endiguer l'émigration.

Le potentiel pour la migration peut aussi influencer le type d'éducation fournie. Une politique fréquemment suggérée serait de modifier le type d'enseignement, par exemple, en formant des assistants-médecins plutôt que des médecins, ou des aides médicales plutôt que des personnels infirmiers. Un exemple concerne les « assistants de surveillance médicale » au Malawi, qui n'ont besoin que d'une formation limitée. Le premier effet d'une telle modification se traduit par une augmentation du nombre général de travailleurs de la santé, dans la mesure où les coûts de formation par étudiant sont nettement moins élevés que ceux d'une formation pour les mêmes personnes à un niveau plus élevé. C'est parce de nombreux services importants, comme la vaccination des enfants, peuvent être effectués par des infirmières ou d'autres personnels de la santé que l'accroissement du nombre de ces derniers peut augmenter la prestation de tels services et améliorer certains résultats. Le deuxième effet se traduit par une diminution possible des taux de migration en raison d'une demande vraisemblablement déclinante de tels professionnels dans les pays de destination de l'OCDE. De telles suggestions politiques peuvent être controversées et avoir des implications sérieusement négatives sur le bien-être, par exemple, un compromis explicite entre la quantité et la qualité (Soucat et Scheffler à paraître). Un tel compromis se trouve dans de nombreux pays où les services ne sont d'une qualité élevée que dans les zones urbaines et riches, au détriment des régions pauvres et rurales.

D'autres politiques ne prennent effet qu'après la fin des études d'émigrants potentiels. L'Afrique du Sud impose plusieurs années de service dans les zones rurales après l'obtention du diplôme d'une école de médecine. Le Ghana a expérimenté des méthodes de compensation imposant à des professionnels de la santé de restituer une partie des

Encadré 3.4 Incitations visant à conserver les professionnels de la santé au Ghana

Le ministère ghanéen de la Santé a mis en œuvre des plans d'incitations afin de conserver les professionnels de la santé dans le pays. Le programme se composait de plusieurs parties. En premier lieu, il a réduit le besoin de formation spécialisée en dehors du pays en créant le Collège des médecins et des chirurgiens du Ghana. Le collège a augmenté la fourniture de main-d'œuvre dans des districts lointains, une partie de la formation se déroulant dans des hôpitaux en dehors d'Accra.

En second lieu, depuis 1999 un programme dénommé Additional Duty Hours Allowance (ADHA ou attribution d'heures de service supplémentaires) a pour la première fois compensé les médecins et les personnels infirmiers pour les heures travaillées au-delà de leurs horaires de travail normaux. Le programme fut d'abord une réussite parmi les médecins, mais il a été considéré comme étant démotivant pour le personnel infirmier dont les salaires étaient peu élevés, particulièrement en comparaison avec ce que les médecins gagnaient (Buchan et Dovlo 2004). De plus, le coût du programme est devenu trop élevé : en 2005, les paiements et les salaires ADHA représentaient 97 % du total des dépenses de santé du gouvernement et 67 % du total des dépenses gouvernementales et des donateurs. De ce fait, en 2006 l'ADHA a été remplacée par un régime salarial complet (aménagement des salaires du secteur de la santé) qui a retiré le secteur de la santé de la structure générale des salaires au Ghana et a augmenté les salaires globaux.

En troisième lieu, le gouvernement a fourni aux professionnels de la santé dans les districts dépourvus une allocation complémentaire égale à 20–35 % des salaires mensuels. Le niveau de carence de chaque district a été calculé en fonction de l'absence d'électricité, d'eau potable, de routes toutes saisons et d'une éducation de base adéquate. Cette politique n'a pas réussi à attirer davantage de professionnels de la santé vers les districts ciblés, principalement en raison des travailleurs de la santé dans les zones urbaines qui pouvaient augmenter leurs salaires gouvernementaux en prenant des emplois à temps partiel très bien payés dans des cliniques privées.

Source : Awumbila 2010.

frais scolaires engagés par l'état s'ils ne peuvent pas exercer pendant un certain nombre d'années après obtention de leur diplôme. Hormis pour les personnels infirmiers, la restitution demandée était si faible qu'elle ne pouvait pas couvrir les coûts de l'enseignement et ne pouvait pas non plus décourager les médecins d'émigrer, la plupart de ceux déjà établis à l'étranger ont simplement payé cette « caution » plutôt que de se conformer à leurs obligations de prestations de services (Awumbila 2010). De telles exigences de cautionnement, si elles sont imposées à tous, doivent être structurées afin de ne pas réduire de manière significative la demande d'éducation ni encourager une migration immédiate afin d'échapper à ces exigences.

Une alternative pourrait consister à imposer des taxes/des remboursements supplémentaires (généralement dénommés *taxe Bhagwati*)⁵. Même si cette alternative semble efficace et juste, elle peut être difficile à mettre en œuvre et à appliquer, la coopération du gouvernement ou du système judiciaire des pays de destination pouvant en effet s'avérer nécessaire (consultez Wilson 2009 pour une analyse détaillée).

Le Ghana a tenté de réduire l'émigration des professionnels de la médecine en offrant des salaires plus élevés et des opportunités professionnelles (encadré 3.4). Mais il n'existe aucune preuve convaincante de l'efficacité du coût de telles mesures en raison des écarts de salaires importants entre les pays de destination et d'origine⁶.

Une autre alternative ayant été suggérée concerne la restriction des déplacements en refusant de délivrer des passeports ou des diplômes aux étudiants et aux diplômés récents. Il est peu probable que ces politiques soient efficaces, elles vont aussi à l'encontre des principes de base des droits de l'homme.

D'autres mesures réapparaissent régulièrement lors de discussions politiques afin d'encourager le retour au pays des professionnels. Parmi les incitations évoquées, citons les efforts visant à aider les rapatriés à trouver du travail et à subventionner leurs logements ou leurs frais de retour. Afin d'endiguer le départ de ses travailleurs de la santé, le Kenya leur a proposé des incitations telles que des congés payés, le paiement d'heures supplémentaires, une aide au logement, des prêts automobiles, des primes de transport, une assurance-vie, moins d'heures de travail et une meilleure couverture médicale (Ndetei, Khasakhala et Omolo 2008). En Zambie, de meilleures opportunités de formation peuvent avoir conduit à de meilleurs taux de rétention (Mathauer et Imhoff 2006).

Les politiques de migration fournissant des subventions et d'autres incitations au retour des migrants sont populaires, mais il n'existe pas de preuve évidente de leur efficacité. Thorn et Holm-Nielson (2008) ont conclu que même si des rémunérations adéquates sont nécessaires, les déterminants principaux du retour au pays comprennent la qualité de l'environnement de recherche, des structures de reconnaissance professionnelle et l'accès à des équipements modernes. Les incitations financières sont vraisemblablement à l'origine de distorsions, comme la pénalisation des professionnels qui n'ont jamais migré ou le subventionnement de ceux qui retournent au pays alors qu'ils avaient prévu le retour même sans aucune incitation. De plus, de telles politiques peuvent provoquer une sélection indésirable avec les moins qualifiés revenant au pays et les plus qualifiés restant à l'étranger. Une mesure simple qui pourrait fournir des avantages significatifs avec un faible coût fiscal serait d'éliminer certains préjugés à l'encontre du retour des professionnels qui figurent dans les réglementations professionnelles ou au niveau des emplois gouvernementaux, en reconnaissant adéquatement, par exemple, les qualifications et l'expérience acquises à l'étranger.

Les politiques des pays de destination sont aussi importantes pour déterminer la quantité et la composition des flux de migrants. De nombreux pays de l'OCDE mettent en place des politiques sélectives qui ciblent les migrants éduqués et hautement qualifiés, facilitant ainsi leur entrée et leur assimilation. De telles politiques s'étagent entre l'octroi de visas spéciaux pour les travailleurs hautement qualifiés jusqu'à des lois sur la citoyenneté, la reconnaissance de qualifications professionnelles et l'accès à des services publics comme l'enseignement et la santé. L'accroissement de la demande de travailleurs hautement qualifiés aux États-Unis a été satisfait au moyen de permis de résidence permanente demandés par les employeurs (« carte verte ») pour les personnes avec des diplômes d'études supérieures en sciences et en technologie, des visas temporaires H-1B pour les travailleurs hautement qualifiés et des visas de transfert (L1) interentreprises. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande attribuent un nombre de points

plus élevés aux postulants à un permis de travail. L'Union européenne (UE) étudie la création d'une « carte bleue » qui accorderait l'accès sans restriction aux marchés du travail de l'UE à des professionnels sélectionnés et hautement qualifiés, en utilisant un système à point et après une période initiale dans le pays hôte.

Les pays de l'OCDE étant les principaux bénéficiaires de la migration de professionnels formés par des fonds publics dans les pays africains, l'équité voudrait qu'il leur soit demandé de subventionner les dépenses d'éducation dans les pays d'origine. La fourniture d'une telle assistance doit être complémentaire de celles déjà octroyées sous d'autres formes si elle est destinée à compenser la perte fiscale des pays d'origine associée à l'émigration hautement qualifiée⁷. Un mécanisme similaire peut mettre en œuvre l'établissement de bourses pour les étudiants provenant des pays en développement afin qu'ils étudient dans des universités des pays de destination. Comme l'expérience actuelle le démontre, la plupart des étudiants utilisent de tels programmes en tant que point d'entrée dans les marchés du travail des pays de destination.

Parmi les mesures les plus fréquemment débattues sur les études de troisième cycle, citons celles orientées sur les politiques de recrutement des pays de destination. De nombreux pays de l'OCDE (comme le Royaume-Uni) ont imposé des politiques de recrutement « éthique », particulièrement pour les professions médicales, pour répondre à l'opinion publique. De telles mesures ont présenté une efficacité limitée (Bach 2008). L'apport d'infirmières provenant de certains des pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne, comme le Malawi et le Swaziland, qui est interdit par le code de pratique au Royaume-Uni, a perduré⁸.

Une mesure potentielle concerne les ententes de coopération auxquelles les gouvernements de l'OCDE pourraient souscrire afin d'aider les gouvernements africains à appliquer leurs impératifs de services et fiscaux, ou d'imposer leurs propres taxes supplémentaires qui pourraient être reversées aux gouvernements africains. Aucun pays de destination ne voudrait imposer de telles taxes de manière unilatérale par peur de détourner la migration de professionnels vers d'autres destinations qui ne les mettraient pas en œuvre. De plus, l'application dans de nombreux pays pourrait rencontrer des obstacles juridiques et institutionnels.

Le débat sur les mesures concernant la migration qualifiée se déroule en l'absence d'une analyse détaillée, systématique et empirique. Non seulement les paramètres de ces mesures sont encore indéterminés et, dans certains cas, il n'est pas certain qu'une politique relative aux migrations puisse du tout être mise en œuvre. Par exemple, si les principales contraintes lors de la prestation de soins de santé concernent les équipements et les installations, alors toutes les mesures tendant à limiter la migration de médecins ou d'autres professionnels ne devraient pas apporter d'améliorations du bien-être des personnes. Dans ce cas, les envois de fonds par les migrants ou grâce aux liens professionnels qu'ils ont établis peuvent bénéficier à leur pays d'origine.

Les mesures restreignant directement la mobilité ou l'enseignement sont extrêmement réductrices et vont à l'encontre des simples libertés de l'homme. De surcroît, des observations anecdotiques laissent à penser

qu'elles n'auraient vraisemblablement aucun effet. Si des demandes limitées de services obligatoires sont imposées, les conditions et la durée doivent en être choisies avec soin afin de ne pas favoriser l'effet pervers d'incitation à la migration pour éviter de telles charges. Lorsqu'il s'agit de récupérer les coûts, de telles mesures devraient être mises en œuvre *ex ante* plutôt que *ex post* au moyen de taxes supplémentaires, toujours difficiles à appliquer.

Les politiques définies par les pays de destination devraient être encore moins efficaces, mais des subventions complémentaires aux établissements d'enseignement des pays d'origine seraient les moins problématiques. La valeur pratique d'organismes d'embauche dans les pays de destination (par exemple, les hôpitaux publics ou privés) qui ouvrirait des établissements de formation en Afrique devrait être examinée afin d'augmenter la disponibilité de professionnels.

La question du grand nombre de contraintes rencontrées par le secteur de la santé en Afrique dans son ensemble doit être abordée. Les mauvaises conditions de travail, les opportunités limitées d'évolution professionnelle et le manque d'équipements et de personnel de soutien sont quelques-unes des principales raisons conduisant les médecins africains à migrer vers les pays plus riches du Nord. Une publication à paraître de la Banque mondiale (Soucat et Scheffler) aborde les divers défis en ressources humaines rencontrés dans le secteur de la santé en Afrique et fournit des analyses détaillées.

Les problèmes auxquels fait face le secteur de la santé en Afrique sont complexes. Leur résolution nécessite une approche spécifique à chaque pays, détaillée et à multiples facettes, qui intègre les politiques d'éducation, de compensation, de participation du secteur privé et de financement des dépenses en soins de santé. Des analyses et des débats s'appuyant sur le recueil de données nettement meilleures seront nécessaires avant qu'aucune solution durable ne puisse être trouvée.

NOTES

1. Les termes *hautement qualifié*, *haut degré d'éducation* et *enseignement du troisième cycle* sont indifféremment utilisés dans la documentation politique et universitaire.

2. Le terme *fuite des cerveaux* est souvent utilisé en référence à la migration hautement qualifiée, particulièrement lorsque l'objectif consiste à mettre en valeur les effets négatifs de la migration qualifiée. Ce chapitre évite autant que faire se peut d'utiliser ce terme, en effet une expression plus neutre conduit à une discussion plus objective.

3. Des exceptions existent : la destination dominante des migrants provenant du Mozambique, une ancienne colonie portugaise, est l'Afrique du Sud, principalement en raison de sa proximité.

4. Il est important d'avoir à l'esprit qu'une corrélation n'implique pas de causalité. La densité des travailleurs de la santé peut être corrélée à une couverture limitée des vaccinations, mais ne pas en être la cause. En vérité, une pléthore d'autres facteurs pourraient être responsables à la fois de la raréfaction des travailleurs de la santé et de résultats médiocres sur la santé.

5. Clemens (2009) traite de la dimension éthique de la taxe Bhagwati.
6. Melonio (2008) propose le concept d'équilibres de la migration entre les pays ajustés en fonction du niveau et des dépenses d'enseignement. Il suggère d'effectuer des transferts directs depuis les pays de destination vers les pays d'origine sans impliquer les individus dans le processus, ce qui minimise d'autant la charge administrative.
7. Une formation directement financée par les gouvernements des pays de l'OCDE pour des cours traitant des impératifs de licence de l'OCDE ou une aide à la recherche d'un travail dans les pays de l'OCDE peut encourager la migration.
8. Le code de bonnes pratiques au Royaume-Uni Le National Health Service (NHS) ne s'applique qu'aux recrutements actifs de professionnels de la santé en provenance de pays en développement par le NHS en l'absence d'accords bilatéraux.

BIBLIOGRAPHIE

- Acosta, Pablo, Pablo Fjanzyber et J. Tumberto Lopez. 2007. « The Impact of Remittances on Poverty and Human Capital: Evidence from Latin American Household Surveys. » Dans *International Migration, Economic Development and Policy*, éd. Caglar Ozden et Maurice Schiff. Washington et New York : Banque mondiale et Palgrave MacMillan.
- Anand, Sudhir et Till Bärnighausen, 2004. « Human Resources and Health Outcomes: Cross-Country Econometric Study. » *Lancet*. 364 (9445) : 1603–09.
- Angel-Urdinola, Diego F., Taizo Takeno et Quentin Wodon. 2008. « Student Migration to the United States and Brain Circulation-Issues, Empirical Results et Programmes in Latin America. » Dans *The International Mobility of Talent: Types, Causes and Development Impacts*, éd. Andres Solimano. Oxford: Oxford University Press.
- Awumbila, Mariama. 2010. *Mobility of Health Professionals from Selected African Countries to the European Union (MOHPROF) Project. Rapport national révisé sur le Ghana (Macro Research) présenté à l'Organisation internationale de la migration, Bureau régional de l'Afrique australe, Afrique du Sud.*
- Bach, Stephen. 2008. « International Mobility of Health Professionals: Brain Drain or Brain Exchange? » Dans *The International Mobility of Talent: Types, Causes and Development Impacts*, éd. Andres Solimano. Oxford: Oxford University Press.
- Banque mondiale. 2006. *Global Economic Prospects: Economic Implications of Remittances and Migration*. Washington : Banque mondiale.
- Beine, Michel, Frédéric Docquier et Caglar Ozden. 2001. « Diasporas. » *Journal of Development Economics* 95 (1) : 30–41.
- Beine, Michel, Frédéric Docquier et Hillel Rapoport. 2001. « Brain Drain and Economic Growth: Theory and Evidence. » *Journal of Development Economics* 64 (1) : 275–89.
- Bhargava, Alok et Frédéric Docquier. 2008. « HIV Pandemic, Medical Brain Drain et Economic Development in Sub-Saharan Africa. » *World Bank Economic Review* 22 (2) : 345–66.
- Bhargava, Alok, Frédéric Docquier et Yasser Moullan. 2010. « Modeling the Effect of Physician Emigration on Human Development. » <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21288783>.

- Buchan, James et Delanyo Dovlo. 2004. *International Recruitment of Health Workers to the UK: A Report for DFID*. Londres : Ministère du Développement international Ressource des systèmes de santé.
- Bundred, Peter E. et Cheryl Levitt. 2000. « Medical Migration: Who are the Real Losers? » *Lancet* 356 (8225) : 245–46.
- Chand, Satish et Michael Clemens. 2008. « Skilled Emigration and Skill Creation: A Quasi-Experiment. » Document de travail 152. Centre pour le développement mondial. Washington.
- Clemens, Michael et Gunilla Pettersson. 2006. « New Data on African Health Professionals Abroad. » Document de travail 95. Centre pour le développement mondial. Washington.
- Clemens, Michael, Claudio E. Montenegro et Lant Pritchett. 2008. « The Place Premium: Wage Differences for Identical Workers across the U.S. Border. » Document de travail 148. Centre pour le développement mondial. Washington.
- Clemens, Michael. 2007. « Do Visas Kill? Health Effects of African Health Professional Emigration. » Document de travail 114. Centre pour le développement mondial. Washington.
- . 2009. « Skill Flow: A Fundamental Reconsideration of Skilled-Worker Mobility and Development. » Document de travail 180. Centre pour le développement mondial. Washington.
- Commander, Simon, Mari Kangasniemi et L. Alan Winters. 2004. « The Brain Drain: Curse or Boon? A Survey of the Literature. » Dans *Challenges to Globalization: Analyzing the Economics*, éd. Robert E. Baldwin et L. Alan Winters, 235–78. Cambridge, Massachusetts Bureau national de recherche économique
- Coulombe Serge et Jean-François Tremblay. 2009. « Migration and Skills Disparities across the Canadian Provinces. » *Regional Studies* 43 (1) : 5–18.
- Docquier, Frédéric et Abdeslam Marfouk. 2007. « International Migration by Education Attainment 1990–2000. » Dans *International Migration, Remittances and the Brain Drain*, éd. Ozden Caglar et Maurice Schiff. Washington et New York : Banque mondiale et Palgrave MacMillan.
- Docquier, Frédéric et Hillel Rapoport. 2009. « Skilled Immigration: The Perspective of Developing Countries. » *Skilled Immigration Today*, éd. Jagdish Bhagwati et Gordon Hanson. New York : Oxford University Press.
- Docquier, Frédéric, Abdeslam Marfouk, Caglar Ozden et Christopher Parsons. 2010. « Geographic, Gender and Skill Structure of International Migration. » Université Catholique de Louvain, Belgique.
- Dovlo, Delanyo et Frank Nyongoro. 1999. « Migration by Graduates of the University of Ghana Medical School: A Preliminary Rapid Appraisal. » *Human Resources for Health* 3 (1): 40–51.
- Dovlo, Delanyo. 2003. « The Brain Drain and Retention of Health Professionals in Africa. » Étude de cas préparée pour la conférence de formation régionale « Improving Tertiary Education in Sub-Saharan Africa: Things That Work! » Banque mondiale, Accra, Ghana, 23–25 septembre
- Dustmann, Christian, Itzhak Fadlon et Yoram Weiss. 2010. « Return Migration, Human Capital Accumulation et the Brain Drain. » Avril. Ébauche préparée pour le Fonds d'affectation multi-donateurs sur les marchés du travail, la création d'emplois et la croissance économique, administrée par l'Unité Protection sociale et emploi de la Banque mondiale, Washington.

- Easterly, William et Yaw Nyarko. 2009. « Is the Brain Drain Good for Africa? » *Skilled Immigration Today*, éd. Jagdish Bhagwati et Gordon Hanson. New York : Oxford University Press.
- Fajnzylber, Pablo et J. Humberto Lopez. 2007. *Close to Home: The Development Impact of Remittances in Latin America*. Banque mondiale, Washington. <http://www.almendron.com/politica/pdf/2006/8845.pdf>
- Gibson, John et David McKenzie. 2010. « The Economic Consequences of "Brain Drain" of the Best and Brightest: Microeconomic Evidence from Five Countries ». Document de travail pour la recherche sur les politiques 5394, Washington.
- Grogger, Jeffrey et Gordon Hanson. À paraître. « Income Maximization and the Selection and Sorting of International Migrants. » *Journal of Development Economics*.
- Gurgand, Marc, Adrien Lorceau et Thomas Melonio. 2011. *Student Loans: Liquidity Constraint and Higher Education in South Africa*. Paris : Agence française de développement.
- Mathauer, Inke et Ingo Imhoff. 2006. « Health Worker Motivation in Africa: The Role of Non-financial Incentives and Human Resource Management Tools. » *Human Resources for Health* 4 (24) : 1–17.
- Mattoo, Aaditya, Ileana Cristina Neagu et Caglar Ozden. 2008. « Brain Waste? Educated Immigrants in the U.S. Labor Market. » *Journal of Development Economics* 87 (2) : 255–69.
- Melonio, Thomas. 2008. « Migration Balances Concept, Hypotheses and Discussion. » Document de travail 74, Agence française de développement, Paris.
- Mountford, Andrew. 1997. « Can a Brain Drain Be Good for Growth in the Source Country? » *Journal of Development Economics* 53 (2) : 287–303.
- Ndeti, David M., Lincoln Khasakhala et Jacob O. Omolo. 2008. « Incentives for Health Worker Retention in Kenya: An Assessment of Current Practice. » Document de discussion Equinet 62, Harare, Zimbabwe.
- Ozden, Caglar. 2010. « Ghanaian Physicians Abroad and at Home. » Groupe de recherche sur le développement économique, Banque mondiale, Washington.
- Solimano, Andres. 2008. *The International Mobility of Talent: Types, Causes and Development Impacts*. Oxford : Oxford University Press.
- Soucat, Agnes et Richard Scheffler. À paraître. *Human Resource for Health in Africa: A New Look at the Crisis*. Banque mondiale, Washington.
- Stark, Oded, C. Helmenstein et A. Prskawetz. 1997. « A Brain Gain with a Brain Drain. » *Economics Letters* 55 (2) : 227–34.
- Stark, Oded. 2004. « Rethinking the Brain Drain. » *World Development* 32 (1) : 15–22.
- Thorn, Kristian et Lauritz B. Holm-Nielson. 2008. « International Mobility of Researchers and Scientists: Policy Options for Turning a Drain into a Gain. » Dans *The International Mobility of Talent: Types, Causes and Development Impacts*, éd. Andrés Solimano. Oxford : Oxford University Press.
- Wahba, Jackline. 2007. « Returns to Overseas Work Experience: The Case of Egypt. » Dans *International Migration, Economic Development and Policy*, éd. Caglar Ozden et M. Schiff. Washington et New York : Banque mondiale et Palgrave MacMillan.
- Wilson, John. 2009. « Income Taxation and Skilled Migration: The Analytical Issues. » Dans *Skilled Immigration Today*, éd. Jagdish Bhagwati et Gordon Hanson. New York : Oxford University Press.

Maîtrise des ressources de la diaspora

Les pays africains détiennent d'importants groupes de diasporas vivant en Afrique et en dehors du continent. La contribution potentielle de la diaspora en faveur du développement du continent se situe bien au-delà des envois de fonds personnels traités au chapitre 2. Ces contributions s'étendent depuis les envois de fonds collectifs permettant le financement d'activités philanthropiques jusqu'aux échanges de connaissances, en passant par l'accroissement des liens commerciaux et un meilleur accès aux marchés étrangers des capitaux (par exemple au moyen des titres obligataires (obligations) de la diaspora). Ce chapitre examine les observations de la contribution de la diaspora africaine au développement économique des pays d'origine et propose des recommandations aux gouvernements africains afin qu'ils puissent prendre en charge ces efforts.

Plusieurs conclusions importantes sont présentées dans ce chapitre :

- *Les efforts de compréhension de l'ampleur et des caractéristiques de la diaspora devraient compter parmi les priorités élevées des pays en développement qui sont intéressés par la maîtrise des ressources de la diaspora.* Le manque de données pertinentes entrave les efforts d'accroissement des contributions que les diasporas peuvent apporter à leur pays d'origine. La dimension de la diaspora africaine est supérieure aux estimations officielles de 30,6 millions de migrants. Certains d'entre eux ne sont pas comptabilisés dans les enquêtes nationales, particulièrement en Afrique, et de nombreux descendants de migrants ont conservé des liens affectifs avec le pays de leurs ancêtres. Des études de cas indiquent que les réseaux des familles et des amis de la diaspora envoient des fonds destinés au développement, comme la construction d'écoles, la fourniture de matériels scolaires ou hospitaliers, la prise en charge des orphelins ainsi que des projets à petite échelle, mais l'étendue ou l'impact de telles activités reste encore assez peu connu.
- *Les diasporas facilitent les échanges transfrontaliers, les investissements et l'accès aux connaissances et aux technologies de pointe.* Les réseaux de la diaspora jouent un rôle important dans les échanges transfrontaliers d'informations de marché sur les échanges et les réglementations.

Les membres de la diaspora peuvent aussi investir directement dans leurs pays d'origine ou fournir leur expertise afin d'aider les investissements par des entreprises multinationales. En comparaison aux autres investisseurs étrangers, les membres de la diaspora peuvent accepter des taux d'intérêt moins élevés sur des prêts vers leur pays d'origine en raison des liens affectifs qui les y rattachent, parce qu'un meilleur accès aux informations peut leur permettre d'obtenir une réduction sur les primes de risque s'appliquant à d'autres investisseurs étrangers et aussi parce qu'ils peuvent posséder des avoirs dans la devise locale — ils se soucient donc moins que d'autres investisseurs des dévaluations potentielles de la devise ou de la conversion forcée d'avoirs libellés dans une devise étrangère en devise locale. Les obligations de la diaspora ciblées vers les résidents à l'étranger peuvent offrir des opportunités et des facilités d'investissement dans leur pays d'origine.

- *Les diasporas peuvent aussi fournir aux pays d'origine un accès aux technologies de pointe et aux compétences peu abondantes.* Le rôle de la diaspora dans le transfert de technologie est bien documenté dans de nombreux pays, particulièrement en Chine et en Inde. À l'inverse, les observations sont limitées en ce qui concerne les pays africains.
- *La maîtrise des contributions de la diaspora sur le commerce, les investissements et la technologie impose un climat commercial favorable.* Les membres de la diaspora peuvent être plus enclins que d'autres investisseurs à prendre des risques dans leur propre pays. Les investissements qu'ils peuvent réaliser nécessitent pourtant un environnement propice aux affaires, en incluant les droits de propriété, la sécurité, l'élimination des lourdeurs administratives et de solides infrastructures. L'octroi des droits de vote et de la double citoyenneté aux migrants peut aider à maintenir les liens avec les pays d'origine. La double citoyenneté peut aussi encourager le commerce et les investissements en permettant aux migrants de surpasser les contraintes relatives aux activités commerciales que les étrangers peuvent rencontrer. Une plus grande écoute du personnel des ambassades à l'égard des problèmes de la diaspora et une formation adéquate de ces personnels faciliteraient les services et amélioreraient l'établissement de liens. Une meilleure coordination parmi les différents services au sein des ambassades et des gouvernements pourrait permettre de former de meilleures relations avec les diasporas et leurs réseaux.

Le chapitre est organisé comme suit. La première section présente un bref résumé sur l'implantation des diasporas africaines. La deuxième section traite de la manière dont les pays bénéficient des diasporas par le biais du commerce, de la finance et du transfert de technologie. La troisième section recommande des politiques que les pays africains et les pays de destination pourraient prendre en compte afin d'augmenter la contribution des diasporas au développement.

Encadré 4.1 Définition des diasporas

Une diaspora peut être définie comme des personnes ayant migré et leurs descendants maintenant un lien avec le pays d'origine. Le Département d'État des États-Unis définit les diasporas comme des groupes de migrants partageant les caractéristiques suivantes :

- dispersion, qu'elle soit volontaire ou non, à travers des frontières socioculturelles et avec au moins une frontière politique
- une mémoire et un mythe collectifs au sujet de la mère patrie
- un engagement de conserver le côté vivant de la mère patrie par le biais d'actions symboliques et directes
- la présence du problème du retour, sans qu'il s'agisse nécessairement d'un engagement à réaliser
- une identité associée et consciente, exprimée dans les médias de la communauté de la diaspora, la création d'associations ou d'organisations autour de la diaspora et une participation en ligne (Département d'État des États-Unis, 2010).

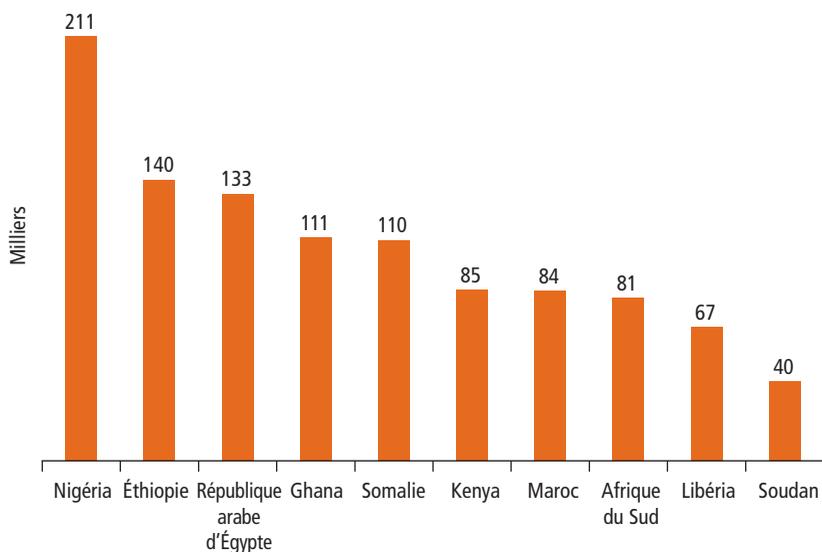
Cette définition diffère de celle utilisée par l'Union africaine, qui définit la diaspora africaine comme « consistant en des personnes d'origine africaine vivant à l'extérieur du continent, peu importe leur nationalité et leur citoyenneté, et qui sont prêtes à contribuer au développement du continent et à construire l'Union africaine » (Union africaine, 2005, page 6).

L'estimation de l'envergure d'une diaspora est compliquée par plusieurs facteurs tels que le lieu de naissance, la durée de l'émigration, la citoyenneté et les questions d'identité (Ionescu 2006). Par exemple, les estimations des diasporas aux États-Unis s'appuient sur l'utilisation du « lieu de naissance de la population née à l'étranger » mis à disposition lors du recensement américain. La plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Japon et la République de Corée classifient les émigrants en se basant sur l'appartenance ethnique des parents, ce qui a pour résultat de fournir des estimations plus élevées du nombre d'immigrants que celles se basant sur la classification par le lieu de naissance. Les immigrants temporaires peuvent être considérés comme faisant partie d'une diaspora, mais ils ne peuvent pas être inclus dans des statistiques d'immigration. Les pays d'origine utilisent aussi des définitions différentes des diasporas. L'Inde, par exemple utilise trois catégories : Indiens non résidents (NRI), personnes d'origine indienne (PIO), citoyens de l'Inde résidant outre-mer (OCI).

OÙ TROUVER LA DIASPORA AFRICAINE

L'estimation de l'étendue de la diaspora africaine n'est pas une tâche aisée en raison des données incomplètes et des différences de définitions accordées à « migrants » et à « diaspora » (encadré 4.1). Ce chapitre utilise une définition simple mais pratique de la diaspora : « des personnes nées dans un autre pays ». Cette définition ne concerne que les migrants de première génération ; elle exclut les enfants et les petits-enfants pouvant avoir des liens avec le pays d'origine. Les conclusions de ce chapitre ne devraient cependant pas tout à fait correspondre à la définition de la diaspora.

Comme cela est noté au chapitre 1, les données officielles estiment le nombre d'immigrants internationaux provenant des pays africains à 30,6 millions en 2010. Parmi ces migrants, plus de 14 millions d'Africains vivent en Afrique. Par exemple, un grand nombre d'immigrants provenant du Burundi et de la République démocratique du Congo vivent en Tanzanie, des Somaliens sont toujours établis au Kenya, et le Lesotho, le Mozambique et le Zimbabwe comptent de nombreux migrants en Afrique du Sud.

Figure 4.1 Principaux pays d'origine de l'immigration africaine aux États-Unis, 2010

Source : Banque mondiale, 2010.

Un grand nombre de migrants africains sont aussi établis dans des pays à revenu élevé de l'OCDE. L'Arabie saoudite, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni font partie des principaux pays de destination des migrants africains (consultez la figure 1.1 du 1). Les liens coloniaux historiques continuent de représenter un facteur majeur régissant les tendances de la migration en provenance d'Afrique, même si l'Italie, le Qatar, l'Espagne et les Émirats arabes unis sont devenus de nouveaux pays de destination pour certains émigrants africains.

La diaspora africaine aux États-Unis est relativement faible¹. Les Nigériens constituent le groupe le plus important suivi par les Éthiopiens et les Égyptiens (figure 4.1). Au Canada, les 12 principaux pays (Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Maroc, Nigéria, Somalie, République démocratique du Congo, Tanzanie et Ouganda) correspondent à 75 % du total des migrants africains (Crush 2010).

AVANTAGES PRÉSENTÉS PAR LES DIASPORAS

La plupart des contributions écrites sur la diaspora s'intéressent aux migrants diplômés et comment les échanges commerciaux, la technologie et la formation de capital sont facilités par les migrants avec des diplômes d'études supérieures. Mais les migrants, qu'ils soient diplômés ou non, apportent des contributions à leur pays d'origine. Un nombre toujours croissant de recherches laisse à penser que les migrants diplômés et les réseaux dans les pays à l'étranger sont d'importants réservoirs de connaissances (Pack et Page 1994 ; Khadria 1999 ; Meyer et Brown 1999 ; Saxenian 2002a, 2004, 2006 ; Barré et autres 2003 ; Kuznetsov 2006 ;

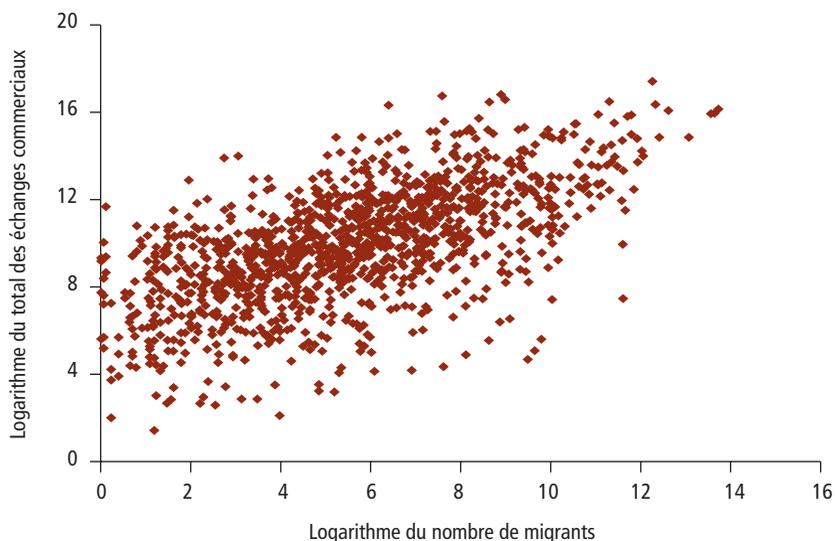
Westcott 2006; Wickramesakara 2009). D'autres études mettent en valeur les contributions de tous les migrants en incluant la diaspora non diplômée (Orozco 2003, 2006a, 2006b ; Lowell et Genova 2004 ; Lucas 2004 ; Portes, Escobar et Radford 2007 ; Crush 2011). Certaines études analysent comment les membres de la diaspora africaine contribuent à leur pays d'origine (Chikezie 2000 ; Mohamoud 2003, 2010 ; Mohan et Zack-Williams 2002 ; Bakewell 2008). Cette section décrit les contributions de la diaspora, en l'élargissant aux Africains résidant aussi bien sur le continent qu'en dehors de l'Afrique, sans faire de distinction entre les immigrants diplômés et non diplômés.

ÉCHANGES COMMERCIAUX

La migration peut avoir un effet sur les échanges commerciaux en considérant deux filières. Avec la première filière, les immigrants ont une préférence pour les biens de leur pays d'origine (en pratiquant des « échanges commerciaux nostalgiques » au profit de produits ethniques) (Light, Zhou et Kim 2002), ce qui compense partiellement la perte de ces ventes associées à la migration (si les émigrants étaient restés chez eux, ils auraient vraisemblablement consommé les mêmes produits) (Gould 1990, 1994). L'effet est difficile à apprécier, en effet les migrants bénéficient vraisemblablement de revenus plus élevés que s'ils étaient restés dans leur pays d'origine, mais la réinstallation dans le pays de destination a un effet réducteur sur l'efficacité de la fourniture des biens provenant du pays d'origine (en ajoutant, par exemple, les coûts du transport).

Avec la seconde filière, la plus importante, les migrants peuvent augmenter la disponibilité des informations de marché essentielles aux échanges commerciaux en aidant les exportateurs du pays d'origine à trouver des acheteurs, en comprenant le marché et en se conformant aux impératifs gouvernementaux et aux normes transactionnelles. Les migrants facilitent le commerce et les investissements bilatéraux entre les pays d'accueil et d'origine en aidant à surpasser les asymétries informatives et diverses imperfections du marché (Gould 1994 ; Rauch et Trindade 2003). Les réseaux internationaux peuvent aider les producteurs de biens de consommation à trouver les distributeurs appropriés et des « assembleurs » à trouver les fournisseurs composants adéquats. Le partage de la même langue ou d'un passé culturel semblable facilite la communication et une meilleure compréhension des documents de transport, des procédures et des réglementations.

Les écrits en la matière mettent plus particulièrement en valeur le rôle des réseaux ethniques afin de contrecarrer les informations inadéquates sur les opportunités d'échanges commerciaux internationaux, ce qui diminue les coûts de ces échanges (consultez Rauch 2001 pour un examen des réseaux commerciaux). Gould (1994) et Rauch et Casella (1998) ont découvert que les réseaux ethniques favorisaient les échanges commerciaux bilatéraux en fournissant des informations sur les marchés ainsi que des services de référence et de correspondance. Des études empiriques en Australie, au Canada, en Espagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni, et

Figure 4.2 Migration et échanges commerciaux vont de pair : Pays africains et de l'OCDE

Source : auteurs, sur la base des données du nombre de migrants provenant de la Banque mondiale, 2010 ; des données de 2007 des échanges commerciaux provenant de World Integrated Trade Solution (WITS) et de la méthodologie dans Dolman 2008.

dans des pays de l'OCDE ont montré que l'immigration augmentait les flux commerciaux bilatéraux². Ces effets diffèrent cependant en fonction du type de biens (par exemple, les biens différenciés par rapport aux produits de base plus uniformes) et le niveau de compétence des migrants. Les estimations sur l'importance de ces effets varient largement et il est difficile pour les modèles utilisés de prendre leur nature endogène en compte. Des études pour les États-Unis (Gould 1994 ; Dunlevy et Hutchinson 1999 ; Rauch 1999 ; Dunlevy 2004 ; Herander et Saavedra 2005 ; Bandyopadhyay, Coughlin et Wall 2008) et le Canada (Head et Reis 1998) ont révélé une relation positive entre les flux d'échanges commerciaux et la migration, même si l'élasticité des exportations et des importations évolue en fonction des pays et des produits.

Certaines agences gouvernementales et des entreprises privées en Afrique se servent de leurs diasporas afin d'obtenir des informations sur les marchés (consultez le tableau en annexe 4A.1). Les activités comprennent l'établissement de chambres des métiers de la diaspora et sa participation à des missions d'échanges et des réseaux commerciaux. Les ambassades d'Éthiopie, du Kenya et de l'Ouganda à Washington, et à Londres organisent des forums commerciaux et d'échanges afin d'attirer les investisseurs de la diaspora et d'essayer de mettre en contact les fournisseurs et les exportateurs. Des études de cas sur les activités en Afrique subsaharienne ont été réalisées (Riddle 2006) mais aucune évaluation correcte n'a été effectuée pour savoir si ces contacts ont généré des exportations supplémentaires.

Certains pays semblent commercer plus avec des pays dont ils ont reçu des immigrants. La figure 4.2 présente une relation positive entre la dimension des populations migrantes résidant dans les pays de l'OCDE et le niveau des échanges bilatéraux de marchandises entre ces pays et tous les partenaires commerciaux africains pour lesquels des données sont disponibles. Cette relation pourrait bien entendu révéler d'autres variables ayant un impact sur les flux commerciaux entre l'OCDE et l'Afrique³.

INVESTISSEMENTS DIRECTS

Les diasporas peuvent augmenter les flux d'investissement entre les pays expéditeurs et destinataires dans la mesure où elles possèdent d'importantes informations pouvant aider à l'identification des opportunités d'investissement et à faciliter le respect des impératifs réglementaires. Les connaissances linguistiques et des antécédents culturels semblables peuvent fortement contribuer à la rentabilité d'investissements dans des pays peu familiers⁴. Les diasporas peuvent utiliser les informations qu'elles détiennent sur leur pays afin d'y investir directement. D'autre part, les investisseurs peuvent améliorer leurs profits en utilisant l'expertise d'un membre de la diaspora. Un obstacle important pour une multinationale ou une entreprise étrangère installant une unité de production dans un pays étranger concerne l'incertitude et le manque d'informations sur le nouveau marché. C'est pourquoi les professionnels et les responsables originaires de Taïwan sont fortement recherchés par les multinationales pour leurs opérations en Chine.

Les membres d'une diaspora peuvent être plus enclins que d'autres investisseurs à prendre des risques dans leur pays d'origine, car ils sont mieux placés pour évaluer les opportunités d'investissements et parce qu'ils y ont des contacts permettant de faciliter le processus (Lucas 2001). L'affectif, le sens du devoir, les réseaux sociaux, la puissance des organisations de la diaspora et des visites à leur pays d'origine peuvent aussi représenter d'importants déterminants pour les investissements de la diaspora (Nielsen et Riddle 2007).

Certaines études ont démontré des relations significatives entre les migrants, particulièrement les plus diplômés, et l'afflux d'investissements vers les pays d'origine. Kluger et Rapoport (2005) ; Javorcik et autres (2006) ; Docquier et Lodigiani (2007) ; Murat, Pistori et Rinaldi (2008) et Leblang (2011) considèrent que la migration facilite les investissements directs à l'étranger.

Les agences de certains gouvernements en Afrique essaient d'améliorer les contacts avec les diasporas afin de générer des opportunités d'investissements pour les entreprises des pays d'origine. L'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Nigéria, le Rwanda et d'autres pays africains cherchent à utiliser leurs diasporas pour des investissements dans leurs pays d'origine (consultez le tableau en annexe 4A.1). En reconnaissant le besoin de créer des mécanismes adaptés afin d'encourager les membres de la diaspora à transmettre leurs envois de fonds vers des projets d'investissement dans des états partenaires, la communauté de l'Afrique

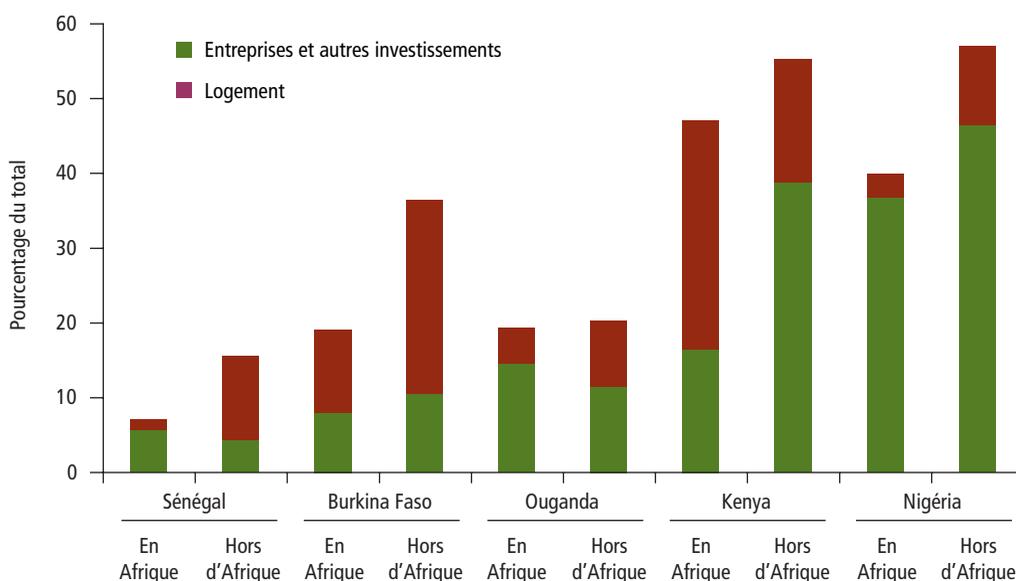
de l'Est a mis au point une proposition afin d'attirer le financement de la diaspora⁵. Les gouvernements et le secteur privé ont organisé des forums commerciaux afin d'attirer les investisseurs de la diaspora. Un des nouveaux rôles des agences de promotion africaine des investissements en Éthiopie, au Ghana (Riddle 2006), au Nigéria et en Ouganda consiste à fournir des informations précises et des opportunités d'établissement de liens avec des investisseurs, en y incluant ceux des diasporas.

Certaines entreprises privées et des associations de la diaspora africaine fournissent aussi des informations sur les opportunités d'investissements et d'approvisionnement dans leurs pays d'origine. Elles facilitent aussi les contacts entre les négociants des pays de destination et d'origine.

INVESTISSEMENTS PAR LES MÉNAGES

De nombreux migrants transfèrent des fonds vers des ménages de leurs pays d'origine dans un but d'investissement (consultez le tableau 2.3 du chapitre 2). Les données issues d'enquêtes sur les ménages révèlent que ceux recevant des envois de fonds internationaux provenant des pays de l'OCDE ont réalisé des investissements productifs en achetant des terres, en construisant des maisons, en faisant des affaires, en améliorant les fermes et les équipements agricoles et en réalisant d'autres investissements (36 % au Burkina Faso, 55 % au Kenya, 57 % au Nigéria,

Figure 4.3 Investissements dans des entreprises et dans des logements dont le financement provient des envois de fonds d'Afrique et hors d'Afrique



Source : auteurs, sur la base des résultats des études auprès des ménages effectuées dans la seconde moitié de 2009 au Burkina Faso, Kenya, Nigéria, Sénégal et Ouganda dans le cadre du Projet sur la migration africaine, Plaza, Navarrete et Ratha 2011.

Remarque : « Autres investissements » comprend l'achat de terres, de bétail, d'équipements agricoles et d'investissements dans l'agriculture.

15 % au Sénégal et 20 % en Ouganda, consultez la figure 4.3). Les ménages recevant des transferts d'autres pays africains investissent aussi une part significative des envois de fonds dans des activités commerciales, le logement et d'autres investissements au Kenya (47 %), au Nigéria (40 %), en Ouganda (19 %) et Burkina Faso (19 %).

Osili (2004) utilise des données provenant du Nigéria pour analyser les investissements dans l'immobilier par les migrants dans leurs communautés d'origine. Elle a découvert que les migrants plus âgés ont plutôt tendance à investir dans un logement dans leur ville natale et d'utiliser une plus grande partie des revenus du ménage dans des investissements immobiliers. Elle conclut que « les investissements dans l'immobilier peuvent être la première étape d'une relation plus large au niveau des investissements entre les migrants et leurs pays d'origine » (p. 844). Une étude indique des tendances similaires de la part de ménages en Amérique latine recevant des transferts de l'étranger (de Haas 2005), à la différence près que les migrants d'Amérique latine et les membres de leur famille investissent dans l'agriculture ainsi que dans d'autres entreprises privées⁶. Les observations concernant l'Afrique en se référant aux enquêtes sur les ménages relatives aux investissements dans les équipements agricoles restent assez limitées.

Les migrants africains d'autres pays du continent créent des entreprises à petite échelle, comme des restaurants et des salons de coiffure. Ils investissent aussi dans l'immobilier. La diaspora africaine a investi dans des activités du secteur des services, comme des entreprises d'import/export, de télécommunications, et des sociétés de transport et touristiques (les exemples comprennent Databank au Ghana, Geometric Power Limited au Nigéria, Teylium au Sénégal et Celtel au Soudan).

Certains gouvernements ont assoupli les restrictions sur l'acquisition de terres par des étrangers afin d'attirer les investissements provenant des diasporas. Le Crédit financier du Cameroun offre des prêts au logement pour les migrants afin d'attirer les investissements dans l'immobilier⁷. Le gouvernement éthiopien autorise les porteurs de cartes jaunes (la carte d'identification de la diaspora éthiopienne) à louer à bail des parcelles à de faibles taux pour la construction de résidences à Addis-Abeba (consultez le tableau en annexe 4A.1). C'est en raison d'une demande élevée pour la terre que la ville d'Addis-Abeba a officiellement suspendu l'allocation de terres résidentielles pour la diaspora en 2008. La Direction générale de la diaspora du Rwanda autorise des groupes de 15 personnes ou plus à acquérir des terres à Kigali afin d'y construire des maisons, dans la mesure où le projet est approuvé par le conseil municipal de Kigali sur la base du plan d'aménagement urbain de cette ville⁸.

Certaines observations indiquent que les migrants utilisent les économies accumulées pendant leur séjour à l'étranger afin d'investir dans de petites entreprises dès leur retour au pays (King 1986, Gitmez 1988 ; Murillo Castaño 1988 ; Massey et autres 1987 ; Ahmed 2000 ; Murphy 2000 ; McCormick et Wahba 2003). C'est en se référant aux études conduites en 2006 que Gubert et Nordman (2011) ont découvert qu'un tiers des migrants de retour en Algérie, au Maroc et en Tunisie investissent dans des entreprises. Ils n'ont trouvé aucune corrélation entre

la durée de la migration et l'entrepreneuriat. Les résultats d'une étude sur 302 retours au pays réalisée en 2001 indiquent que plus de la moitié des Ghanéens et 23 % des Ivoiriens retournaient chez eux avec plus de 5 000 de dollars d'économies (Black et Castaldo 2009). Les deux études indiquent que de nombreux migrants de retour au pays investissent dans des activités commerciales et que leur expérience professionnelle et le maintien de la communication avec les amis et la famille pendant leur séjour à l'étranger facilitent l'ouverture d'une entreprise aussitôt le retour. Cassini (2005) conclut que les entreprises les plus florissantes du Ghana par des Ghanéens migrants étaient la propriété de migrants ayant fréquemment rendu visite « au pays » et ayant développé des réseaux sociaux.

INVESTISSEMENT SUR LES MARCHÉS DES CAPITAUX

Les membres de la diaspora peuvent servir de « catalyseurs » du développement des marchés financiers et des capitaux dans leur pays d'origine en diversifiant la base des investisseurs (les marchés des capitaux de nombreux pays sont dominés par les investissements du gouvernement et de grandes entreprises), en introduisant de nouveaux produits financiers et en fournissant une source fiable de financement. Les connexions de la diaspora avec les marchés des pays de destination et d'origine sont importantes. Cette sous-section présente certaines estimations de l'épargne réalisée par la diaspora africaine et décrit deux filières, les titres obligataires et les fonds d'investissement de la diaspora, afin d'encourager les investissements de cette dernière en Afrique.

Richesse et épargne de la diaspora africaine dans les pays d'accueil

Ketkar et Dora (2009) utilisent les données de la New Immigration Survey (enquête sur la nouvelle immigration) concernant les États-Unis afin de mieux connaître la richesse et le comportement de diversification des biens des migrants récemment arrivés d'Asie, de l'Afrique subsaharienne, de l'Amérique latine, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Ils ont découvert que la région d'origine n'est pas un déterminant significatif des niveaux d'épargne lorsque la longueur du séjour, la réussite scolaire et le nombre d'enfants sont pris en considération. Les immigrants africains aux États-Unis tendent à présenter des niveaux d'épargne inférieurs à ceux des émigrants d'Asie et d'Amérique latine, très vraisemblablement parce qu'ils habitent dans le pays depuis moins longtemps et qu'ils détiennent des niveaux d'enseignement inférieurs.

Ratha et Mohapatra (2011) estiment l'épargne annuelle de la diaspora africaine à environ 52 milliards de dollars. Environ 30 milliards de dollars de ce montant, soit 3,2 % du PIB de l'Afrique subsaharienne, sont épargnés par des migrants africains en Afrique subsaharienne (tableau 4.1)⁹. Ces estimations s'appuient sur l'hypothèse que les membres de la diaspora africaine avec une éducation du troisième cycle reçoivent des rémunérations correspondantes au revenu moyen des pays qui les accueillent, que les migrants n'ayant pas bénéficié d'une

Tableau 4.1 Économies estimées par les migrants provenant d'une sélection de pays africains, 2009

| Pays | Nombre d'émigrants (en millions) | Économies estimées par les migrants | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| | | Milliards de dollars | Pourcentage du PIB |
| République arabe d'Égypte | 3,7 | 6,0 | 3,2 |
| Maroc | 3,0 | 9,6 | 10,5 |
| Zimbabwe | 1,3 | 1,6 | 34,4 |
| Algérie | 1,2 | 4,2 | 3,0 |
| Côte d'Ivoire | 1,2 | 0,6 | 2,6 |
| Nigéria | 1,0 | 3,5 | 2,0 |
| Soudan | 1,0 | 1,3 | 2,3 |
| Afrique du Sud | 0,9 | 3,8 | 1,3 |
| Congo, République démocratique | 0,9 | 1,1 | 10,5 |
| Ghana | 0,8 | 2,0 | 7,5 |
| Somalie | 0,8 | 1,8 | .. |
| Ouganda | 0,8 | 0,6 | 4,0 |
| Tunisie | 0,7 | 2,0 | 5,1 |
| Éthiopie | 0,6 | 1,9 | 6,5 |
| Sénégal | 0,6 | 0,9 | 7,0 |
| Kenya | 0,5 | 1,8 | 6,1 |
| Angola | 0,5 | 0,9 | 1,1 |
| Libéria | 0,4 | 0,6 | 66,8 |
| Cameroun | 0,3 | 0,8 | 3,8 |
| Maurice | 0,1 | 0,6 | 7,2 |
| Autre | 10,2 | 7,1 | 2,5 |
| Total | 30,5 | 52,7 | 3,6 |
| Afrique subsaharienne | 21,8 | 30,4 | 3,2 |
| Afrique du Nord | 8,7 | 22,3 | 4,3 |

Source : Ratha et Mohapatra 2011.

Remarque : .. = négligeable.

éducation du troisième cycle gagnent le tiers des revenus d'un ménage moyen des pays d'accueil et que les migrants qualifiés et non qualifiés possèdent les mêmes taux d'épargne personnelle que dans leur pays d'origine. C'est donc sans surprise que l'épargne est plus importante pour les pays avec plus de migrants dans les pays de l'OCDE à revenu élevé. La grande majorité de cette épargne est investie dans les pays d'accueil de la diaspora. Il est plausible qu'une fraction de cette épargne puisse être orientée en tant qu'investissement en Afrique, si les pays de ce continent ont mis au point des incitations et des moyens en rapport.

Obligations de la diaspora

Un titre obligataire de la diaspora n'est autre qu'un instrument d'épargne au détail exclusivement mis sur le marché pour les membres d'une diaspora. Il peut s'agir d'un outil efficace d'utilisation de la richesse d'une diaspora (Ketkar et Ratha 2010). En vendant au détail des titres obligataires de la diaspora de petits montants (100 à 1 000 dollars), un gouvernement ou une entreprise privée de réputation dans un pays développé peut utiliser la richesse de migrants relativement pauvres. Les titres obligataires de la diaspora peuvent aussi être vendus en montants plus élevés aux investisseurs institutionnels et étrangers. Les banquiers d'investissement peuvent devoir structurer ces obligations et s'assurer de la conformité vis-à-vis des réglementations sur de tels titres aux États-Unis et dans d'autres juridictions. Les titres obligataires de la diaspora peuvent être vendus globalement par des banques nationales et internationales et par des sociétés de transferts monétaires. Ils peuvent être mis sur le marché par le biais des églises, des groupes communautaires, des journaux ethniques, de magasins et d'associations d'originaires dans lesquels résident de nombreux migrants.

Au-delà des motifs patriotiques et du désir de « rendre », un investisseur de la diaspora peut vouloir acheter des titres obligataires à un taux d'intérêt inférieur à celui demandé par des investisseurs étrangers. Le coût de la vente des obligations de la diaspora peut être élevé, mais il peut être absorbé si le taux d'intérêt proposé est inférieur à celui généralement payé à des fonds de pension et à d'autres investisseurs institutionnels. Les titres obligataires peuvent même devenir plus intéressants en offrant des allègements fiscaux et des améliorations des modalités de crédit (garantie au premier risque, relativement au statut de créancier de rang supérieur).

Les migrants devraient être des clients plus fidèles que la moyenne des investisseurs lorsque les temps sont difficiles. Ils détiennent généralement une meilleure connaissance de leur pays d'origine et des recours légaux en cas de défaillance. Ils devraient aussi être moins sensibles au risque de dévaluation des devises, en effet ils peuvent trouver les moyens de dépenser cet argent une fois de retour dans leur pays d'origine si les obligations sont remboursées dans la devise locale.

Les gouvernements indien et israélien ont émis des titres obligataires pour la diaspora et ont collecté environ 40 milliards de dollars, souvent pendant une crise financière¹⁰. En 2009 et en 2010, l'Éthiopie et le Népal ont émis des titres obligataires pour la diaspora, mais aucun de ces deux pays n'a été en mesure de mobiliser des fonds¹¹. Un des problèmes concernait le manque de marketing et de publicité. Au Népal, des « obligations d'emplois à l'étranger » ont été émises pour la plupart à destination de migrants non diplômés dans les pays du Conseil de coopération du golfe plutôt que vers les groupes plus riches de la diaspora résidant dans des pays de l'OCDE. Les taux d'intérêt proposés sur ces obligations, qui étaient libellées en devise locale, étaient relativement bas par rapport au taux d'instruments financiers comparables, qui étaient déjà inférieurs au taux de l'inflation.

Au même titre que d'autres investisseurs, ceux de la diaspora s'inquiètent de la volonté et de la capacité du gouvernement de rembourser sa dette. Des facteurs comme la réputation d'un gouvernement, l'état de droit et la protection des droits à la propriété affectent leur décision d'investir dans leurs pays d'origine. Des pays dans lesquels les groupes de diasporas sont opposés politiquement au gouvernement ainsi que les pays faisant face à des problèmes de gouvernance peuvent avoir des difficultés à émettre des titres obligataires pour la diaspora.

Ces obligations de la diaspora ont de grandes chances de réussir si les fonds sont réservés au financement de projets dans lesquels les membres de la diaspora sont intéressés. De tels projets peuvent comprendre des logements, des écoles, des hôpitaux et d'autres projets d'infrastructures communautaires pouvant bénéficier aux migrants, à leurs familles ou à leur région du pays d'origine. Il est donc recommandé que le gouvernement ou la corporation qui emprunte organise des consultations avec les groupes de la diaspora avant d'émettre des obligations. Pour cela, les pays doivent construire une base de connaissances sur les dimensions, les revenus et les caractéristiques de la richesse des groupes de diasporas dans les pays principaux de destination. Dans l'état actuel des choses, de telles informations ne sont pas facilement disponibles.

Il est plausible que l'émission d'obligations de la diaspora puisse réduire le volume des envois de fonds. Ceci ne semble pas avoir été le cas pour l'Inde, pays dans lequel il a été constaté un afflux supplémentaire d'obligations de la diaspora plutôt qu'une substitution par des envois de fonds provenant des travailleurs (Debabrata et Kapur, 2003). Après l'échéance des obligations India Resurgent Bonds, une partie importante des revenus a été convertie en dépôts dans la devise locale et a commencé à être comptabilisée en tant qu'envois de fonds (World Bank 2005). Cela a aussi été le cas en Israël, les investisseurs de la diaspora ont eu tendance à transformer leurs capitaux en des obligations plus récentes de la diaspora après l'échéance des premières obligations.

Les estimations préliminaires laissent à penser que les pays de l'Afrique subsaharienne pourraient potentiellement réunir entre 5 et 10 milliards de dollars par an en émettant des obligations de la diaspora (Ratha, Mohapatra et Plaza 2009). Les pays qui pouvaient émettre des titres obligataires de la diaspora comprennent l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Libéria, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal, et la Zambie en Afrique subsaharienne, et l'Égypte, le Maroc et la Tunisie en Afrique du Nord¹². Ces pays comportent d'importantes diasporas à l'étranger, particulièrement dans des pays à revenu élevé.

Ratha et Ketkar (2011) mettent en exergue trois raisons pour lesquelles l'émission de titres obligataires de la diaspora reste très faible. La première concerne les connaissances limitées de ce moyen de financement. Les décideurs du développement du pays devraient bénéficier d'une l'assistance technique destinée à améliorer leur compréhension sur la manière de structurer des offres d'obligations et de les enregistrer auprès d'organismes réglementaires comme la Commission des valeurs mobilières et des changes des États-Unis,

et déterminer si de tels instruments doivent être notés par les agences de notation. La seconde concerne de nombreux pays manquant encore de connaissances sur les capacités et les ressources de leurs diasporas. Quant à la troisième, dans certains cas les membres de la diaspora peuvent ne pas accorder leur confiance au gouvernement du pays d'origine. De plus, certains pays d'Afrique subsaharienne peuvent rencontrer des difficultés en raison de l'absence de banques nationales dans les pays de destination.

La communauté des donateurs et les multiples banques de développement peuvent faciliter la conduite et l'intégration de tels outils financiers innovants (Ratha 2010). Leur implication pourrait inclure l'octroi de capitaux de lancement pour la création de services bancaires d'investissement et de notation de crédit auxquels s'ajouteraient une aide juridique, des garanties financières et une assistance technique pour la conception du projet. Les risques associés aux dettes exprimées en devises étrangères doivent être rappelés aux émetteurs potentiels de titres obligataires de la diaspora. Une gestion prudentielle du risque doit être appliquée avant de contracter une dette supplémentaire. La volatilité des revenus des migrants et la rupture des relations avec la diaspora peuvent se produire très rapidement dans certains pays pour lesquels les risques politiques sont élevés. Des rentrées importantes de devises étrangères après une émission d'obligations nécessitent une gestion macro-économique prudente, spécialement orientée vers les taux de change afin d'éviter le syndrome hollandais.

Fonds d'investissement de la diaspora

Les pays en développement, particulièrement d'Afrique subsaharienne, souffrent d'un déficit de capitaux propres émanant du secteur privé. Les flux de capitaux propres vers l'Afrique subsaharienne ont été principalement dirigés vers l'Afrique du Sud (Ratha, Mohapatra et Plaza 2009). Les investisseurs étrangers ne semblent pas être particulièrement disposés à investir en Afrique en raison du manque d'informations, de la perception d'un risque élevé et de la dimension réduite du marché, ce qui rend les actions relativement non liquides. L'utilisation de la diaspora africaine pourrait correspondre à une manière d'encourager un accroissement des investissements privés sur ces marchés.

Plusieurs fonds d'investissements africains ont été proposés afin d'attirer les investissements provenant de migrants africains riches résidant à l'étranger ; les exemples comprennent le Liberian Diaspora Social Investment Fund, le Rwandan Diaspora Mutual Fund et le Zambia First Investment Fund. De tels fonds peuvent se présenter sous la forme de fonds régionaux, de fonds communs de placement ou de souscriptions privées pouvant être investis dans des entreprises africaines et dans des fonds de pension¹³. Persuader les investisseurs de la diaspora à investir dans des fonds de la diaspora africaine permettrait d'imposer le renforcement des protections vis-à-vis des investisseurs afin d'assurer une gestion correcte des fonds. Certaines options de renforcement de la confiance des investisseurs de la diaspora proposées par Aydagul,

Ketkar et Ratha (2010) s'appliquent aux fonds d'investissement : gestion des fonds par une agence d'état, gestion des fonds par une entreprise privée¹⁴, et gestion des fonds par une entité privée mais avec la participation des membres de la diaspora.

ENVOIS DE FONDS COLLECTIFS

La diaspora africaine a commencé à contribuer collectivement à des ressources financières et non financières vers les pays d'origine, même si cela n'est pas sur une grande échelle. Des organisations ont été créées en Europe, aux États-Unis et dans certains pays africains, sur des bases religieuses, ethniques et de liens géographiques¹⁵. Ces groupes comprennent les associations d'originaires, les associations ethniques, les associations des anciens, les associations religieuses, les associations professionnelles, les ONG, les groupes d'investissements, les groupes nationaux de développement et les organisations virtuelles sur l'Internet. Le nombre d'associations paraît être assez corrélé à la dimension de la diaspora dans chacun des pays¹⁶.

À la différence des groupes similaires de diaspora en Asie (particulièrement les Philippins) et en Amérique latine, l'étendue, l'échelle, les tendances et l'impact des associations de la diaspora africaine sont peu connus¹⁷. Aucune donnée n'a été recueillie sur les contributions envoyées par les associations officielles de migrants, et aucune information n'existe sur les envois collectifs de fonds par les immigrants sans papiers.

Les associations d'originaires et d'autres associations de volontaires composés de migrants de la même zone géographique ont fourni des fonds substantiels à certaines communautés africaines. Ce financement est souvent égal, voire supérieur au budget municipal des travaux publics, particulièrement dans des villes faiblement peuplées (Orozco 2003). Certains projets de jumelage ont aussi été mis en œuvre. Les Burundais d'une ville de France par exemple, ont établi un partenariat avec une ville au Burundi (Turner et Mossin 2008).

Des entretiens réalisés lors de cette étude fournissent des informations sur les envois collectifs de fonds provenant de la diaspora africaine¹⁸ :

- Des réseaux de familles et d'amis mettent en commun les ressources et viennent en aide à leurs villages ou à leurs amis. Dans certains cas, ils envoient des fonds dans un but de développement, comme la construction d'une école, en fournissant du matériel pour les écoles et les hôpitaux, en prenant en charge des orphelins ou en formant des migrants nouvellement arrivés dans le pays de destination. Dans d'autres cas, ils envoient des fonds pour les enterrements ou les mariages. Ces transactions ne sont pas documentées.
- Les organisations de la diaspora s'appuient sur les capacités de leurs membres, leur volontariat, leurs dons et les campagnes de financement pour un projet.
- Les envois de fonds collectifs semblent être motivés par le sens identitaire des migrants et le sentiment de solidarité avec leur pays d'origine ainsi que par des liens socioculturels et politiques, et le

sentiment d'être utiles et puissants (Guarnizo 2003 arrive aux mêmes conclusions).

- Les activités les plus fréquentes des organisations de la diaspora africaine au Danemark (où 123 associations représentent 22 pays africains et 18 associations avec une couverture régionale ont été recensées) consistent à envoyer par container des équipements d'occasion, généralement destinés aux écoles, aux universités, aux orphelinats ou aux hôpitaux (41 associations), suivi par l'envoi de fonds collectifs (27 associations) et des campagnes d'éducation, comme par exemple, l'accroissement de la sensibilisation au VIH/SIDA, la dissuasion de la mutilation génitale des femmes et le progrès des droits de la personne. D'autres projets impliquent la construction ou le soutien à des écoles, des orphelinats, des centres d'activité et des projets à petite échelle comme la construction de puits, la mise en œuvre de projets agricoles ou de petites entreprises, ainsi que la fourniture de prêts dans le cadre du microcrédit. Dans certains cas, les fonds sont dirigés vers des entités privées, dans d'autres cas ils vont vers des institutions publiques¹⁹. L'encadré 4.2 présente certains des défis rencontrés par les organisations de la diaspora africaine au Danemark.

Il est difficile d'évaluer l'impact des projets de développement financés par la diaspora en se référant à ces études de cas et à ces enquêtes. La plupart des projets impliqués sont petits et leur impact

Encadré 4.2 Une étude de cas des Associations africaines au Danemark

Des associations de migrants africains au Danemark se sont développées à la suite de l'afflux de migrants africains au début des années 1990. Des financements publics, provenant la plupart du temps de l'Association danoise pour la coopération internationale (Mellempfolkeligt Samvirke) et le Centre de formation et de conseils en matière de projets (PATC), sont fournis à presque les trois quarts de ces associations pour des activités de développement. Les associations de migrants peuvent déposer une demande pour ces financements selon des conditions équivalentes à celles des autres associations danoises. Les deux programmes nécessitent des contacts avec une organisation partenaire non gouvernementale dans le pays de destination.

Le manque de compétences linguistiques reste l'obstacle majeur aux activités de ces organisations au Danemark. D'autres problèmes comprennent l'accès inadéquat au financement et une connaissance insuffisante des lois et des règlements du Danemark. Les mesures qui amélioreraient l'impact de ces organisations concernent la fourniture de l'accès aux informations sur les opportunités de financement, les offres de formation aux membres importants des associations avec peu ou aucun membre d'origine danoise, et l'encouragement à la collaboration entre les associations danoises et ethno-nationales, ce qui pourrait donner à de telles associations l'accès aux ressources et aux réseaux du Danemark.

Source : Trans et Vammen 2011.

économique n'a pas encore été évalué. De nombreuses organisations semblent manquer de capacités, de fonds, de leadership et des informations nécessaires pour gérer des projets ou pour comprendre les procédures aussi bien dans leur pays d'origine que dans celui de destination. De tels problèmes ne sont pas uniques à l'Afrique : Paul et Gammage (2005) ont fait les mêmes découvertes parmi les associations du Salvador aux États-Unis. Les entretiens réalisés pour cette étude soulignent les difficultés rencontrées lors de travaux de développement en Afrique : un climat défavorable aux investissements, des installations portuaires et douanières inadéquates, une administration omnipotente et le manque de confiance dans les gouvernements.

Les gouvernements de nombreux pays grands fournisseurs de main-d'œuvre ont essayé de développer des mécanismes destinés à canaliser les envois de fonds collectifs vers les recettes publiques, des investissements ou le développement communautaire. Étant donné la nature privée de ces transactions, les interventions politiques se sont portées soit sur l'appropriation de certains de ces flux, mais sans véritable succès, soit sur la création d'incitations afin de modifier le comportement des individus ou des ménages. Par exemple, quelques gouvernements ont offert des subventions de contrepartie aux envois de fonds provenant de groupes de la diaspora ou d'associations d'originaires afin d'attirer le financement de projets communautaires spécifiques. Le plus connu de ces mécanismes de correspondance concerne le programme 3-pour-1 du Mexique qui stipule que les gouvernements locaux, de chaque état et fédéral doivent contribuer en versant 1 dollar pour chaque dollar d'envoi de fonds vers une communauté pour un projet de développement désigné (Page et Plaza 2006). La Colombie fournit aussi un financement gouvernemental qui correspond aux fonds de groupes de migrants pour des projets locaux au bénéfice des populations vulnérables (OIM 2004).

L'impact de ces programmes a fait l'objet d'une évaluation encore succincte. Les ressources ont été principalement orientées vers les zones rurales où elles ont augmenté la fourniture en services essentiels (santé, éducation, route et électricité (Banque mondiale 2005). Dans certains cas, des associations d'originaires ont assuré le financement de la construction de stades de football et de salles communautaires, mais sans financer les dépenses de maintenance de ces installations. Il est difficile d'évaluer si ces investissements, et les dons de contrepartie, ont été répartis vers des projets absolument prioritaires ou attribués à des régions nécessitant une aide plus grande par des gouvernements aux ressources budgétaires limitées (Banque mondiale 2005). Les partisans des associations d'originaires considèrent que leur implication présente l'assurance de programmes orientés sur les besoins de la communauté et que les associations encouragent la transparence et la responsabilisation des autorités locales et nationales (Page et Plaza 2006).

Le potentiel des associations d'originaires en tant que filières pour des projets de développement plus importants reste limité par au moins trois facteurs. Le premier de ces facteurs est le manque d'informations sur les besoins de la communauté locale ou bien encore des priorités

différentes. Le deuxième concerne la capacité limitée des associations d'originaires de développer et former des partenariats dans la mesure où leurs membres sont des volontaires avec de faibles capacités de lever des fonds²⁰. Le troisième facteur se rapporte au fractionnement de ces associations d'originaires, ce qui réduit d'autant leur potentiel de défense des intérêts (Newland et Patrick 2004 ; Kuznetsov 2006). Dans le contexte africain, le soutien basé sur les liens régionaux peut exacerber les disparités de revenus particulièrement lorsque la migration se trouve concentrée dans quelques zones dans de nombreux pays africains. Le fait que les initiatives par des volontaires sont souvent dirigées par des personnes isolées sans soutien institutionnalisé peut également menacer la durabilité des projets.

TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE ET DE COMPÉTENCES

Une diaspora peut être une source importante et facilitatrice en matière de recherche et innovation, transferts de technologie et développement des compétences. Le Japon, la République de Corée et Taïwan sont des exemples d'économies s'étant appuyées sur leur diaspora comme sources de connaissances. Les gouvernements dans ces économies ont assuré la promotion des étudiants revenant de l'étranger ou ont établi des réseaux d'échange de connaissances avec ces derniers (Pack et Page 1994). D'autres pays développés et fournisseurs de main-d'œuvre avec d'importantes populations d'émigrants qualifiés (Australie, Irlande, Israël) ont aussi été en mesure d'utiliser leurs expatriés et de développer dans certains secteurs des modèles de mentorat-parrainage.

L'implication de la diaspora dans les économies des pays d'origine peut prendre plusieurs formes (Kuznetsov 2006 ; Plaza 2008a) :

- contrats de concession de licences afin de faciliter le transfert de technologies et de savoir-faire entre des entreprises gérées ou appartenant à la diaspora dans les pays d'origine et de destination
- investissements directs dans des entreprises locales dans le cadre de coentreprises
- retombées de connaissances (qui se produisent lorsque des membres de la diaspora détiennent des postes d'encadrement supérieur dans des entreprises sous contrôle étranger dans leur pays d'origine)
- implication dans des réseaux scientifiques ou professionnels qui favorisent la recherche dans les pays de destination dans le but de répondre aux besoins des pays d'origine
- retour temporaire ou virtuel dans le cadre de visites de longue durée ou de communication électronique dans des domaines professionnels comme la médecine et l'ingénierie
- retour vers un emploi permanent dans le pays d'origine après une expérience professionnelle dans le pays d'accueil.

Les réseaux de connaissances de la diaspora se réfèrent à « des personnels qualifiés qui migrent chaque année hors de leur pays afin de rejoindre des milliers, voire des millions, de leurs compatriotes, hommes et femmes,

résidant dans des pays autres que le leur » (Mahroum, Eldridge et Daar 2006, p. 26 ; consultez aussi Kuznetsov 2006, et Meyer et Quattiaus 2006)²¹.

Il existe trois types de réseaux de connaissances :

- Les réseaux de scientifiques et de personnels de recherche et de développement (R et D) fournissent la connaissance, l'expérience du mentorat et le financement (capital-risque).
- Les réseaux professionnels et commerciaux s'apparentent à des réseaux régionaux ou locaux de membres qualifiés de la diaspora résidant dans de grandes villes (Saxenian 2002b)²². Les associations pertinentes fournissent une assistance technique et organisent des conférences et des forums d'investissements afin de répondre aux investisseurs avec des contreparties dans le pays d'origine ainsi que des forums de l'emploi. Les exemples en Afrique comprennent l'association des médecins et des dentistes ghanéens au Royaume-Uni (GDDA-UK) et l'association des professionnels kényans d'Atlanta (AKPA).
- Les réseaux de connaissances globales sont transnationaux et relient les régions du globe avec les pays d'origine (consultez Plaza 2008a pour une description de Chile Global).

Plusieurs pays africains essayent d'organiser leurs diasporas afin de tirer davantage profit de leurs ressortissants à l'étranger. Les membres de la diaspora possèdent parfois des résidences dans leur pays d'origine ainsi que dans celui de destination ou reviennent chaque année dans leur pays d'origine afin d'y pratiquer des activités spécifiques. Ces mouvements et ces échanges de connaissances et de qualifications bénéficient au pays d'origine (Easterly et Nyarko 2008). L'augmentation de ces avantages nécessitera des efforts afin d'étudier les ressources humaines de la diaspora, de créer des réseaux actifs et de développer des activités et des programmes spécifiques, tels que ceux des petites initiatives pilotes qui invitent les membres de la diaspora à donner des cours dans les universités africaines²³.

PROGRAMME D'ACTION ÉMERGEANT AFIN DE MAXIMISER LES AVANTAGES DES DIASPORAS

Les pays d'origine et d'accueil commencent à mettre en œuvre des politiques de stimulation des flux de ressources financières, d'informations et de technologies provenant de la diaspora. Plusieurs pays en développement (comme les Philippines, l'Inde, la Chine et plusieurs pays africains) ont établi des agences et mis en œuvre des initiatives afin d'engager la participation de leurs diasporas.

De tels efforts et initiatives n'ont rencontré qu'un succès mitigé en Afrique du Sud, Arménie, Colombie, Mexique, Moldavie, et Pérou. Certaines initiatives, telles que Conectandonos al Futuro au Salvador, Red Caldas en Colombie et Red Científica Peruana au Pérou, ont perdu leur dynamique et n'ont pas survécu (Dickinson 2003 ; Chaparro, Jaramillo et Quintero 1994). Le réseau South African Network of Skills Abroad

(SANSa / réseau sud-africain de compétences à l'étranger) a connu une réduction du nombre de ses membres depuis sa création en 1998 (Marks 2004). Plusieurs pays à revenu élevé (dont l'Australie, l'Irlande, Israël et le Royaume-Uni) ont mis en œuvre des initiatives visant à renforcer les liens avec leurs diasporas (Kingslye, Sand et White 2009 ; Finch, Andrew et Latorre 2010).

DOUBLE/MULTIPLE CITOYENNETÉ

La détention d'une double nationalité, voire multiple, peut améliorer les connexions de la diaspora avec son pays d'origine et faciliter son intégration dans le pays de destination²⁴. La double citoyenneté fournit un lien important entre les diverses diasporas et les pays d'origine (Ionescu 2006). La citoyenneté et le statut de résident sont des déterminants importants de la participation des diasporas dans les échanges commerciaux, les investissements et les transferts de technologie avec le pays d'origine (Cheran 2004) ; ils facilitent aussi les voyages et l'acquisition de terres dans le pays d'origine.

Les pays d'origine qui permettent la double nationalité en bénéficient ; en effet leurs migrants sont mieux disposés à adopter la citoyenneté du pays d'accueil, ce qui peut améliorer leurs revenus et leur capacité d'envoyer des fonds et d'investir dans le pays d'origine. Les immigrants de certains pays ayant adopté une politique autorisant la double nationalité entre 1990 et 2000 (Brésil, Colombie, Costa Rica, Équateur et République dominicaine) République dominicaine ont constaté une augmentation de leurs revenus aux États-Unis (Mazzolari 2007), car la citoyenneté leur a permis de légaliser leur situation et d'obtenir des emplois mieux rémunérés. Les immigrants de pays ayant reçu la double citoyenneté au cours des années 1990 ont bénéficié de plus grandes chances (accroissement de 3,6 %) d'obtenir un travail à plein temps par rapport aux autres groupes d'immigrants d'Amérique latine. Les pays de destination peuvent aussi bénéficier de l'octroi de la double nationalité, qui peut aider à faciliter l'assimilation des immigrants.

Un plus grand nombre de pays d'origine ont accepté la double nationalité. Par exemple, 10 pays d'Amérique latine (Brésil, Colombie, Costa Rica, Équateur, Mexique, Panama, Pérou, République dominicaine, Salvador et Uruguay) ont adopté de nouvelles lois sur la double nationalité ou citoyenneté entre 1990 et 2000 (Jones-Correa 2001). Dans certains pays comme le Kenya, cette politique a été adoptée sous la pression des groupes de la diaspora²⁵. D'autres pays, comme la majorité des anciennes républiques soviétiques, s'opposent à la double citoyenneté.

Environ la moitié des pays africains pour lesquels des informations à ce sujet sont disponibles permettent la double citoyenneté (tableau 4.2). L'intérêt d'octroyer la double citoyenneté aux enfants et aux petits-enfants des migrants a augmenté afin de renforcer leurs liens avec les pays d'origine. Les bénéfices potentiels pour les pays d'origine restent cependant limités dans la mesure où de nombreux pays de destination n'acceptent pas la double citoyenneté.

Tableau 4.2 Pays africains permettant et interdisant la double nationalité pour les adultes

| Pays | Double nationalité | | Pays | Double nationalité | |
|--------------------------------|--------------------|-----|--|--------------------|-----|
| | Oui | Non | | Oui | Non |
| Afrique du Sud | X | | Malawi | | X |
| Algérie | X | | Mali | | X |
| Angola | X | | Maroc | X | |
| Bénin | X | | Maurice | X | |
| Botswana | | X | Mauritanie | | X |
| Burkina Faso | X | | Mozambique | | X |
| Burundi | X | | Namibie | X | |
| Cameroun | | X | Niger | | X |
| Cap-Vert | X | | Nigéria | X | |
| Comores | | — | Ouganda | X | |
| Congo, République | | X | République arabe d'Égypte | X | |
| Congo, République démocratique | | X | République centrafricaine | X | |
| Côte d'Ivoire | X | | Rwanda | X | |
| Djibouti | | X | Sao-Tomé-et-Principe | | — |
| Érythrée | | X | Sénégal | | X |
| Éthiopie | | X | Seychelles | | X |
| Gabon | | X | Sierra Leone | X | |
| Gambie | X | | Somalie | | X |
| Ghana | X | | Soudan | | — |
| Guinée | | X | Swaziland | | X |
| Guinée équatoriale | | X | Tanzanie | X (en cours) | |
| Guinée-Bissau | | — | Tchad | | — |
| Kenya | X | | Togo | X | |
| Lesotho | | X | Tunisie | X | |
| Libéria | | X | Zambie (dans le projet de constitution) | | X |
| Libye | | X | Zimbabwe | | X |
| Madagascar | | X | | | |

Source : auteurs, sur la base de Brown 2009 ; des informations recueillies lors d'interviews avec les services consulaires et d'ambassades de pays africains à Washington, Paris, Londres et Pretoria ; <http://www.multiplecitizenship.com/countrylist.html> ; <http://www.cic.gc.ca/english/resources/publications/dual-citizenship.asp> et <http://allafrica.com/stories/201001200400.html>.

— = non disponible.

Chiswick (1978) a été le premier à démontrer l'impact positif de la naturalisation sur les revenus. Des études plus récentes démontrent que l'intégration des migrants dans les pays de destination accentue leur implication dans le développement des pays d'origine (de Haas 2006). Des études au Canada et aux États-Unis semblent démontrer l'existence

d'une prime à la citoyenneté ; d'autres études en Europe affichent des résultats mitigés (Bevelander et Pendakur 2009). Selon Cheran (2004), la citoyenneté ou la résidence est importante dans la détermination de la participation des immigrants aux échanges commerciaux, aux investissements et aux transferts de connaissances.

Certains pays d'origine n'acceptent pas la double citoyenneté, mais proposent des mécanismes de cartes d'identité dans les pays de destination. Dans certains pays ces cartes accordent le droit à un visa pour les migrants. L'Éthiopie, l'Inde et le Mexique proposent des cartes d'identité qui donnent des droits spécifiques aux migrants. En 2002, le gouvernement éthiopien a promulgué une loi autorisant les migrants éthiopiens avec une citoyenneté étrangère à être considérés comme des ressortissants s'ils possèdent une carte d'identité de « personnes d'origine éthiopienne », localement dénommée « carte jaune ». La carte jaune permet à son détenteur de bénéficier de la majorité des droits et des privilèges d'un citoyen éthiopien, comme son entrée en Éthiopie sans visa, le droit d'y posséder une résidence ainsi que celui de vivre et de travailler dans le pays sans autres permis. Les détenteurs de carte jaune ne peuvent ni voter ni être élus à un poste politique et ils ne peuvent pas non plus être employés dans la défense nationale, la sécurité ou les affaires étrangères (Federal Negarit Gazeta 2002). L'Inde a institué la carte Person of Indian Origin (PIO ou personne originaire de l'Inde) qui autorise l'entrée sans visa pendant sa période de validité²⁶. Le Mexique a émis une carte *matrícula consular* pour les Mexicains vivant aux États-Unis ; ce document sert non seulement de carte d'identité, mais il est aussi accepté par de nombreux États comme un document valable permettant d'obtenir un permis de conduire et par de nombreuses banques pour l'ouverture d'un compte (Banque mondiale 2005).

Encadré 4.3 Éducation de la diaspora rwandaise sur les élections au Rwanda

Des entretiens avec des personnes et des groupes d'une diaspora indiquent que l'attribution du droit de vote pour la diaspora est un moyen important d'encourager un engagement plus fort vis-à-vis des pays d'origine. Le Rwanda présente un exemple utile des efforts mis en œuvre pour que la diaspora participe aux élections en encourageant le vote des citoyens étrangers. En août 2010, les Rwandais vivant à l'étranger ont participé aux élections présidentielles pour la première fois depuis la guerre civile. Lors de la préparation des élections, une délégation de la Commission électorale nationale (NEC) a rendu visite à des pays comme la Belgique, le Burundi, le Danemark, la France, l'Allemagne, le Kenya, la Norvège, la Suède, la Suisse et l'Ouganda afin d'informer les immigrants sur le processus électoral. Sur les 17 824 votants inscrits de la diaspora, 14 242, soit 78 %, ont officiellement voté.

Source : <http://global.factiva.com/redir/default.aspx?p=sta&ep=AE&an=AFNWS00020100810e68a000n7&fid=300516908&cat=a&aid=9JOI000500&ns=53&fn=diaspora&ft=g&OD=V2AUbjNaqd6b6yKMegonfnoY9oOdATkhWR19knPBTvmljPNVjs%2fEI5nw%3d%3d%>

DROITS DE VOTE

Les pays d'origine peuvent resserrer leurs liens avec la diaspora en autorisant les citoyens résidant à l'étranger à voter sans devoir y retourner (encadré 4.3). Certains pays offrent des droits de vote aux ressortissants à l'étranger et d'autres ont inclus un nombre spécifique de sièges au parlement destinés aux représentants de la diaspora.

Certains pays africains qui accordent le droit de vote à leur diaspora exigent une inscription à l'avance ou n'autorisent que le vote en personne. Dans d'autres pays, il est possible de voter par correspondance. Les migrants qui vivent en permanence à l'étranger peuvent s'inscrire auprès d'un consulat ou d'une ambassade dans leur pays de résidence permanente auprès de laquelle ils pourront voter, mais les coûts d'inscription peuvent être élevés. Par exemple, l'Afrique du Sud a approuvé le droit de vote aux Sud-Africains résidant à l'étranger en 2009, mais seulement 16 000 votants (sur une diaspora estimée à 1,2 million de citoyens sud-africains) inscrits bien à l'avance ont été en mesure de participer aux élections de 2009. Les membres de la diaspora nigériane ont demandé à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) d'inscrire les Nigériens de l'étranger pour qu'ils puissent participer aux élections de 2011²⁷. Cette extension de la participation est assujettie au vote obligatoire (comme au Pérou) ou au vote volontaire (comme dans la plupart des pays).

SOUTIEN DES PAYS DE DESTINATION POUR LES DIASPORAS

Certains pays de destination ont dévoué des ressources afin d'aider les diasporas à promouvoir le développement dans leurs pays d'origine. L'Allemagne, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Italie et l'Union européenne, entre autres gouvernements et institutions, sont de plus en plus intéressés à œuvrer avec les diasporas qui résident chez eux. Certaines de leurs initiatives en sont encore à leur première phase de mise en œuvre. D'autres programmes comme ceux favorisant le retour, n'ont pas rencontré de succès²⁸.

Un des points importants a été la réduction des coûts des envois de fonds (consultez le chapitre 2). Quelques nouveaux programmes bien définis facilitent les échanges commerciaux, les investissements et les opérations technologiques avec la diaspora, hormis le microcrédit ou les dons en contrepartie (par exemple, le Marché du développement pour la diaspora africaine en Europe, le marché du développement africain et l'initiative commune de migration et de développement). Il existe peu d'informations sur les initiatives et d'évaluations externes quant à leur efficacité (de Haas 2006). Les États-Unis se sont intéressés à travailler avec les communautés de la diaspora en tant qu'élément central de sa politique étrangère, en insistant sur le rôle pouvant être rempli par les diasporas dans leurs pays d'origine (comme le rôle des Haïtiens-Américains dans les secours en Haïti suite au tremblement de terre). Le Département d'État des États-Unis et L'Agence pour le développement international (USAID) ont parrainé une nouvelle

initiative portant le nom de Diaspora Networks Alliance (DNA ou alliance des réseaux de la diaspora)²⁹. Le Canada, la France, les Pays-Bas et la Commission Européenne ont financé des projets de développement mis en œuvre par les groupes de la diaspora. Les Pays-Bas ont attribué des prêts à des projets destinés à renforcer les capacités des organisations de migrants. En 2007, la France a ajouté le financement conjoint de projets de la diaspora à son programme sur le co-développement. Lors du 25^e sommet franco-africain, les chefs d'État participants ont décidé de « placer les diasporas africaines vivant en France au centre des stratégies de migration et de développement, en favorisant leur implication dans le développement économique et social de leur pays d'origine au moyen de programmes de co-développement, en encourageant les projets d'entreprises des migrants et en mobilisant leur épargne en vue d'investissements sociaux et productifs »³⁰.

Les gouvernements de France, d'Italie, des Pays-Bas, d'Espagne, des États-Unis et du Royaume-Uni travaillent avec les groupes de la diaspora des pays en développement afin de promouvoir le développement dans les pays d'origine et de soutenir leurs propres objectifs de politique étrangère. De telles initiatives (par exemple, la politique de co-développement ou les accords européens de partenariat de mobilité) sont souvent destinées à « mieux gérer les flux migratoires et en particulier à combattre la migration illégale » (UE 2007).

INCITATIONS AU RETOUR PAR LES PAYS D'ACCUEIL

Depuis les années 1970, certains pays européens (France, Allemagne, Pays-Bas et récemment Espagne) ont encouragé le retour de la migration en fournissant de l'argent et en finançant des projets permettant d'employer ces personnes dans leurs pays d'origine (Constant et Massey 2002 ; Panizzon 2011)³¹. Peu de migrants ont participé et la plupart des projets ont été infructueux. Le programme français de migration et du développement local a fourni une assistance, mais généralement sur une petite échelle, à des projets par des migrants maliens et sénégalais retournant dans leurs pays d'origine (Lacroix 2003).

À la fin des années 90, les pays ont modifié leur approche en encourageant le retour non seulement des immigrants non qualifiés mais aussi de ceux hautement qualifiés. L'approche consistait à encourager une migration circulaire, le co-développement, la réintégration des travailleurs temporaires dans leur pays d'origine ainsi que le retour des migrants qualifiés vers l'Afrique. Par exemple, la France a passé des accords avec les pays d'origine des migrants afin de faciliter le retour (Panizzon 2011). Son pacte sur une gestion concertée de la migration avec le Sénégal a pour but d'inciter le retour volontaire de médecins et d'autres professionnels de la santé en France en leur offrant des équipements de recherche ou la perspective de rapprochements universitaires (Sénat français 2007). Ces nouveaux accords de partenariat et de mobilité mettent aussi en œuvre des programmes de migration circulaire pour des missions d'éducation professionnelle et d'experts par des membres de la diaspora (Plaza 2009).

La migration professionnelle temporaire est considérée par les pays d'origine comme un moyen pour les migrants d'acquérir des compétences à l'étranger et de les ramener au pays lors de leur retour. Les exemples comprennent le pacte de la France avec le Bénin en 2006 et le plan de Retours vers l'agriculture géré par le gouvernement du Sénégal en 2007, qui comprend une initiative de réintégration des migrants de retour au pays (Panizzon 2011).

Les gouvernements européens, souvent en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ont mis en œuvre des programmes de retour volontaire assisté depuis plus de trente ans. La majorité de ces programmes ciblent les migrants irréguliers. Selon l'OIM, environ 1,6 million de migrants ont repris le chemin du retour vers plus de 160 pays grâce à l'aide de ces programmes. Environ 32 000 migrants sont retournés chez eux avec les programmes de retour volontaire assisté de l'OIM en 2009, alors qu'ils n'étaient que 23 000 en 2008. Au Royaume-Uni, 4 945 retours ont eu lieu en 2009, 4 301 en 2008 et 4 157 en 2007. Le coût de ces retours volontaires assistés est inférieur au coût des retours forcés (Conseil de l'Europe, 2010). Au Royaume-Uni par exemple, en 2005, les retours forcés ont coûté au contribuable britannique 11 000 £ par personne, alors qu'un retour volontaire ne coûte que 1 000 £. En prenant en compte l'assistance à la réintégration, les retours volontaires coûtent moins du tiers des retours forcés (National Audit Office 2005).

L'OIM aide les migrants diplômés à revenir en Afrique, en espérant que les ressources financières et les compétences techniques acquises par les rapatriés aideront à son développement. Le programme de Retour des nationaux africains qualifiés a convaincu plus de 2 000 personnes hautement qualifiées à revenir dans 41 pays africains sur une période de 16 ans (1974-1990). Le soutien au retour des émigrants s'est accru jusqu'à inclure des formes variées de contacts avec les pays d'origine. Le programme Migration pour le développement en Afrique (MIDA) de l'OIM prend en charge un large éventail d'options de retour, y compris le retour virtuel (en utilisant par exemple l'enseignement de cours et des séminaires en ligne), des visites répétées, des investissements, un retour temporaire et un déménagement permanent (Ndiaye 2011)³². Le projet Grands Lacs du MIDA met en œuvre des missions, des ateliers et des tables rondes afin de faciliter l'échange de connaissances entre des institutions du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda avec la diaspora en Belgique³³.

Les projets de Transfert de connaissances par le biais des nationaux expatriés (TOKTEN) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) soutiennent des missions de développement de trois semaines à trois mois pour les expatriés, à des coûts nettement inférieurs à ceux du recrutement de consultants professionnels. Une évaluation récente du programme TOKTEN au Sri Lanka indique que ces services n'ont pas eu d'impact significatif sur les institutions locales dans la mesure où l'implication des expatriés n'a pas duré (TOKTEN fournit 2 visites au plus) (Wanigaratne 2006). Une évaluation du programme TOKTEN au Rwanda en 2005-2007, qui impliquait des visites par 47 volontaires pour enseigner et fournir une assistance

technique, a noté qu'un séjour moyen de moins de deux mois et les diverses responsabilités ont imposé le transfert de connaissances à des contreparties dans les institutions hôtes (Touray 2008).

Selon l'OCDE (2010), les transferts de connaissances professionnelles de la diaspora pourraient s'accroître si les barrières devant la mobilité circulaire et à court terme étaient levées. Les pactes de partenariat sur la mobilité ont augmenté entre l'Union Européenne et les pays d'origine. Par exemple, un accord avec le Cap-Vert traite des visas et des politiques de contrôle aux frontières. L'Inde a entamé des discussions avec l'Union européenne sur l'exportation de professionnels hautement qualifiés (Plaza 2009b). Des recherches et des données complémentaires sont nécessaires afin de développer des politiques efficaces d'encouragement de la migration circulaire. Le gouvernement suédois a nommé un comité parlementaire indépendant afin d'examiner les connexions entre la migration circulaire et le développement, avec un rapport devant être présenté en mars 2011 (ministère suédois de la Justice 2010).

INITIATIVES DE RETOUR PAR LES PAYS D'ORIGINE

Un certain nombre de pays d'origine ont introduit des mesures afin d'encourager le retour des migrants qualifiés. Les efforts les plus fructueux ont eu lieu en Asie. La Chine offre des salaires et des à-côtés intéressants, des visas à entrées multiples (pour les migrants ayant perdu leur citoyenneté chinoise) ainsi que l'accès au marché des changes. L'initiative Hsinchu Industrial Park par le gouvernement taïwanais a incité le retour de plus de 5 000 scientifiques pour la seule année 2000 (Saxenian 2002b, 2006). La Thaïlande a proposé un financement généreux dans la recherche et des incitations monétaires pour le retour (Pang, Lansang et Haines 2002). De nombreux programmes d'encouragement au retour n'ont recueilli qu'un succès limité et des études sur la migration de retour suggèrent que « ceux qui reviennent sont ceux qui n'ont pas vraiment réussi quand ils étaient à l'étranger alors que ceux qui restent font partie des meilleurs et des plus brillants » (Lodigiani 2009, p. 21).

Encore moins d'informations sont disponibles sur les politiques africaines d'encouragement au retour. Une étude sur les migrants retournant en Côte d'Ivoire et au Ghana conclut que les politiques favorisant les rapatriés par rapport à ceux qui n'ont jamais quitté le pays, restent généralement contre-productives et peuvent inspirer un ressentiment (Ammassari 2006).

Les expériences provenant de nombreuses initiatives gouvernementales mises en œuvre par les pays en développement d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique ont démontré qu'il est difficile de promouvoir le retour au pays, particulièrement à titre permanent. Certains rapatriés n'étaient pas en mesure de se réinsérer dans les marchés locaux du travail à un niveau correspondant à leurs qualifications et à leurs connaissances. Le manque de laboratoires et d'équipements rend difficile la possibilité pour les scientifiques et les chercheurs de garder le contact avec les derniers développements scientifiques mondiaux. Certains membres de

la diaspora peuvent revenir au pays avec des ambitions irréalistes ou découvrir qu'il est difficile de s'ajuster aux normes locales (OCDE 2010).

INITIATIVES GOUVERNEMENTALES AFRICAINES DE MOTIVATION DE LA DIASPORA

Les gouvernements africains se rapprochent de la diaspora. L'Afrique du Sud, le Ghana, le Nigéria, et le Sénégal ont lancé des plans d'incorporation de leurs communautés de la diaspora comme partenaires dans des projets de développement. L'Éthiopie, le Ghana, le Mali, le Nigéria, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie, et d'autres pays ont mis en place des institutions (au niveau d'agences ou ministériels) afin d'interagir avec la diaspora (consultez le tableau en annexe 4A.1).

Ces initiatives sont apparues sous diverses formes, s'échelonnant de la création de ministères spécialisés pour traiter avec les communautés de migrants jusqu'à la désignation de fonctions spécifiques dévolues aux ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances, du commerce, des affaires sociales, de la jeunesse, etc. Certains gouvernements ont mis en place des institutions comme des conseils ou des organismes décentralisés qui traitent des questions des communautés de migrants. Plusieurs de ces initiatives n'ont pas conservé leur dynamisme et ont disparu lors d'un changement de gouvernement³⁴.

À ce jour, l'intérêt porté par les gouvernements africains à leurs diasporas s'est largement focalisé sur les migrants vivant en dehors d'Afrique, comme dans les pays de l'OCDE. Des conférences et des séminaires d'investissement, dans le pays d'origine ou dans les capitales des principaux pays de l'OCDE, tentent de cibler la diaspora en dehors de l'Afrique.

Des propositions ont été émises afin de parvenir à une approche plus harmonisée et mieux intégrée vis-à-vis de la diaspora dans chacune des communautés économiques régionales. La création d'un bureau de la diaspora régionale au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) a été proposée. La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a proposé d'établir un instrument financier dédié au niveau de la région afin de faciliter les contributions commerciales de la diaspora. Ces propositions s'intéressent particulièrement à la diaspora en dehors de l'Afrique. D'autres initiatives se cantonnent à l'établissement d'une approche intégrée de systèmes de paiements transfrontaliers, incluant le transfert des envois de fonds au sein de la CEDEAO et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Les institutions gouvernementales à l'étranger, particulièrement les consulats et les ambassades, peuvent jouer un rôle clé afin de participer au rapprochement avec la diaspora (Ionescu 2006). Une enquête des ambassades d'Abou Dhabi, de Pretoria, de Paris, de Londres et de Washington indique le besoin d'améliorer la capacité des gouvernements et d'augmenter leurs ressources afin de soutenir les activités des ministères et des institutions œuvrant avec les communautés de diaspora à l'étranger (encadré 4.4). Le rapprochement des diasporas avec les ambassades pourrait comporter des étapes comme la création

Encadré 4.4 Rôle des ambassades dans la dynamisation des diasporas

Les auteurs ont réalisé 48 entretiens avec des officiels gouvernementaux et des diplomates d'ambassades à Abou Dhabi, Pretoria, Paris, Londres et Washington, afin de comprendre le rôle joué par les ambassades dans la dynamisation de leurs diasporas pour qu'elles apportent une contribution économique à leur pays. Ils ont trouvé peu de différences à cet égard parmi les diverses ambassades. La plupart des pays d'origine n'ont qu'un engagement limité vis-à-vis des diasporas, même si certaines ambassades mettent en œuvre des initiatives afin d'entrer en contact avec leurs propres diasporas. Les ambassades fournissent des services consulaires à leurs expatriés mais peu d'informations sur les échanges commerciaux et sur les opportunités d'investissements.

Certaines des difficultés que les ambassades rencontrent pour atteindre leur diaspora comprennent ce qui suit :

- absence de coordination parmi les services, spécifiquement entre l'ambassade et les bureaux consulaires
- absence d'informations sur le nombre de ressortissants composant la diaspora
- réticence des migrants provenant de pays politiquement instables à se mettre en rapport avec l'ambassade
- personnel dédié inadapté aux relations avec la diaspora
- capacité insuffisante d'atteinte de la diaspora et de facilitation des investissements, des échanges commerciaux et des transferts de connaissances.

Source : Plaza 2009a.

de programmes de contacts afin d'obtenir plus d'informations sur ces communautés, la formation du personnel des ambassades pour contacter les membres de la diaspora et la facilitation des contacts commerciaux et d'investissement, ainsi que l'utilisation des ambassades comme véhicule d'investissement en marketing et des mécanismes financiers du type des titres obligataires de la diaspora. Les gouvernements peuvent faciliter les réseaux de la diaspora au moyen de l'Internet, d'associations professionnelles, des ambassades et d'événements culturels. Certains pays d'origine prennent en charge les liaisons à longue distance et sur le long terme entre les émigrants et leurs pays d'origine (Ghai 2004).

Les gouvernements africains travaillent aussi de concert avec l'Union africaine (UA) sur les problèmes de la diaspora. En 2003, le conseil exécutif de l'Union africaine a donné son accord afin d'impliquer activement la diaspora africaine³⁵. En 2005, l'Union africaine a formellement désigné la diaspora africaine comme la « sixième région » de la structure de l'UA. Elle a alloué 20 sièges à la diaspora africaine dans le conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC).

En septembre 2008, la Commission de l'Union africaine (CUA) a lancé l'Initiative de la santé de la diaspora africaine afin de fournir une plate-forme permettant aux professionnels de la santé issus de la diaspora de transférer des informations, des connaissances et une expertise à leurs homologues en Afrique. Elle a créé la Direction des citoyens africains qui s'occupera des très importants problèmes de relations entre les diasporas outre-mer et les gouvernements africains.

L'approche de l'Union africaine consiste à permettre à la diaspora de s'organiser elle-même avec le soutien de l'UA dans le cadre fourni par les organes exécutifs de l'union, le conseil et l'assemblée, sous la houlette des états membres. Les mécanismes et le processus d'engagement de la diaspora sont encore en cours d'élaboration, ce qui provoque quelques frustrations parmi les communautés de la diaspora qui, dans des forums récents, ont exprimé leur réticence à attendre des directives de l'UA avant de les organiser elles-mêmes³⁶.

La Banque mondiale soutient de nombreuses activités de la diaspora de l'UA et des gouvernements africains³⁷. Son Programme sur la diaspora africaine (lancé en septembre 2007) établit un partenariat avec l'Union africaine, des pays clients, des donateurs et des réseaux professionnels de la diaspora ainsi que des associations d'originaires afin d'améliorer les contributions de la diaspora africaine au développement de ses pays d'origine.

Amélioration du climat des affaires

Comme avec d'autres investisseurs et partenaires commerciaux potentiels, les migrants cherchant à investir ou à faire du commerce avec les pays africains sont souvent freinés par un environnement défavorable aux affaires. Les résultats des entretiens soulignent les obstacles d'une administration excessivement tatillonne et des retards douaniers.

La diaspora demande un environnement favorable aux affaires, un secteur financier sain et transparent, des systèmes judiciaires rapides et efficaces, et un environnement de travail sans danger (Page et Plaza 2006). De Haas (2005) met l'accent sur les infrastructures inadéquates, la corruption, les formalités administratives, le manque de stabilité macro-économique, les barrières commerciales, le manque de sécurité judiciaire et l'absence de confiance dans les institutions gouvernementales, qui pèsent fortement sur les décisions des émigrants à investir dans leurs pays d'origine et à y retourner. Une enquête sur les migrants qualifiés d'Afrique du Sud identifie la criminalité, le coût de la vie, les impôts et la qualité des services publics et commerciaux comme étant les principaux obstacles aux affaires (Kuznetsov 2006). Black et Castaldo (2009) établissent dans un rapport que les politiques, les lois et les réglementations sont les obstacles les plus importants rencontrés par les membres de la diaspora et par les migrants de retour lorsqu'il s'agit de créer une entreprise. Des études de cas et des entretiens avec des membres de la diaspora africaine indiquent que les procédures régissant les licences commerciales, les enregistrements ainsi que les exportations et les importations restent compliquées. En fait, certaines associations de la diaspora font état de barrières à l'expédition de biens sous forme de dons, en citant, par exemple les lourdes procédures d'importation pour des dons de livres³⁸. Certains gouvernements africains offrent des incitations afin d'attirer les investissements provenant de la diaspora. L'Éthiopie propose des incitations aux investissements, aussi bien pour les investisseurs étrangers que pour ceux de la diaspora, qui comprennent des exemptions d'impôt sur le revenu de deux à sept ans, une exonération

à 100 % des droits sur l'importation de machines et d'équipements pour des projets d'investissement et une exonération à 100 % des droits de douane sur les pièces détachées dont la valeur ne dépasse pas 15 % de la valeur totale des biens importés (Federal Negarit Gazeta 2003). De telles politiques ont encouragé de nombreux Éthiopiens de la diaspora à investir dans des petites entreprises en Éthiopie, comme des cafés, des restaurants, des magasins de détail et des services de transport dans les petites et grandes villes qui étaient sinon limitées aux ressortissants Éthiopiens vivant dans le pays (Chakco et Gebre 2009).

Le traitement des investisseurs potentiels issus de la diaspora reste controversé. Des membres de la diaspora se sont plaints que certains pays, le Burundi par exemple, appliquent des politiques plus favorables aux investisseurs étrangers que pour les membres de la diaspora. Il peut s'avérer préférable de fournir des procédures efficaces pour tous les investisseurs sans leur demander des preuves de leur origine et de leur nationalité. Les pays d'origine pourraient toutefois bénéficier d'un plus grand intérêt porté à leurs ressources limitées en fournissant des services aux membres de la diaspora et en évoluant au-delà des services consulaires vers une plus large variété de soutiens aux investisseurs de la diaspora.

Encouragement de la participation aux régimes d'épargne et de sécurité sociale

Les gouvernements peuvent mobiliser des ressources issues des diasporas en encourageant leur participation à des programmes de sécurité sociale, de logements et de microfinancement. Le Bangladesh a réalisé de nombreux projets destinés aux investisseurs et aux non-résidents, comme des comptes d'épargne en devises étrangères. Les Philippines permettent à leurs citoyens de s'inscrire ou de poursuivre leur couverture de sécurité sociale pendant qu'ils sont à l'étranger. Les travailleurs philippins peuvent aussi poursuivre leur contribution au fonds Pag-IBIG (fonds commun de développement du pays) auquel ils peuvent accéder par le biais des ambassades et des consulats à l'étranger (ADB 2004). Certaines de ces initiatives pourraient être mises en œuvre en Afrique afin de générer de l'épargne.

ANNEXE 4A EXEMPLES D'INSTITUTIONS DE GOUVERNEMENTS AFRICAINS AYANT AFFAIRE AVEC LES COMMUNAUTÉS DE DIASPORAS À L'ÉTRANGER

Tableau 4A.1 Institutions des gouvernements africains ayant affaire avec les communautés de diasporas à l'étranger

| Pays | Institution des diasporas | Activités |
|--------------|---|--|
| Algérie | <ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Solidarité nationale, de la famille et des communautés nationales à l'étranger | |
| Bénin | <ul style="list-style-type: none"> Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Communauté francophone Sous-agence des Béninois à l'étranger (Direction des relations avec les Béninois à l'étranger) | <ul style="list-style-type: none"> Contribue à un recensement périodique des Béninois à l'étranger en coordination avec d'autres agences. |
| Burkina Faso | <ul style="list-style-type: none"> Haut conseil aux expatriés burkinabés Ministère des Affaires étrangères et de la coopération régionale | |
| Cap-Vert | <ul style="list-style-type: none"> Ministère des Communautés d'émigrants Centres de liaison sur la migration, installés dans chacune des 22 municipalités du Cap-Vert | |
| Éthiopie | <ul style="list-style-type: none"> Agence éthiopienne d'investissements Service des affaires avec les expatriés éthiopiens, ministère des Affaires étrangères Bureau de coordination de la diaspora, ministère du Renforcement des capacités, dans chacun des neuf états régionaux de l'Éthiopie et dans trois villes administratives Ambassades à l'étranger | <ul style="list-style-type: none"> Assurent le bien-être, la sécurité, le respect des droits et des privilèges des Éthiopiens à l'étranger. Assurent la diffusion des informations vers la communauté éthiopienne à l'étranger au moyen d'un large éventail de médias. Entreprennent des recherches afin d'identifier les problèmes rencontrés par la diaspora pour améliorer la législation en vue de sa participation croissante. Fournissent constamment des informations sur les problèmes pertinents. Participent aux événements impliquant la diaspora. La Haute Commission de Londres organise des événements annuels. L'ambassade ghanéenne à Rome travaille avec les associations du Conseil des nationaux ghanéens en Italie. |
| Kenya | <ul style="list-style-type: none"> Équipe technique de la diaspora formée par le gouvernement du Kenya, les Alliances du secteur privé du Kenya (KEPSA) et les représentants de la diaspora (2007) | <ul style="list-style-type: none"> Le rapport préparé et intitulé « Maximisation du potentiel et de l'apport de la diaspora du Kenya dans le processus politique, la création de richesses, la génération d'emplois et la réduction de la pauvreté » en tant que base de connaissances pour le projet de loi de 2007 sur la diaspora du Kenya (toujours à l'état de projet). |

suite

Tableau 4A.1 Institutions des gouvernements africains ayant affaire avec les communautés de diasporas à l'étranger (suite)

| Pays | Institution des diasporas | Activités |
|-------|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Commission interministérielle, incluant les ministères de l'intérieur, du travail, de la jeunesse et des affaires étrangères ainsi que la banque centrale • Comité de la diaspora au sein du ministère de la Planification et du Développement (transféré vers le ministère des Affaires étrangères en 2009) • Bureau de la diaspora au sein du ministère des Affaires étrangères (ce ministère détient aussi une représentation au sein de l'Association de la diaspora du Kenya) • Conseil national de la diaspora du Kenya (2004) | <ul style="list-style-type: none"> • La diaspora du Kenya a proposé la création d'un Fonds d'investissement des Kenyans à l'étranger (KAIF) en 2004. • Consultations avec la diaspora sur la meilleure manière de faciliter sa participation au développement national (2002–07). |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Ambassades à l'étranger | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de plusieurs forums sur les investissements afin de promouvoir les investissements aux États-Unis et au Royaume-Uni (par exemple EXPO 2010 sur les Investissements de la diaspora du Kenya). Participation des ministères des finances et des affaires étrangères. Bureau de la diaspora/des affaires consulaires installé à Londres afin de faciliter le réseautage au Royaume-Uni |
| Mali | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Maliens à l'étranger et de l'Intégration africaine • Guichet unique de l'Agence pour la promotion des investissements (API) • Haut Conseil des Maliens à l'étranger | <ul style="list-style-type: none"> • Distribution d'un <i>Guide pratique pour les Maliens à l'étranger</i> (2003). Assistance administrative pour les programmes de transfert de connaissances, comme le programme Transfert des connaissances par les ressortissants expatriés (TOKTEN) des Nations Unies. • Fourniture d'informations aux Maliens envisageant d'émigrer. |
| Maroc | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger • Ministère délégué auprès du Premier Ministre, responsable des Marocains résidant à l'étranger • Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger • Conseil de la Communauté marocaine à l'étranger | <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de conseils d'investissements, de planification financière, d'impôts pour la diaspora, sur les douanes, le commerce et les transports, la sécurité sociale, les envois de fonds/les références bancaires et les événements culturels. • Fourniture d'une assistance judiciaire et sociale incluant le financement partiel du rapatriement des personnes décédées. • Surveillance des politiques publiques concernant les nationaux émigrants, en assurant la protection de leurs droits et en améliorant leur participation au développement politique, économique culturel et social du Maroc. |

suite

Tableau 4A.1 Institutions des gouvernements africains ayant affaire avec les communautés de diasporas à l'étranger (suite)

| Pays | Institution des diasporas | Activité |
|---------|---|--|
| Nigeria | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'unité des affaires étrangères sur les Nigériens dans l'organisation de la diaspora (NIDO) • Service national volontaire • Centre à guichet unique pour les investissements (OSIC) de la Commission de promotion des investissements nigériens (NIPC) | <ul style="list-style-type: none"> • Supervision des intérêts des ressortissants nigériens résidant à l'étranger. • Organisation annuelle de la conférence de la diaspora. |
| Sénégal | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Sénégalais de l'étranger et du Tourisme • Fondation de la diaspora sénégalaise (Fondation des Sénégalais de l'extérieur) • Guichet unique de Promotion des investissements et Agence pour les travaux majeurs (APIX) • Conseil supérieur des Sénégalais de l'étranger | |
| Tunisie | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et sous-ministère des Tunisiens à l'étranger : Bureau des Tunisiens de l'étranger • Guichet unique de l'Agence pour la promotion industrielle (API) • Guichet unique du Centre de promotion de l'exportation (CEPEX) • Guichet unique de l'Investissement agricole • Agence de promotion (APIA) • Délégations régionales dans 17 régions de Tunisie (sous le contrôle de l'Office des Tunisiens) • Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens vivant à l'étranger | <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de travailleurs sociaux dans les consulats pour répondre aux problèmes des familles composant la diaspora. • Organisation de visites exploratoires et d'études ainsi que de camps d'été en Tunisie pour les jeunes de la diaspora. • Inscription des expatriés hautement qualifiés. |
| Zambie | <ul style="list-style-type: none"> • Bureau de la diaspora auprès de la Présidence | <ul style="list-style-type: none"> • Encouragement et coordination du dialogue avec les Zambiens vivant à l'étranger. |

Source : auteurs, sur la base des données provenant de Rannverg 2009 ; ICMPD-IOM 2010 ; Mohamoud 2010 ; http://www.mfa.gov.et/Ethiopians_Origin_Abroad/Ethiopia_Origin.php ; et de réunions avec les ambassades et les services consulaires officiels ; <http://www.ccme.org.ma/en/Presentation/council-for-the-moroccan-community-abroad.html>.

Remarque : le tableau n'est pas exhaustif. Il est uniquement destiné à fournir des exemples pertinents.

NOTES

1. Selon Wickramasekara (2009, 6), « Les diasporas africaines peuvent être généralement classifiées en deux catégories : a) les Africains en Amérique, au Royaume-Uni, au Brésil/Amérique latine/Caraïbes provenant d'une migration involontaire et b) les nouveaux immigrants africains, principalement en Amérique du Nord et en Europe, et en moindre nombre en Australie et au Japon, entre autres, provenant d'une migration volontaire pour une meilleure éducation et un emploi ». L'Union africaine utilise une classification semblable.

2. Un nombre croissant d'études suggère que les diasporas et les réseaux de pays à l'étranger constituent un important réservoir de connaissances sur les opportunités commerciales et d'investissements. Les écrits en la matière s'intéressent plus particulièrement au fait que les échanges commerciaux et la migration sont plus des compléments que des remplacements. Consultez Gould (1990, 1994) ; Helliwell (1997) ; Head et Ries (1998) ; Dunlevy et Hutchinson (1999) ; Rauch et Trindade (1999, 2002) ; Hutchinson et Dunlevy (2001) ; Girma et Yu (2002) ; Light, Zhou, et Kim (2002) ; Wagner, Head, et Ries (2002) ; Combes, Lafourcade, et Mayer (2003) ; Dunlevy (2003) ; Rauch (2003) ; Bardhan et Guhathakurta (2004) ; Blanes Cristóbal (2004) ; Bryant et Law (2004) ; Co, Euzent et Martin (2004) ; Blanes (2005) ; Herander et Saavedra (2005) ; Blanes et Martín-Montaner (2006) ; Dunlevy (2006) ; Bandyopadhyay, Coughlin, et Wall (2008) ; Bettin et Lo Turco (2008) ; Dolman (2008) ; Foad (2008) ; et Morgenroth et O'Brien (2008).

3. Des pays fortement éloignés commercent moins que des pays proches les uns des autres. Les liens coloniaux sont importants. Les pays sans accès à la mer commercent moins que ceux avec des côtes.

4. Les entreprises transnationales réalisent souvent des investissements en s'appuyant sur leurs liens ethniques (Aykut et Ratha 2003). Par exemple, des entreprises ethniques coréennes investissent au Kazakhstan et certaines entreprises ethniques chinoises investissent en Asie de l'Est et dans la région Pacifique.

5. http://www.eac.int/invest/index.php?option=com_content&view=article&id=53:eac-diaspora&catid=39:global-east-africans.

6. Les données provenant d'enquêtes sur les ménages africains conduites au Burkina Faso, au Kenya, au Nigéria, au Sénégal, en Afrique du Sud et en Ouganda n'indiquent pas que les émigrants africains investissent dans des équipements agricoles (Plaza, Navarrete et Ratha 2011).

7. <http://www.slideshare.net/ifad/vincent-okele>.

8. <http://www.rwandandiaspora.gov.rw/rwanda-investment/housing.html>.

9. Ces estimations, qui mettent à jour celle de Ratha, Mohapatra et Plaza (2009), s'appuient sur l'hypothèse que les membres de la diaspora africaine avec une éducation du troisième cycle reçoivent des émoluments correspondants au revenu moyen des pays qui les accueillent, que les migrants n'ayant pas bénéficié d'une éducation du troisième cycle gagnent le tiers des revenus d'un foyer moyen du pays d'accueil et que les migrants éduqués et non éduqués possèdent les mêmes taux d'épargne personnelle que dans leur pays d'origine.

10. Selon Ketkar et Ratha (2009a), la Development Corporation for Israel (DCI ou corporation pour le développement d'Israël) a levé plus de 25 milliards de dollars en titres obligataires de la diaspora. Les investisseurs de la diaspora juive paient une prime élevée (que l'on peut peut-être considérer comme un important rabais patriotique) lors de l'achat de bons DCI. La State Bank of

India a levé 11,3 milliards de dollars lors de trois émissions d'obligations de la diaspora ayant après que les sources normales de financement ont disparu en 1991, suite de la crise de la balance des paiements et en 1998 après la réalisation de tests nucléaires par le pays.

11. Consultez Negash (2009) et Mersha (2009) pour une description du potentiel d'investissements de la diaspora éthiopienne et les titres obligataires du millénaire émis par l'Ethiopian Electric Power Corporation.

12. Les pays en dehors d'Afrique pouvant émettre des obligations de la diaspora comprennent le Bangladesh, la Colombie, Haïti, l'Inde, la Jamaïque, le Mexique, le Népal, le Pakistan, les Philippines, la Roumanie, le Salvador, le Sri Lanka et le Tadjikistan.

13. Plusieurs fonds d'investissement de la diaspora ont été créés ou sont en cours de création et d'enregistrement. Un exemple concerne les Mécanismes de fonds de fiducie à participation unitaire de la diaspora (DUTFS), un plan d'investissement collectif sous licence de la Capital Markets Authority (autorité des marchés de capitaux) du Kenya. Consultez <http://www.mobilepay.co.ke/tangaza/2010/04/kenyans-abroad-to-benefit-from-the-diaspora-investment-fund/>.

14. Une entreprise privée, PHB Asset Management Limited, une filiale de Bank PHB Plc, gère les 200 millions de dollars du fonds d'investissements de la diaspora créé par Nigériens in Diaspora Organisation Europe (NIDOE ou Organisation des Nigériens d'Europe en diaspora) en 2008 (<http://timbuktu.chronicles.blogspot.com/2008/03/diaspora-investment-fund.html>).

15. Les groupes de diaspora en Afrique ayant créé des organisations comprennent les Somaliens au Kenya, les originaires du Zimbabwe en Afrique du Sud et divers groupes en Côte d'Ivoire. Les associations de Zimbabwéens de la diaspora ont contribué à l'approvisionnement en carburant, en nourriture et en médicaments vers le Zimbabwe pendant la crise économique au moyen du Global Zimbabwe Forum (forum mondial du Zimbabwe).

16. Par exemple, les pays avec le plus grand nombre de Ghanéens sont les États-Unis et le Royaume-Uni (environ 100 000 migrants chacun), l'Italie (50 000), l'Allemagne (34 000) et les Pays-Bas (20 000). Il existe une centaine d'associations de Ghanéens au Royaume-Uni (Van Hear, Pieke et Vertovec 2004), 200 aux États-Unis, 21 en Allemagne et 70 aux Pays-Bas.

17. Consultez Alarcon 2002, Goldring 2004, et Orozco et Welle 2006 pour un examen des associations d'Asie et d'Amérique latine.

18. Les personnes interrogées comprennent des membres des organisations de la diaspora au Danemark, en Afrique du Sud, au Royaume-Uni et aux États-Unis, ainsi que des officiels des ambassades de France, d'Afrique du Sud, des Émirats Arabes unis, du Royaume-Uni et des États-Unis. Aux États-Unis, les entretiens ont couvert 10 groupes provenant d'Éthiopie, du Libéria, du Mali et du Nigéria, ainsi que deux organisations couvrant l'Afrique.

19. Trans et Vammen (2011) citent une association qui envoie régulièrement des dons vers l'Érythrée afin de soutenir des projets de développement.

20. Les discussions avec les organisations de la diaspora africaine aux États-Unis indiquent que leurs membres consacrent bénévolement du temps et du travail aux activités de l'organisation après les heures normales de travail. Pour lever des fonds, ces associations sponsorisent des coureurs dans les marathons et organisent des expositions d'art et d'artisanat ainsi que d'autres événements. Les frais d'adhésion sont peu élevés et ne peuvent pas intégralement couvrir toutes les activités des associations.

21. Meyer et Brown (1999) décrivent trois catégories d'implication de la diaspora : les réseaux d'étudiants, les associations locales d'expatriés qualifiés et les réseaux de la diaspora scientifique.

22. Arora et Gambardella (2004), et Commander et autres (2004) décrivent le rôle joué par les professionnels indiens dans la diaspora pour la promotion de l'Inde comme destination d'externalisation.

23. Les associations de scientifiques et d'ingénieurs de Chine et de l'Inde résidant à l'étranger échangent des informations et collaborent sur des projets de recherche et de développement avec les scientifiques de leurs pays d'origine (Saxenian 2002b). Le financement de séjours sabbatiques locaux pour les chercheurs vivant à l'étranger ainsi que la fourniture d'opportunités d'enseigner des cours abrégés et de participer à des ateliers sont de bonnes mesures de promotion des échanges. Les associations africaines qui s'engagent dans ces activités comprennent l'International Society of African Scientists (Delaware) et l'Ethiopian Scientific Society (Washington). Le Carnegie Institute for Advanced Study Regional Initiative in Science and Education (RISE) s'intéresse au renforcement de l'éducation supérieure dans les pays d'Afrique subsaharienne par l'augmentation du nombre de professeurs qualifiés enseignant dans les universités d'Afrique. Les membres de la diaspora peuvent contribuer en enseignant des cours abrégés, en accueillant des étudiants RISE dans des laboratoires à l'étranger et en engageant une recherche collaborative avec des chercheurs dans leur pays d'origine. Le Nelson Mandela Research Center parraine des professeurs issus de la diaspora qui enseignent dans les universités africaines.

24. Une personne peut acquérir une nationalité en fonction de son lieu de naissance (le droit du sol régit la citoyenneté), par descendance en fonction de sa parenté (droit du sang) ou par naturalisation. La plupart des pays impliquent une ou une combinaison de ces trois règles. Le Canada et les États-Unis sont les seuls pays développés qui offrent encore la citoyenneté par le droit du sol aux touristes et aux personnes sans papiers.

25. Pour le Kenya, consultez <http://www.cnn.com/2010/WORLD/africa/08/05/kenya.elections/index.html>.

26. La carte PIO accorde aux titulaires de passeports de l'Inde d'accéder à tous les services lors de l'acquisition, du maintien, du transfert et de la mise à disposition de propriétés immobilières en Inde, hormis lorsqu'il s'agit de l'acquisition de propriétés agricoles/de plantations. La carte ne permet pas à leurs titulaires de voter.

27. Consultez <http://www.afriqueavenir.org/en/2010/08/03/nigerians-in-the-diaspora-demand-voting-rights-in-2011-election/>.

28. Reportez-vous au projet de recherche REMPLD (Van Dijk et autres 1978).

29. http://www.usaid.gov/our_work/global_partnerships/gda/remittances.html.

30. <http://www.ambafrance-uk.org/France-Africa-Summit-conclusions.html>.

31. Les exemples comprennent l'Allemagne depuis 1972, les Pays-Bas depuis 1975, la France depuis 1977 et l'Espagne depuis 2008 (<https://blogs.worldbank.org/peoplemove/volunteers-wanted-will-spain-successfully-entice-unemployed-migrants-to-leave>).

32. <http://www.iom.int/jahia/Jahia/activities/by-theme/migration-development/mida-africa/how-it-works>.

33. <http://www.migration4development.org/content/mida-migration-development-africa>.

34. Un article de 2003–2005 sur la stratégie de réduction de la pauvreté au Ghana qui proposait d'établir un fonds pour des Ghanéens non résidents destiné à des projets contre la pauvreté n'a jamais été mis en œuvre. Une loi de 2007 sur la diaspora au Kenya, destinée à accroître les avantages de la diaspora n'a jamais été promulguée. Le Nigéria a initié un dialogue avec les Nigériens à l'étranger afin d'incorporer leurs points de vue relatifs aux politiques du développement national.

35. Ce mandat a conduit à l'adoption d'un nouvel article 3 : « inviter et encourager la participation totale de la diaspora africaine en tant que partie importante de notre continent dans la construction de l'UA (Legwaila 2006).

36. Consultez le rapport d'une réunion de l'UA-ONU à New York les 20 et 21 octobre 2010 (http://kingdomzx.net/forum/topics/report-from-recent-african?xg_source=activity).

37. La stratégie de la Banque mondiale d'engagement de la diaspora africaine implique une collaboration étroite avec la Commission de l'Union africaine et des gouvernements des pays afin d'aider à la création d'environnements propices à l'engagement de la diaspora et de travailler avec les partenaires de développement afin de soutenir les projets de développement en Afrique de la diaspora. En juillet 2008, la Banque a signé un accord avec l'Union africaine.

38. Il est nécessaire que tous les biens destinés aux œuvres caritatives subissent une inspection, un contrôle de la qualité et des processus de certification semblables à ceux imposés aux autres importations.

BIBLIOGRAPHIE

- Abella, M., and F. Albuero. 2003. « Driving Forces of Labour Migration in Asia. » Dans *World Migration 2003*. Genève : Organisation internationale pour les migrations.
- ADB (Asian Development Bank/Banque asiatique de développement). 2004. *Technical Assistance for the Southeast Asia Workers' Remittance Study*. <http://www.adb.org/Documents/TARs/REG/tar-stu-38233.pdf>.
- Adepoju, A. 2005a. « Migration in West Africa. » Document préparé pour le programme Recherche et analyse des politiques de la Commission mondiale sur les migrations internationales, Commission mondiale sur les migrations internationales, Genève. <http://www.gcim.org/attachements/RS8.pdf>.
- . 2005b. « Patterns of Migration in West Africa. » Dans *At Home in the World: International Migration and Development in Contemporary Ghana and West Africa*, éd. T. Manuh, 24–54. Accra : Sub-Saharan Publishers.
- African Union. n.d. « Statement at the African Union Consultation with the African Diaspora in the US: Building Bridges across the Atlantic. » <http://www.unohrlls.org/en/orphan/791/>.
- . 2005. *Report of the Meeting of Experts from Member States on the Definition of the African Diaspora*. Addis Ababa, April 11–12.
- Ahmed, S. 2000. *Strange Encounters: Embodied Others in Post-Coloniality*. Londres : Routledge.
- Alarcon, R. 2002. « The Development of Home Town Associations in the United States and the Use of Social Remittances in Mexico. » Dans *Sending Money Home: Hispanic Remittances and Community Development*, éd. R. O. de la Garza et B. L. Lowell. Lanham, MD: Rowman & Littlefield Publishers.

- Ammassari, S. 2006. « From Nation-Building to Entrepreneurship: The Impact of Elite Return Migrants in Côte d'Ivoire and Ghana. » Présentation lors de l'Atelier international sur la migration et la pauvreté en Afrique de l'Ouest, Université du Sussex, Royaume-Uni, 13-14 mars.
- Arocena, R. A. 2006. « Brain Drain and Innovation Systems in the South. » *International Journal on Multicultural Societies* 8 (1): 43-60.
- Arora, Ashish, and Alfonso Gambardella. 2004. « The Globalization of the Software Industry: Perspectives and Opportunities for Developed and Developing Countries. » Document de travail 10538 du NBER, Bureau national de recherche économique, Cambridge, MA.
- Aydagul, B., Suhas Ketkar et Dilip Ratha. 2010. « Diaspora Bonds for Funding Education. » Présentation à la Soros Foundation, New York.
- Aykut, Dilek et Dilip Ratha. 2003. « South-South FDI Flows: How Big Are They? » *Transnational Corporations* 13 (1): 149-76.
- Ba, H. 2006. « Les statistiques des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest. » *Cahier des Migrations Internationales* 79F, Bureau International du Travail, Genève.
- Bakewell, Oliver. 2008. « In Search of the Diaspora within Africa. » *Africa Diaspora* 1 (1) : 5-27.
- Bandyopadhyay, Subhayu, Cletus C. Coughlin et Howard J. Wall, 2008. « Ethnic Networks and U.S. Exports. » *Review of International Economics* 16 (1): 199-213.
- Banque mondiale. 2005. *Perspectives économiques mondiales pour 2006 : Economic Implications of Remittances and Migration*. Banque mondiale : Washington.
- . 2010. *Recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds*. Washington : Banque mondiale.
- Bardhan, Ashok Deo et Subhrajit Guhathakurta. 2004. « Global Linkages of Subnational Regions: Coastal Exports and International Networks. » *Contemporary Economic Policy* 22 (2) : 225-36.
- Barré, Remi, V. Hernández, J-B. Meyer et D. Vinck. 2003. *Diasporas scientifiques ? Comment les pays en développement peuvent-ils tirer parti de leurs chercheurs et de leurs ingénieurs expatriés ?* Institut de Recherche pour le Développement, Paris.
- Bettin, Giulia et Alessia Lo Turco. 2008. « A Cross Country View on South-North Migration and Trade: Dissecting the Channels. » Révision du 31 mars 2010. Département d'économie, Università Politecnica delle Marche, Ancône, Italie. <http://ssrn.com/abstract=1233544>.
- Bevelander, P. et R. Pendakur. 2009. « Citizenship, Co-ethnic Populations and Employment Probabilities of Immigrants in Sweden. » Document de travail IZA 4495, Institute for the Study of Labor, Bonn.
- Biopact. 2007. « Spain and Senegal to Cooperate on Biofuels as a Way to Curb Illegal Migration. » <http://biopact.com/2007/08/spain-and-senegal-to-cooperate-on.html>.
- Black, R. et A. Castaldo. 2009. « Return Migration and Entrepreneurship in Ghana and Côte d'Ivoire: The Role of Capital Transfers. » *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie* 100 (1) : 44-58. Oxford.
- Black, R., K. Koser, K. Munk, G. Atfield, L. D'Onofrio et R. Tiemoko. 2004. *Understanding Voluntary Return*. Home Office Online Reports, London.
- Blanes Cristóbal, J. V. 2004. « Does Immigration Help to Explain Intra-Industry Trade? Evidence for Spain. » Documents de travail économiques au Centro de Estudios Andaluces E2004/29, Séville, Espagne.

- Blanes, J. V. 2005. « Does Immigration Help to Explain Intra-Industry Trade? Evidence for Spain. » *Review of World Economics* 141 (2) : 244–70.
- Blanes, J. V. et J. A. Martín-Montaner. 2006. « Migration Flows and Intra-Industry Trade Adjustment. » *Review of World Economics* 142 (3) : 568–85.
- Brown, Jan H. 2009. « Dual Citizenship: Living on Both Sides of the Global Fence. » *NYSBA International Law Practicum* 22 (Autumn): 2.
- Bryant, J. et D. Law. 2004. « New Zealand's Diaspora and Overseas-born Population. » Document de travail 04/13, Direction générale du Trésor de Nouvelle-Zélande, Wellington. <http://www.treasury.govt.nz/publications/research-policy/wp/2004/04-13>.
- Bureau national des audits. 2005. « Returning Failed Asylum Applicants, 19/7/2005. » Communiqués de presse.
- Business Asia. 1994. « Human Reunification. » 26: 5–6.
- Cassini, S. 2005. « Negotiating Personal Success and Social Responsibility: Assessing the Developmental Impact of Ghanaian Migrants' Business Enterprises in Ghana. » Thèse de maîtrise, International School for Humanities and Social Sciences, Université d'Amsterdam.
- Chakko, Elizabeth et P. Gebre. 2009. « Leveraging the Diaspora for Development: Lessons from Ethiopia. » Présentation à la Conférence internationale sur la diaspora pour le développement, Banque mondiale, Washington, 13–14 juillet.
- Chaparro, Fernando, H. Jaramillo et V. Quintero 1994. « Role of Diaspora in Facilitating Participation in Global Knowledge Networks: Lessons of Red Caldas in Colombia. » Rapport préparé pour le programme Connaissances au service du développement de la Banque mondiale, Bogota.
- Cheran, R. 2004. « Diaspora Circulation and Transnationalism as Agents for Change in the Post-conflict Zones of Sri Lanka. » Document de politique soumis à la Berghof Foundation for Conflict Management, Berlin.
- Chikezie, Chukwu-Emeka. 2000. « Africans Help Their Homelands. » *West Africa* 13 (November) : 12–14.
- Chiswick, Barry. 1978. « The Effect of Americanization on the Earnings of Foreign-Born Men. » *Journal of Political Economy* 86 (5) : 897–921.
- CIDPM–OIM (Centre international pour le développement de politiques migratoires). 2010. *Linking Emigrant Communities for More Development. Inventory of Institutional Capacities and Practices. Rapports de projet joint CIDPM–OIM.* Vienne. http://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/Emigrant_Communities_Project/Inventory_EN.pdf. OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2004. « Migration from Latin America to Europe: Trends and Policy Challenges. » Série de recherche sur les migrations de l'OIM, n° 16. Genève.
- Co, Catherine Y., Patricia Euzent et Thomas Martin. 2004. « The Export Effect of Immigration into the USA. » *Applied Economics* 36 (6) : 573–83.
- Combes, Pierre-Philippe, Miren Lafourcade et Thierry Mayer. 2003. « Can Business and Social Networks Explain the Border Effect Puzzle? » Document de discussion CEPR 3750, Center for Economic and Policy Research, Londres.
- Commander, Simon, Rupa Chanda, Mari Kangasniemi et Alan Winters. 2004. « Must Skilled Migration Be a Brain Drain? Evidence from the Indian Software Industry. » Document de discussion IZA 1422, Institute for the Study of Labor, Bonn.
- Conseil de l'Europe. 2010. « Voluntary Return Programmes: An Effective, Humane and Cost Effective Mechanism for Returning Irregular Migrants. » Assemblée parlementaire. <http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/Doc10/EDOC12277.pdf>.

- Constant, Amelie et Douglas Massey. 2002. « Return Migration by German Guestworkers: Neoclassical versus New Economic Theories. » *International Migration* 40 (4) : 5–38.
- Crush, Jonathan. 2010. « Diaspora Networks at Work in SADC. » Présentation à la conférence « Africa's New Frontier: Innovation, Technology, Prosperity, » Ottawa, 4 février.
- . 2011. « Diasporas of the South: Situating the African Diaspora in Africa. » Dans *Diaspora for Development in Africa*, éd. Sonia Plaza et Dilip Ratha. Washington : Banque mondiale.
- de Bree, June, Tine Davids et Hein de Haas. « Post-return Experiences and Transnational Belonging of Return Migrants: A Dutch-Moroccan Case Study. » *Global Networks: A Journal of Transnational Affairs* 10 : 489–509. doi: 10.1111/j.1471-0374.2010.00299.
- de Haas, Hein. 2005. « International Migration, Remittances and Development: Myths and Facts. » *Third World Quarterly* 26 (8) : 1269–84.
- . 2006. « Engaging Diasporas: How Governments and Development Agencies Can Support Diaspora Involvement in the Development of Origin Countries. » *International Migration Institute*, Oxford.
- Debabrata, Patra et Muneesh Kapur. 2003. « Indians' Worker Remittances: A Users' Lament about Balance of Payments Compilation. » Présentation à la 16e réunion du Comité du FMI sur les statistiques de la balance des paiements, Washington, 1–5 décembre.
- Département d'État des États-Unis. Télégraphe 86401. Washington.
- . 2010. *Engaging with Diaspora Communities. Focus on EAP, EUR et NEA. Récapitulatif, Foreign Service Institute Leadership and Management School Policy Leadership Division and the Global Partnership Initiative, Foreign Policy Institute, Bureau du Secrétaire d'État*, Washington.
- Dickinson, D. 2003. « How Networking Can Help Mitigate the Brain Drain. » Réseau sur les sciences et le développement SciDevNet. <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/APCITY/UNPAN022377.pdf>.
- Dilip Ratha. 2010. « Diaspora Bonds for Development Financing during the Crisis. » 26 octobre, Blog People Move, Banque mondiale, Washington. <http://blogs.worldbank.org/peoplemove/diaspora-bonds-for-development-financing-during-a-crisis>.
- Docquier, Frédéric et Elisabetta Lodigiani. 2007. « Skilled Migration and Business Networks. » Document de travail sur le développement 234, Centro Studi Luca d'Agliano, Université de Milan, Milan.
- Dolman, B. 2008. « Migration, Trade and Investment. » Document de travail du personnel de la commission sur la productivité, Canberra, Australie.
- Dunlevy, James A. et William K. Hutchinson. 1999. « The Impact of Immigration on American Import Trade in the Late Nineteenth and Early Twentieth Centuries. » *Journal of Economic History* 59 (04) : 1043–62.
- Dunlevy, James A. 2003. « Interpersonal Networks in International Trade; Evidence on the Role of Immigration in Promoting Exports from the American States. » Présentation à la Septième réunion annuelle de la International Society for New Institutional Economics, Budapest, 12 septembre.
- . 2004. « Interpersonal Networks in International Trade: Evidence on the Role of Immigrants in Promoting Exports from the American States. » Document de travail 183, Département d'économie Miami University, Oxford, OH.

- . 2006. « The Influence of Corruption and Language on the Pro-trade Effect of Immigrants: Evidence from the American States. » *Review of Economics and Statistics* 88 (1) : 182–86.
- Easterly, W. et Yaw Nyarko. 2008. « Is the Brain Drain Good for Africa? » Document de travail de Brookings Global Economy and Development 19, Washington.
- ECA (Commission économique pour l’Afrique). 2006. « International Migration and Development: Implications for Africa. » New York : Commission économique d’Afrique.
- EuropeAid, Unit E3. 2010. « Social and Human Development and Migration. » Rapport distribué lors du Forum mondial sur la migration et le développement, Puerto Vallarta, Mexique, 9–11 novembre.
- Federal Negarit Gazeta de la République démocratique fédérale d’Éthiopie. 2002. Proclamation 270/202. Providing Foreign Nationals of Ethiopian Origin with Certain Rights to be Exercised in Their Country of Origin Proclamation. 3 février, Addis Ababa.
- . 2003. Proclamation 84.
- Finch, Tim, Holly Andrew et Maria Latorre. 2010. « Global Brit: Making the Most of the British Diaspora. » Juin, Institute for Public Policy Research, Londres.
- Foad, Hishman. 2008. « FDI and Immigration: A Regional Analysis. » Département d’économie, San Diego State University, San Diego, CA. http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1092286.
- Gao, T. 2000. « Ethnic Chinese Networks and International Investment: Evidence for Inward FDI in China. » Document de travail 00-08, Département d’économie, Université du Missouri.
- Ghai, D. 2004. « Diasporas and Development: The Case of Kenya. » *Global Migration Perspectives* 10, Commission mondiale sur les migrations internationales, Genève. <http://www.gcim.org/attachements/GMP%20No%2010.pdf>.
- Gillespie, Kate. 1999. « Diaspora Interest in Homeland Investment. » *Journal of International Business Studies* 30 (3): 623–34.
- Girma, Sourafel et Zhihao Yu. 2002. « The Link between Immigration and Trade: Evidence from the United Kingdom. » *Review of World Economics* 138 (1) : 115–30.
- Gitmez, A. S. 1988. « The Socio-economic Re-integration of Returned Workers: The Case of Turkey. » Dans *International Migration Today*, éd. C. Stahl. Paris : Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO).
- Goldring, Luin. 2004. « Family and Collective Remittances to Mexico: A Multi-Dimensional Typology of Remittances. » *Development and Change* 35 (4) : 799–840.
- Gould, David. 1990. « Immigrant Links to the Home Country: Implications for Trade, Welfare and Factor Returns? » Thèse de doctorat., Département d’économie de l’Université de Californie, Los Angeles.
- . 1994. « Immigrants’ Links to the Home Country: Empirical Implications for U.S. Bilateral Trade Flows. » *Review of Economics and Statistics* 76 (2) : 302–16.
- Guarnizo, L. 2003. « The Economics of Transnational Living. » *International Migration Review* 37 (3) : 666–99.
- Gubert, Flore et Christophe J. Nordman. 2011. « Return Migration and Small Enterprise Development in the Maghreb. » Dans *Diaspora for Development in Africa*, éd. Sonia Plaza et Dilip Ratha. Washington : Banque mondiale.

- Hansen, P. et N. Kleist. 2008. « Somali Collective Remittances: Diaspora Contributions to Conflict, Peace and Development in the Somali Homelands. » Document préliminaire pour le Projet sur la migration africaine, Danish Institute for International Studies, Copenhague.
- Head, Keith et John Ries. 1998. « Immigration and Trade Creation; Econometric Evidence from Canada. » *Canadian Journal of Economics* 31 (1) : 47–62.
- Helliwell, J. 1997. « National Borders, Trade and Migration. » *Pacific Economic Review* 2 (3) : 165–85.
- Herander, Mark et Luz A. Saavedra. 2005. « Exports and the Structure of Immigrant-Based Networks: The Role of Geographic Proximity. » *Review of Economics and Statistics* 87(2) : 323–35.
- Hutchinson, W. et J. Dunlevy. 2001. « The Pro-trade Effect of Immigration on American Exports During the Period 1870 to 1910. » Document de travail 0125, Département d'économie, Vanderbilt University, Nashville, TN.
- Ionescu, Dina. 2006. « Engaging Diasporas as Development Partners for Home and Destination Countries: Challenges for Policymakers. » Série de recherche sur les migrations 26, Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- Javorcik, Beata S., Caglar Ozden, Mariana Spatareanu et Cristina Neagu. 2006. « Migrant Networks and Foreign Direct Investment. » Policy Research Working Paper 4046, Banque mondiale, Washington.
- Jones-Correa, Michael. 2001. « Under Two Flags: Dual Nationality in Latin America and Its Consequences for Naturalization in the United State. » *International Migration Review* 35 (4) : 997–1029.
- Ketkar, S. et D. Ratha. 2009a. *Innovative Financing for Development*. Washington : Banque mondiale.
- . 2009b. « New Paths to Funding. » *Finance and Development* (June): 43–45. Fonds monétaire international, Washington.
- . 2010. « Diaspora Bonds: Tapping the Diaspora during Difficult Times. » *Journal of International Commerce, Economics and Policy* 1 (2) : 252.
- Ketkar, Suhas L. et Manoj K. Dora. 2009. « Wealth of Recent Immigrants to the United States. » Présentation à la Conférence internationale sur la diaspora pour le développement, Banque mondiale, Washington, 13–14 juillet.
- Khadria, Binod. 1999. *The Migration of Knowledge Workers: Second-Generation Effects of India's Brain Drain*. New Delhi : Sage Publications.
- King, Russell. 1986. *Return Migration and Regional Economic Problems*. Londres : Croom Helm.
- Kingslye, Aiking, Anita Sand et Nicola White. 2009. « The Global Irish Making a Difference Together: A Comparative Review of International Diaspora Strategies. » *Rapport Ireland Funds*, Dublin.
- Kluger, M. et H. Rapoport. 2005. « Skilled Emigration, Business Networks et Foreign Direct Investment. » Document de travail de CESifo 1455, Munich.
- Kuznetsov, Y. 2006. *Diaspora Networks and the International Migration of Skills: How Countries Can Draw on Their Talent Abroad*. Washington : Banque mondiale.
- Lacroix, T. 2003. « Espace transnational et territoires : les réseaux marocains du développement. » Thèse de doctorat, Université de Poitiers, Poitiers, France.
- Leblang, D. 2011. « Another Link in the Chain: Migrant Networks and International Investment. » Dans *Diaspora for Development in Africa*, éd. Sonia Plaza et Dilip Ratha. Washington : Banque mondiale.

- Legwaila, L. J. 2006. « The Role of the Diaspora in Support of Africa's Development. » African Leadership Diaspora Forum, Londres.
- Light, Ivan, M. Zhou et R. Kim. 2002. « Transnationalism and American Exports in an English-Speaking World. » *International Migration Review* 36 (3) : 702-25.
- Lindley, A. 2005. « Influence of Remittances and Diaspora Donations on Education. » Présentation à la Conférence sur les envois de fonds somaliens, Washington, 1-2 décembre.
- Lodigian, Elizabetta. 2009. « Diaspora Externalities as a Cornerstone of the New Brain Drain Literature. » Document de discussion du CREA 2009-03, Centre de recherche en analyse économique, Université de Luxembourg.
- Lowell, L. et S. Gerova. 2004. *Diasporas and Economic Development: State of Knowledge*. Washington : Banque mondiale.
- Lucas, R. B. E. 2001. « Diaspora and Development: Highly Skilled Migrants from East Asia. » Document de travail de l'Institute for Economic Development 120, Département d'économie, Boston University, Boston, MA.
- . 2004. « International Migration and Economic Development: Lessons from Low-Income Countries. » Londres : Edward Elgar Publishing.
- Mahroum, S., C. Eldridge et A. S. Daar. 2006. « Transnational Diaspora Options: How Developing Countries Could Benefit from Their Emigrant Populations. » *International Journal on Multicultural Societies* 8 (1): 25-42.
- Marks, Jonathan. « Expatriate Professionals as an Entry Point into Global Knowledge-Intensive Value Chains: South Africa. » Rapport préparé pour le programme Connaissances au service du développement, Institut de la Banque mondiale, Washington. http://siteresources.worldbank.org/EDUCATION/Resources/278200-1126210664195/1636971-1126210694253/South_Africa_Diasporas.pdf.
- Massey, D. S., Rafael Alarcon, Jorge Durand et Humberto Gonzalez. 1987. *Return to Aztlan: The Social Process of International Migration from Western Mexico*. Berkeley : University of California Press.
- Mazzolari, Francesca. 2007. « Dual Citizenship Rights: Do They Make More and Better Citizens? » Document de discussion IZA 3008, Institute for the Study of Labor, Bonn, Allemagne.
- McCormick and Wahba 2003. « Return International Migration and Geographical Inequality: The Case of Egypt. » *Journal of African Economies* 12 (4): 500-32.
- McKenzie, David J. et Johan Mistiaen. 2007. « Surveying Migrant Households: A Comparison of Census-Based, Snowball et Intercept Point Surveys. » Document de discussion IZA 3173, Institute for the Study of Labor, Bonn, Allemagne.
- Mersha, Genet. 2009. « The Gilgel Gibe Saga: The Bond and Dilemma of Ethiopian Diaspora for a Description of the Main Features of the Millennium Bond. » *Ethio Quest News*, 5 avril. http://www.ethioquestnews.com/Perspective/Gilgel_Gibe_Saga.html.
- Meyer, J-B. et J-P. Quattiaus. 2006. « Diaspora Knowledge Networks: Vanishing Doubts and Increasing Evidence. » *International Journal on Multicultural Societies* 8 (1) : 4-24.
- Meyer, J-B. et M. Brown. 1999. « Scientific Diasporas: A New Approach to the Brain Drain. » Document de discussion 41, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris. <http://www.unesco.org/most/meyer.htm>.

- Ministère de la Justice suédois. 2010. « Sweden's Committee for Circular Migration and Development. » Fiche récapitulative, juillet–septembre, Stockholm.
- Ministère français des Affaires étrangères. n.d. France Diplomatie. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/senegal_355/presentation-du-senegal_1293/index.html
- Mohamoud, Awil. 2003. « African Diaspora and Development of Africa. » Report prepared for the African Diaspora Summit in the Netherlands, Felix Meritis European Centre for Art, Culture and Science, Amsterdam, 16 décembre.
- , éd. 2010. *Building Institutional Cooperation between the Diaspora and Homeland Governments in Africa. The Cases of Ghana, Nigeria, Germany, USA and the UK.* La Haye : African Diaspora Policy Initiative, Africa Diaspora Policy Centre.
- Mohan, Giles et A. B. Zack-Williams. 2002. « Globalisation from Below: Conceptualising the Role of the African Diaspora in Africa's Development. » *Review of African Political Economy* 92 (29): 211–36.
- Morgenroth, E. L. W. et M. D. O'Brien. 2008. « Some Further Results on the Impact of Migrants on Trade. » Document de travail DYNREG26, Economic and Social Research Institute, Dublin. http://ideas.repec.org/p/esr/wpaper/dynreg_26.html.
- Murat, M., B. Pistoresi et A. Rinaldi. 2008. « Italian Diaspora and Foreign Direct Investment: A Cliometric Perspective. » Présentation à la Economic History Society Annual Conference, Université de Nottingham, Royaume-Uni, 28–30 mars. http://www.eco.unc.edu.ar/ief/workshops/2008/24abril2008_Murat_Pistoresi_Rinaldi_EHR.pdf.
- Murillo Castaño, Gabriel. 1988. « International Labor Migration and Refugees in the Americas: Issues for Hemispheric Cooperation. » In *Defense of the Alien: Immigration Reform, Temporary Workers, Supreme Court, Private Sector, Legal Aspects of Detention and Sanctuary Movement* 10: 182–213.
- Murphy, Rachel. 2000. « Migration and Inter-household Inequality: Observations from Wanzai County, Jiangxi. » *China Quarterly* 164 : 965–82.
- Ndiaye, Ndioro, Sussane Melde et Rougui Ndiaye-Coïc. 2011. « The Migration for Development in Africa (MIDA) Experience and Beyond. » Dans *Diaspora for Development*, éd. Sonia Plaza et Dilip Ratha. Washington : Banque mondiale.
- Negash, Minga. 2009. « Ethiopian Diaspora Investment Potential and EEPSCO's Millenium Bond. » University of Witwatersrand, Johannesburg. <http://www.ethiopianreview.info/2010/minga-negash-ethiopia-diaspora-investment-potential-article-march-2009.pdf>.
- Newland, K. et E. Patrick. 2004. « Beyond Remittances: The Role of Diaspora in Poverty Reduction in their Countries of Origin. » Scoping study for the Department of International Development prepared by the Migration Policy Institute, Washington.
- Nielsen, T. M. et L. Riddle. 2007. « Why Diasporas Invest in the Homelands: A Conceptual Model of Motivation. » School of Business, George Washington University, Washington. http://papers.ssrn.com/sol3/Papers.cfm?abstract_id=987725.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2010. *The Contribution of Diaspora Return to Post-Conflict and Fragile Countries. Key Findings and Recommendations.* Paris : Partnership for Democratic Governance.

- Orozco, M. 2003. « The Impact of Migration in the Caribbean and Central American Region. » Document de politique FPP-03-03, Canadian Foundation for the Americas, Ottawa. <http://www.focal.ca/pdf/migration.pdf>.
- . 2005. « Diasporas, Development and Transnational Integration: Ghanaians in the U.S., U.K. and Germany. » Dialogue interaméricain, Georgetown University, Washington.
- . 2006a. « Conceptualizing Diasporas: Remarks about the Latino and Caribbean Experience. » Présentation au Forum international sur les envois de fonds, Banque interaméricaine de développement, Washington. <http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=561695>.
- . 2006b. « Diaspora and Development: Some Considerations. » Juin, Dialogue interaméricain, Washington. <http://www.thedialogue.org/page.cfm?pageID=32&pubID=1010&s=->.
- . 2006c. « Migrant Hometown Associations (HTAs): The Human Face of Globalization. » Dans *World Migration Report 2005*. Genève : Organisation internationale pour les migrations.
- Orozco, M. et K. Welle. 2006. « Hometown Association and Development: Ownership, Correspondence, Sustainability and Replicability. » Dans *New Patterns for Mexico*, éd. Barbara Merz. Cambridge, Massachusetts Harvard University Press.
- Orozco, Manuel et Rebecca Rouse. 2007. *Migrant Hometown Associations and Opportunities for Development: A Global Perspective*. Février, Migration Information Source, Migration Policy Institute, Washington.
- Osili, U. 2004. « Migrants and Housing Investments: Theory and Evidence from Nigeria. » *Economic Development and Cultural Change* 52 (4) : 821–49.
- Pack, H. et John Page. 1994. « Accumulation, Exports et Growth in the High-Performing Asian Economies. » *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy* 40 (1) : 199–235.
- Page, John et Sonia Plaza. 2006. « Migration, Remittances and Economic Development: A Review of Global Evidence. » *Journal of African Economies* 15 (2) : 245–336.
- Palmer, C. A. 1998. « Defining and Studying the Modern African Diaspora. » *Perspectives* (septembre). <http://www.historians.org/perspectives/issues/1998/9809/9809VIE2.CFM>.
- Pang, T., M. Lansang et A. Haines. 2002. « Brain Drain and Health Professionals. » *British Medical Journal Online*.
- Panizzon, V. 2011. « From Co-development to Solidarity Development: French Policies of Subsidizing Migrant Transmission Mechanisms in a Eurafrikan Context. » Dans *Diaspora for Development in Africa*, éd. Sonia Plaza et Dilip Ratha. Washington : Banque mondiale.
- Paul, Alison et Sarah Gammage 2005. « Hometown Associations and Development: The Case of El Salvador. » *Destination*. Working paper 3, Washington.
- Paulson, A. et U. Okonkwo Osili. 2007. « Immigrants' Access to Financial Services and Asset Accumulation. » Document de travail. <http://www.econ.yale.edu/seminars/labor/lap07/osili-paulson-071105.pdf>.
- Plaza, Sonia, Mario Navarrete et Dilip Ratha. 2011. « Migration and Remittances Household Surveys in Sub-Saharan Africa: Methodological Aspects and Main Findings. » Document préliminaire. Banque mondiale, DEC-PREM, Unité Migration et envois de fonds, Washington.

- Plaza, Sonia. 2008a. « Mobilizing the Diaspora: Creating and Enabling Environment for Trade, Investment, Knowledge Transfer and Enterprise Development. » Dans *Africa's Finances: The Contribution of Remittances*, éd. Raj Bardouille, Muna Ndulo et Margaret Grieco. Cambridge Scholars Publishing.
- . 2008b. « Volunteers Wanted: Will Spain Successfully Entice Unemployed Migrants to Leave? » 23 septembre, Blog People Move, Banque mondiale, Washington. <https://blogs.worldbank.org/peoplemove/volunteers-wanted-will-spain-successfully-entice-unemployed-migrants-to-leave>.
- . 2009a. « Promoting Diaspora Linkages: The Role of Embassies. » Conférence sur la diaspora et le développement, 14 juillet, Banque mondiale, Washington.
- . 2009b. « Labor Mobility and Circular Migration: What Are the Challenges of the Stockholm Program. » 2 novembre, Blog People Move, Banque mondiale, Washington. <https://blogs.worldbank.org/peoplemove/labor-mobility-and-circular-migration-what-are-the-challenges-of-the-stockholm-program>.
- Portes, A., C. Escobar et A. W. Radford. 2007. « Immigrant Transnational Organizations and Development: A Comparative Study. » *International Migration Review* 41 (1) : 242–81.
- Rannverg, Dovelyn Agunias, éd. 2009. *Closing the Distance: How Governments Strengthen Ties with their Diasporas*. Washington : Migration Policy Institute.
- Ratha, Dilip et Sanket Mohapatra. 2011. « Preliminary Estimates of Diaspora Savings. » *Migration and Development Brief 14*, Banque mondiale, Washington.
- Ratha, Dilip et Suhas Ketkar. 2011. « Diaspora Bonds: Tapping the Diaspora during Difficult Times: » Dans *Diaspora for Development in Africa*, éd. Sonia Plaza et Dilip Ratha. Washington : Banque mondiale.
- Ratha, Dilip et William Shaw. 2007. « South-South Migration and Remittances. » Groupe Perspectives du développement de la Banque mondiale Document de travail 102, Washington.
- Ratha, Dilip, Sanket Mohapatra et Sonia Plaza. 2009. « Beyond Aid: New Sources and Innovative Mechanisms for Financing Development in Sub-Saharan Africa. » Dans *Innovative Financing for Development*, éd. Dilip Ratha and Suhas Ketkar. Washington.
- Rauch, James et Alessandra Casella. 1998. « Overcoming Informational Barriers to International Resource Allocation: Prices and Group Ties. » Document de travail NBER 6628, Bureau national de recherche économique, Cambridge, MA.
- Rauch, James et Victor Trindade. 1999. « Ethnic Chinese Networks in International Trade, » Document de travail NBER 7189, Bureau national de recherche économique, Cambridge, MA.
- . 2002. « Ethnic Chinese Networks in International Trade. » *Review of Economics and Statistics* 84 (1) : 116–30.
- Rauch, James. 1999. « Networks versus Markets in International Trade. » *Journal of International Economics* 48 (1) : 7–35.
- . 2001. « Business and Social Networks in International Trade. » *Journal of Economic Literature* 39 (décembre) : 1177–203.
- . 2003. « Diasporas and Development: Theory, Evidence et Programmatic Implications. » Département d'économie, Université de Californie San Diego. Projet financé par USAID/TESS. http://www.tessproject.org/products/special_studies/diasporas.pdf =.

- Riddle, Liesl. 2006. « Export and Investment Promotion Organizations: Bridges to the Diaspora Business Community? » Présentation à la Convocation d'experts des Nations unies « Strengthening the Business Sector and Entrepreneurship in Developing Countries: The Potential of Diasporas, » New York, 5 octobre. <http://www.un.org/esa/ffd/business/msc/tie/Riddle.ppt>.
- Saxenian, A. L. 2002a. « Brain Circulation: How High-Skill Immigration Makes Everyone Better Off. » *Brookings Review* 20 (1) : 28–31.
- . 2002b. « The Silicon Valley Connection: Transnational Networks and Regional Development in Taiwan, China and India. » *Science Technology and Society* 7 (1) : 117–49.
- . 2004. « Taiwan's Hsinchu Region: Imitator and Partner for Silicon Valley. » Dans *Building High Tech Clusters: Silicon Valley and Beyond*. Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- . 2006. *The New Argonauts: Regional Advantage in a Global Economy*. Cambridge, Massachusetts Harvard University Press.
- Sénat français 2007. *Le co-développement à l'essai. Travaux parlementaires, Rapports d'information n° 417 (2006–2007) de Mme Catherine Tasca, MM Jacques Pelletier et Bernard Barraux, réalisés au nom de la Commission des Affaires étrangères, déposés le 25 juillet, Paris.* [Ntp://www.senat.fr/rap/r06-417/r06-417.html](http://www.senat.fr/rap/r06-417/r06-417.html).
- Taylor, J. Edward et Peri L. Fletcher. 1996. « International Migration and Economic Development: A Micro Economy-Wide Analysis. » Dans *Development Strategy, Employment and Migration*, éd. Edward J. Taylor. Centre du développement de l'OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- . 1999. « The New Economics of Labor Migration and the Role of Remittances in the Migration Process. » *International Migration* 37 (1) : 63–88.
- Taylor, J. Edward. 1986. « Differential Migration, Networks, Information and Risk. » Dans *Research in Human Capital and Development: Migration, Human Capital and Development*, vol. 4, éd. Oded Stark. Greenwich, CT : JAI Press.
- Terrazas, Aaron. 2010. « Diaspora Investment in Developing and Emerging Country Capital Markets: Patterns and Prospects. » *Diaspora and Development Policy Project*, Migration Policy Institute, Washington.
- Touray, Katim S. 2008. « Final Evaluation of the Support Project to the Implementation of the Rwanda TOKTEN Program. » *Rapport final pour le Centre d'évaluation du PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement*, New York. <http://erc.undp.org/evaluationadmin/reports/viewreport.html;jsessionid=7CB6512829832D08DEA79BA3E36245B5?docid=1814>.
- Trans, Lars Ove et Ida Marie Vammen. 2011. « African Diaspora Associations in Denmark: A Study of Their Development Activities and Potentials. » Dans *Diaspora for Development in Africa*, éd. Sonia Plaza et Dilip Ratha. Washington : Banque mondiale.
- Turner, S. et B. Mossin 2008. *Diaspora Engagement in Post-Conflict Burundi*. Washington : Banque mondiale.
- UE (Union européenne). 2007. « Circular Migration and Mobility Partnerships between the European Union and Third Countries. » Communiqué de presse, 16 mai. <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/07/197>.

- Van Dijk, P. J. C., R. W. Koelstra, Paolo De Mas, Rinus Penninx, Herman van Renselaar et Leo van Velzen. 1978. « REMPLOD Project. Slotconclusies en Aanbevelingen. » NUFFIC/IMWOO REMPLOD, La Haye.
- Van Hear, N., Frank Pieke et Steven Vertovec. 2004. « The Contribution of UK-Based Diasporas to Development and Poverty Reduction. » Avril, Rapport pour le Department for International Development préparé par le ESRC Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS), Université d'Oxford, Oxford. http://www.compas.ox.ac.uk/fileadmin/files/pdfs/Non_WP_pdfs/Reports_and_Other_Publications/DFID%20diaspora%20report.pdf.
- Wagner, D., K. Head et J. Ries. 2002. « Immigration and the Trade of Provinces. » *Scottish Journal of Political Economy* 49 (5) : 507–25.
- Wanigaratne, R. D. 2006. « An Evaluation of the UNDP Transfer of Technology through Expatriate National Program (TOKTEN). » Centre des ressources d'évaluations, Programme des Nations Unies pour le développement, New York. <http://erc.undp.org/evaluationadmin/reports/viewreport.html;jsessionid=C2765F5275DEBAF69935903CCEE56D57?docid=1863>.
- Wei, Djao. 2003. *Being Chinese: Voices from the Diaspora*. Tucson : University of Arizona Press.
- Westcott, C. G. 2006. « Harnessing Knowledge Exchange among Overseas Professionals of Afghanistan, People's Republic of China and Philippines. » Présentation au Labour Migration Workshop, organisé par l'Institut pour la formation et la recherche des Nations unies, le Fonds des Nations unies pour la population, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation internationale du travail, New York, 15 mars.
- Wickramasekara, Piyasiri. 2009. « Diasporas and Development: Perspectives on Definitions and Contributions. » *Perspectives on Labour Migration* 9, International Labour Office, Social Protection Sector, International Migration Programme, Genève.

UN EFFORT COMMUN CONDUIT PAR LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT et la Banque mondiale « *Optimisation du phénomène migratoire pour l'Afrique* » se concrétise

par la première publication complète sur la maîtrise des flux migratoires, des envois de fonds et des autres ressources de la diaspora au profit du développement de l'Afrique. Sa publication vient à un moment où les pays d'Afrique et d'ailleurs sont confrontés à des choix difficiles sur la manière de gérer la migration.

Les décisionnaires peuvent aider à optimiser les contributions des immigrants au profit du développement de l'Afrique, en réduisant les coûts des envois de fonds, en améliorant l'efficacité des marchés de ces dits envois aussi bien pour le pays d'origine que pour celui de destination et en répondant aux besoins des pays d'origine sans restreindre les migrations des professionnels hautement qualifiés. Des mécanismes financiers innovants, comme l'émission d'obligations pour la diaspora et la titrisation des flux d'envois de fonds à venir, peuvent aider à financer des projets à budgets élevés, tels que des voies de chemin de fer, des routes, des centrales électriques et des institutions d'enseignement supérieur qui, petit à petit, aideront à la transformation de l'Afrique. Ce volume contribue à une meilleure compréhension de la migration et de son rôle potentiel dans le développement de l'Afrique.



BANQUE MONDIALE

